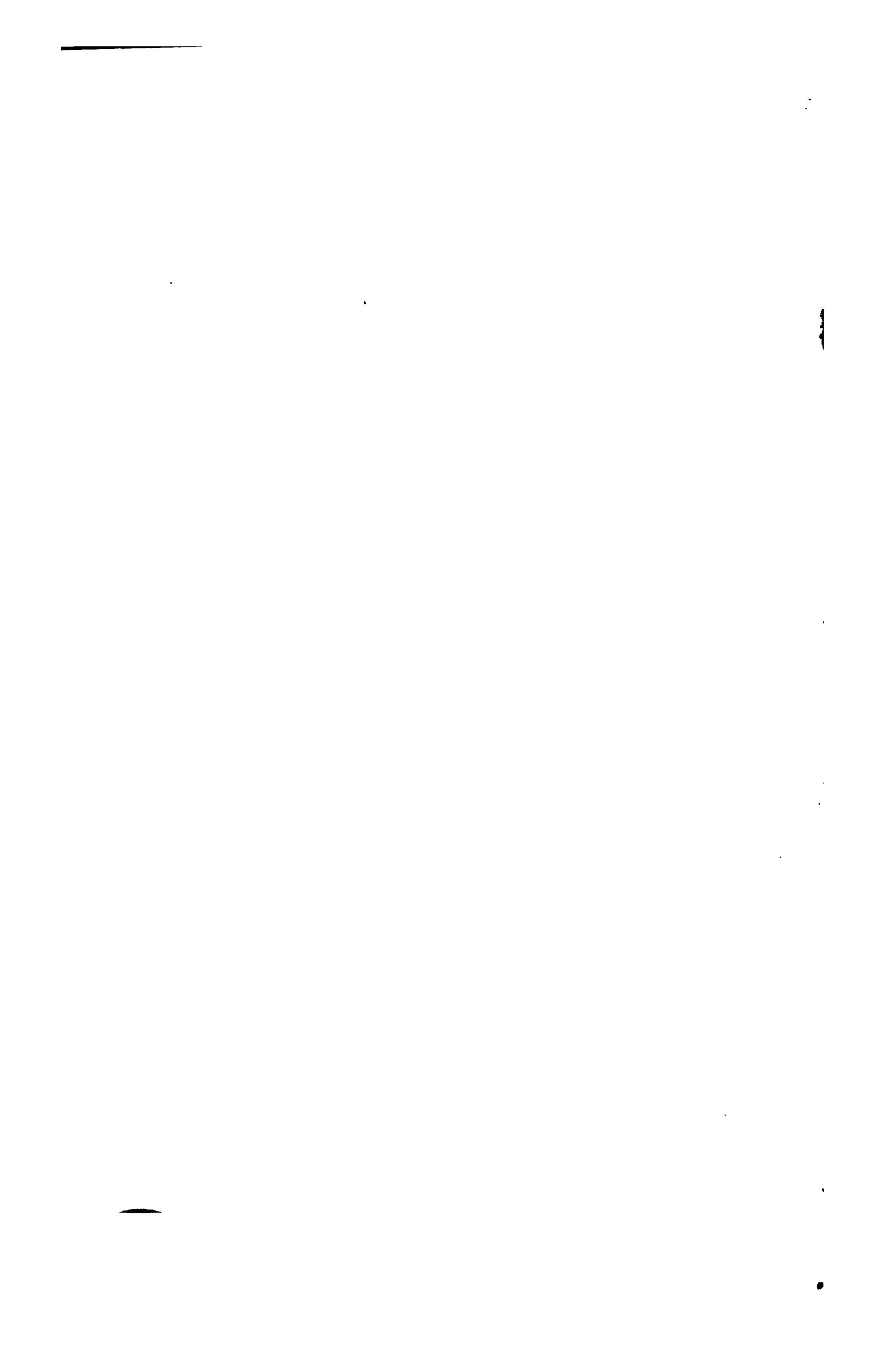


HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION DES FEMMES

EN FRANCE

Par PAUL ROUSSELOT

Ancien Professeur de Philosophie, Inspecteur d'Académie

« Ceux qui ont tenté de dégrader ou de délier la raison des femmes, ont presque réussi à en faire tour à tour des esclaves ou des révoltées. (Mme DE RÉMUSAT).

II



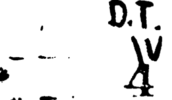
PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1883



HISTOIRE

DE

L'ÉDUCATION DES FEMMES

CHAPITRE VII

MADAME DE MAINTENON ET LA MAISON DE SAINT-CYR

I. Origines de la maison de Saint-Cyr. Elle réunit le double caractère de l'éducation au XVIIe siècle, littéraire et religieuse, précieuse et dévote. Deux périodes dans l'institution : la première, de 1686 à 1691 ; esprit mondain, éducation superficielle et brillante ; de 1691 à 1693, commencements de la réforme ; en 1693, transformation de l'institut en monastère. Causes de cette réforme ; ce qu'il faut en penser. But et caractère de l'institut de Saint-Louis. Influence de Fénelon.

II. Mme de Maintenon, *directrice d'école normale*. Éducation professionnelle des Dames de Saint-Cyr. La vocation d'institutrice. Nécessité de connaître la nature enfantine ; notions psychologiques. Caractères et portraits. Comment il faut se comporter avec les enfants. Les réprimandes et les punitions. Ce qu'il faut attendre de l'éducation.

III. Mme de Maintenon, *institutrice*. Organisation pédagogique de Saint-Cyr. Division des classes, système d'éducation mutuelle ; image de la famille. Éducation physique. Travaux de ménage. Éducation intellectuelle. Programme des études ; enseignement mutuel. Proscription, en principe, de la littérature profane ; étroitesse et restrictions. Comment il faut les expliquer. Dans la pratique, la méthode était beaucoup plus libérale que le programme. Écriture. Lecture. Histoire et politique. Langue fran-

çaise, enseignement oral. Étroite alliance de l'éducation morale et de l'éducation intellectuelle. Les jeux; les représentations scéniques. Éducation pratique, initiation à la vie domestique. Le mariage: Mme de Maintenon et Molière. Éducation religieuse. Mesure dans la dévotion.

IV. Succès de Saint-Cyr. Imitations et succursales à Niort, à Mantes, à Moret, à Gomerfontaine, à Bisy, du vivant de Mme de Maintenon. En quoi elles différaient de l'institution-mère. Décadence de Saint-Cyr après la mort de la fondatrice. Valeur pédagogique des écrits de Mme de Maintenon.

I.

La petite école entretenue par Mme de Maintenon à Montmorency de 1680 à 1682, puis à Rueil de 1682 à 1684, tel fut l'humble point de départ de « l'institut des dames de Saint-Louis. » En 1684, soixante pensionnaires, filles nobles, sans compter les roturières externes, encombraient une misérable maison, et y mouraient de faim ou à peu près; la fondatrice fit appel au roi, qui donna le château de Noisy avec de l'argent pour cent pensionnaires. L'institution primitive se développa et en se développant se modifia : elle devint une institution publique, une maison de l'État, la première en ce genre qui ait existé chez nous; mais son caractère en se précisant se limita: elle fut exclusivement destinée à deux cent-cinquante filles de noblesse pauvre, et de noblesse militaire. Françoise d'Aubigné se souvenait de sa jeunesse indigente; Louis XIV pensait aux officiers dont la guerre laissait les filles orphelines souvent, ruinées toujours. Saint-Cyr, acheté en 1685, rebâti et aménagé par Mansart, fut

inauguré le 2 août 1686; les lettres-patentes de fondation sont datées du mois de juin de la même année.

L'institut de Saint-Cyr, né d'une pensée politique et d'une inspiration de charité à la fin du XVIIe siècle, arrivé à son plein développement dans les premières années du XVIIIe et finissant avec lui, n'appartient que chronologiquement à l'époque des philosophes et des encyclopédistes; il est un fruit du XVIIe siècle, dont il a reçu et gardé la double empreinte littéraire et religieuse. A ce point de vue, on peut dire que Saint-Cyr, c'est Mme de Maintenon : Mme de Maintenon tout entière, la femme de Scarron et la femme de Louis XIV, la précieuse et la dévote, mais toujours et en tout *institutrice,* car c'était là sa vraie vocation. Née en 1635, amenée à Paris en 1648, mariée à Scarron en 1650, elle n'avait pas vu les plus beaux jours de l'hôtel de Rambouillet; mais les hôtels de Richelieu et d'Albret en tenaient la place, les Samedis du Marais existaient toujours, la *Clélie* paraissait en 1656; c'était encore la première période du XVIIe siècle. Mme de Maintenon avait fort aimé cette société lettrée, tout au moins amie des lettres; elle y avait brillé, elle y avait noué des amitiés qui profitèrent à sa fortune; longtemps elle en garda le culte, et lorsqu'elle eut renoncé au bel esprit, à ce que Fénelon appelle une « curiosité vaine et dangereuse », elle ne perdit ni les habi-

tudes ni les goûts d'une intelligence naturellement distinguée, affinée par une culture délicate. Une éducation littéraire et un peu précieuse, dans la bonne acception du mot, ne l'effrayait pas pour des filles bien nées, élevées aux frais du roi dans une maison séculière, et destinées pour la plupart à vivre dans le monde. Elle voulait — elle-même l'a dit très-franchement — « de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans les maximes, une grande éloquence dans les instructions, une liberté entière dans les conversations, un tour de raillerie agréable dans la société » ; c'était une révolution pédagogique, elle le savait bien, et elle avait « un grand mépris pour les pratiques des autres maisons[1]. »

Elle fut servie à souhait. Le hasard lui avait fait rencontrer en 1680 celle qui devait être la première supérieure de Saint-Cyr, Mme de Brinon, une Ursuline, mais une Ursuline lettrée et quelque peu précieuse, amie de Mlle de Scudéry et de Pellisson, femme de beaucoup d'esprit et d'un esprit séduisant, de peu de jugement et sans aptitude pédagogique : Mme de Maintenon ne vit d'abord que les qualités ou, si l'on veut, les brillants défauts qui étaient en rapport avec ses tendances du moment. Mme de Brinon composait des opéras religieux dont on se moquait dans le monde, mais dont ses élèves ne se moquaient pas ; à son exemple, toute la mai-

[1] *Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 276.

son se mêlait d'écrire : « les écritures » devenaient « la perte de Saint-Cyr [1]. » On lisait aussi, on avait de « l'avidité pour les livres », pour « toutes sortes de livres [2]. » Si l'on parlait, faut-il le demander ? La maladie du bel esprit sévissait en plein ; pour un peu, on eût ressuscité en petit l'hôtel de Rambouillet. Aussi bien, Mlle de Scudéry était de la maison : ses *Conversations* servaient de livre de lecture courante, on les apprenait par cœur ; le volume paru en 1690 avait été écrit sur la demande de Mme de Maintenon. Les belles manières étaient à l'avenant : « Ah ! ma chère petite mère une telle, que je l'aime ! quel joli petit visage ! quelle mignonne taille ! quelles jolies petites mains !... » De pensionnaires à maîtresses, les rapports étaient sur ce ton [3].

Cette éducation mondaine était en même temps fort religieuse, les deux courants se rencontraient, on pourrait même dire qu'ils se mêlaient trop intimement. Mme de Maintenon voulait, et sur ce point son bon sens n'a jamais varié, « une piété solide, éloignée de toutes les petitesses des couvents », une piété qui eût de « l'élévation. » Cette « élévation » faillit tout gâter. C'était, dans sa pensée, le

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 248 ; 107, 108. *Lettres historiques*. t. II, p. 24.
[2] *Lettres historiques*, t. I, p. 377.
[3] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 115.

contraire de la dévotion inintelligente et puérile, qui se perd dans l'infiniment petit des pratiques oiseuses, ou se complait dans la fabrication des *Agnus*, des bouquets de fleurs fausses, et de tous ces « colifichets qui, sous prétexte de piété, sont de vrais amusements d'enfants [1]. » On l'entendit autrement, on mit le précieux dans la dévotion et le bel esprit dans la piété. La religion de tout le monde était trop simple, trop vulgaire, on y voulait plus de raffinement et de noblesse à la fois. Mme de Maintenon, qui « habillait des proverbes » pour instruire ses jeunes filles, aurait pu habiller celui-ci : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

Le croirait-on? *Esther* [2] et *Athalie* [3] furent peut-être pour quelque chose dans ces dispositions. Jouées avec des costumes (*Esther*, du moins) devant le roi, devant la cour, à plusieurs reprises, et toujours avec applaudissement, un modeste divertissement scolaire était devenu une fête toute mondaine. Déclamation, chant, toilette, c'était bien des affaires pour ces jeunes têtes, bien des sujets de jalousie, de distraction, de trouble dans les esprits et dans les cœurs, à coup sûr dans les études. « Troupe jeune et timide », disait le poète : elle eût bientôt, à ce régime, perdu de sa timidité.

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 310.
[2] Représentée pour la première fois le 26 janvier 1689.
[3] 5 janvier 1691.

En tout cas, elle y eût perdu bien du temps; la discipline et le bon ordre s'en ressentaient déjà. Telle jeune *actrice* ne voulait pas chanter à l'église de peur de se gâter la voix [1]; telle autre, se croyant nécessaire, s'émancipait, refusait obéissance dans la classe, et s'attirait de vertes semonces [2] : « Comment pouvez-vous croire qu'on souffrira de pareilles révoltes? Est-ce que vous vous croyez nécessaire parce que vous avez la voix belle, et pouvez-vous me connaître et penser que la représentation d'*Athalie* l'emportera sur les règlements que nous voulons établir à Saint-Cyr? Non certainement, et vous sortirez de la maison si j'entends encore parler de vous. »

L'orgueil débordait, c'était le vice de Saint-Cyr. En y entrant, ces jeunes filles, qui la veille avaient souvent besoin qu'on leur fît cadeau d'une jupe [3], oubliaient leur misère, celle de leur famille : elles étaient pensionnaires du roi, et dédaignaient le reste de la terre. Il faut bien reconnaître que l'éducation qu'on leur donnait ne pouvait que nourrir ces tendances, comme si un brevet de dame du palais, selon le mot de Louis xv, eût été garanti à leur vingtième année. Mme de Maintenon était trop perspicace pour ne pas voir le danger, trop sincère

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 50.
[2] *Id.* t. I, p. 58.
[3] *Lettres historiques*, t. I, p. 7.

pour ne pas l'avouer, trop énergique pour ne pas le combattre. Une des plus belles pages qu'elle ait laissées est une lettre écrite sous le coup de cette émotion à Mme de Fontaine, maîtresse générale des classes, à la date du 20 septembre 1691[1] :

« La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à cette heure ; il est bien juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne, et je serai bien heureuse si Dieu ne m'en punit pas plus sévèrement. Mon orgueil s'est répandu sur toute la maison, et le fond en est si grand qu'il l'emporte même par-dessus mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable. N'ayant point ce qui seul peut faire un fondement solide, j'ai voulu que les filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison ; j'ai réussi à ce dessein : elles ont de l'esprit, et elles s'en servent contre nous ; elles ont le cœur élevé, et sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses ; à parler même selon le monde, nous avons formé leur raison, et fait des discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies.... de beaux esprits que nous-mêmes, qui les avons formés, ne pouvons souffrir ; voilà

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 64-68.

notre mal, et auquel j'ai plus de part que personne. Venons au remède, car il ne faut pas se décourager... Comme plusieurs petites choses fomentent l'orgueil, plusieurs petites choses le détruiront. Nos filles ont été trop considérées, trop caressées, trop ménagées; il faut les oublier dans leur classe, leur faire garder le règlement de la journée, et leur peu parler d'autre chose. Il ne faut point qu'elles se croient mal avec moi; ce n'est point leur affliction que je demande, j'ai plus de tort qu'elles; je désire seulement réparer par une conduite contraire le mal que j'ai fait... Le mal est passé en nature et elles ne s'en aperçoivent pas... Mais, madame, il ne faut pas beaucoup en discourir avec elles. Tout à Saint-Cyr se tourne en discours... Il faut encore défaire nos filles de ce tour d'esprit railleur que je leur ai donné, et que je connais présentement très-opposé à la simplicité; c'est un raffinement de l'orgueil qui dit par ce tour de raillerie ce qu'il n'oserait dire sérieusement. Mais, encore une fois, ne leur parlez ni sur l'orgueil ni sur la raillerie; il faut la détruire sans la combattre et par ne plus s'en servir; leurs confesseurs leur parleront sur l'humilité et beaucoup mieux que nous; ne les prêchons plus, et essayez de ce silence qu'il y a si longtemps que je vous demande : il aura de meilleurs effets que toutes nos paroles... Il n'y a point de maison au monde qui ait plus besoin

d'humilité extérieure et intérieure que la nôtre : sa situation près de la cour, sa grandeur, sa richesse, sa noblesse, l'air de faveur qu'on y respire, les caresses d'un grand roi, les soins d'une personne en crédit, l'exemple de la vanité et de toutes les manières du monde qu'elle vous donne malgré elle par la force de l'habitude, tous ces pièges si dangereux nous doivent faire prendre des mesures toutes contraires à celles que nous avons prises... »

Reconnaître que l'on a fait fausse route et revenir sur ses pas n'est jamais un médiocre mérite ; en pédagogie c'est affaire de conscience. Cette confession, qui fait déjà bien augurer de l'aptitude professionnelle de Mme de Maintenon, signifie, ce me semble, que l'éducation de Saint-Cyr péchait surtout par le défaut d'autorité ; évidemment, les maîtresses, qui étaient peut-être aimées, n'étaient pas respectées ; Mme de Maintenon elle-même n'imposait pas toujours, malgré son âge et sa situation[1]. Il était temps d'enrayer ; Mme de Brinon n'était plus supérieure depuis la fin de 1688, mais son esprit était demeuré, et Mme de Maintenon rencontra plus d'une difficulté : il y en eut même qui vinrent du roi. Louis XIV se plaisait beaucoup aux représentations de Saint-Cyr, il continua quelques années encore à faire jouer *Athalie*, pour lui seul, il est vrai, dans sa chambre ; il n'entendait pas élever

[1] *Id.* t. I, p. 70.

ces jeunes filles pour le couvent, ni dans un couvent. Opposé, en principe, à l'extension des ordres religieux, « dont la plupart, étant inutiles à l'Eglise, sont onéreux à l'État[1] », il n'aimait pas l'éducation monastique. Son intention, en créant Saint-Cyr, n'était pas d'en faire « un couvent, ni rien qui le sentît, soit par les pratiques extérieures, soit par l'habit, soit par les nombreux offices, soit par la vie qui devait, selon lui, être active, mais aisée et commode, sans austérités ; il voulait seulement une communauté de filles pieuses et sensées, capable d'élever les demoiselles dans la crainte de Dieu, et de leur donner l'instruction convenable à leur sexe, à quoi elles s'engageraient par les vœux *simples* de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et par un quatrième d'élever et d'instruire les demoiselles[2] ». C'était aussi l'avis du P. de La Chaise, qui disait : « Des jeunes filles seront mieux élevées par des personnes tenant au monde. L'objet de la fondation n'est pas de multiplier les couvents, qui se multiplient assez d'eux-mêmes, mais de donner à l'Etat des femmes bien élevées. Il y a assez de bonnes religieuses et pas assez de bonnes

[1] *Instructions pour le Dauphin*, t. II, p. 270. — Mme de Maintenon, *Lettres et entretiens*, t. I, p. 28.

[2] *Mémoires des dames de Saint-Cyr*, ch. VII, cités par Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, 1 vol. gr. in-8. 1853.

mères de famille. » Les Dames de Saint-Louis avaient reçu un habit grave et modeste, mais sans rien de monacal ; on les appelait *madame*, et non *ma mère* ni *ma sœur* : le roi l'avait ainsi décidé.

Lorsque Mme de Maintenon sentit la nécessité d'une réforme, elle crut, et dans les idées du temps elle devait croire, que cette réforme n'était possible que par la transformation de Saint-Cyr en monastère régulier. Le roi se fit prier, enfin il céda et par lettres-patentes du 13 novembre 1692, l'Institut des Dames de Saint-Louis devint un monastère de Saint-Augustin ; toutefois les religieuses ne furent autorisées qu'en 1707 à prendre l'habit de leur ordre [1]. Ces petits faits ont leur signification.

A l'origine, Saint-Cyr était donc une institution laïque, une maison de Saint-Denis ou d'Ecouen. La réforme a été regrettable non dans son principe, car elle était nécessaire, mais dans son application, car elle a été excessive. La réaction fut sans mesure, condamnant tout à la fois, l'utile et le nuisible, l'indispensable et le superflu Cette réforme, commencée dès 1688 par le renvoi de Mme de Brinon, abandonnée en apparence, reprise en diverses fois, fut consommée en 1693. C'est donc à partir de cette époque qu'il faut juger et apprécier l'organisation pédagogique de Saint-

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 325.

Cyr. Auparavant il convient de dégager deux points fondamentaux sur lesquels Mme de Maintenon n'a jamais varié : le but de l'Institut, et son caractère.

Les « demoiselles, » car on désignait ainsi les élèves de Saint-Cyr, étaient de qualité, mais pauvres ; une existence chétive les attendait, soit qu'elles vécussent dans leur famille, avec leur rente de cinquante écus (le roi leur donnait à la sortie une dot de 3000 livres), augmentée du produit de leur travail, soit qu'elles fissent quelque mariage, mariage modeste sauf de rares exceptions, soit enfin qu'elles fûssent religieuses ; mais Mme de Maintenon aurait mieux aimé les marier toutes, si elle avait toujours trouvé des « gendres ». C'est dans cette vue qu'elle les élevait, « en bonnes chrétiennes », mais « en séculières », leur apprenant les devoirs de leur état dans le monde, pour qu'elles fussent capables à leur tour d'élever leurs enfants et de gouverner leur ménage. Saint-Cyr devait servir de modèle, de type : « Je donnerais de mon sang, disait-elle, pour communiquer l'éducation de Saint-Cyr à toutes les maisons religieuses qui prennent des pensionnaires. » Du moins, les demoiselles qui se mariaient pouvaient la vulgariser en l'appliquant comme mères de famille ; c'est pourquoi elle répétait encore : « Elevons des enfans qui multiplieront

après nous notre bonne éducation[1] ». Quand Racine, dans le prologue d'*Esther*, faisait dire à la Piété,

Ici, loin du tumulte, aux devoirs les plus saints
Tout un peuple naissant est formé par mes mains :
Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde,

il exprimait exactement la pensée de la fondatrice, pensée à laquelle Fénelon n'était certainement pas étranger. Nous allons reconnaître, à Saint-Cyr, pour la première fois, la mise en œuvre de quelques-unes des idées pédagogiques de Fénelon : son école commence là. Mme de Maintenon le goûtait infiniment, il fallut l'affaire du quiétisme pour les brouiller, mais aux débuts de Saint-Cyr le quiétisme était encore dans le lointain, et « M. l'abbé de Fénelon » prêchait, confessait, écrivait, pour venir en aide à Mme de Maintenon. Elle le cite souvent dans ses lettres et ses instructions ; même encore en 1698, écrivant à une maîtresse de classe à propos de discipline, elle lui dit : « Lisez et relisez les écrits de M. l'abbé de Fénelon[2] ». On ne saurait douter que le traité *de l'éducation des filles* fût du nombre de ces écrits, et là est posé expressé-

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 419 ; t. II, p. 216. *Lettres historiques*, 6, I, p. 14.

[2] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 252. Voir aussi p. 88. *Lettres hist.* t. I, p. 82.

ment le principe qu'il faut élever une fille suivant sa « condition, les lieux où elle doit passer sa vie, et la profession qu'elle embrassera selon les apparences »; quant à l'importance de l'éducation en soi par rapport à l'exemple que les femmes peuvent donner dans l'accomplissement « des devoirs qui sont les fondements de toute la vie humaine », on se rappelle que c'est un des points sur lesquels Fénelon a le plus linsisté.

Pour atteindre ce but, Mme de Maintenon avait entendu créer non un institut monastique, mais une maison d'éducation. Après comme avant la transformation en monastère, Saint-Cyr fut et resta un établissement scolaire, ayant pour but non pas spécial, mais unique, « l'éducation des demoiselles ». Les Constitutions de Saint-Cyr, rédigées avec un soin minutieux, revues, soumises au roi, revêtues de son approbation, portent que « l'éducation est la principale fin de la maison, et l'objet du vœu qui la distingue de tous les autres instituts. » C'est « une manière de collège », écrit Mme de Maintenon ; ceci est, il est vrai, de 1688, mais dans un opuscule composé en 1693 par elle, par Godet des Marais, évêque de Chartres, et par Fénelon, *l'Esprit de l'Institut des filles de Saint-Louis*, elle répète que « la maison est toute aux jeunes demoiselles, » que « la fondation est uniquement pour leur éducation ». En 1696, elle le répète d'une manière plus

expresse, s'il est possible : « On vous a dit et écrit mille fois que tout est fait pour les demoiselles, et que ce qui les regarde doit toujours être préféré à tout le reste. Vous ne pouvez trop vous remplir de cette vérité. Les demoiselles sont chez vous ce que sont les pauvres dans les hôpitaux, les séminaristes dans les séminaires, les externes aux Ursulines, les écoliers dans les collèges : tout doit être réglé par rapport à la fin de votre institut, qui est l'éducation des pauvres demoiselles du royaume.» Et ailleurs encore : « Votre capital est d'instruire... Il vaut mieux que l'office manque que la garde des demoiselles...[1] »

C'est précisément ce qu'elle eut le plus de peine à faire comprendre aux dames de Saint-Louis ; elle reprenait la pensée de César de Bus, de Pierre Fourrier, avec une ténacité infatigable, et des moyens d'influence qu'ils n'avaient point possédés. Encore ne réussit-elle qu'à demi. Sa première fonction devait donc être de former des institutrices, et, en effet, elle fit l'office d'une sorte de directrice d'école normale à l'égard des dames de Saint-Louis; une importante partie de ses écrits n'a pas d'autre objet, et l'on en extrairait comme un cours de pédagogie pour des institutrices. Indiquons-en au moins les traits essentiels.

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 67 ; *Lettres et entretiens*, t. I, p. 144, 146, 214, 217.

II

D'abord le devoir professionnel. La vocation, — la vocation d'institutrice, non de religieuse, — est « sublime », mais austère et redoutable : « Votre âme répondra de celle de ces enfants.[1] » Mme de Maintenon parle ici tout-à-fait comme Jacqueline Pascal ou Saint-Cyran, et elle s'efforce habilement de tourner du côté du devoir pédagogique les tendances et les habitudes de la vie religieuse. Vous voulez des mortifications, dit-elle aux maîtresses de Saint-Cyr, vous en rencontrerez d'abondantes occasions ; vous cherchez la perfection, perfectionnez-vous en remplissant votre tâche ; vous avez fait vœu d'obéissance, obéissez aux règlements de votre institut... C'est assurément une des plus grandes austérités que l'on puisse pratiquer, puisqu'il n'y en a guère qui n'aient quelque relâche, et que, dans l'instruction des enfants, il y faut employer toute la vie.

« Quand on veut seulement orner leur mémoire, il suffit de les instruire quelques heures par jour, et ce serait même une grande imprudence de les accabler plus longtemps ; mais quand on veut former leur raison, exciter leur cœur, élever leur esprit, détruire leurs mauvaises inclinations, en un

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 53, t. I, p. 149.

mot leur faire connaître et aimer la vertu, on a toujours à travailler, et il s'en présente à tous moments des occasions. On leur est aussi nécessaire dans les divertissements que dans leurs leçons, et on ne les quitte jamais qu'elles n'en reçoivent quelque dommage.

« Il est besoin, dans cet emploi plus que dans aucun autre de s'oublier entièrement soi-même, ou au moins, si l'on s'y propose quelque gloire, il n'en faut attendre qu'après le succès, et cependant se servir des moyens les plus simples pour y parvenir.

« Toutes les maîtresses se tiendront continuellement en garde contre leurs passions et contre leur humeur, elles auront un grand soin que, sans affectation, leurs yeux, leurs discours, leurs postures, leur extérieur, en un mot, tous les procédés soient mesurés, ayant affaire à des yeux clairvoyants à qui rien n'échappe, qui sont toujours portés à juger désavantageusement des personnes qui les reprennent. Elles renonceront à leurs goûts, à la proximité, à l'inclination naturelle, aux agréments personnels des filles qu'elles auront à gouverner, beaucoup plus à la familiarité et à l'apparence des amitiés particulières... Elles penseront souvent que si la fatigue est grande, la récompense le sera aussi; qu'après tout c'est à quoi elles se sont engagées... qu'elles ne sont pas obligées seulement à instruire

les demoiselles, mais à les élever, ce qui comprend tout le soin des mères envers leurs enfants...

» Allez au bien tout droit, sans vous compter pour rien... semez sans jamais vous décourager, d'autres feront peut-être la moisson, mais qu'importe, pourvu que vous ayez fait votre devoir [1] ? »

Faites votre devoir, et laissez faire aux Dieux.

L'institutrice est une mère, elle en tient la place, elle en doit avoir l'absolu dévouement : « Abaissez-vous, pliez-vous, rapetissez-vous pour vous proportionner à ces enfants. Ne regardez ni avec dégoût, ni avec dédain, leurs saletés, leurs maladies, leur éducation basse et grossière... Il faut les réchauffer dans leurs frissons, les essuyer dans leurs sueurs, les suivre partout, dût-il vous en coûter la vie, vous enfermer avec elles quand elles auront des maladies contagieuses [2]... »

Mais il ne suffit pas d'être dévoué, il faut être éclairé, habile, savoir s'accommoder à la nature enfantine ; les meilleures leçons seront perdues si les enfants ne les comprennent point. « Je vous entendais faire hier, disait un jour Mme de Maintenon à l'une des maîtresses ; vous y disiez de bonnes choses, mais vous y parliez trop éloquemment ; je suis sûre qu'elles n'entendaient pas la

[1] *Id.* t. I, p. 17-25, 84, 127.
[2] *Lettres historiques*, t. II, p. 55, 56.

plupart des mots que vous disiez, qui convenaient cependant fort bien au sujet que vous traitiez. Je ne dis pas qu'il n'échappe quelquefois de ces expressions éloquentes, car vous parlez toutes bien ; mais quand il en est échappé quelques-unes, il faut les expliquer. » — « Vous parlez trop, disait-elle à une autre, vous êtes trop éloquente ; par exemple, vous dites qu'il fallait faire un divorce éternel avec le péché ; cela est vrai, et bien dit ; mais je ne crois pas qu'il y ait trois filles dans votre classe qui sachent ce que c'est qu'un divorce ; soyez simple, et ne songez qu'à vous rendre bien intelligible [1]. »

Non-seulement il faut tenir aux enfants un langage qui soit à leur portée, mais encore y mettre de la sobriété ; le trop de paroles les étourdit et les ennuie. Veut-on, par exemple, « leur apprendre toutes les délicatesses de l'honneur, de la probité, du secret, de la générosité et de l'humanité, leur peindre la vertu aussi belle et aussi aimable qu'elle l'est ? » Qu'on se garde de leur faire un sermon : quelques « petites histoires, » des instructions courtes, fréquentes, mais venant à propos, « selon les occasions, » il ne faut pas autre chose [2]. On croit entendre Fénelon.

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 322 ; t. II, p. 225.
[2] *Id.* t. I, p. 10, 21.

Cet art de se proportionner aux enfants, de savoir les prendre, comme on dit, suppose une certaine connaissance de leur nature, c'est-à-dire, en eux, de la nature humaine; un peu de psychologie est indispensable à l'institutrice : Mme de Maintenon en donne, à bâtons rompus, des leçons qui rappellent, par la finesse et la vérité de l'observation, Port-Royal et Fénelon, par la forme les plus délicats et les plus lettrés moralistes du XVIIe siècle, en femme qui a goûté le plaisir raffiné des *Maximes* et des *Portraits*, si à la mode dans sa jeunesse. Elle analyse les caractères enfantins avec une pénétration naturelle et vive :

« Tâchez de distinguer l'activité de la dissipation et de la légèreté; craignez les esprits légers, inquiets, peu maîtres d'eux-mêmes, qui font beaucoup de bruit et peu d'ouvrage, qui tourmentent ceux qui sont au-dessous d'eux, qui donnent de la peine et qui n'en prennent guère. Examinez la bonne foi jusque dans les moindres choses ; il y en a qui ne les font que superficiellement, qui balayent sans se soucier que le lieu en soit net, et ainsi du reste ; ces caractères sont mauvais et se portent en tout. Aimez les bonnes filles, qui se donnent toutes entières à ce qu'elles font; la vertu en retranchera l'extrémité, et le profit vous en demeurera. Voyez dans les récréations celles qui sont simples, gaies et commodes, qui prennent tout en bonne part,

qui ne se fâchent de rien : c'est ce que j'appelle être de bonne humeur ; examinez si sur ce qu'on dit elles vont droit au fait ; si elles cherchent à s'instruire quand elles n'entendront pas d'abord, si elles se rendent à la raison, ou si elles parlent pour parler ; si elles aiment à embarrasser, si elles ne sont pas frappées et convaincues par la raison. Je serais infinie si je disais tout ce qu'il y a à examiner et je vous embarrasserais peut-être. Comptez que les bons caractères d'esprit sont ceux avec qui on est à l'aise [1]. »

En regard, le portrait des esprits mal faits, des esprits « de travers » :

« J'aimerais mieux ce que vous appelez ici une méchante, qui n'est souvent qu'une espiègle, que je ne m'accommoderais d'un esprit de travers, ou d'une mauvaise humeur, quoique pieuse. J'aime assez ce qu'on appelle de méchants enfants, c'est-à-dire enjoués, glorieux, colères, et même un peu têtus, une fille un peu causeuse, vive et volontaire, parce que ces défauts se corrigent aisément par la raison et la piété, et même presque toujours par l'âge seul. Mais un esprit mal fait, un esprit de travers se soutient en tout. — Qu'appelez-vous un esprit de travers, un esprit mal fait ? — C'est un esprit qui ne se rend point à la raison, qui ne va

[1] *Id.* t. I, p. 259.

point au but, qui croit toujours qu'on veut lui faire de la peine, qui donne un mauvais tour à tout, et qui, sans être malicieux, prend les choses tout autrement qu'on n'a prétendu les dire... qui philosophe sur un air, sur une parole, enfin avec qui l'on n'est point à son aise.[1] »

Bouderie et mauvaise humeur ne sont pas la même chose : « Je permettrais bien un peu de bouderie, il n'y a guère d'enfants qui n'y soient sujets ; ils n'ont pas pour cela l'esprit mal fait,... » de même que la vivacité n'est pas la légèreté. Les enfants sont vifs, étourdis, inappliqués : c'est comme si l'on se plaignait qu'ils sont enfants :

« Mais, mon Dieu, ne se souvient-on point de sa jeunesse, et combien on s'est ennuyée à l'église avec sa mère, combien on avait de peine à s'appliquer, à écrire, à travailler ? Comme on se lassait des choses sérieuses ? Enfin, combien on pensait différemment de ce qu'on pense ? Pour moi, je m'en souviens à merveille. Je ne comprends pas l'injustice d'exiger des autres ce qu'on sait bien, en sa conscience, qui coûtait tant à faire. Je ne dis pas qu'on n'oblige point les enfants d'apprendre tout ce qu'il faut qu'ils sachent, parce que cela leur fait de la peine, mais je ne voudrais pas qu'on en fût étonné, qu'on les pressât trop, qu'on ne leur

[1] *Id.* t. I, p. 294-295.

donnât jamais de relâche, ou qu'on jugeât qu'une fille est légère parce qu'elle sort volontiers de son banc, ou qu'après avoir lu quelques lignes, elle regarde un oiseau qui vole. Cette vive vaudra peut-être mieux qu'une sournoise qui vous paraît plus sage. Ce n'est pas même parler juste de dire qu'elle est légère, car cette joie, cette vivacité, ce pétillement des enfans qui fait qu'ils ne peuvent demeurer en place, est un effet de la jeunesse : on est ravi de se sentir jeune, d'avoir de la santé, on n'a rien dans l'esprit ; si quelque chose fâche, cela ne dure guère. On ne saurait bien juger qu'une personne est légère qu'elle n'ait dix-huit ou vingt ans ; la légèreté est proprement dans les sentiments et dans la conduite : c'est de ne pouvoir se fixer, de vouloir tantôt une chose, tantôt une autre, de ne rien suivre. Les personnes légères sont encore sujettes à des engouements : elles veulent les choses avec passion, et s'en dégoûtent de même fort vite ; il vaut mieux être modérée, aller plus doucement et marcher toujours. Il ne faut pas, encore une fois, s'étonner ni s'inquiéter de la vivacité des jeunes personnes, et si vous voulez de leur légèreté ; elle passe si vite, ou devient si fort sérieuse ; l'âge, les affaires, les chagrins modèrent bientôt cette joie de la jeunesse ; chacun l'a éprouvé soi-même. »

Que cela est bien observé, bien senti, bien dit ! Ce « pétillement des enfans », ce « ravissement de

se sentir jeune, d'avoir de la santé » : des mots trouvés ; on ne trouvera pas mieux. Et ce ne sont pas des peintures abstraites ni des maximes en l'air ; c'est son expérience, sa vie que Mme de Maintenon évoque par le souvenir, ajoutant l'exemple au précepte. Ainsi, elle met un nom au bas de ce portrait d'« une vive », celui de la petite duchesse de Bourgogne, qui était arrivée en France à dix ans et qu'elle avait élevée : « On me reprochait tant, au commencement, la liberté que je laissais à Mme la duchesse de Bourgogne pour se divertir, ses promenades, ses courses, ses jeux qui lassaient toutes ses dames ; mais je n'en étais point du tout en peine, et j'avais raison, car quoiqu'elle soit encore bien jeune, elle est déjà trop sérieuse : elle est, sur les affaires de l'Etat, comme si elle avait quarante ans [1] ». Elle n'en avait pas quinze, lorsque Mme de Maintenon s'exprimait ainsi en 1705.

Cette connaissance des caractères est indispensable pour la conduite à tenir à l'égard des enfants. Quoiqu'il soit impossible de prévoir tout les cas particuliers, de décider *ex cathedrâ* et, pour ainsi dire, à distance, dans toutes les circonstances qui peuvent surgir, il y a certains principes généralement applicables et sur lesquels on doit toujours se régler.

[1] *Id.* t. II, p. 117-118.

D'abord il faut dire toujours la vérité, ne pas tromper les enfants, « ne leur jamais faire d'histoires dont il faille les désabuser quand elles ont de la raison, mais leur donner le vrai comme vrai, le faux comme faux. » Par là, on les habitue au respect de la vérité, à la droiture, à la franchise. Une conséquence de ce principe, c'est « qu'il ne faut leur rien promettre qu'on ne tienne, soit récompense, soit châtiment [1] ».

Accoutumer les enfants à la règle, ce n'est pas leur enlever tout ressort personnel ; au contraire, « il faut quelquefois leur laisser faire leur volonté pour connaître leurs inclinations », et aussi pour qu'elles acquièrent elles-mêmes l'expérience qui leur manque, et apprennent ainsi par la pratique « la différence de ce qui est mal, de ce qui est bien, de ce qui est indifférent. »

Toutes les fois qu'on peut leur être agréable sans inconvénient pour elles ni pour le bon ordre, il faut en saisir l'occasion, « entrer dans leurs divertissements », (Mme de Maintenon avait joué à *cache-mitouche* avec la duchesse de Bourgogne) [2], sans pour cela s'abaisser « par un langage enfantin ni par des manières puériles ». C'est bien plutôt un moyen de « les élever à soi en leur parlant toujours raisonna-

[1] *Id.* t. I, p. 51.
[2] *Id.* t. I, p. 247.

blement », la raison ne s'opposant point « aux plaisirs honnêtes, qu'on doit leur permettre. » On peut même être très-large en concessions sur les choses indifférentes [1].

Le plus sûr moyen de se faire obéir, c'est de se faire aimer, et pour cela il faut commencer par aimer soi-même. « Mais il ne faut pas se méprendre aux moyens dont on doit se servir, il n'y a que les moyens raisonnables qui réussissent, et les intentions droites...» Une maîtresse ne peut se croire visiblement « aimée » si elle n'est « estimée » ; elle ne l'est que si elle se montre réellement attachée à son devoir, à la justice, à la raison. « Il ne faut chercher à se faire aimer de la jeunesse que par les moyens qui lui sont utiles [2] ».

Si la douceur et la persuasion ne suffisent pas, et qu'il faille en venir à la rigueur, il y a bien des tempéraments à observer dans le choix et l'application de la peine. Pourquoi punit-on ? pour procurer l'amendement de la coupable, pour la corriger, la redresser. En éducation comme en toute chose, on ne peut pas tout faire à la fois ; ne vous avisez donc pas de vouloir détruire d'un coup tous les défauts ; attaquez-les les uns après les autres, allant d'abord au plus pressé. Il faut savoir laisser une faute impunie.

[1] *Id.* t. 1, p. 19.
[2] *Id.* t. 1, p. 18, 20, 21, 83-85.

« Il faut tâcher de distinguer les fautes qui sont de conséquence pour le bon ordre d'avec celles qui n'en sont pas : par exemple, une demoiselle travaille mal, apprend difficilement tout ce qu'il faut qu'elle sache, il faut avoir patience et ne se point rebuter ; une demoiselle sort de la classe sans permission, il ne faut point avoir de la patience là-dessus, il la faut punir, parce qu'il y a une faute de sa volonté, et qui pourrait autoriser les autres à aller où il leur plairait...

« Il ne faut point être pointilleuse, chercher à découvrir leurs fautes, épier les occasions de les confondre ; au contraire, il ne faut pas tout entendre, ou pour mieux dire, ne pas montrer tout ce qu'on entend : il faut faire semblant d'ignorer ce qu'on peut, comme un mot échappé, un rire hors de saison, une faute courte et passagère...

« Il faut bien se garder de punir toutes les fautes : les punitions deviendraient communes et ne feraient plus d'impression.

« Pour le silence, il faut prendre ce que l'on peut ; les religieuses y manquent et vous voulez que les enfants y soient exacts... Servez-vous tantôt de la sévérité, tantôt de la douceur, et sans cesse de la patience... [1] » Lorsqu'on fait une réprimande, que ce soit en peu de mots : « Rien n'affaiblit tant

[1] *Id.* t. I, p. 78-79, 96, 239-240.

que la quantité des paroles. » C'est le précepte de Port-Royal. Il faut aussi, selon le précepte de Fénelon, savoir attendre et laisser agir le temps : ne pas punir sur-le-champ, lorsqu'on est sous le coup de la mauvaise humeur ou de l'impatience, ou que l'enfant est hors d'état de vous comprendre :

« Il y a des jours malheureux où elles sont dans une émotion, dans un dérangement, prêtes à murmurer ; tout ce que vous feriez alors, toutes les remontrances, toutes les réprimandes, ne les remettraient pas dans l'ordre. Il faut couler cela le plus doucement que l'on peut, afin de ne point commettre son autorité, et il arrivera quelquefois que le lendemain elles feront des merveilles. Il y a des enfans si emportés et qui ont des passions si vives, que quand une fois ils sont fâchés, vous leur donneriez dix fois le fouet de suite, que vous ne les méneriez pas à votre but ; ils sont incapables dans ce temps-là de raison, et le châtiment est inutile. Il faut leur laisser le temps de se calmer, et se calmer soi-même... Il faut donc étudier les moments, prendre les moyens convenables pour corriger les enfants. Quelquefois un regard, une parole les remet dans leur devoir, ou une conversation particulière, où vous les faites entrer en raison en leur parlant avec bonté. Il y en a qu'il faut reprendre en public, quelquefois même plusieurs fois

avant de les punir; il y en a d'autres qu'il faut punir d'abord sans faire paraître de ménagement; enfin la discrétion et l'expérience vous apprendront le parti qu'il faut prendre suivant les occasions [1] ».

Mais, en aucun cas, il ne faut leur témoigner d'aigreur; il faut, même en grondant, même en châtiant, leur montrer qu'*on ne leur en veut pas.* Mme de Maintenon faisait ce reproche à quelques-unes des maîtresses: « Vous parlez à vos enfants, disait-elle à l'une, avec une sécheresse, un chagrin, une brusquerie qui vous fermera tous les cœurs; il faut qu'elles sentent que vous les aimez, que vous êtes fâchée de leurs fautes, pour leur propre intérêt, et que vous êtes pleine d'espérance qu'elles se corrigeront. Il faut les prendre avec adresse, les encourager, les louer, en un mot, il faut tout employer, excepté la rudesse. Vous êtes trop d'une pièce, et vous seriez très-propre à vivre avec des saints; mais il faut savoir vous plier à toutes sortes de personnages, et surtout à celui d'une mère qui a une grande famille qu'elle aime également. — Tout ce que vous dites est bon, juste et raisonnable, disait-elle à une autre; il n'y a que le ton à changer [2]. »

Enfin, elle s'efforçait de vivifier par l'esprit la lettre du règlement, et de persuader aux maîtresses

[1] *Id.* t. I, p. 332. t. II, p. 328-329, 335.
[2] *Id.* t. I, p. 78-79, 321.

que tout n'est pas fait lorsqu'on a rempli les obligations d'un programme, donné une leçon, présidé à un exercice. Une bonne institutrice ne peut jamais se dire : Ma tâche est terminée, parce que sa tâche est de toutes les heures, de tous les instants, et qu'elle ne doit en conscience rien distraire de sa vie ni de sa pensée, au détriment des âmes qui lui sont confiées. Mais elle doit aussi se garder d'une erreur où l'on est d'autant plus exposé à tomber que l'on prend sa tâche plus à cœur : c'est d'exiger des enfants une perfection impossible, et de l'éducation elle-même une infaillible vertu :

« Il ne faut point forcer l'esprit des enfants ni s'opiniâtrer à les rendre toutes des merveilles, car il est impossible que dans un si grand nombre il n'y en ait d'un médiocre génie; mais il ne faut semer ni insinuer que ce qui est bon, et laisser le succès à la Providence. Il est impossible que des filles qui ne voient dans leur jeunesse que de bons exemples et qui n'écoutent que de bonnes paroles, ne deviennent avec le temps tout ce qu'elles peuvent être, du plus ou du moins : ainsi il faut se réjouir de celles qui font des progrès, et espérer pour les autres qu'elles en feront ou qu'elles sont capables d'en faire. Il ne faut jamais se décourager dans l'éducation : ce qui ne vient pas tôt peut venir tard, mais il se faut armer de beaucoup de patien-

ce.... Semez et attendez les fruits, ils viendront dans leur temps.[1] »

Remarquons cette opinion, qui est celle de Fénelon, et déjà exprimée ailleurs par Mme de Maintenon ; c'est la croyance au bien, au progrès final ; sans elle, l'œuvre de l'éducation est stérile : on échoue avec les enfants, si l'on n'a pas la patience d'attendre leur raison.

III

Cette éducation des maîtresses de Saint-Cyr, Mme de Maintenon la continua tant qu'elle vécut, et sous toutes les formes, lettres, instructions, conversations ; même elle payait de sa personne, assistant à la vie quotidienne de la maison, remplissant toutes les fonctions, maîtresse de classe, économe, directrice générale. Toute l'organisation pédagogique de Saint-Cyr fut son œuvre, et elle tint la main à son exécution.

L'âge d'admission était sept ans au minimum, douze ans au maximum ; l'âge de sortie, vingt ans ; on gardait par conséquent les demoiselles huit années au moins, souvent treize années. C'était long, mais, après bien des réflexions, on avait jugé à propos de passer outre, en raison du danger de

[1] *Id.* t. I, p. 53, 55, 83.

les renvoyer dans le monde à quinze ou seize ans, «l'âge le plus périlleux», tandis qu'à vingt ans «l'esprit d'une fille est formé pour l'ordinaire», et qu'elle a passé «les années les plus dangereuses de sa vie.[1]» Si l'on se rappelle ce qu'était trop souvent l'éducation domestique au XVIIe siècle, on comprendra l'insistance de Mme de Maintenon à garder les demoiselles le plus longtemps possible. Les mêmes motifs expliquent certaines prescriptions dont la sévérité nous semble cependant choquante : les demoiselles n'allaient jamais en vacances, et ne voyaient leurs parents que quatre fois par an, au parloir, à portée de l'œil, sinon de l'oreille, d'une maîtresse. C'est dans tout son absolutisme la doctrine de l'État enseignant. En échange de l'éducation qu'il accorde gratuitement à la jeune fille, il la soustrait à sa famille pour une longue suite d'années, il se subtitue entièrement à l'autorité paternelle. C'est ce que Mme de Maintenon exprime à sa manière, lorsqu'elle parle du «désintéressement de Saint-Cyr, où l'on n'a besoin de personne, où l'on donne toujours sans rien recevoir», où l'on «a un pouvoir absolu sur les demoiselles», où l'on ne souffre pas que «les parents se mêlent de leurs enfants.»

Revenons à nos pensionnaires. Au nombre de

[1] *Lettres et entretiens*, t, I, p. 254, 278.

250, elles étaient réparties en quatre classes, dont chacune se distinguait par la couleur d'un ruban porté sur la robe noire : la classe rouge, 56 élèves au-dessous de dix ans ; la classe verte, 56 élèves de onze à treize ans ; la classe jaune, 62 élèves de quatorze à seize ans ; la classe bleue, 76 élèves de dix-sept à vingt ans. Parmi les élèves des deux grandes classes, on en choisissait huit ou dix pour servir de monitrices dans les deux petites, avec un ruban couleur feu, et une vingtaine pour remplir le même office dans toutes les classes et aider dans toutes les charges de la maison, avec un ruban noir. Chaque classe était partagée en *bandes* ou *familles* de huit à dix élèves chacune, ayant à leur tête un chef ou *mère de famille*, avec une aide et une suppléante. C'est de l'éducation mutuelle. On peut déjà voir par là que les demoiselles de Saint-Cyr étaient élevées en vue de la famille, et non du couvent [1].

Le lever avait lieu à six heures, le coucher à neuf heures. La journée était remplie par les exercices de piété, l'étude, le travail manuel, les occupations de ménage et les récréations. L'idéal de Mme de Maintenon était l'image d'une grande famille, où les filles ont des obligations déterminées et payent de leur personne. L'éducation phy-

[1] *Id.* t. I, p. 11-15.

sique était réglée d'après cette vue générale : dure, mais avec un grand souci de la santé, des exigences de l'âge et du sexe. De l'eau froide pour la toilette ; pour les plus jeunes seulement, de l'eau tiède en hiver. Pas de veilles, pas de jeûnes, mais une nourriture sans recherche : « qu'elles mangent de tout, si elles ne mangent pas, c'est tant pis pour elles ; qu'elles soient sobres, qu'elles ne boivent pas de vin ; » cependant il y a des appétits robustes, il faut « observer les grandes mangeuses, et leur faire donner de plus grosses portions. » D'ailleurs, le train de la nourriture étant frugal, il n'y a rien à y retrancher : pas de fausses économies. Quand le blé est trop cher, qu'on mange du pain bis ; quand le prix baisse, qu'on revienne au pain blanc : « la pente des communautés est de retrancher sur la nourriture. » Des lits durs, des sièges durs, où l'on ne s'appuie jamais. Peu ou point de feu, « que dans le grand besoin. » De l'exercice et du mouvement, du travail non-seulement des mains, mais des bras : habiller et peigner les petites, faire les lits, balayer, nettoyer l'infirmerie, aider à la lingerie, au garde-meuble, au réfectoire ; les plus petites mêmes peuvent « éplucher des fleurs pour les sirops, ramasser des fruits, préparer des légumes [1]. » A côté du souci de l'éducation physique,

[1] *Id.* t. I, p. 84, 86, 131, 204, 223, 272, 287.

il y avait là, avec un apprentissage de la vie de ménage, une intention d'éducation morale : abaisser l'orgueil de ces jeunes filles qui se croyaient trop bien nées pour descendre à ces vulgaires et utiles emplois, dont l'effet devait être pourtant de les rendre du même coup « plus fortes, plus adroites et plus humbles : »

« Je ne saurais comprendre ce qu'a fait une de vous, dit Mme de Maintenon à la classe jaune. On l'envoie balayer, et parce qu'on lui marque ce qu'elle doit faire, elle s'en choque et dit : une servante ne doit pas me commander...Peut-on voir une telle insolence ? Quoi ! parce qu'on vous dit : vous balayerez, vous ferez cela, vous êtes choquée ! Mais moi, si on m'envoyait aider à une servante, la première chose que je ferais serait de demander ce qu'elle veut que je fasse, car certainement je ne saurais par où commencer. Il faut qu'il y ait bien du travers dans votre tête. Et où en serions-nous, si c'était un affront de s'instruire de gens au-dessous de soi ? on le fait tous les jours, et personne ne s'avise de s'en croire déshonorée. On dit à une autre de porter du bois et de balayer, elle répond qu'elle n'est pas une servante. Non certainement, vous ne l'êtes pas, mais je souhaite qu'au sortir d'ici vous trouviez une chambre à balayer, vous serez trop heureuse, et vous saurez alors que d'autres que des servantes balayent. Je me souviens

qu'étant un jour chez Mme de Montchevreuil qui attendait compagnie, elle avait bien envie que sa chambre fût propre, et ne pouvait pas la nettoyer elle-même parce qu'elle était malade, ni la faire faire par ses gens qu'elle n'avait pas alors ; je me mis à frotter de toutes mes forces pour la rendre nette, et je ne trouvai point cela au-dessous de moi. J'aurais beau frotter votre plancher, aller quérir du bois ou laver la vaisselle, je ne me croirais point rabaissée pour cela. Que tout le monde vienne à Saint-Cyr et qu'on vous trouve toutes le balai à la main, on ne le trouvera pas étrange. Nous sommes toutes nées demoiselles, mais pauvres demoiselles [1]... »

Ces « pauvres demoiselles », elle visait pourtant à les marier, et elle avait des sollicitudes toutes maternelles à l'endroit de leur taille. Elle voulait qu'on fît « des corps » à celles dont le buste paraissait se gâter, qu'on les appliquât moins à la couture et plus à des exercices exigeant la stature droite : « Il vaut encore mieux, disait-elle, qu'elles ne sachent pas si bien travailler et qu'elles ne soient pas bossues... [2] »

Arrivons à l'éducation intellectuelle.

A chaque classe étaient attachées quatre maîtresses, sans compter les monitrices, « les noires », comme on les appelait à cause de leur ruban ; une

[1] *Id.* t. I, p. 349.
[2] *Id.* t. I, p. 85, 209, 215.

maîtresse générale, sorte de préfet des études, était chargée de la direction d'ensemble. Nous avons déjà vu que l'enseignement mutuel était en honneur; Mme de Maintenon y tenait beaucoup, plus encore au point de vue moral qu'au point de vue pédagogique. En voici une preuve : « Une chose qui me fait de la peine, disait-elle un jour à la classe verte, c'est que celles qui savent bien lire, écrire, travailler, n'aiment point à le montrer à leurs compagnes, ou le font trop rudement, et que celles qui ne savent rien ne veulent rien apprendre de celles qui savent. Pour moi, si j'étais encore en âge d'apprendre, je ne me ferais point de peine d'apprendre de quelques-unes de vous des choses que vous savez et que je ne sais pas; par exemple, vous me montreriez bien à piquer un bonnet. Il faut donc que celles qui savent quelque chose le montrent aux autres avec plaisir; mais il faut montrer doucement, et point brusquement et rustaudement. Il faut donner de ce qu'on a et recevoir de ce qu'on n'a pas; c'est là ce qui fait le commerce avec le monde. Il y a des pays qui manquent de blé et d'autres ont beaucoup de vin; on donne de son vin et on reçoit du blé. Nous donnons à l'Espagne de la filasse et de la toile, et nous en recevons de la laine, parce que la leur est très-belle.[1] »

[1] *Id.* t. II, p. 83, 84,

On peut juger déjà quel était l'esprit de l'enseignement et quels en étaient les procédés ; nous y reviendrons tout à l'heure. Le programme comprenait la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la langue française, des notions d'histoire, de géographie et de mythologie, la musique, le dessin, la danse, les ouvrages manuels, les travaux de ménage. C'était à peu près celui de l'abbé Fleury, même un peu plus étendu, celui de Fénelon un peu restreint, bien supérieur à celui de n'importe quel couvent de l'époque, relativement large malgré son insuffisance. Mais, pour l'apprécier, il faut le considérer dans son application plutôt que dans sa formule.

Au premier abord, et à s'en tenir au commentaire donné par Mme de Maintenon, on serait en droit de dire qu'il a été rédigé en haine de l'instruction ; laissons parler la fondatrice, pour être plus sûr de ne pas mal interpréter sa pensée, dans un entretien avec les maîtresses de Saint-Cyr.[1] On lui demandait son avis sur la lecture :

« Il y a des livres mauvais par eux-mêmes, tels sont les romans, parce qu'ils ne parlent que de vices et de passions ; il y en a d'autres qui, sans l'être autant, ne laissent pas d'être dangereux aux jeunes personnes, en ce qu'ils peuvent les dégoûter

[1] *Id.* t. I, p. 225-231.

des livres de piété, et qu'ils enflent l'esprit, comme, par exemple, l'histoire romaine ou l'histoire universelle, au moins celle des temps fabuleux. — Mais, dit Mme de Blosset, vous mettez ces histoires au rang des livres profanes? — J'appelle livres profanes, ma sœur, répondit Mme de Maintenon, tous ceux qui ne sont pas pieux, quoiqu'ils soient innocents, dès qu'ils n'ont pas une vraie utilité. Apprenez à vos demoiselles à être extrêmement sobres sur la lecture, à lui préférer toujours l'ouvrage des mains, les soins du ménage, les devoirs de leur état, et si enfin elles veulent lire, que ce ne soit que des livres bien choisis, propres à nourrir leur piété, à former leur jugement et à régler leurs mœurs.

« Mme de Rocquemont lui demanda si on ne pouvait jamais citer aux demoiselles des exemples vertueux des sages païens de l'antiquité et des philosophes, puisque les plus saints livres en sont pleins. Je craindrais fort, répondit-elle, que tous ces grands traits de générosité et d'héroïsme ne leur élevassent par trop l'esprit, et ne les rendissent aussi vaines et précieuses qu'elles l'étaient dans les commencements, où nous avions pris cette sorte de manière de les instruire; vous avez vu combien tout ce que nous en mêlions dans nos instructions les avait gâtées, et quelle peine nous avons eue à les ramener à la simplicité convenable

à notre sexe... Encore une fois, vos demoiselles ont infiniment plus de besoin d'apprendre à se conduire chrétiennement dans le monde et à bien gouverner leur famille avec sagesse que de faire les savantes et les héroïnes; les femmes ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses, et dégoûtées des choses solides... Mais, pour en revenir aux citations profanes, je ne m'oppose point que quand elles demandent, par exemple, ce que c'est qu'Alexandre, on leur réponde simplement et sans affectation que c'était un roi de Macédoine, fort grand conquérant, et ainsi du reste ; que quand vous leur faites quelque lecture où il se rencontre de ces sortes de traits, vous les leur laissiez lire comme le reste, en leur faisant remarquer en passant la différence qu'il y a entre ces actions qui paraissent si belles en apparence et celles qui sont animées par la religion et par la piété ; que les premières sont punies en l'autre monde à cause de l'orgueil qui les fait faire, et les secondes couronnées de récompenses éternelles.

« La vie des saints, les actes des martyrs, etc., sont tous remplis des noms des dieux, des empereurs et des philosophes païens ; ce n'est pas une raison pour les leur ôter ; il faut, au contraire, leur expliquer en peu de mots, à mesure que les occasions se présentent, ce qu'étaient ces empereurs,

ces dieux, et, encore bien plus, ces saints martyrs dont nos histoires sont pleines, mais avoir soin de les exciter au bien ou à la haine du péché par la crainte et l'amour de Dieu, et non par des exemples profanes, qui, quoique utiles en certaines occasions, ne laissent pas d'exciter un orgueil qu'il faut détruire ensuite, et qui est plus difficile à surmonter que les plus grands vices. C'est ce qui reste à faire à la plupart de ceux qui se donnent à Dieu : après avoir orné son esprit, s'en être, pour ainsi dire, fait une idole, il faut nécessairement y renoncer, en faire un sacrifice et le soumettre à l'humble doctrine de Jésus-Christ. Croyez-moi, ne préparez pas tant d'ouvrage à vos enfants.

« Mme de Glapion demanda s'il fallait absolument interdire aux demoiselles l'histoire de France. Il est juste de connaître les princes de sa nation, dit Mme de Maintenon, et en savoir suffisamment pour ne pas brouiller la suite de nos rois et leurs personnes avec les princes des autres empires, dont il convient aussi qu'elles aient une légère connaissance, pour ne pas prendre un empereur romain pour un empereur de la Chine ou du Japon, un roi d'Espagne ou d'Angleterre pour un roi de Perse ou de Siam ; mais tout cela sans règles ni méthode, et seulement pour n'être pas plus ignorantes que le commun des honnêtes gens. »

Je n'ai interrompu par aucune remarque cette

longue citation. Il serait difficile d'être plus explicite. L'amie de Mlle de Scudéry, la femme qui faisait les honneurs du salon de Scarron à l'élite des beaux esprits, a brûlé ce qu'elle avait adoré : plus sévère que Mme de Sévigné, elle proscrit les comédies et les romans ; plus sévère que Fénelon, elle procrit l'histoire, elle repousse tout ce qui peut « élever » l'esprit en dehors du christianisme. Exclusive dans le sens chrétien et par là quasi-janséniste sans s'en douter, elle supprime la morale philosophique, comme d'autres suppriment la morale religieuse. Pour elle, la morale, la vertu commencent avec l'Évangile et ne sont que là, comme pour une certaine école l'histoire de France commence avec l'an Ier de la République française, l'héroïsme et l'amour de la patrie avec la Révolution. Ces erreurs s'expliquent mutuellement : également étonnantes pour qui les considère d'un point de vue absolu, également dangereuses si elles viennent à passer dans l'ordre des applications pratiques, elles devraient au moins servir à nous rendre réciproquement plus tolérants, et nous persuader que la vérité n'est jamais dans les extrêmes.

Heureusement, il en fut de Mme de Maintenon comme des maîtres de Port-Royal ; elle se démentit, dans la pratique, des exagérations de la théorie. Nous voyons, par un témoignage irrécusable,

celui des Dames de Saint-Louis dans leurs *Mémoires*, qu'elle savait au fond à quoi s'en tenir sur le succès de ses exhortations, et qu'elle demandait trop pour obtenir assez. L'entretien qu'on vient de lire est de 1696, c'est-à-dire des premières années d'une réforme difficile à établir, et les *Mémoires* nous avertissent de ne pas « prendre à la lettre tout ce que Mme de Maintenon fit dans ce temps-là, ni tout ce qu'elle a écrit sur ce sujet. On avait trop donné dans le goût de l'esprit; elle voulait ramener à une plus grande simplicité et corriger les défauts dans lesquels ce goût avait fait tomber; mais son intention n'était pas qu'on tînt toute la vie les demoiselles dans cet abaissement où elle jugea à propos de les mettre pour un temps. Ce fut seulement pour laisser tomber tout à fait ce qui avait servi de sujet à leur vanité, et prendre ensuite le milieu entre trop donner de matière à l'orgueil, et les tirer de la grande ignorance où sont les filles qui n'ont rien vu qu'un couvent ou rien entendu que des leçons de catéchisme ou la vie des saints : elle voulait donc bien qu'on leur dît ou qu'on leur lût autre chose[1]. »

Comment en eût-il été autrement? Comment une institutrice qui prend dans « la raison » le point de départ et le point d'appui de sa pédagogie, aurait-

[1] *Id.* t. I. p. 249.

elle pu se résigner à abêtir les intelligences, à endormir les facultés? On ne peut être trop ni trop tôt raisonnable, disait-elle sans cesse; Saint-Cyr est une maison où l'on doit se conduire en tout par la raison [1]. C'en était si bien le caractère, que Boileau, comme il avait marqué d'un trait expressif l'éducation de Port-Royal, marquait de même celle de Saint-Cyr:

Eût-elle sucé la raison dans Saint-Cyr,

dit-il de la femme qu'Alcippe doit épouser [2].

Avec un tel principe, eût-on l'instruction en défiance et la science profane en horreur, il faut aboutir, bon gré mal gré, à une véritable et solide culture intellectuelle, à un sérieux développement du caractère et de la volonté. C'est ce qui arrivait; la méthode de Mme de Maintenon était excellente, comme celle de Port-Royal, et bien plus libérale que son programme.

Commençons par le commencement. Les modèles d'écriture étaient des maximes que Mme de Maintenon « écrivait elle-même à la tête des cahiers des jeunes demoiselles pour leur servir d'exemples. » On en connaît une centaine, sensées sans

[1] *Id.* t. 1, p. 26.
[2] *Satire* x.

banalité, simples sans puérilité, d'un style toujours net, précis et quelquefois excellent[1] :

« Il n'y a rien de honteux que de mal faire.

« Le plus grand de tous les plaisirs est d'en pouvoir faire.

« Prenez toujours la dernière place ; il vaut mieux être appelé que chassé.

« Si vous voulez être agréables dans la conversation, ne parlez guère de vous.

« Pour être agréable aux autres, il faut s'oublier.

« C'est un mauvais caractère que celui de grand parleur.

« On raille souvent les filles sur leur timidité, mais on les en estime davantage.

« Dites le moins que vous pourrez de choses inutiles.

« Parler pour se réjouir honnêtement n'est pas inutile. »

Je ne prétends pas que ces pensées aient la profondeur ni le tour de celles de la Rochefoucauld, mais il n'a pas été inutile à Mme de Maintenon d'avoir vécu dans une société où régnait le goût, la mode, si l'on veut, des « Maximes ».

Si, pour la lecture, il fallait être sobre et scrupuleux sur le choix des livres, encore devait-on com-

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p 401-407.

prendre ce qu'on lisait et en tirer profit : « Il ne faut pas regarder cet exercice comme une simple lecture qui leur fasse passer le temps, et que vous vous contentiez de leur demander ce qu'elles ont retenu, mais il faut qu'elles le comprennent, que vous en fassiez l'application à elles-mêmes pour le règlement de leur conduite[1] ». De même, dans les exercices de mémoire, c'est la culture du jugement qu'il faut avoir en vue : Mme de Maintenon se souvenait toujours des *quatrains* de Pibrac qu'on lui avait fait ânonner dans son jeune âge :

« Il ne faut pas mépriser le talent de la mémoire disait-elle, il a son utilité comme un autre, mais je ne voudrais pas qu'on estimât une fille pour ce seul avantage : une marque qu'il est peu solide, c'est qu'on l'attribue à notre sexe au lieu qu'on réserve le jugement aux hommes. — Est-il impossible, lui dit-on, d'avoir l'un et l'autre de ces talents à la fois ? — Nullement, il y a des personnes qui ont du jugement sans avoir de mémoire, je ne les trouve pas beaucoup à plaindre ; d'autres qui, étant dépourvues de jugement, y suppléent par une grande mémoire, et c'est peu de chose ; pour celles qui n'ont ni mémoire ni jugement, elles sont bien mal dans leurs affaires... Il ne faut jamais se piquer de faire briller les filles en leur faisant apprendre

[1] *Id.* t. II, p. 224, 228.

plusieurs choses par mémoire... Il vaut bien mieux qu'elles sachent moins de choses et qu'elles les comprennent [1].....» La mémoire était exercée dans ce sens par les *Conversations*, les *Dialogues*, les *Proverbes*, qu'on leur faisait réciter et jouer, et par les chefs-d'œuvre que Racine écrivit pour elles.

L'histoire, contre laquelle Mme de Maintenon paraît avoir eu tant de préjugés, et qui était enseignée quelque peu dans l'abrégé de l'abbé Le Ragois [2], n'était cependant pas un exercice purement mnémonique, quoique ce médiocre ouvrage soit rédigé par demandes et par réponses [3]. C'était un procédé qui répugnait trop à l'esprit général de la méthode ; cet enseignement était donné plutôt dans des entretiens familiers et selon les occasions, en sorte qu'il contribuait aussi à la culture du jugement. On en a un échantillon dans le morceau suivant, rédigé par Mme de Maintenon en 1717. Elle avait alors quatre-vingt-deux ans, et les dames le lui avait demandé pour être à même de répondre à des questions qui leur avaient été faites en classe [4] :

[1] *Id.* t. I, p. 270 ; t. II, p. 230.

[2] *Id.* t. I, p. 236, en note.

[3] Il faut dire que l'on n'avait pas le choix ; Mme de Maintenon avait été obligée de demander à l'abbé Le Ragois d'écrire ce livre pour l'éducation du duc du Maine.

[4] *Id.* t II, p. 243-244.

« M. le prince de Condé, qu'on appelle souvent le grand Condé pour le distinguer des autres, était aïeul de M. le Duc d'à présent et prince du sang; il vécut sous Louis XIV, et se trouva mêlé dans les guerres civiles ordinaires dans les temps de minorité. Comme le roi ne peut gouverner lui-même, il lui faut un conseil et des ministres, tous les grands en veulent être, ce qui ne se peut : de là viennent les intrigues, les partis différents, et enfin les guerres. On veut un chef à chaque parti, et les princes se partagent. Ils déclarent leur affection et leur soumission pour le roi, en même temps qu'ils attaquent ceux qui gouvernent l'État ; M. le Prince se trouva dans ce cas-là à l'égard de la reine-mère, Anne d'Autriche, et du cardinal Mazarin, et il ne revint à la cour que longtemps après la majorité du roi. Ce prince était bien fait de sa personne, d'une grandeur médiocre, les yeux perçants et la physionomie haute, il avait beaucoup d'esprit, était savant, d'un courage héroïque, et aussi capable pour la guerre que vaillant dans les occasions. Il vécut à son retour fort retiré à Chantilly, belle maison à dix lieues environ d'ici. Il venait de temps en temps voir le roi, dont il fut toujours fort bien traité. Il lisait beaucoup, et avait souvent de beaux esprits avec lui. Il se convertit de bonne foi, et mourut à Fontainebleau où il vint pour la petite vérole de sa petite-fille, Mme la duchesse. Il écrivit au roi pour

lui demander encore pardon de ses révoltes et pour raccommoder le prince de Conti, son neveu, qui avait déplu à sa majesté....

« Le cardinal Mazarin était italien ; il vint en France dès le temps du cardinal de Richelieu. La reine-mère, Anne d'Autriche, le fit son premier ministre pendant la régence. Il fut le prétexte de toutes les guerres civiles qui agitèrent la France pendant la minorité de Louis XIV. Il avait de l'esprit, et des qualités propres au gouvernement, mais voulant trop s'élever. Il fit venir sept nièces et des neveux......

« M. Colbert était attaché au cardinal Mazarin, et fut, par là, connu du roi. Il entra dans les affaires à la mort du cardinal. Il était homme d'honneur, attaché au bien de l'État et à la gloire du roi. Il lui donna une grande connaissance des finances qui étaient dans un grand désordre. Il protégeait tous ceux qui se distinguaient par quelque mérite. Il rétablit le commerce. Il était haï, parce qu'il était froid et dur, mais on l'a loué après sa mort. Les chagrins que M. de Louvois lui donnait en portant le roi à toutes sortes de dépenses, contribuèrent à sa mort. Il éleva trop sa famille.

« M. de Louvois, ministre et secrétaire d'État de la guerre, était fils de M. Le Tellier, ministre de la régence et toujours attaché au roi, qui mourut chancelier. Il avait beaucoup d'esprit, était fort

laborieux, de grand détail, entrant en tout, et voulant savoir jusques aux métiers les plus communs. Il était rude et dur, attaché au roi et à l'État, mais si présomptueux et si contrariant, qu'il était devenu insupportable à son maître. Il aurait essuyé une disgrâce sans la guerre. Il s'en apercevait, et mourut subitement, le cœur serré d'une façon particulière, qui fit connaître que le chagrin l'avait tué.

« M. de Turenne, cadet de la maison de Bouillon, était un des plus grands hommes de notre siècle. Sa physionomie était mauvaise, ayant les sourcils joints, mais bien trompeuse, car on ne vit jamais plus de bonté, d'humanité et de douceur. Il ne connaissait aucune sorte d'intérêt, ni dans les grandes ni dans les petites choses ; il ne savait pas s'il avait de l'argent ou s'il en manquait. Il n'avait de vanité que sur la naissance ; et s'il n'avait pas trop aimé ses proches, on n'aurait pas eu la moindre faute à lui reprocher. Il en fit une en confiant au cardinal de Bouillon, son neveu, ce qu'il n'aurait pas dû lui confier. On lui en reprochait encore une autre : en confiant un secret à une jeune personne peu capable de le garder. Mais il avait beaucoup d'esprit, et toutes sortes de connaissances, un grand talent pour la guerre avec un grand courage. Il fut presque toujours opposé à M. le Prince, commandant les armées du roi pendant

les guerres civiles. On les comparait souvent sans décider en faveur d'aucun, disant que M. le Prince avait une valeur plus brillante, et M. de Turenne une valeur plus sage. Il ne connut aucun vice, il était capable d'amitié. Il fut tué en Allemagne..... Le roi apprit sous lui le métier de la guerre et fit plusieurs campagnes sans décider par lui-même. »

Imaginons une institutrice faisant à ses élèves, en 1882, le portrait des principaux personnages de la Restauration et du règne de Louis-Philippe : ce serait une perspective historique à peu près à égale distance, touchant pour les personnes âgées à l'époque contemporaine, se perdant pour les enfants dans un lointain passé. Il est probable que ses appréciations seraient moins vagues sur certains points, qu'elle appellerait les choses par leur nom, qu'elle dirait en toutes lettres « La Révolution de Juillet », tandis que Mme de Maintenon ne prononce pas le mot « Fronde », mais les personnages ne seraient pas présentés plus au naturel.

Mazarin, « voulant trop s'élever » appelant, en France « sept nièces et deux neveux » ; Colbert, « homme d'honnenr, haï pendant sa vie, loué après sa mort» ; Louvois, « rude et dur, présomptueux, contrariant », devenu « insupportable à son maître », sont peints d'un trait sobre et expressif. On voit Condé avec ses « yeux perçants » et sa « phy-

sionomie haute », Turenne avec ses « sourcils joints ». Comme chefs d'armée, un mot suffit à leur parallèle : la « valeur plus brillante » de l'un, la « valeur plus sage » de l'autre. Pourquoi Mme de Maintenon n'ajoute-t-elle pas : Lisez Bossuet pour suivre le parallèle dans toute son ampleur [1] ? L'institutrice moderne n'y manquerait pas ; Mme de Sévigné n'y eût pas manqué.

Malgré les lacunes et les demi-teintes, c'était bien là l'essence d'un procédé pédagogique que l'on vante fort aujourd'hui, non sans raison : la parole du maître, vive, familière, personnelle, évoquant les grandes figures historiques, se substituant au livre, ou du moins le complétant, l'animant, établissant ainsi avec l'élève ce concert sympathique qui est le meilleur véhicule de l'enseignement. A d'autres égards, Mme de Maintenon était plus hardie qu'on ne l'a été depuis et qu'on ne l'est peut-être encore : aucun des événements de l'histoire contemporaine ne passait inaperçu à Saint-Cyr ; succès et revers y étaient connus, célébrés ou pleurés. Les succès, hélas ! devenaient rares, et l'on se réjouissait de peu de chose. Le 5 octobre 1693, Mme de Maintenon annonce « une bonne nouvelle », le retour à Dunkerque d'un

[1] *Oraison funèbre du prince de Condé* : « Ç'a été dans notre siècle un grand spectacle de voir dans le même temps et dans les mêmes campagnes ces deux hommes, etc. ».

« capitaine de vaisseau nommé *Barte* » (Jean Bart) qui ramenait du blé : « cela est toujours bon ». Le 5 juillet 1694, elle fait part de la victoire du Texel, remportée par ce même Jean Bart ; le 17 juillet 1695, d'un léger avantage de Vendôme en Catalogne. La paix de Ryswick est l'occasion d'une récréation extraordinaire ; on pleure la défaite de Tallard à Hochstœdt [1]. Cela était connu en Europe, on en faisait même un sujet de satire ; ainsi, dès 1693, on avait publié en Hollande *Les Lamentations des Dames de Saint-Cyr sur la reprise de Mons* [2].

L'éducation, à Saint-Cyr, était donc patriotique ; les jeunes filles apprenaient à aimer leur pays, à travers la personne du roi, il est vrai, mais c'était la forme que le patriotisme pouvait revêtir à cette époque ; on serait même tenté de dire que l'instruction civique y tenait quelque place, si le mot n'était par trop moderne, et ne jurait de se voir accouplé avec celui de Saint-Cyr. Toujours est-il que Mme de Maintenon nourrissait les demoiselles dans ce sentiment, qu'elles avaient, comme tout le monde, un devoir important à remplir envers le roi et l'État. Le respect du roi et de « ceux à qui il fait part de son autorité », c'était, dans la

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 322, 365, 421, 488. t. II, p. 136.

[2] Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, p. 180.

langue du temps, ce que nous appelons aujourd'hui le respect de la loi et des dépositaires de la puissance publique. Les citoyens d'un état libre comme les sujets d'un monarque absolu, sont tenus à de certaines obligations, comme membres du corps social : par exemple, à payer l'impôt et à rendre le service militaire. Mme de Maintenon jugeait que les femmes devaient être initiées à ces notions d'économie politique, et elle comptait que les élèves de Saint-Cyr, rentrées dans leur famille ou mariées, contribueraient à les propager. Il court par le monde, leur disait-elle, des maximes bien fausses : on ne se fait pas scrupule de frauder le trésor public, on s'ingénie à faire valoir des motifs d'exemption de charges, ce qui est une injustice et une désobéissance aux lois ; mais on n'en juge pas ainsi, et pourtant, porter sa part des charges est « une obligation précise pour toutes sortes de personnes ; mais combien de gens n'ont pas eu l'avantage d'être instruits de leurs devoirs comme vous, et qui ne pêchent que par ignorance ? Votre exemple, plus que vos paroles, doit les éclairer et les redresser ; s'il se présentait quelques occasions d'en parler, ne les perdez pas ; dites franchement ce que vous avez appris ici à ce sujet, et faites volontiers part aux autres des maximes droites et solides qu'on vous y a données [1]. »

[1] *Conseils et instructions*, t. I, p. 67-69.

Cette préoccupation tenait tellement à cœur à Mme de Maintenon, qu'elle lui a inspiré une des scènes dialoguées qu'elle écrivait pour les récréations instructives des demoiselles. Dans celle qui est intitulée *Sur les discours populaires*[1], cinq jeunes filles discutent sur le système protecteur, sur les privilèges industriels et sur la taille. Les unes, quelque peu « libertines », s'élèvent contre les prohibitions commerciales, les entraves mises à l'industrie privée, les lourds impôts qui écrasent le pauvre ; leurs critiques sont évidemment un écho des « discours » et des murmures « populaires »; les autres, les sages, soutiennent, selon les idées généralement admises alors en France et dans toute l'Europe, la politique commerciale de Colbert : supposons que dans un de nos récents collèges de jeunes filles, on discute la question des traités de commerce et du libre échange, et par une extension logique, celle du paupérisme, et de la responsabilité gouvernementale. La conclusion du dialogue est celle-ci :

MÉLANIE.

« Vous prétendez donc nous persuader qu'il n'y a rien d'injuste? que tout est réglé à souhait, et qu'il faut que les malheureux le soient?

[1] *Id.* t. I, p. 338-348.

PAULINE.

Non, mademoiselle, car il n'y a rien de parfait; quoique les lois et les ordres du prince soient justes, ils sont souvent mal exécutés; il se commet mille injustices par leur autorité, mais c'est un mal qui a toujours été, qui est et qui sera sans remède.

VICTORINE.

Et pourquoi sans remède?

CÉLESTINE.

Parce que les hommes sont très-imparfaits, et que le meilleur gouvernement est celui où il se fait le moins de mal, mais il ne faut pas prétendre d'éviter tous les inconvénients.

VICTORINE.

Permettez donc les plaintes, puisque vous convenez qu'on souffre et qu'on souffrira toujours.

PAULINE.

On ne peut permettre les plaintes et les murmures à des personnes aussi bien élevées et aussi éclairées que vous l'êtes ici.

CÉLESTINE.

Non-seulement nous n'y devons pas tomber,

mais il faut s'opposer à ceux des autres, les consoler et tâcher de leur faire entendre raison. »

Nous n'aurions pas d'autre document sur Saint-Cyr, que celui-ci devrait suffire pour nous édifier sur le caractère et l'objet de l'institution. Peu importe qu'elle soit devenue, à partir d'une certaine année, un monastère régulier, que les vœux « simples » des Dames aient été remplacés par des vœux « solennels », et que leur costume demi-mondain soit devenu tout-à-fait monacal : Saint-Cyr a toujours été un établissement de l'État, disons le mot, un véritable « lycée de filles. » On n'y supprimait pas, il est vrai, l'office d'aumônier, mais autres temps, autres maximes : ce qui persiste à travers les âges et la succession des régimes, c'est le principe que l'État élève les jeunes générations selon l'idéal politique qu'il représente lui-même, et d'où est sortie l'université impériale, l'université royale, et d'où sort, selon les temps, l'université actuelle. N'est-ce pas un fait curieux que le premier collège de l'État qui ait existé en France ait été créé, pour des jeunes filles, par l'épouse morganatique de Louis XIV? La politique y pénénétrait : est-ce donc une illusion de se flatter qu'elle puisse rester à la porte de nos écoles? Illusion généreuse, en tout cas, et à laquelle il faut rester fidèle.

Si l'on pouvait encore s'étonner des contradictions de l'esprit humain, on admirerait que Mme de Maintenon n'ait pas craint d'enfler le cœur de ses jeunes filles par un enseignement d'une nature si élevée et si délicate, elle qui, pour ce motif, se défiait tant de l'histoire. Mais, nous l'avons déjà dit, il lui eût été impossible de ne pas donner une solide culture à l'intelligence, parce qu'elle ne séparait pas l'éducation morale de l'éducation intellectuelle, ni la vertu de la raison. L'étude de la langue servait à la même fin.

J'ai dit l'étude de la langue plutôt que l'étude de la grammaire ; celle-ci était bornée aux règles essentielles, selon le précepte de Fénelon ; mais la langue, on l'apprenait par l'usage, par l'exemple, par la lecture, par la conversation, quelquefois en y pensant, plus souvent sans y penser. C'était une étude ininterrompue. On n'est pas pour rien du XVIIe siècle, le siècle le plus littéraire peut-être qui fût jamais, et en même temps si philosophique, le siècle où la langue française s'est formée, où la philosophie moderne est venue au jour, le siècle de l'Académie, de Descartes, de Boileau, où l'on ne séparait pas le bien dire du bien penser : Mme de Maintenon en porte la marque ineffaçable. En dépit de ses scrupules, de ses retours, de ses *reniements,* elle garde le culte du bon langage, parce qu'elle sait que le bon langage est l'instrument de

cette raison qu'elle cherche en tout. De là, l'importance qu'elle attachait à l'étude de la langue, plus par la pratique que par la grammaire. Elle disait, comme La Bruyère, qu'on parle pour être entendu, et que la première condition est de savoir ce que l'on dit et ce que l'on veut dire ; tout travail grammatical était par conséquent un exercice intellectuel et pouvait avoir son utilité morale : « Rien n'ouvre tant l'esprit que la dissertation des mots ; c'est un des moyens qui m'a le mieux réussi pour M. du Maine[1]. » Cette « dissertation des mots » était un de ses procédés d'instruction et d'éducation les plus fréquents : expliquer les mots *plaisir*, *honneur*, *raison*, *civilité*, *reconnaissance*, etc., c'est un exercice de langage, sans doute, mais le seul choix de ces mots ouvre un horizon autrement vaste sur le monde et la vie réelle, et fait d'une leçon de grammaire une leçon de choses d'une haute portée morale.

Ces leçons de choses avaient cet autre avantage, qu'elles habituaient les enfants à parler et à réfléchir : c'est par ce qu'ils disent que l'on connait qu'ils profitent[2]. Montaigne aussi voulait que le maître fît parler « le disciple » pour juger de « son allure ». Toutefois Mme de Main-

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 30.
[2] *Id.* t. I, p. 323.

tenon n'entendait pas en faire des « discoureuses » ; elle appréciait peu une « facilité à parler » qui n'eût pas été accompagnée de bon sens ; on sait toujours parler, disait-elle, quant on sait ce qu'on veut dire et qu'on a du bon sens. Les filles « éloquentes » n'étaient point de son goût ; son goût était au naturel et à la vérité.

Il en était de même pour la langue écrite : « Accoutumez vos filles à écrire simplement. Elles ne savent point faire une lettre courte : je crois qu'elles en seraient honteuses. Il faut leur apprendre à dire les choses en peu de mots et à ne mettre que quatre lignes quand la matière que l'on veut traiter peut s'y renfermer......[1] » Précepte un peu sévère, mais qui n'était pas littéralement suivi, et elle le savait bien. En réalité, on apprenait à écrire à Saint-Cyr, Mme de Maintenon elle-même en donnait leçon, « faisant voir combien le style simple, naturel et sans tour, est le meilleur, et celui dont toutes les personnes d'esprit se servent, disant que le principal pour bien écrire est d'exprimer clairement et simplement ce que l'on pense. » Et selon son habitude, elle citait des exemples, comme celui du duc du Maine faisant, à cinq ans, sa première lettre. Qui ne se souvient par expérience personnelle, quelle grave affaire c'est là pour un enfant ?

[1] *Id.* t. I, p. 207.

Il ne sait même pas son commencement. Voici donc le duc du Maine en demeure d'écrire au roi, et répondant fort embarrassé « qu'il ne sait point faire de lettres. — Mais n'avez-vous rien dans le cœur pour lui dire ? — Je suis bien fâché de ce qu'il est parti. — Eh bien, écrivez-le, cela est fort bon. Est-ce là tout ce que vous pensez ? N'avez-vous plus rien à lui dire ? — Je serais bien aise qu'il revînt. — Voilà votre lettre faite, il n'y a qu'à le mettre simplement comme vous le pensez, et si vous pensiez mal, on vous redresserait. [1] » Ainsi, toujours la raison : penser d'abord, écrire ou parler ensuite. Et ce système était bon ; la langue de Saint-Cyr est encore la bonne langue du XVIIe siècle, aisée, claire, agréable. Si l'on veut savoir comment écrivaient « les demoiselles », voici, entre cent exemples, quelques lignes d'une lettre de Mlle d'Aumale à la supérieure Mme du Pérou [2], pendant un séjour qu'elle faisait près de Mme de Maintenon à Fontainebleau.

« Je vous choisis, ma mère, pour vous confier que je suis en colère d'être deux jours sans recevoir de lettres de Saint-Cyr ; n'est-ce pas de quoi impatienter une personne plus douce que moi ? Je les attends tous les jours à mon réveil, et je les demande avec une vivacité et un empressement

[1] *Id.* t. I, p. 182-183.

extrêmes[1]. Je devrais bien, pour me venger, ne rien dire de madame (Mme de Maintenon); mais non, la vengeance est trop cruelle, en vous écrivant je me sens plus douce, et ma colère se passe. On m'interrompt... Madame se porte bien aujourd'hui. Le roi vient de la plus belle chasse du monde. L'électeur (de Bavière) y était. La fenêtre de ma chambre donne sur une grande avenue qui a été pendant une grosse demi-heure toujours remplie d'équipages, de carrosses, de calèches, de meutes et de gens qui passaient pour la chasse. Il y avait assurément de quoi courir tous les cerfs de la forêt. Mes plaisirs ne sont pas si dissipants ni de si grand bruit. J'ai vu de nos pauvres d'Avon[2] ; j'ai parlé à M. le curé ; je devais aller arrêter les comptes de la charité, mais le procureur est au haut d'une maison pour la couvrir[3]. Vous n'avez pas dans votre conseil du dehors, des gens comme les nôtres qui font plusieurs métiers ; nos principales officières ne sont pas loin de demander l'aumône ; je crois même qu'elles ne s'en contraignent que pendant

[1] *Lettres historiques*, t. II, p. 244-245. (10 juillet 1708).

[2] Village dans la forêt de Fontainebleau, où Mme de Maintenon faisait ses promenades.

[3] *Charité*, bureau de charité ou de bienfaisance établi par Mme de Maintenon dans ce village petit et pauvre ; les membres en étaient eux-mêmes fort pauvres, le *procureur* ou secrétaire était couvreur de son état.

que nous sommes ici. Les intrigues d'amour de Françoise Payen[1] ne sont pas encore bien démêlées : on s'attend à quelque évènement pour dénouer la pièce. J'ai depuis longtemps une petite Jéanneton sous ma protection ; elle a plus de vanité que nos dames de la cour : elle vole les images de la femme chez qui elle est pour les mettre dans sa troussure, afin de la faire bouffer. Vous vous seriez bien passée de tous ces détails ; il faut les pardonner à une personne passionnée pour MM. et Mlles d'Avon. Je suis avec un tendre respect etc. »

Voilà de quel ton écrivaient «les demoiselles»; il n'y avait pas de quoi dire qu'elles étaient « éloquentes », mais elles méritent l'éloge d'avoir «bien de l'esprit », ce qui était au XVIIe siècle le plus précieux et le plus apprécié; et au fond Mme de Maintenon aurait été bien fâchée qu'elles n'en fussent pas dignes : c'est qu'elles n'auraient pas répondu à la forte éducation intellectuelle qu'elles recevaient. Sans apprendre beaucoup, sans connaître un mot de sciences physiques et naturelles, ni de cette philosophie enfantine que Fénelon recommandait, elles avaient sans cesse l'esprit en éveil, étaient habituées à réfléchir, à se rendre compte des choses. Mme de Maintenon avait deviné ce précepte

[1] Paysanne d'Avon à qui s'intéressait Mme de Maintenon.

de la pédagogie moderne, avec cet autre dont nous sommes peut-être tentés d'abuser présentement : rendre l'étude agréable. Sans tomber dans l'illusion absolue du travail attrayant, elle savait du moins, suivant le conseil de Fénelon, « réjouir l'éducation, « diversifier l'instruction», «l'égayer», chercher et trouver « des inventions ou quelque intérêt pour donner le goût du travail.[1] » Elle ne craignait pas l'émulation [2], si redoutée à Port-Royal ; elle faisait même place à un autre moyen qu'on y aurait également condamné, les représentations scéniques.

Les représentations scéniques ont été fort en honneur, comme procédé pédagogique, depuis les jésuites ; Fénelon ne les blâmait pas. Elles pouvaient n'être point inutiles à Saint-Cyr ;supprimées avec leur appareil excessif, elles y furent maintenues à huis-clos; Mme de Maintenon aurait désiré les réduire à une par an pour chaque classe [3], mais on les aimait et l'on dépassait cette mesure. *Esther* et *Athalie* étaient toujours jouées; on avait quelques pièces de Duché, entre autres un *Jonathas* ; mais les dames et jusqu'aux élèves s'ingéraient d'en composer d'autres, moins que médiocres : pour couper

[1] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 3, 10-11.
[2] *Id.* t. I, p. 4.
[3] *Lettres historiques*, t. I, p. 489. t. II, p. 24.

court, Mme de Maintenon écrivit elle-même ces *Conversations* et ces *Proverbes* que j'ai déjà mentionnés. Ils reproduisaient sous une forme dialoguée et avec l'illusion de la scène les entretiens de Mme de Maintenon avec les demoiselles, et les leçons familières qu'elle leur faisait. Ils sont remplis d'idées justes, de définitions exactes, écrits dans le ton de la conversation de bonne compagnie. Parmi les proverbes nous citerons ceux-ci ; *Les femmes font et défont les maisons*, (économie et gouvernement domestique); *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre* (la vertu du travail) ; *En forgeant on devient forgeron* (apprentissage de la maîtresse de maison)[1] ; etc. Parmi les conversations, celles sur *l'ordre*, sur *le courage*, sur *les vertus cardinales*, sur la *raison* [2], etc. J'en détacherai cette définition :

ADÉLAÏDE

« La raison s'accommode de tout ; elle compâtit aux faiblesses des autres, elle diminue les siennes : elle console dans les afflictions, elle les avait prévues; elle modère dans les plaisirs ; elle jouit de la société, elle s'en passe ; elle goûte la santé, elle ne s'accable pas dans les maladies ; elle fait un bon

[1] *Conseils et instructions aux demoiselles*, t. II, p. 10, 20, 26.

[2] *Id.* t. I, p. 201, 206, 209, 259.

usage de la fortune, elle soutient la pauvreté ; elle est en paix, elle la porte partout, autant qu'il lui est possible ; elle tire le meilleur parti des états les plus malheureux.

EUPHROSINE.

Voilà certainement un beau portrait, et je ne crois pas quo personne l'ait jamais mieux connue que vous.

ADÉLAÏDE.

Je ne dis pas encore tout ce que j'en connais, et il est certain que je n'en connais pas toute l'étendue.

MARCELLE.

Vous la mettcz donc au-dessus de tout?

ADÉLAÏDE.

Oui certainement ; on ne peut jamais en avoir trop ; on doit la cultiver pour l'augmenter, car il n'y a rien de si bon pour soi et pour les autres.

ANASTASIE.

Vous ne pouvez pas la préférer à la piété.

ADÉLAÏDE.

Non, car la piété peut sauver sans la raison, mais la piété ferait beaucoup plus de bien si elle était réglée par la raison. La piété peut prendre le change, la raison ne le prend jamais ; la piété

peut être indiscrète, la raison ne le peut jamais[1]. »

Avec ce principe dominant, on comprend cette phrase du prospectus de Saint-Cyr : « On se sert de tout jusque dans les jeux pour former leur raison[2]. » Et cette phrase n'était pas menteuse, rare mérite pour une phrase de prospectus. Mme de Maintenon voulait qu'après avoir joué à l'air libre aux jeux de mouvement, « sauter, danser, courir, jouer aux barres, aux quilles, et autres qui les font croître », ses filles eussent pour l'intérieur des jeux d'échecs, de dames, qui exigent de l'attention, et surtout ce qu'elle appellait « des jeux d'esprit[3]. »

« Ils sont bons à mille choses, leur disait-elle[4] ; quand vous jouez, par exemple, à *j'aime mon amie*, vous dites : Je l'aime parce qu'elle est douce, je la haïrais si elle était rude ; vous voyez par là que la rudesse est le contraire de la douceur. Je l'aime parce qu'elle est vigilante, je la haïrais si elle était paresseuse ; cela vous donne occasion de réfléchir, et de dire : Mais la paresse est-elle le défaut contraire à la vigilance ? N'est-ce point plutôt la hauteur, ou l'indolence, ou le manque de soin ? Chacune dit là-dessus son sentiment et prend

[1] *Id.* t. I, p. 223-224.
[2] *Lettres et entretiens*, t. I, p. 11.
[3] *Id.* t. I, p. 394, t. II, p. 254.
[4] *Id.* t. II, p. 111-113.

son parti ; puis vous appelez une maîtresse pour voir qui a raison, et cela ne peut produire qu'un bon effet. De même, si l'on vous conte une histoire, parlez-en selon qu'elle est gaie ou tragique, belle ou édifiante, et faites un peu agir vos esprits pour en tirer quelque moralité ou quelques éclaircissements. Vous venez de voir jouer *Jonathas*, que ne vous en entretenez-vous ? que ne dites-vous : je n'entends pas un tel vers, une telle expression, je ne sais ce que veut dire ce mot, et ainsi des autres choses ? Toutes vos tragédies vous sont très-utiles, elles vous apprennent à bien prononcer, à n'être pas décontenancées, elles vous occupent agréablement et sans aucune petitesse. Vous avez ici des choses que des princes et des princesses du sang n'ont point. J'ai employé les plus beaux esprits à vous faire des vers et les plus habiles messieurs à composer des chants ; tout cela vous devrait rendre très-aimables. Vous avez entre les mains quantité de choses merveilleuses dont vous pouvez faire un usage également utile et agréable ; il n'y a pas jusqu'à vos *proverbes* qui, quoique les moindres de vos amusements, peuvent aider à vous ouvrir l'esprit... »

On voit ici pourquoi et comment, Mme de Maintenon admettait les représentations scéniques ; elle les proscrivait sans pitié, dès qu'elles tombaient dans la platitude, ce qui arrive si fréquemment

dans les théâtres d'écoliers, et ne servaient plus ni à orner l'esprit, ni à former le cœur, ni à apprendre les bonnes manières et le bon langage [1]. Puisque les enfants ont besoin de divertissements et de plaisirs, « l'industrie de l'éducation est de les rendre utiles », tout au moins « d'en bannir ce qui pourrait être dangereux [2]. »

Car l'éducation, à Saint-Cyr, était essentiellement pratique. On travaillait, non-seulement parce que l'oisiveté est mauvaise en soi et qu'un ouvrage entre les mains est une honnête contenance pour une fille, mais parce qu'il faut savoir tirer parti de ses doigts quand on est pauvre. Mme de Maintenon élevait, comme on dit, ses filles « au ménage », on a déjà pu s'en convaincre : quand elles avaient « gâté ou rompu leurs hardes », elles les portaient avec des pièces ; on leur faisait attendre les habits neufs, de peur qu'elles ne s'imaginâssent qu'il n'y avait « qu'à prendre la mesure » ou « aller à la boutique [3]. »

Si l'éducation est l'apprentissage de la vie réelle, l'éducation de Saint-Cyr allait droit au but. Mme de Maintenon voulait qu'en entrant dans le monde, ses filles ne fussent point prises au dépourvu, et qu'elles eussent « des clartés de tout ». Elle ne leur

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 231 et suiv.
[2] *Id.* t. II, p. 237.
[3] *Id.* t. I, p. 175.

cachait pas les épreuves de la vie, elle était plutôt encline à en assombrir le tableau; mais elle restait simplement dans le vrai, lorsqu'elle leur montrait que nulle part l'indépendance absolue n'existe, que toute existence humaine a ses sujétions parce qu'elle a ses devoirs. Les enfants croient naïvement que, lorsqu'on est « grand », on fait ce que l'on veut : détrompez-vous, ne cessait-elle de leur répéter, on ne fait presque jamais ce que l'on veut, et presque toujours ce que les autres veulent, surtout les femmes, parce qu'elles dépendent toujours de quelqu'un, de leurs parents lorsqu'elles sont filles, de leur mari lorsqu'elles sont mariées, de leur supérieure lorsqu'elles sont religieuses. Fût-on absolument son maître, sans aucune sujétion, ce qui n'arrive jamais, on devrait se faire à soi-même une règle et la suivre, ne pas vivre au jour le jour, sans direction, sans but, au hasard : raison oblige. D'ailleurs conçoit-on une femme, une fille en pleine indépendance, n'ayant nulle contrainte, n'obéissant à aucune loi? On ne s'en moquerait pas, on la mépriserait[1]. Cet esprit de liberté est d'autant plus dangereux que le monde est semé d'écueils, et que la réputation et l'honneur des femmes y sont exposés à de continuels périls :

« Vous êtes peut-être étonnées, mes enfants, de

[1] *Id.* t. I, p. 346, 347. *Conseils et instructions,* t. I. p. 25, 26, 111, 112.

ce que je vous parle ainsi, et je comprends fort bien que chacune de vous dise présentement en elle-même : Ceci ne me regarde pas, et j'aimerais mieux mourir mille fois que de jamais rien faire qui pût tant soit peu ternir ma réputation. — Mais je puis vous assurer que ma longue expérience m'a appris que quantité de jeunes personnes très-bien élevées, et qui paraissaient toutes vertueuses, ont fait de terribles chutes qui ont scandalisé le monde, et les ont perdues devant Dieu et devant les hommes, et cela pour avoir eu trop de confiance en elles-mêmes, pour ne s'être pas assez défiées de leur faiblesse, pour s'être exposées aux occasions, pour n'avoir pas évité les mauvaises compagnies, ni pris toutes les précautions nécessaires pour se préserver. Je gagerais bien qu'il n'y a aucune femme perdue de réputation qui ait voulu tout d'un coup s'abandonner au mal, et qui ait dit de sang-froid : je veux me déshonorer; on ne parvient à cet excès que peu à peu. »

Mme de Maintenon parlait ainsi à la classe bleue, celle de dix-sept à vingt ans, et elle reprenait le même sujet dans une de ses *Conversations*, intitulée *Sur le danger des occasions*, en marquant avec une rare finesse de touche, chacune des étapes que parcourt une âme en passe de s'égarer[1] :

[1] *Conseils et instructions*, t. I, p. 443-444.

« On y vient par degrés; on aime sa personne, on veut plaire, on trouve quelqu'un qui nous marque que nous lui plaisons; on lui en sait bon gré, il continue à nous louer, notre cœur s'engage; on veut un ami, ce dessein est innocent, on aimerait mieux mourir que de mal faire; ce n'est qu'un commerce d'esprit, d'amitié et de confiance; il faut se parler en particulier, un homme hardi entreprend, la tête tourne, on se trouve engagée; il n'y a plus moyen de sortir de ses mains, on craint qu'il ne révèle tout; on s'accoutume au vice, les idées changent; cet homme se trouve méchant, on s'oppose d'abord à sa malignité, il se moque de la simplicité; on commence à croire qu'en effet on est trop timide, et peu à peu il mène dans tout ce que nous avons dit. »

La meilleure sauvegarde c'est le sentiment de l'honneur, le désir de la réputation [1] : Mme de Maintenon disait que ce mobile lui avait toujours été présent. On voit avec quelle largeur d'esprit elle parlait aux demoiselles de Saint-Cyr, et comment elle comprenait l'éducation morale des filles. C'est une question de nos jours, s'il est bon de les élever dans une ignorance absolue de certaines choses, s'il ne vaudrait pas mieux soulever discrètement le voile qui leur cache ce qu'elles devront

[1] *Id.* p. 105.

savoir un jour et ce que leur apprendra peut-être brutalement une réalité qu'elles ne soupçonnent pas ; je ne sais si l'on peut désirer plus de lumière que ne leur en apportait Mme de Maintenon. Elle traitait du mariage sans pruderie, elle voulait que les maîtresses fissent de même, et « instruisissent les filles sur les obligations du mariage. On ne parle chez vous que de couvent, ajoutait-elle, Dieu n'y veut pas tout le monde[1].

« C'est une fausse délicatesse, un travers insoutenable de n'oser parler d'un état que plusieurs de vos demoiselles embrasseront. Comment les rendrez-vous capables de bien remplir les devoirs des divers états où Dieu les peut appeler, si vous leur laissez entrevoir la peine que vous avez à en parler ? Il y a certainement moins de modestie et de bienséance à ces façons que lorsque vous leur en parlerez bien sérieusement et bien chrétiennement, comme d'un état saint qui a de grandes obligations à remplir. Cette sotte affectation, si j'ose m'exprimer ainsi, vous rejetterait bien bas dans toutes les petitesses que j'ai tâché de vous faire éviter avec tant de soin...

« On m'a dit qu'une des petites fut scandalisée au parloir de ce que son père avait parlé de sa culotte: c'est un mot en usage ; quelles finesses y entendent-

[1] *Id.* t. I, p. 480.

elles? Est-ce l'arrangement des lettres qui fait un mot immodeste?...[1] Cela est pitoyable. D'autres ne disent qu'à l'oreille qu'une femme est grosse. Il y a bien plus d'immodestie à toutes ces façons-là qu'il n'y en a à parler de ce qui est innocent, et dont tous les livres de piété sont remplis. Quant elles auront passé par le mariage, elles verront qu'il n'y a pas de quoi rire. Il faut les accoutumer à en parler très-sérieusement et même tristement, car je crois que c'est l'état où l'on éprouve le plus de tribulations, même dans les meilleurs. Il faut leur apprendre, quand l'occasion s'en présente, la différence des paroles immodestes et qu'il ne faut jamais prononcer, et des paroles grossières: les unes sont des péchés, les autres sont contre la politesse [2].»

C'est ainsi qu'elle leur parlait elle-même : « Dieu ne vous demandera pas de garder la chasteté ou la continence, puisqu'on ne se marie que pour avoir des enfants... L'obéissance pour votre mari

[1] Cela ne rappelle-t-il pas la sortie de Philaminte, contre « ces syllabes sales

Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales....

La pruderie dévote et le purisme précieux se rencontrent dans un égal ridicule, que le bon sens de madame de Maintenon condamne également.

[2] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 95-96 ; 300.

est le premier devoir du mariage, l'éducation des enfants est le second. Ayez soin de vos enfants avant qu'ils soient au monde, et ne hasardez pas leurs âmes par des indiscrétions (des imprudences), dès que vous êtes grosses[1]. » Le mot est dit. Molière n'y mettait pas plus de liberté, dans le dialogue d'Henriette et d'Armande sur le mot « mariage[2]. »

ARMANDE

Ah ! fi ! vous dis-je,
Ne concevez-vous point ce que, dès qu'on l'entend,
Un tel mot, à l'esprit, offre de dégoûtant,
De quelle étrange image on est par lui blessée,
Sur quelle sale vue il traîne la pensée ?
N'en frissonnez-vous point ? et pouvez-vous, ma sœur,
Aux suites de ce mot résoudre votre cœur ?

HENRIETTE.

Les suites de ce mot, quand je les envisage,
Me font voir un mari, des enfants, un ménage ;
Et je ne vois rien là, si j'en puis raisonner,
Qui blesse la pensée, et fasse frissonner....
De grâce, souffrez-moi, par un peu de bonté,
Des bassesses à qui vous devez la clarté ;
Et ne supprimez point, voulant qu'on vous seconde,
Quelque petit savant qui veut venir au monde.

Je ne dirai pas que l'idéal du mariage eût été le

[1] *Conseils et instructions*, t. I, p. 10, 33.
[2] *Les Femmes savantes*, act. I, sc. I.

même pour Henriette et pour une pensionnaire de Saint-Cyr, à supposer que celle-ci eût cru Mme de Maintenon sur parole. La veuve du cul-de-jatte Scarron, l'épouse de Louis XIV avait connu les charges du mariage plutôt que ses joies, elle y avait trouvé tout autre chose que « les douceurs d'une innocente vie », et son expérience chagrine semblait prendre à tâche de prévenir ses filles contre les rêves si chers et si naturels aux jeunes cœurs. Elle est vraiment dure, lorsqu'elle expose la sujétion de la femme, comme étant d'ordre divin: « Dieu a soumis notre sexe au moment qu'il l'a créé : la faiblesse de notre esprit et de notre corps a besoin d'être conduite, soutenue et protégée ; notre ignorance nous rend incapables de décision, et nous ne pouvons, dans l'ordre de Dieu, gouverner que dépendamment des hommes... Vous obéirez toujours, et l'obéissance des gens du monde est bien plus difficile que celle des religieuses. Si vous y cherchiez de la douceur, je vous dirais : entrez dans un couvent, car entre la tyrannie d'un mari et celle d'une supérieure, nommons cela ainsi, il y a une différence infinie... Il serait difficile de prévoir jusqu'où un mari peut porter le commandement...[1] »

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 392. *Conseils et instructions*, t. I, p. 32, Voir aussi p. 9, 18, 30.

Si elle avait voulu les dégoûter du mariage, elle ne s'y serait pas prise autrement, et tel n'était pas son but ; mais elle était dominée par son expérience personnelle. Il est mauvais sans doute de laisser l'imagination de la jeunesse se remplir « du tendre et du merveilleux » des rêveries romanesques, comme dit Fénelon, mais il n'est pas bon d'abolir l'idéal ; un peu de poésie, même dans le ménage, n'est point superflu. Là est le défaut de l'éducation de Saint-Cyr, et l'on est tenté de dire qu'elle était trop raisonnable. L'aimable génie de Fénelon permettait un peu plus d'air et de soleil. Mais si toute qualité a son revers, un défaut est souvent l'envers d'une qualité : cette extrême raison de Mme de Maintenon, qui lui faisait fermer la porte à l'idéal, la lui faisait fermer aussi aux excès de la religiosité. Un moment abusée sur Mme Guyon, au point de l'admettre à Saint-Cyr et de l'y laisser se faire des disciples parmi les dames, elle rompit net lorsqu'elle aperçut ce »petit troupeau tout à part, comme dit Saint-Simon, dont les maximes et même le langage de spiritualité parurent fort étrangers à tout le reste de la maison et bientôt fort étranges à M. De Chartres[1]. » Mme Guyon fut renvoyée, et avec elle trois dames. Mme de Maintenon n'était pas mystique ; fort pieuse,

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. I, p. 191-193, 269.

elle ne comprenait qu'une piété droite, allant droit au but, sans singularités et sans petitesses. Aussi les puérilités de la dévotion de couvent lui étaient-elles aussi antipathiques que les préciosités du quiétisme. Reportons-nous à son époque, à son milieu : ce n'était pas un mince mérite pour une femme placée comme elle l'était que d'oser dire — on a lu cette phrase un peu plus haut — que la piété « ferait beaucoup plus de bien si elle était réglée par la raison. »

L'éducation religieuse à Saint-Cyr était basée sur cette maxime ; ici encore, Mme de Maintenon, si ennemie des jansénistes, se rapproche bien plus de Jacqueline Pascal que des jésuites. Pas de superstitions, pas de casuistique ; aucun excès de pratiques ni d'offices. Au début, Mme de Brinon donnait trop à l'éclat extérieur et à la durée des cérémonies, ce qui prouve qu'une éducation littérairement superficielle et mondaine peut très-bien s'accorder avec une religion peu éclairée et toute en dehors. Mme de Maintenon était obligée de la modérer : « Les demoiselles sont trop à l'église pour des enfants... Songez, je vous en conjure, qu'il n'y a pas un cloître ici, et que trois cents filles autour de l'avant-chœur ne font qu'une confusion, que les demoiselles sont tuées de porter des châsses sur leurs épaules... Il faut songer au bien public, et qu'il n'y a point de

maison où les enfants soient tant à l'église qu'ils sont ici[1]. » C'était en 1687 ; elle y mit bon ordre ; en sorte que l'éducation religieuse devint plus simple et plus raisonnable lorsque la réforme se fit dans la maison ; non que les idées de la fondatrice eussent changé ; mais elles furent appliquées plus exactement, et l'on va voir qu'elle ne cessa jamais d'y veiller :

« Que la piété qu'on leur inspirera soit gaie, douce et libre ; qu'elle consiste plutôt dans l'innocence de leur vie, dans la simplicité de leurs occupations, que dans les austérités, les retraites, les délicatesses sur la dévotion et les raffinements... une piété solide et en pratique... Qu'elles parlent peu de la piété, qu'elles fassent beaucoup, qu'elles soient unies entre elles... Quand une fille sort d'un couvent, disant que rien ne doit faire perdre vêpres, on se moque d'elle ; quand une fille instruite dira et pratiquera de perdre vêpres pour tenir compagnie à son mari malade, tout le monde l'approuvera ; quand elles auront pour principes qu'il faut honorer son père et sa mère, quelque mauvais qu'ils fussent, on ne se moquera point ; quand une fille dira qu'une femme fait mieux d'élever ses enfants et d'instruire ses domestiques que de passer la matinée à l'église, on s'accom-

[1] *Lettres historiques*, t. I, p. 48, 49.

modera très-bien de cette religion, et elle la fera aimer et respecter [1]. »

Il faut encore citer un avis qu'elle adressait, suivant sa coutume, à une jeune fille sortant de Saint-Cyr pour retourner dans sa famille, en 1705 [2] :

« Mettez votre dévotion à remplir les devoirs de votre état : un des principaux va être de plaire à madame votre mère et à mesdemoiselles vos sœurs, en tout ce qui ne déplaît point à Dieu. Soyez douce, égale, complaisante, pleine d'attention aux autres et d'oubli de vous-même ; mettez votre plaisir à faire celui de madame votre mère, et à vous rendre à sa volonté ; conformez-y vos dévotions, raccourcissez-les s'il le faut, mais que rien ne vous empêche de penser à Dieu... Il ne faut pour cela ni chapelles, ni oratoires, ni chambres particulières : en jouant, en conversant et en faisant ses autres affaires, on peut aisément avoir un petit commerce intérieur avec lui... Cela n'empêche pas qu'on n'entre avec simplicité dans certaines dévotions approuvées de l'Église... Il faut estimer toutes les pratiques de piété approuvées, mais il n'est pas à propos de les embrasser toutes... Il en faut retrancher l'abus. »

[1] *Id.* t. I, p. 89, 90 ; t. II, p. 292, 293.
[2] *Conseils et instructions*, t. I, p. 56, 57.

L'aumône devait rentrer dans les pratiques de ce genre : Mme de Maintenon montre d'abord que l'aumône est toujours possible, même lorsqu'on est pauvre soi-même :

« Il faut se retrancher quelque chose et donner de son nécessaire, chacun doit agir sur cela selon son pouvoir ; ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et ceux qui ont peu doivent donner de ce peu... Voilà qui est bien consolant pour vous autres qui n'aurez pas grand'chose à donner, de penser que vous ne laisserez pas d'avoir part à la récompense promise à ceux qui font cette bonne œuvre, quand même vous ne donneriez qu'un sou. Il y a même d'autres manières de faire l'aumône, comme de procurer quelques secours, consoler les affligés, visiter les malades et leur donner les petites assistances dont on est capable, donner un bouillon à l'un, refaire le lit de l'autre. Vous pourrez aussi faire l'aumône spirituelle, qui est de donner de bons conseils et d'instruire. On peut encore faire l'hospitalité[1]. »

Il y a un choix à établir entre les pauvres : d'abord les proches qui seraient dans le besoin, ensuite les pauvres vivant sur les terres que l'on a, quand on en a, les pauvres honteux et les malades. Mais

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 220. V. aussi *Conseils et instructions* t. I, p. 22, 23.

là encore un excès est à craindre : celui de donner plus qu'on ne peut, au détriment des siens : « Il ne faut pas emprunter pour faire des charités ; et si vous mettiez votre bien en charités, de quoi vivraient vos enfants? Il y a peu de personnes à qui il soit permis de mettre tout son bien en aumônes... Il faut penser à conserver son bien pour ses héritiers. [1] »

IV.

Telle était l'éducation de Saint-Cyr. Mme de Maintenon se révèle par ce côté sous un jour nouveau et des plus favorables. Elle avait la vocation pédagogique. Les grandes parties de l'institutrice se retrouvent en elle : la puissance d'observation, la raison qui tire parti de l'observation, l'esprit d'ordre qui organise, l'autorité qui impose, la tendresse qui attache. Cette physionomie énigmatique, légèrement équivoque pendant les années de jeunesse et la première période de l'âge mûr, triste et sèche pendant la vieillesse, se détend et s'éclaire dans le milieu de Saint-Cyr. Elle n'est naturelle et à son aise que là. Cette

1 *Lettres et entretiens*, t. II, p. 276, 177. *Conseils et instructions*, t. I, p. 64.

vieille femme, liée à l'existence ennuyée d'un vieux roi, *élevée sans être grande* (c'est son mot sur elle-même [1]), sans enfants, presque sans amis, lassée de la vie à souhaiter de mourir [2], respire et renaît parmi cette jeunesse : « les gentillesses » de ses filles lui sont douces, elle « ne s'en lasse jamais, » elle « aime jusqu'à leur poussière. » Elles le lui rendaient bien ; l'une d'elles, Mlle d'Aumale, a expliqué son secret d'un seul mot : « Elle a toujours fort aimé les enfants, et à les voir dans leur naturel, et les enfants sentaient si fort cette bonté qu'ils étaient plus libres avec elle qu'avec personne. » Saint-Cyr a donc été son œuvre de prédilection, sa consolation, sa joie : « Vive Saint-Cyr, disait-elle; malgré ses défauts, on y est mieux qu'en lieu du monde ! » Ceci est sincère, mais personnel ; elle ajoutait, avec un sentiment profond et respectable : « Puisse-t-il durer autant que la France, et la France autant que le monde [3] ! »

Le succès de Saint-Cyr fut très-grand ; la duchesse de Bourgogne, qui y avait été en partie élevée ; Mlle de Normanville, si sage et si méritante qu'on la plaça près d'elle à la cour, mariée

[1] *Lettres historiques*, t. II, p. 277.

[2] *Id.* t. II, p. 363.

[3] *Lettres historiques*, t. II, p. 231, 270, 274, 396, et *passim*. *Lettres et entretiens*, t. I, p. 185.

un peu plus tard par le roi au président de Chailly; Mlle de Villette, comtesse de Caylus; Mlle d'Aubigné, comtesse d'Ayen puis duchesse de Noailles; Mlle d'Osmond, marquise d'Havrincourt, en avaient répandu la bonne renommée dans le plus grand monde. Les premières familles sollicitaient la faveur d'y placer leurs filles comme pensionnaires libres et payantes; c'eut été contraire aux constitutions, et Mme de Maintenon n'y consentit jamais [1]. En revanche, elle se prêta de la meilleure volonté à l'établissement de maisons similaires, espèces de succursales qui devaient, dans sa pensée, vulgariser le système d'éducation de Saint-Cyr en le mettant à la portée de toutes les familles aisées : des institutions libres, comme nous dirions aujourd'hui, organisées sur le modèle de la maison de Saint-Denis. Institutions monastiques, cela va sans dire. Telles furent celles des Ursulines à Mantes, à Niort, des Bénédictines à Moret, à Bisy, des Bernardines à Gomerfontaine. Ces deux derniers couvents furent l'objet de l'attention toute particulière de Mme de Maintenon; plusieurs de ses lettres sont consacrées à leur organisation.

En 1705, une ancienne élève de Saint-Cyr, Mme de La Viefville, fut nommée abbesse de Gomerfontaine. Elle n'avait que vingt-huit ans, et

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 296.

elle demanda à Mme de Maintenon de vouloir bien l'aider ; celle-ci lui envoya quelques demoiselles, avec Mlle d'Aumale qui enseignait déjà à Saint-Cyr quoique restée séculière, pour première maîtresse. Mme de La Mairie, prieure de Bisy en 1712, fit ce qu'avait fait Mme de La Viefville, et fut soutenue de la même manière. Mlle d'Esplas, « sage, douce et habile », y tint la place que Mlle d'Aumale tenait à Gomerfontaine [1].

Mme de Maintenon ne refusait ni les conseils ni les secours. On appliquait dans ces couvents les règlements et les programmes de Saint-Cyr, sauf les modifications qu'entraînait la différence d'origine et de recrutement. A Saint-Cyr on n'admettait que des filles nobles, et l'on avait sur elles une autorité exclusive de celle de leur famille ; dans les couvents ordinaires, on admettait aussi des bourgeoises, les parents continuaient à « se mêler de leurs enfants, » les riches étaient ménagées, parce que l'on espérait « quelque avantage de la famille. » Mme de Maintenon ouvre bien des jours sur l'état social de son temps, et nous montre fort bien pourquoi l'éducation des filles y était si imparfaite : « On ne peut pas être partout désintéressé comme à Saint-Cyr. » Mais si l'on ne peut réaliser une parfaite similitude, il faut se rappro-

[1] *Lettres et entretiens*, t. II, p. 118, 125, 285, 354.

cher du modèle « du plus près qu'on peut [1]. » Les couvents ne sauraient exiger, comme Saint-Cyr, qu'on leur laisse les filles jusqu'à 20 ans ; raison de plus pour se hâter de leur enseigner l'indispensable qui varie selon les conditions.

« La piété doit être égale, mais réglée selon l'état : l'artisan ne peut autant prier que celui qui n'a rien à faire. Il y a plusieurs endroits où je ne pousserais pas tant les unes que les autres : il n'importe guère que des filles de basse naissance lisent aussi parfaitement que les demoiselles, qu'on leur donne une belle prononciation, qu'elles sachent ce que c'est qu'une période, etc. Il en est de même de l'écriture; il suffit qu'elles sachent écrire pour faire leurs mémoires et leurs comptes; il ne faut pas leur apprendre à faire de lettres ni parler de style : un peu d'orthographe leur suffit; il n'en est pas de même de l'arithmétique, elle leur est nécessaire.

« Instruisez vos bourgeoises en bourgeoises. Il n'est point question de leur orner l'esprit. Il faut leur prêcher les devoirs de la famille, l'obéissance pour le mari, le soin des enfants, l'instruction à leur petit domestique, l'assiduité à la paroisse le dimanche et les fêtes, la modestie avec ceux qui viennent acheter, la bonne foi dans le commerce...

[1] *Id.* t, II, p. 288, 306.

Dites-leur que rien ne déplaît plus à Dieu et aux hommes que de sortir de son état; ils sont tous réglés par la Providence, et il s'y oppose quand on veut être ce qu'il n'a pas voulu que nous fûssions. Prêchez-leur la modération, qu'il ne faut pas que le paysan fasse le bourgeois, ni que le bourgeois fasse le gentilhomme; le monde s'en moque, et considère plus ceux qui demeurent dans leur état et qui y vivent avec honneur et probité [1]. »

Nous avons ici la preuve que la petite bourgeoisie commerçante ne négligeait pas de faire instruire ses filles; Mme de Maintenon lui refusait sans hésiter toute culture d'esprit, n'admettant pas qu'elle pût jamais sortir de sa laborieuse obscurité, et ne soupçonnant pas qu'elle était sur le chemin du grand jour. Le sens de l'éducation, qu'elle possédait à un si merveilleux degré, elle n'en faisait profiter que les filles nobles. On est toujours de son temps. Toutefois son indestructible bon sens réagit sur certains points, par exemple, la religion courante :

« Expliquez-leur bien les devoirs de la religion : on se contente qu'elles sachent par cœur les commandements de Dieu, sans leur apprendre à quoi ils nous obligent. Elles savent : Un seul Dieu tu adoreras, et elles adorent la Vierge ; elles disent :

[1] *Id.* t, II, p. 296, 306.

Tu ne prendras pas le bien d'autrui, et soutiennent qu'il n'y a point de péché à voler le roi. J'ai vu tout ce que je dis....

« Il faut prêcher la raison à toutes également en l'appliquant selon l'état, et surtout empêcher qu'on ne dise aux enfants de ces pauvretés qu'il faut qu'elles oublient ; il ne leur faut donner que ce qui leur sera toujours bon, religion, raison, vérité [1]. »

La vérité, la raison, voilà ce qui constitue l'unité, la solidarité entre la maison de Saint-Cyr et ses imitations, quelque distance qu'il y ait de celles-ci à celle-là. La raison présidant aux rapports entre les enfants d'inégale naissance, cette inégalité ne sera point pénible : « Quand on ne marquera jamais de mépris pour la bourgeoise ni pour la paysanne, elles souffriront qu'on ne les traite pas en demoiselles. Quand la grande demoiselle peignera la bourgeoise, qui est trop petite pour le faire elle-même, les autres verront que c'est la raison qui la fait agir et non pas la hauteur. Quand la demoiselle montrera à lire à la bourgeoise, la bourgeoise se portera à rendre service à la demoiselle. »

J'aime ce rôle de la raison, je l'aimerais mieux encore si la raison s'y mélangeait d'un peu de tendresse. La raison de Mme de Maintenon est toujours

[1] *Id.* p. 307, 308.

austère; mais elle a un si grand respect pour la vérité, une si grande foi dans son action, qu'on est est porté à lui pardonner cette sécheresse en faveur de sa hauteur morale: son dernier mot en éducation, qu'il s'agisse des filles nobles ou des bourgeoises, est de leur dire toujours la vérité, « sans finesse, sans tromperie, sans leur faire jamais rien accroire, et parlant aux plus jeunes comme aux plus grandes, dès qu'elles peuvent entendre ce qu'on leur dit. La vérité a une force et attire une bénédiction bien différente des finesses et des adresses de l'esprit du monde. »

Il y eut, après la mort de Mme de Maintenon, une autre imitation de Saint-Cyr, du fait de l'abbé Languet, curé de St-Sulpice. Il fonda à Paris, au-delà de la barrière de Sèvres, l'*Institution de l'Enfant Jésus* qui fut protégée par la reine Marie Lecsinska, confirmée par lettres-patentes en 1752, et où l'on élevait gratuitement trente à trente-cinq filles nobles et indigentes. A l'étranger, en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Pologne, des essais analogues furent tentés dans le cours du XVIIIe siècle, mais ne réussirent pas. L'œuvre ne valait que par celle qui en était l'âme. Mme de Maintenon avait en vain formé des institutrices, dont plusieurs fort distinguées et qui lui prêtèrent le concours le plus entier, Mme de Fontaine, Mme du Pérou, Mme de Berval, Mme de Glapion, Mme de

Champigny, Mme de Gruel. Elles disparurent à leur tour, et « l'école normale » de Mme de Maintenon ne se renouvela pas. On conserva inaltérablement le culte des vertus de la fondatrice, de ses bienfaits, les traditions de règlements, d'usages, de costume qu'elle avait laissées : son aptitude pédagogique ne passa point en héritage aux dames de Saint-Louis, dont l'Institut s'immobilisa dans le respect inerte du passé. « Les demoiselles » chantaient encore les airs de Lulli lorsque le décret du 16 mars 1793 supprima la maison. Si les écrits de Mme de Maintenon avaient vu le jour et s'étaient répandus dans le public, ils auraient pu rendre pendant le dix-huitième siècle de précieux services ; ils peuvent en rendre encore aujourd'hui.

CHAPITRE VIII

L'ÉDUCATION MONASTIQUE AU XVIII[e] SIÈCLE

I. Ruine de l'éducation monastique au XVIII[e] siècle. Ses causes. La tradition d'incrédulité en France depuis l'époque de la Renaissance et de la Réforme. Opinion de Rousseau, de Voltaire, de l'abbé de Saint-Pierre, de l'abbé Reyre. Critiques nouvelles faites au nom de l'hygiène et de l'éducation physique ; première apparition de la pédagogie hygiénique par rapport aux filles.

II. Projets de réforme de l'éducation monastique ; les couvents transformés en collèges de filles, en établissements d'instruction publique. Sécularisation de l'enseignement. L'abbé de Saint-Pierre. *Cours d'études* de Panckoucke.

III. Projet de Riballier. Projet de M[me] de Miremont. Son *Traité d'éducation et cours complet d'instruction* (1779). Recrutement d'un personnel enseignant, préparation pédagogique des maîtresses. Programme d'études. Éducation morale.

IV. Progrès que fait dans les esprits l'idée de l'éducation laïque des filles. Le Président Rolland. Bernardin de Saint-Pierre ; les *Écoles de la patrie,* mixtes jusqu'à douze ans.

I.

Le XVIII[e] siècle a vu la ruine de l'éducation monastique. Nous aurions peu de choses à en dire, si nous nous bornions à dresser son état de situation ; mais en recueillant les témoignages des contemporains, et en recherchant quelles causes spéciales l'ont presque mise à néant, nous avons

à examiner les réformes proposées alors pour restaurer ou pour remplacer le seul mode d'éducation en commun qui existât pour les filles.

Nous avons déjà essayé de montrer pourquoi la Renaissance chrétienne du XVIIe siècle n'avait pas produit, dans l'éducation des filles, des effets proportionnés à la grandeur et à l'énergie de l'effort. Du moins elle avait créé un courant religieux assez puissant pour entraîner dans son mouvement l'institut monastique, assez fécond pour lui communiquer une partie de sa vitalité, pendant une grande portion du siècle. Mais tout s'use : le mouvement dévia, la vitalité s'épuisa, et finalement des tendances tout opposées triomphèrent.

Depuis le XVIe siècle il y a toujours eu en France une tradition d'incrédulité. Après s'être affirmée à l'époque de la Renaissance par le bûcher d'Etienne Dolet et celui du chevalier de Berquin, un peu plus tard par celui de Vanini, elle comptait sous Louis XIV de rares et discrets adhérents : des hommes d'État, les Lionne, les Retz ; des savants, Bourdelot, Méré, Mitton ; des littérateurs et des poètes, Saint-Evremond, Saint-Réal, Théophile, Hesnault, Desbarreaux, Lainez, Saint-Pavin ; même des femmes, Ninon de Lenclos, la palatine qui se convertit plus tard, Mme Deshoulières qui ne fit baptiser sa fille qu'à vingt-neuf ans. Incrédulité voilée, prudente (sauf chez Théophile), et qui se

perdait dans l'harmonieux concert mené par Bossuet. Un mince filet d'eau disparaît sous la riche et majestueuse végétation des rives d'un grand fleuve ; cependant il fait son lit, l'élargit peu à peu ; avec le temps il débordera, mais nul encore ne l'aperçoit, ou si quelqu'un par hasard s'en avise, on ne le croit pas. « La grande hérésie du monde, disait déjà Nicole, n'est plus le luthéranisme ou le calvinisme, c'est l'athéisme. » Et Leibnitz vers la même date, en 1696, écrivait : « Plût à Dieu que tout le monde fût au moins déiste ! »

Ce qui frappait des esprits éclairés par la sagacité philosophique, ou par la clairvoyance inquiète de la foi, échappait aux esprits ordinaires. Toute la question religieuse était renfermée dans la question du jansénisme, le jansénisme était l'ennemi, le seul qu'il fallût redouter et combattre. On se rappelle le mot de Louis XIV au duc d'Orléans qui sollicitait une faveur pour un de ses amis : « Comment ! mon neveu, mais il est janséniste. — Je ne le pense pas, sire, car il ne croit pas en Dieu. — Vous en êtes sûr ? Alors vous pouvez l'emmener. » Le vieux roi, qui ne savait mot de théologie, et s'imaginait que les jansénistes étaient des républicains [1], ne se trompait qu'à

[1] *Mémoires de Saint-Simon*. t. XX, p. 22.

moitié : le jansénisme servit de couvert, surtout au XVIIIe siècle, à tous les opposants, et sous ce drapeau bien des coups furent portés à l'édifice qui s'écroula en 1789. Mais ce dont Louis XIV ne se doutait pas, c'est que, par l'ingérence tyrannique et maladroite du pouvoir civil dans une querelle de Sorbonne, il avait le premier transformé cette querelle en querelle politique. Il serait peut-être mort sans avoir les yeux ouverts sur des symptômes déjà fort apparents, mais que l'on s'efforçait de consigner à la porte de sa chambre, sans l'indiscrétion naïve d'une petite fille, la petite Melle de Charolais. Lorsqu'elle fit sa première communion, on l'amena devant le roi, et comme il lui recommandait d'être toujours pieuse : « Il y a des gens, répondit-elle, qui se moquent de moi. — Comment ! il y a des gens qui se moquent de votre piété ? — Oui, on me raille, quand je vais à confesse [1]. » Cela se passait en 1703. A la mort du duc de Bourgogne, en 1712, Mme de Lambert [2] écrivait à M. de Saci, en parlant de ce prince : « Il venait dans un temps où la soumission à la religion semble être devenue la honte de l'esprit et de la raison ; où l'on est confondu avec le peuple, dès que l'on croit en Dieu. » L'incrédulité en effet n'existait encore que dans

[1] Mme de Maintenon, *Lettres et entretiens*, t. II, p. 41.
[2] *Œuvres morales*, p. 317.

les hautes classes, mais là elle coulait à pleins bords.

Plus clairvoyante ou mieux renseignée que Louis XIV, Mme de Maintenon savait ce qu'elle faisait en réglant, en modérant la dévotion à Saint-Cyr : elle voulait que la piété de ses filles rentrées dans le monde fût assez droite pour échapper aux railleries, assez solide pour résister à l'athéisme. L'éducation de Saint-Cyr pouvait prétendre à ce résultat, mais non pas celle de tous les couvents. On se souvient des « petitesses », des « pauvretés » que leur reprochait Mme de Maintenon ; combien plus leur en aurait-elle reproché au XVIIIe siècle ! Dans la célèbre abbaye de Fontevrault, on envoyait les enfants, par pénitence, prier seules dans le caveau où étaient enterrées les religieuses : Mme Victoire, une des filles de Louis XV, en avait rapporté des crises de terreur panique dont elle ne put jamais se guérir [1]. A Port-Royal de Paris,la discipline n'était pas moins insensée. Une petite pensionnaire de cinq ans avait volé un écu de six livres ; pour la punir, on la condamne à être pendue. Une poulie est attachée au plafond, on y suspend un panier à linge, et l'enfant est hissée jusqu'au plafond ; les religieuses défilent sous le

[1] Mme Campan, *Mémoires*, in-8. Paris 1822, t. I, p. 18.

panier en chantant le *De profundis*, et les élèves les suivent. L'une d'elles, âgée de six ans (c'était une fille du duc de Rohan-Chabot, la future maréchale de Beauvau), passant à son tour, lève la tête et lui crie : « Es-tu morte ? — Pas encore », répond la petite suppliciée. Trente ans après, celle-ci, qui était devenue duchesse, retrouvait la maréchale à la cour; l'une ne manquait pas de demander : Es-tu morte ? et l'autre de répondre : Pas encore. Ceci se passait vers 1738 [1].

L'instruction ne rachetait en rien les erreurs de l'éducation. Le cardinal Fleury voulut, par des raisons d'économie, faire élever au couvent les quatre plus jeunes filles de Louis XV. Quand elles revinrent de Fontevrault, elles ne savaient pas lire : Mme Louise racontait à Mme Campan, sa lectrice, qu'elle n'avait appris à lire couramment qu'après son retour à Versailles, à douze ans [1]. Il y avait des établissements plus modestes et plus sérieux, mais plusieurs étaient entachés ou soupçonnés de jansénisme ; on les supprimait, comme il arriva à la communauté de Sainte-Agathe, dans le faubourg Saint-Marceau. « On y élevait parfaitement bien les pensionnaires », au dire de Barbier qui est un écho de l'opinion publique ; en petit nombre toutefois, car il n'y en avait que trente-

[1] Mme Campan, *De l'éducation*, t. 1.

deux, lorsque la maison fut fermée par lettres de cachet du 29 décembre 1752.

Cependant, même dans ceux-là, l'instruction n'était pas suffisante. Lorsque la petite Manon Phlipon, celle qui devait être Mme Roland, fut mise à onze ans chez les dames de la Congrégation, rue Neuve-Saint-Étienne dans le faubourg Saint-Marcel, elle savait déjà lire, écrire, calculer, elle avait des notions de géographie, d'histoire, de musique : c'était plus que n'en savaient ses nouvelles compagnes, même les plus âgées, celles de dix-sept ou dix-huit ans. Une bonne vieille religieuse, qui avait été dans le monde auparavant et « se piquait d'instruction », était jalousée par les autres sœurs qui n'avaient pas « autant de talents qu'elle ». Ces talents consistaient en « une très-belle main pour l'écriture », de l'habileté à broder, la connaissance de l'orthographe ; même elle « n'était pas étrangère à l'histoire ». Cette maison « honnête », appartenant à un « ordre peu austère », exempt « de ces excès, de ces mômeries qui caractérisaient leur plus grand nombre », avait laissé une bonne impression d'enfance dans l'esprit de Mme Roland, de qui l'on tient ces détails[1]; c'était l'un des meilleurs pensionnats que l'on pût

[1] *Mémoires de madame Roland*, édit. Dauban. 1 vol. in-8. Paris 1864. p. 29-31.

trouver en 1765. Trente-quatre élèves depuis six ans jusqu'à dix-huit, réunies dans une seule salle, étaient réparties en deux sections seulement : organisation pédagogique évidemment élémentaire.

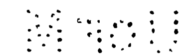
Il faut donc bien admettre qu'il y a un fond de vérité dans les plaintes formulées au XVIIIe siècle contre l'éducation monastique, plaintes à peu près unanimes, de provenance et de nature diverses. « Il est difficile, écrivait la duchesse d'Orléans en 1718 [1], de trouver aujourd'hui un couvent où les enfants soient bien élevées ; les Carmélites ne reçoivent pas de pensionnaires, et tous les autres couvents qui en prennent sont tellement remplis de débauches et de vices qu'on frémit rien que d'y penser. » La duchesse d'Orléans n'aimait en France que son beau-frère Louis XIV ; on est en garde contre sa franchise qui n'est le plus souvent que de la malveillance : la pudeur germanique, assez bonne fille de l'autre côté du Rhin, a toujours été facile à effaroucher, dès qu'il s'agit de nos mœurs. Rousseau, par d'autres motifs, peut encore être suspect de partialité lorsqu'il accuse les couvents d'être « de véritables écoles de coquetterie, » non d'une « coquetterie honnête, mais de celle qui produit tous les travers des femmes, et fait les plus extravagantes petites-maîtresses [2]. »

[1] *Correspondance*, t. I, p. 446.
Emile ou de l'Education, in-8. Genève, 1780. t. III, p. 391.

Comment ces assertions peuvent-elles se justifier ? Il semblerait plutôt qu'elles sont contradictoires avec le reproche de bigoterie qu'on adressait souvent à l'éducation monacale. Une dévotion mal entendue peut aller de pair avec la frivolité ; mais de plus, tous les couvents n'étaient pas « réguliers », comme Fénelon le remarquait déjà en 1687. La Madeleine de Tresnel (cette maison dont précisément il avait été le supérieur en 1678), eut pour protecteur, au commencement du XVIIIe siècle, d'Argenson, lieutenant de police et garde des sceaux. D'Argenson avait son appartement au monastère, il l'occupait de temps à autre, s'y retira après sa disgrâce, et y mourut en 1721. Comprend-on un pensionnat de jeunes filles où un homme, fût-ce un ministre, puisse se retirer, et dont la directrice s'expose pour ce motif à la malignité populaire ? La directrice, dans l'espèce, était doublée d'une supérieure de couvent, mais la première qualité est plus que suffisante pour expliquer les chansons auxquelles furent en butte d'Argenson et Mme de Villemont, « fille d'esprit et de condition », dit l'avocat Barbier [1].

[1] Villemont est son Hélène
Elle en fait son beau Pâris, etc.

V. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XXXIV, p. 114 ; et le *Journal de l'avocat Barbier*, t. I, p. 42, 43, 126.



C'était une exception, soit ; mais il était ordinaire de recevoir des visites, de faire collation, même de danser : croirait-on qu'à Port-Royal de Paris, en 1699, on avait donné le bal dans le parloir ! A l'abbaye de Marquel, en Flandre, où affluaient les filles riches des provinces environnantes, chaque demoiselle avait son appartement, les visites d'hommes étaient admises aux grilles ; le luxe y était tel, que les marchands de nouveautés s'y transportaient de Paris même ; les élèves se donnaient réciproquement des thés, des soupers [1]. A l'abbaye aux Dames de Caën, où fut élevée Charlotte Corday, l'abbesse, Mme de Belzunce, recevait au parloir et dans ses salons la jeune noblesse de la province. Si ce n'était pas des écoles de coquetterie, ce n'était pas non plus des lieux de recueillement. Il n'en était pas ainsi partout, mais les abus particuliers faisaient tort à l'ensemble.

Quelquefois les couvents donnaient un asile momentané à des femmes du monde ; ainsi Mme de Genlis, peu après son mariage, en 1764, fut conduite à l'abbaye d'Origny près de Saint-Quentin, par son mari qui allait à Nancy faire acte de présence au régiment des grenadiers, dont il était l'un des vingt-quatre colonels. Il y avait, comme pres-

[1] Madame Campan, *De l'éducation*, t. II, p. 5.

que partout, deux classes de pensionnaires, l'une pour les petites, l'autre pour celles de douze à dix-huit ans : « L'éducation y était fort bonne pour former des femmes vertueuses, sédentaires et raisonnables, destinées à vivre en province ». Prenons cet éloge pour ce qu'il valait dans la bouche de Mme de Genlis, qui détestait Rousseau, Voltaire, les philosophes, et se croyait une chrétienne fort orthodoxe. Cependant que se passait-il dans cette institution de jeunes filles, qui était un couvent cloîtré? L'abbesse recevait « à dîner et en visite des hommes dans son appartement » ; elle permettait à sa jeune hôtesse, pendant le carnaval, de donner le bal dans le parloir deux fois la semaine, sans hommes il est vrai, entre pensionnaires et religieuses. Mme de Genlis s'amusait de tout son cœur, et le bal ne lui suffisant pas, elle imaginait des divertissements plus singuliers. Elle se relevait à minuit, parcourait les corridors déguisée en diable, entrait dans les cellules, réveillait les sœurs; celles qu'elle connaissait pour être sourdes, elle leur barbouillait le visage de rouge et de mouches, pendant leur sommeil. S'il n'y avait pas d'autres « débauches », ni d'autres « vices » dans les pensionnats monastiques, ces espiègleries d'une mariée de dix-sept ans qu'elle raconte elle-même sans le moindre scrupule[1], ne motiveraient qu'à moitié l'indigna-

[1] *Mémoires inédits de madame de Genlis*, in-8. Paris 1825, t. I, p. 170-177.

tion de la duchesse d'Orléans et celle de Rousseau ; mais il faut avouer qu'elles donnent une pauvre idée de la discipline intérieure.

Un abus plus grave était la coutume d'admettre des dames pensionnaires. En se retirant volontairement dans un cloître, elles ne renonçaient ni à leur liberté, ni aux habitudes du monde, ni aux souvenirs d'une existence parfois agitée. Les élèves n'étaient pas tenues à l'écart de ces voisines mondaines, qui les attiraient volontiers, qui souvent avaient autant de part à leur éducation que les religieuses elles-mêmes[1]. Ce commerce n'était pas toujours sans danger : Mme de Puysieux raconte qu'étant à Port-Royal de Paris, de douze à seize ans, elle allait tous les soirs passer deux heures chez une dame en chambre. On causait « politique, finesse, usages, galanterie », et la bonne dame ne se faisait pas prier pour satisfaire la curiosité de la jeune fille. Nul n'y trouvait à redire dans la maison, c'était passé en usage, puisqu'ordinairement une religieuse assistait à ces visites; mais la bonne fille, « qui avait passé sa vie dans le couvent », n'y entendait pas malice; « la conversation était du grec ou de l'algèbre pour elle, aussi dormait-elle le plus souvent ». Ce que devait produire une telle

[1] Madame Campan. *De l'éducation*, t. II, p. 5.

éducation, on l'imagine; au reste, nous le verrons en temps et lieu[1].

Toutefois ce genre de reproches ne doit pas tomber sur l'universalité des couvents. D'autres ont été formulés, qui présentent un caractère plus général. Voltaire, malgré son inaptitude pédagogique, n'a pu s'empêcher de dire son mot sur l'éducation des filles, tant la question s'imposait à tous les esprits. Dans un de ses dialogues[2], il met dans la bouche de Sophronie, une jeune fille sur le point de se marier, les paroles suivantes : « Ce que j'ai de raison, je le dois à l'éducation que m'a donnée ma mère. Elle ne m'a point élevée dans un couvent, parce que ce n'était pas dans un couvent que j'étais destinée à vivre. Je plains les filles dont les mères ont confié la première jeunesse à des religieuses, comme elles ont laissé le soin de leur première enfance à des nourrices étrangères. Ma mère m'a crue digne de penser de moi-même, et si j'étais née pour gagner ma vie, elle m'aurait appris à réussir dans les ouvrages convenables à mon sexe; mais née pour vivre dans la société, elle m'a fait

[1] Nous reparlerons de madame de Puysieux au chapître suivant.

[2] Intitulé *Sur l'éducation des filles*, écrit, d'après Beuchot, en 1761, et publié pour la première fois en 1765. (*Œuvres complètes de Voltaire*, édit. Beuchot, in-8. Paris 1830. t. xii, p. 382-384).

instruire de bonne heure de tout ce qui regarde la société ; elle a formé mon esprit, en me faisant craindre les écueils du bel esprit... Enfin, ma mère m'a toujours regardée comme un être pensant dont il fallait cultiver l'âme, et non comme une poupée qu'on ajuste, qu'on montre et qu'on renferme le moment d'après. »

La critique est précise : l'éducation monastique ne vaut rien, parce que les filles qui la reçoivent ne sont point destinées à vivre dans un couvent. C'est bien là, semble-t-il, le fond commun de toutes les protestations qui s'élevèrent au XVIIIe siècle. L'abbé de Saint-Pierre, ne veut point de mal à « ces bonnes religieuses », mais il déclare que l'éducation n'étant pas leur « but principal » il ne faut pas « s'étonner si les moyens de procurer une excellente éducation aux filles sont si peu connus, et si mal mis en œuvre dans ces couvents, et si au sortir de ces maisons religieuses elles sont si ignorantes des choses les plus communes et les plus importantes, si elles ont si peu d'intelligence, si peu d'usage de raisonner juste, et si peu de raison dans leur conduite.[1] » C'est ce que disaient aussi les *Encyclopédistes*[2]. Quant La Chalotais réclamait une refonte du système d'instruction pour les garçons et la ferme-

[1] *Projet pour multiplier les collèges de filles*, 1 vol. in-32, Paris 1878, p. 10.

[2] Art. *Education*, t. VI.

ture des collèges ecclésiastiques, il s'appuyait sur le même principe et l'opinion publique lui donnait raison ; il exprimait une idée commune sinon à tous, du moins au grand nombre : l'éducation ne saurait répondre à son but, lorsqu'elle est «confiée à des personnes qui ont renoncé au monde, et qui, loin de chercher à le connaître, ne doivent songer qu'à le fuir; » voilà pourquoi « elle ne tient point à nos mœurs[1]. »

Il ne parlait que des collèges, mais l'objection porte aussi bien sur les couvents. Elle serait vraie d'une vérité absolue si l'institut monastique était toujours ce qu'il a été à ses origines, si des modifications profondes ne s'étaient pas introduites dans son esprit et dans son objet. Il y aurait exagération et peu de justice à prétendre qu'une religieuse est incapable de bien élever une jeune fille par cela seul qu'elle est religieuse ; il y en a tout autant à prétendre que par cela seul aussi elle en est capable. Il faut que tout en étant religieuse elle soit institutrice, qu'elle mette au premier rang de ses devoirs de conscience son devoir pédagogique, et qu'elle applique à l'accomplissement de cette tâche les efforts et les vertus qu'elle tournerait exclusivement vers la vie spirituelle, si elle n'était que religieuse. Il faut qu'elle consente à donner

[1] *Essai d'éducation nationale*, in-12. 1763, p. 20.

accès à la science profane, qu'elle cesse de ne voir dans le monde qu'abîme et perdition, que, tout en lui préférant pour elle-même le renoncement du cloître, elle ne le défigure pas aux yeux trompés de celles qui doivent y vivre. C'est une évolution qui intéresse la vie même des institutions monastiques ; si elle est possible et durable, l'avenir le dira. Au XVIIIe siècle, elle n'était pas encore à l'essai, elle n'était même pas comprise, et la critique était justifiée.

De là, le mépris dans lequel étaient tombés les pensionnats de couvents. Mme Campan[1] dit que, vingt ans avant la révolution, « presque toutes les filles » n'y passaient plus qu'une année, pour la première communion ; ce qui est bien d'accord avec l'aveu que fait un de leurs défenseurs, dans un ouvrage publié en 1786 et plusieurs fois réimprimé[2]: l'abbé Reyre convient qu'ils sont « presque entièrement désertés ou décriés ». Et pourquoi ? Parce que « la plupart des gens du monde prétendent qu'on n'y apprend aux élèves que des minuties, plus propres à en faire de petits esprits que des personnes vertueuses et raisonnables ; » on entend même dire

[1] *De l'éducation*, t. I, p. 298.

[2] *L'école des jeunes demoiselles, ou Lettres d'une mère vertueuse à sa fille avec les Réponses de la fille à sa mère*, par l'abbé Reyre. in-12, Paris 1829. t. I, p. 12, 15 ; t. II, p. 359, 360.

« que lorsque les demoiselles en sortent, elles auraient besoin d'une nouvelle éducation pour réformer les défauts de celle qu'elles y ont reçue. » Reproches immérités, s'empresse-t-il d'ajouter : le but de l'éducation des couvents « est de les instruire des vérités de la religion, et de les accoutumer à les réduire en pratique ; » telle est leur « principale étude ». Ce n'est pas le couvent qui les a mal élevées, c'est le monde qui les perd ; elles n'y ont point « passé six mois », que « pour la plupart, oubliant tous les bons sentiments dont elles étaient animées, elles se laissent entraîner par le torrent des mauvais exemples, et tombent même quelquefois dans les plus grands désordres. »

Après l'attaque, la défense, après Rousseau et Voltaire, l'abbé Reyre ; la défense est faible, non point parce que l'abbé Reyre, comparé à eux, est un obscur combattant : il est de bonne foi et il sait de quoi il parle ; mais parce que la cause est mauvaise. La même thèse a été reprise de nos jours avec une égale conviction et plus de talent. Elle se résume en ceci[1] : les principes et la méthode étaient aussi bons dans les couvents du XVIIIe siècle que dans ceux du XVIIe, l'éducation n'avait pas changé ; ce qui avait changé, c'était le monde où les femmes entraient trop jeunes et où elles faisaient leur se-

[1] *De la seconde éducation des filles*, par A. Nettement. 1 vol. in-12. Paris 1869. p. 247, 259, 274.

conde éducation, et la société était gâtée, parce que la religion lui manquait, et n'était plus la base de l'éducation. Il me semble qu'il y a là un paralogisme issu d'un cercle vicieux : si la société était mauvaise, c'est que les femmes qui la composaient pour leur part, comme les hommes, avaient été mal élevées et élevées trop vite ; si la religion lui manquait, c'est qu'elle avait été mal enseignée, ou mal comprise, puisqu'on n'enseignait guère autre chose dans les couvents. Et le dernier mot de la question ne serait-il pas là ? Ne serait-ce pas précisément parce que les femmes affrontaient les périlleuses épreuves de la seconde éducation, celle que donne le monde, sans y avoir été fortement préparées par une solide culture intellectuelle, qu'elles étaient si dépourvues de toute faculté de réaction contre les idées ambiantes ? L'histoire des femmes au XVIII[e] siècle ne prouve pas comme on le dit, que l'instruction leur est funeste ; elle atteste au contraire, avec la plus extrême évidence, la nécessité d'une haute culture de l'esprit, même dans l'intérêt des croyances religieuses. Si par un anachronisme moral il était possible de placer les femmes distinguées du XVII[e] siècle dans le milieu philosophique et incrédule du XVIII[e], elles auraient moins vite tourné au vent de l'incrédulité ; et par un phénomène inverse, si les femmes du XVIII[e] siècle s'étaient trouvées dans un milieu intellectuel analogue à celui

de l'âge précédent, les défectuosités de leur éducation première y auraient été plus facilement réparées.

Insuffisante par rapport à l'instruction, et même à l'instruction purement religieuse, l'éducation des couvents soulevait encore d'autres plaintes, qui ne s'étaient pas fait jour au XVIIe siècle ; elles ont trait à l'hygiène et à l'éducation physique. Elles ne se produisent que dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, après Rousseau, après l'apparition des premiers traités d'hygiène à l'usage des gens du monde, et d'hygiène de l'enfance. On commençait à remarquer un certain appauvrissement de la race et comme une diminution de vitalité. Le nombre moyen d'enfants par mariage était alors de 4 1/20, autant qu'on peut s'en rendre compte pour une époque où la statistique existait à peine ; au XVIIe siècle, il était beaucoup plus élevé, les familles de douze enfants et plus n'étaient pas rares : Arnauld l'avocat eut vingt enfants, son fils Arnauld d'Andilly en eut quinze, Domat treize, Pierre de Sainte-Beuve treize aussi, le père deBoileau seize ; Bossuet avait neuf frères et sœurs, Molière au moins autant, etc. Il est vrai que la mauvaise hygiène de la petite enfance et d'autres causes en enlevaient une bonne part[1] ; du moins ils venaient au

[1] Dans les *Caquets de l'accouchée,* une jeune femme qui a déjà cinq enfants trouve que c'est trop, et sa mère lui

monde, et pour y rester il leur manquait surtout une éducation physique bien entendue. Locke y songea le premier, et ce fut un service rendu par la philosophie sensualiste ; Rousseau imita Locke, précédé toutefois par deux médecins, Bronzet et des Essarts, dont les traités, les premiers à ma connaissance qui aient paru sur la matière, ne furent point inutiles à l'auteur de l'*Emile*. En même temps que lui et après lui, Tissot, Ballexserd, Roussel, Cabanis portèrent du même côté leurs études plus ou moins spéciales. Très-négligée auparavant pour les deux sexes, l'hygiène pédagogique n'existait pas du tout en ce qui regarde les filles.

Ce fut alors qu'on s'avisa d'examiner sous cet aspect nouveau l'éducation des couvents, c'est-à-dire l'éducation publique des filles ; mais le cri d'alarme, poussé par des voix trop faibles, n'eut pas à beaucoup près le même retentissement que celui de Rousseau à propos de l'éducation domestique. Qui connaît aujourd'hui les noms des deux écrivains qui en ont eu l'initiative, Riballier et

répond : « Ma fille, tu es bien folle : ce ne sont que gentillesses ; auparavant qu'ils soient en état de te donner beaucoup de peine, tu en auras perdu la moitié et peut-être tout. ». *Recueil général des caquets de l'accouchée, ou Discours facécieux* etc. 1 vol. in-8. Paris 1623. (Réédité en 1855 par M. Ed. Fournier).

Mme de Miremont? Ils méritent d'être sauvés de l'oubli.

Riballier[1] attribue les maux « qui accablent et dégradent l'espèce humaine » à deux causes : l'ignorance des femmes, et leur « fatale oisiveté. » Bien élevées, elles seraient comme les hommes, aptes à tout. Si leur constitution est moins vigoureuse, c'est par le défaut des exercices qui rendent les hommes forts et robustes, et c'est un de ses griefs contre les couvents. Elles y sont formées à la vertu, elles y apprennent le respect de la religion ; « mais par quels exercices du corps les y saura-t-on rendre fortes, courageuses et robustes?... La grande occupation est d'imaginer tout ce qui peut, selon nous, servir à leur donner la grâce du corps, et l'on a, à cet effet, grand soin de forcer, par les plus douloureuses entraves, leur taille et leurs membres de se mouler sur toutes les fausses idées que nous avons de la proportion et de l'élégance de ces parties... Le moment vient où l'on est étonné de voir ces enfants pâles et délicats, incapables de soulever les plus légers fardeaux, gênés dans leur respiration, ne pouvant

[1] *De l'éducation physique et morale des femmes, avec une notice alphabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrières des sciences et des beaux-arts, ou par des talents et des actions mémorables.* 1 vol. in-12, Bruxelles et Paris, 1779. (Sans nom d'autenr).

digérer la légère nourriture qu'on leur fait méthodiquement distribuer. Nous sommes étonnés ; ah ! soyons justes : leurs corps faibles, leurs membres délicats, compromis par les entraves que nous leur avons mises, ont-ils pu les uns s'élargir, les autres acquérir de la nourriture et de la souplesse ?... Nous ne réfléchissons pas que nous interceptons pour jamais la liberté, la souplesse et l'action similaires pour tous les mouvements, toutes les fonctions, tous les besoins du corps... Infortunées créatures ! dès ces premiers instants, votre sort est décidé ! Tant que vous vivrez, vous serez des êtres faibles ! les principes de la force et de la santé ont été trop essentiellement altérés dans votre éducation physique ; il ne vous reste plus qu'à souffrir[1]. »

Pour être juste, il faut adresser les mêmes reproches à l'éducation privée, et il n'y manque pas. Peut-être même y a-t-il excès de sévérité à l'égard des couvents ; Rousseau, qui ne les flattait pas, dit tout au contraire de Riballier que les pensionnaires y « ont beaucoup d'ébats, de courses, de jeux en plein air et dans des jardins », et il les préfère en cela à la maison paternelle[2]. Cependant Mme de Miremont[3] est de l'avis de Riballier

[1] *De l'éducation,* p. 4, 36, 38, 41, 45.
[2] *Emile,* liv. v, p. 3, 8.
[3] Anne d'Aubourg de la Bove, (1735-1811). Son mari a

contre Rousseau. Selon elle, on ne tient presque nul compte, dans les couvents, des nécessités hygiéniques, de l'exercice, de l'activité au grand air; on y garde les filles « beaucoup trop renfermées. » Elles ont besoin, comme les garçons, de jouer, de courir, de se mouvoir, pour acquérir « une constitution plus robuste » et aussi « l'air et le maintien plus dégagé et plus noble. » Accessoirement, ces habitudes d'activité donnent « du courage et de la fermeté »; et en général, « conserver le corps et fortifier la santé, c'est procurer ou assurer une plus grande liberté à l'esprit. » Cette diversité d'appréciation s'explique peut-être par la négligence ou l'inaptitude des religieuses à tirer parti des ressources qu'auraient offertes les vastes jardins de quelques-uns au moins de leurs établissements. Tout ce qui tient au corps et à la vie physi-

fait précéder l'ouvrage d'un avertissement signé d'initiales fausses et dans lequel il déclare que « ses idées sur l'éducation lui ont paru si justes qu'il l'a engagée à entreprendre ce travail... Ce traité ne pouvait être bien fait que par une femme. » Sur quelques points, ajoute-t-il, j'aime à croire qu'elle a eu besoin de mon expérience, qu'elle s'est fait un plaisir de recourir à mes lumières : liés par l'hymen, plus étroitement unis par le sentiment, cet ouvrage est celui de deux êtres heureux, qui se sont communiqué âme et pensées. » — L'ouvrage est intitulé : *Traité de l'éducation des femmes et Cours complet d'instruction.* Sans nom d'auteur in-8. Paris 1779.

que ne les touchait pas assez ; elles n'avaient pas assez d'instruction pédagogique pour attacher à *la récréation* l'importance qu'elle mérite : « Souvent, ajoute Mme de Miremont, la maîtresse des récréations est peu capable, et les enfants sont abandonnés à eux-mêmes[1]. »

Au reste, la critique de Mme de Miremont se porte successivement sur tous les détails de la vie de pensionnat. La propreté n'y est pas plus en honneur que le mouvement. On n'y connaît « que la propreté extérieure ;... l'usage du bain, qui serait si salutaire, est comme proscrit ; on fait une espèce de crime de tout ce qui peut en tenir lieu ; et l'on ne sait ce que c'est que de s'opposer à ce que la sueur, séchée sur la peau, bouche les pores de la transpiration. On ignore que la malpropreté des dents (qui y est si ordinaire) a aussi d'autres dangers que celui de les gâter. »

Le régime alimentaire est mal entendu : les enfants se lèvent de très-bonne heure et ne prennent rien avant neuf heures du matin ; puis tous les repas, déjeûner, dîner, souper, sont accumulés dans l'intervalle de huit ou neuf heures, car le dernier a lieu à 5 heures, à 6 heures au plus tard ; en sorte que « l'estomac est ou fatigué par le travail, ou tiré et affaibli par le besoin, deux choses

[1] T. I, p. 88-89.

également nuisibles. » De plus, on mange trop vite, et au froid, ce qui empêche de bien digérer.

La salle de classe seule est chauffée ; comme le dortoir ne l'est pas, dans la crainte du froid on n'en ouvre point les fenêtres, en sorte que l'air y est vicié et l'odeur suffocante. « C'est pourtant de ces vapeurs infectes que le poumon s'abreuve. Ce n'est pas tout. J'ai vu des jeunes personnes coucher presque tout habillées ; les unes pour se garantir du froid ; les autres par paresse, pour le plaisir de dormir plus tard le lendemain ; en effet on les éveille beaucoup trop tôt pour ce qu'elles ont à faire. J'en ai vu d'autres, qu'on forçait inhumainement de coucher avec leurs corps, dans l'idée de préserver leur taille des accidents, que souvent les corps entraînent, et rien n'est plus malsain. Tout ce qui serre peut troubler l'ordre de la circulation, surtout pendant le sommeil. » Enfin « sans qu'on s'en doute, c'est au couvent que l'on contracte le désir et l'habitude de veiller : soit pour lire des romans, soit pour étudier. La plupart des pensionnaires s'enferment dans leurs rideaux, avec une vapeur grasse déjà pernicieuse en elle-même ; et il est encore plus nuisible d'étudier au lit que de veiller [1]. » Cette critique au nom de l'hygiène, passant des filles aux mères, s'étend jusqu'aux abus

[1] T. I, p. 87-88, t. II, p. 60-65.

de la mode en fait de toilette, et notamment à l'emploi dangereux du blanc, du rouge, des pommades, des cosmétiques et des parfums [1]. Il n'est pas étonnant que la race s'affaiblisse, ce qui est plus apparent encore chez les femmes, et « que tous les enfants soient affectés d'un germe de langueur. » Il appartiendrait à une éducation sage d'écarter ces dangers.

Il n'est pas inutile de remarquer que ni Riballier ni Mme de Miremont n'ont d'hostilité systématique contre la religion; Mme de Miremont la met à la base de l'éducation, comme nous le verrons tout-à-l'heure, et Riballier rend hommage aux vertus et à la piété des maîtresses religieuses. Le système suivi dans les collèges était tout aussi mauvais; la critique doit donc tomber ici non exclusivement sur l'éducation monastique des filles, mais en général sur l'éducation publique. La situation étant donnée, des projets de réforme devaient surgir. Le premier en date est celui de l'abbé de Saint-Pierre.

II.

L'abbé de Saint-Pierre [2] a été, dans son cabinet, le grand réformateur du XVIIIe siècle; il aurait

[1] T. II, p. 69-73.
[2] 1658-1743.

renouvelé le monde s'il eût suffi pour cela d'adresser des mémoires aux ministres ou de rédiger des projets de réforme ; et le monde à tout prendre ne s'en fût pas trouvé plus mal, car le réformateur mettait le doigt sur toutes les plaies de l'ancien régime. Mais les ministres ou ne lisaient pas ses mémoires, ou ne prenaient pas ses projets au sérieux, — heureusement pour lui : il évita la Bastille. Il n'évita point la mésaventure d'être exclu des séances de l'Académie française, sans pourtant être rayé de ses registres, pour avoir parlé avec trop peu de prudence du « gouvernement de la vieille cour [1] ; » à part cette anodine persécution, il vécut tranquille et réalisa, exemple unique en son temps, le problème de la liberté de la presse, en traitant sans ombre de ménagements des questions de toute nature, littéraires, morales, éconoques, religieuses, politiques, sociales. On sait qu'il rêvait « la paix perpétuelle en Europe ; » combien d'autres choses encore ! Pour nous en tenir à notre objet, citons seulement :

« 1° Projet pour perfectioner [2] l'éducation (1728) ;

[1] Saint-Simon ; lire le récit de l'affaire dans ses *Mémoires*, t. x, p. 39, 40.

[2] Je reproduis exactement le texte de l'édition originale : l'abbé de Saint-Pierre voulait réformer l'orthographe comme le reste, on en verra la preuve dans les citations extraites de ses ouvrages.

» 2° Projet pour perfectioner l'éducation domestique des princes et des grans seigneurs (1730);

» 3° Projet pour perfectioner l'éducation des filles (1730);

» 4° Observation sur le dessein d'établir un Bureau perpétuel pour perfectioner l'éducation publique des enfans dans les coleges et dans les couvens (1730);

» 5° Projet pour multiplier les coleges de filles (1730). »

Comment, en effet, parmi tant d'abus à combattre et d'améliorations à introduire, aurait-il négligé l'éducation de la jeunesse ? Ce sujet n'est pas étranger au but qu'il poursuivait : la prospérité de l'état et le bonheur du genre humain. L'éducation est pour lui un des moyens de procurer ce résultat; il la considère, comme Fénelon, sous le point de vue social, et par suite il attribue autant d'importance à l'éducation des filles qu'à celle des garçons.

On place l'abbé de Saint-Pierre parmi les antécédents de Rousseau : s'il s'agit de l'auteur du *Contrat Social*, on a raison; s'il s'agit de l'auteur d'*Émile*, cela est moins évident. A part l'influence que l'esprit de réforme, de quelque côté qu'il souffle, exerce nécessairement autour de lui et devant lui, l'abbé de Saint-Pierre et Rousseau ne se ren-

contrent sur le terrain pédagogique qu'en un seul point, la critique de l'éducation à la mode, et diffèrent profondément sur les moyens de la corriger. Ce n'est pas Rousseau qui eût imaginé de placer « Sophie » de cinq à dix-huit ans dans un collège, et de la marier au sortir de là, sans transition. Tel est pourtant l'idéal de l'abbé de Saint-Pierre : hors de l'éducation publique, point de salut, même pour les filles, il dirait presque surtout pour les filles [1] : « Il y a des avantages inestimables pour les filles dans les Colèges qu'elles ne sauraient jamais trouver dans l'éducation domestique : la crainte de la punition publique, le désir de la récompense publique, l'exemple des compagnes estimées, le désir de se distinguer entre les compagnes, tous effets naturels de l'émulation; la trop grande complaisance ou l'ignorance des mères ou des grand-mères [2].

Les collèges seuls permettent d'atteindre le but de l'éducation des filles, qui « est le même que le but de l'éducation des garçons », c'est-à-dire le bonheur de l'individu et celui de la société, résultant des bonnes habitudes acquises. Ces bonnes

[1] *Ouvrages sur divers sujets par l'abbé de Saint-Pierre.* 2 vol in-12. Paris 1728-1730. Le 2e volume, imprimé en 1730, porte un titre légèrement modifié : *Œuvres diverses de M. l'abbé de Saint-Pierre.* — T. I, p. 72-81.

[2] *Id.* t. II, p. 92-93.

habitudes sont au nombre de cinq : « habitude à la Prudence crétiene, habitude à la Justice, habitude à la Bienfaizance, habitude au discernement de la Vérité, mémoire exercée utilement ou habitude à retenir des faits, des maximes et des démonstrations dont la connaissance est importante au bonheur. » L'auteur, après avoir exposé ces cinq points, ajoute la « Réflexion » suivante : « La justice, moyen plus important que la bienfaizance. La bienfaizance, moyen plus important que la justesse d'esprit. Justesse d'esprit, moyen plus important que les talens d'une grande mémoire utilement cultivée [1]. »

« Cette « Réflexion » renferme l'idée-mère de sa pédagogie : l'éducation morale lui importe beaucoup plus que l'instruction, il juge beaucoup plus utile de donner aux enfants des vertus que des talents. « Il est incontestablement plus important pour l'augmentation du bonheur de l'Écolier, du bonheur de ses parents, et du bonheur de la société, qu'il ait acquis durant ses dix ans d'éducation, les habitudes nécessaires pour devenir fils, frère, mari, maître, supérieur, voisin, citoyen juste et bienfaizant, qu'il n'est important qu'il ait acquis beaucoup de connaissances et de talens au dessus de ses pareils ; c'est que les connaissances et les talens eux

[1] *Id.* t. I, p. 1-3, 23, 82.

mêmes ne sont dézirables non plus que les grans revenus, qu'aproportion du bon uzaje que l'on en fait pour augmenter son propre bonheur, et le bonheur des autres, et il n'arrive que trop souvent que le mauvais uzaje de ces grans talens, de ces grans revenus, de ce grand pouvoir dans les injustes, sert à augmenter leur propre malheur et le malheur des parens et des citoyens, et c'est ce qui montre combien les habitudes à la justice et à la bienfaizance sont plus importantes aux homes, que toutes les autres habitudes [1]. »

Or, l'éducation en vogue va tout au rebours : « D'où vient que nous sommes si clairvoians, et si en garde contre un solécisme au sortir du Colege, et que nous comètons tant de grandes et petites injustices, presque sans nous en apercevoir, et sans songer à les reparer ni à nous en coriger ? il est facile de voir que cela vient de notre mauvaize Education, parce que nos maîtres ont trop doné de tems à former en nous des habitudes d'un très petit prix et trop peu de tems à former en nous des habitudes de la plus grande importance [2]. » Il revient à plusieurs reprises sur cette idée, qu'il semble ne pouvoir jamais assez développer (rappelons-nous qu'il applique aux deux sexes les mêmes principes géné-

[1] *Id.* 70.
[2] *Id.* p. 14, 91.

raux) : « Les Regens donneront une férule à celui qui aura fait un solécisme, et à peine feront-ils un reproche à celui qui a fait une medizance. Or que voulez-vous que pense l'écolier de ces divers traitemens? Il faut nécessairement qu'il pense qu'il y a beaucoup plus de mal à faire une faute contre la grammaire, qu'il n'y en a à faire une injustice, et à traiter ses camarades comme il ne voudrait pas en être traité [1]. »

Il faudrait penser le contraire, il faudrait comprendre que la chose la plus utile à savoir c'est la pratique habituelle de la justice, de la bienfaisance, de tous les bons procédés, sans lesquels la vie est misérable. « Qui doute que si les filles sortaient du couvent beaucoup plus exercées à ces vertus, elles ne fussent incomparablement mieux élevées qu'elles ne sont aujourd'hui? qui doute qu'elles ne fussent par conséquent infiniment plus propres à diminuer les maux et à augmenter les biens de la société? » Mais jusqu'à présent on ne s'en est point inquiété; ni les rois ni leurs ministres « n'ont imaginé combien les coleges des filles étaient nécessaires, et combien leur bonne éducation importe à la grande augmentation du bonheur de la société [2]. »

Voici donc le moyen que propose l'abbé de Saint-

[1] *Id.* t. II, p. 166.
[2] *Id.* t. II, p. 109. t. I, p. 83.

Pierre. L'unique collège qui existe, la maison de Saint-Cyr, devrait d'abord être perfectionné. « Il est évident qu'il serait de l'utilité publique qu'on y reçût des externes riches, d'abord en petit nombre, jusqu'à ce qu'on eût donné ordre à l'augmentation des logemens, des meubles, et du nombre des Regentes des nouvelles classes, des gouvernantes des chambres [1]... Peut-être qu'un jour ce serait un colege de cinq cens filles... Ce serait un grand avantage pour un grand royaume que de posséder un pareil modèle d'Education [2]. » C'est l'idée de Mme de Maintenon, mais autrement appliquée.

Sur ce modèle, le gouvernement pourrait aisément former dans la capitale un grand collège d'environ deux cents pensionnaires, comprenant treize classes où passeraient successivement les filles depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de dix-huit, faisant ainsi chaque année une classe. Ce serait du moins la règle générale, sauf quelques exceptions ; car il peut arriver que des enfants du même âge ne soient pas de même force, « de sorte qu'il faut s'assujetir à laisser quelquefois une ou deux

[1] Les maîtresses chargées de surveiller les élèves dans les chambres ou salles de travail, des *maîtresses d'études*. Remarquez le mot *Régentes* pour désigner les maîtresses chargées d'enseigner ; c'est l'assimilation complète des collèges de filles aux collèges de garçons.

[2] *Id.* t. I, p. 87.

filles de six ans dans la classe de cinq (ans), quelques-unes des filles de dix ans dans la classe de neuf, et ainsi des autres. » En supposant dans chacune de ces treize classes, quinze pensionnaires et trois maîtresses, un collège complet compterait 39 maîtresses et 195 pensionnaires. Il serait bien supérieur aux petits collèges de 30 ou 50 élèves, « à cause de la plus grande émulation, à cause du grand nombre de punitions et de récompenses publiques et plus publiques, et à cause du plus grand nombre d'habiles Maîtresses qui se perfectioneront tous les jours davantage à l'exemple et à l'envi les unes des autres. Aussi l'État doit viser à augmenter dans les Capitales les Coleges de filles jusqu'à deux cents pensionnaires ou environ, pour avoir toujours des classes assés nombreuses pour exciter et fortifier l'émulation du côté des vertus les plus importantes au salut et à la société. »

L'abbé de Saint-Pierre ne proscrit pas pour cela les congrégations enseignantes, surtout les Ursulines ; il les accepte toutes, pourvu qu'elles se mettent en état de remplir cette mission, qu'elles forment des maîtresses capables, qu'elles se pénètrent plus que par le passé de l'esprit du monde, en un mot qu'elle se sécularisent à quelque degré, car la réforme où il leur demande d'entrer aboutit en définitive à leur donner ce caractère, sans leur enle-

ver le caractère religieux. A la tête de chaque collège, comme à la tête d'un couvent, sera une Supérieure, « choisie au scrutin comme la plus intelligente et la plus patiante de la communauté » ; sa « supériorité » durera trois ans, sauf à être prorogée pour trois autres années ; « aux électrons par scrutin assisteront deux Prêtres, l'un nomé par l'Intendant, l'autre nommé par l'Eveque, pour empêcher les cabales et les effets des cabales. » Les maîtresses seront également élues au scrutin, « entre les plus spirituelles et les plus patiantes. » Ces emplois étant distribués, s'il reste des sœurs disponibles, « elles enseigneront aux pauvres filles du dehors à lire, à écrire, à calculer, à filer, à coudre, à tricoter, à blanchir, etc. Cela est une œuvre beaucoup plus sainte en elle-même avec pareil dezir de plaire à Dieu que le simple chant des pseaumes [1]. »

Cette organisation sera surveillée et régie en dernier ressort par un « Bureau perpétuel » d'éducation publique composé de six membres nommés par le roi, trois Conseillers d'État et trois maîtres des Requêtes, et de « sept ou huit membres inférieurs qui auraient voix délibérative », élus par les six premiers sur une liste de trois candidats présentés respectivement par l'Université, les Jésuites,

[1] *Id.* t. II, p. 128-131.

les Bénédictins, les Oratoriens, les pères de Sainte-Geneviève, « et deux ou trois autres membres qu'ils choisiront dans la Capitale ». Ce Bureau, qui aura autorité sur tous les collèges des deux sexes, « formera aussi des articles de Règlement pour l'éducation des filles, et chargera pour cet effet deux Commissaires pour dresser de concert les observations les plus importantes [1]. »

Quel sera le régime des ces collèges ? Qu'y enseignera-t-on aux jeunes filles et comment y seront-elles élevées? Évidemment, dans le plan de l'abbé de Saint-Pierre, la discipline morale, l'éducation du cœur et du caractère doivent tenir plus de place que l'instruction proprement dite ; celle-ci est traitée sans façon et mise en seconde ligne. Non qu'il n'admettre un assez grand nombre de matières d'étude, mais il ne juge pas utile de les approfondir : « Les commencemens des arts et des sciences, dont les enfants doivent faire le plus d'uzaje dans le cours de leur vie... un peu de tous les arts et de toutes les sciences dans chaque classe [2]. » Pour les filles, il faut leur donner le goût de la lecture : « Les fames qui aiment à lire ont un amusement seur (sûr) quand elles sont seules, et un amu-

[1] *Id.* p. 159-160.
[2] *Id.* t. I, p. 68-69.

sement de peu de dépense et souvent très-utile... Il faut avoir pour but d'instruire les filles des élémens de toutes les sciences et de tous les arts qui peuvent entrer dans la conversation ordinaire, et même de plusieurs choses qui regardent les diverses professions des hommes, histoire de leur péis, géografie, loix de police, principales loix civiles, afin qu'elles puissent entendre avec plaisir ce que leur en diront les hommes, leur faire des questions à propos, et entretenir plus facilement conversation avec leurs maris des événemens journaliers de leurs emplois... Un peu d'astronomie pour pouvoir faire usage de l'almanac [1], pour savoir comment se font les éclipses, ce que ce peut être que les comètes, les impostures des diseurs et des diseuses de bonne avanture. Un peu de conaissance de la machine du corps des animaux..., quelque chose sur les causes de plusieurs effets naturels, comme de la pluye, de la grêle, de la nege, du tonerre, des songes, des impostures, des prétendus Sorciers ou Magiciens... afin de les éloigner de la superstition qui cause tant de maux. » Il y ajoute quelques connaissances de

[1] Cette raison naïve rappelle le *Bourgeois Gentilhomme*, priant son maître de philosophie de lui apprendre l'almanach, « pour savoir quand il y a de la lune et quand il n'y en a pas ».

médecine usuelle, et par-dessus tout « l'économie », c'est-à-dire la science de tout ce qui est relatif au gouvernement domestique[1].

Ce programme en soi serait acceptable ; le côté faible, c'est la méthode, par où l'abbé de Saint-Pierre est bien inférieur à Fénelon, à Mme de Maintenon, à Port-Royal. Mauvais système que d'apprendre tout à la fois, d'effleurer chaque chose, de ne rien creuser, et c'est le système de l'abbé de Saint-Pierre. Ses expressions favorites sont « quelque chose » de telle science, « partie » de telle étude, « un peu » de telle connaissance ; il fait tâter « la crouste première, comme dit Montaigne, un peu de chaque chose et rien du tout ». Qu'importe, s'écrierait-il volontiers comme Chrysale, que les filles « manquent à parler Vaugelas », pourvu qu'elles ne fassent point de « solécismes en conduite » ? C'est là, nous l'avons déjà vu, son thème favori, et il a la prétention, l'illusion, que la vertu s'enseigne comme l'orthographe. Comment ? par des récits appropriés, par des histoires bien choisies, par des représentations théâtrales comme à Saint-Cyr, même par « des romans vertueux » ; par une application constante à montrer que bien agir est la meilleure, la seule manière d'être heureux dans ce monde et dans l'autre ; enfin et sur-

[1] *Id.* t. II, p. 120, 124.

tout par la pratique répétée, par la discipline générale de la maison [1]. Pour avoir une idée des procédés, lisons, par exemple, les passages intitulés : *Quatrième moien, Jugement des injustices* et *Cinquième moien, Récompense de la plus patiante* [2]:

« D'un côté, nous ne comettons guères de grandes injustices, d'injustices punissables envers nos pareils, que par impatiance et par un esprit de vanjance, et de l'autre la vanjance ne pourrait rien sur nous si nous avions aquis une grande habitude à la paciance. Mais enfin il arive tous les jours entre les compagnes des sujets de patiance et par conséquent il arive des injustices, soit en paroles, soit en actions, entre des compagnes impatiantes. Sur quoi il faut remarquer deux cas : le premier est lorsque l'ofansée se plaint de sa compagne à sa maîtresse, et le second lorsque l'ofansée avec le secours de la patiance ne se plaint pas. Il est vrai que lorsque l'ofansée ne se plaint point, c'est une preuve ou qu'elle n'a rien souffert, ou presque rien, ou qu'elle a de la vertu, c'est-à-dire de la patiance, mais l'ofanse n'en est pas moins grande, et par conséquent moins punissable. Or il faut tous les jours procéder au jugement de la punition des petites injustices dont l'ofansée se plaint et des

[1] *Id.* t. I, p. 68-69.
[2] *Id.* t. II, p. 115-118.

grandes injures dont une autre ofansée très patiante ne se plaint point. Une demi-heure emploiée ou le matin ou l'après-midi dans la classe à faire rendre publiquement un ou deux pareils jugemens par les compagnes même de l'ofansée sera un tems très utilement emploié[1] : 1° pour donner plus d'attention aux autres Ecolières sur de pareilles ofanses; 2° pour leur aprendre les degrez d'injustice des actions qui seront marqués par les différens degrez de punition ; 3° pour leur aprendre à pardoner et à soufrir sans se plaindre, parce que souvent l'ofansée qui demandera que l'ofansante soit exemte de la punition ordonée par les compagnes, obtiendra la moitié de sa demande et qu'elle en sera louée publiquement par les autres devant la maîtresse; 4° Cet appareil de jugement fera une grande impression dans leur esprit contre toute injustice : Or c'est ce qu'il y a de plus important dans l'éducation. Je compte parmi les plus petites punitions de se tenir debout un quart d'heure dans la classe. Se tenir à genoux est une plus grande punition ; on peut ainsi marquer les degrez d'injustice en établissant dix ou douze degrez de punition par le tems et la manière de punir.

« Comme la vertu du plus grand uzaje dans la

[1] Première idée des jurys d'écoliers, qui a reparu dans les procédés de l'enseignement mutuel, bien longtemps après notre auteur.

société c'est la patiance qui fait soufrir sans se plaindre, je demande aussi que tous les premiers jours du mois les Ecolières donnent leurs voix par scrutin à celle qui, dans le dernier mois, a le plus soufert sans se plaindre à persone et surtout à la maîtresse ; afin qu'elle porte une marque honorable tout le mois suivant, et afin que sans dispute elle ait la meilleure place et la préséance partout à son choix. Une demie heure et même une heure passée tous les mois à cet exercice serait très-utilement emploiée, et servirait beaucoup à encourager les Ecolières à pratiquer cette vertu chacune dans leur classe. Or dans une famille quel trésor qu'une femme très-juste, très-patiante et très-appliquée à ses devoirs? »

Il est difficile d'avoir de meilleures intentions, mais outre que les moyens pratiques sont contestables, il manque à ce système d'éducation un principe supérieur, propre à élever les âmes et à leur assurer la santé morale. Au fond, c'est le système utilitaire dans toute sa sécheresse, singulièrement aggravé par l'argument de la vie future, « ce ressort très-fort et très-puissant pour rendre les filles très-vertueuses en peu d'années ». Ainsi les femmes ne sont pas capables de faire le bien par dévouement, par vertu, toute leur vertu consiste dans ce raisonnement : si je me conduis bien, je mériterai une éternité bienheureuse ; si je me conduis mal, je

serai punie éternellement; donc il faut me bien conduire « afin d'obtenir le paradis » et « d'éviter l'enfer ». Citons textuellement : « Ce sont des motifs surnaturels, divins et éternels, tels que le désir du paradis ou la crainte de l'enfer, *qui seuls constituent le ressort de la morale.* On ne saurait trop inspirer aux filles l'esprit de la religion, qui consiste dans une grande crainte de déplaire à Dieu et d'être jeté au feu éternel, et dans un grand désir de lui plaire et d'en obtenir l'entrée du paradis[1]. »

Voilà ce qu'il appelle « la prudence chrétienne». C'est peut-être de la prudence, ce n'est pas de la morale, ni de la morale chrétienne, ni de la morale philosophique : il n'y manque qu'une chose, qui est tout, l'idée du devoir, c'est-à-dire l'idée du bien désintéressé. Encouragez un enfant par l'espoir d'une récompense, arrangez-vous de manière à ce qu'il comprenne par lui-même qu'après tout on trouve toujours son compte à remplir son devoir, c'est une nécessité de commencer par là, mais à condition de ne pas vous en tenir là, si vous aspirez à lui donner une éducation complète, vraiment humaine, conforme à la nature et à la destinée d'un être intelligent et libre. Vous n'aurez rien fait, tant que vous ne l'aurez pas amené à se dire que le devoir, ne fût-il pas profitable, devrait encore être

[1] *Id.* p. 102, 130, 146.

accompli, par cela seul qu'il est le devoir. La jeune fille qui n'entend pas cela, n'est pas *élevée*, eût-elle passé dans les collèges les treize années que lui assigne le règlement de notre auteur : ce sont treize années perdues, ou peu s'en faut.

Ce que j'en dis n'est pas pour faire le procès à l'éducation religieuse. L'éducation religieuse est à l'éducation morale ce que la notion de Dieu est à la notion du devoir : elle ne la remplace pas, elle la couronne et la complète. Seulement, peut-on appeler religieuse l'éducation qui repose uniquement, comme celle qu'Arnolphe donne à Agnès, sur la crainte

des chaudières bouillantes
Où l'on jette à jamais les femmes mal vivantes ?

N'est-ce pas rapetisser l'idée même de Dieu ? Et notez bien que l'abbé de Saint-Pierre était loin de penser comme Arnolphe : on le sait par les confidences de ses derniers moments. Pourquoi donc a-t-il fait de cette morale le pivot de sa discipline éducatrice ? Son habit même ne l'obligeait pas à déployer tant de zèle. Il estimait sans doute que la faiblesse humaine, surtout la faiblesse féminine, a besoin d'objectiver le bien et le mal sous une forme saisissante. D'autre part, ce rêveur n'est nullement mystique, il ne se laisse pas égarer dans les décevantes subtilités de quiétisme et il dit bonnement

aux enfants et aux hommes : Aimez Dieu pour lui, mais plus encore pour vous.

Au surplus, peut-être le bon abbé n'y entendait-il pas malice, et nous donnons-nous plus de peine à interpréter sa pensée qu'elle ne lui en avait coûté à lui-même. Le fait est qu'il ne semble pas se douter du vice radical de son système. Naïf et positif à la fois, naïf dans sa façon d'exprimer ses idées, positif dans sa façon de les concevoir, il avoue ingénument « que la meilleure éducation des enfans est une pratique perpétuelle que leur conseillera leur amour-propre vertueux et religieux». Et il a tant de confiance dans l'efficacité de ce principe, qu'il en annonce comme à coup sûr les heureuses conséquences : «Si d'un côté tous les maris par la force des habitudes vertueuses acquises dans leur bonne éducation étaient fort justes et fort bienfaizans envers leurs femmes, s'ils étaient aussi atentifs qu'ils peuvent l'être à ne point les ofanser, à ne leur point déplaire, et à leur procurer au contraire tous les agrémens raisonables qui sont en leur pouvoir; si d'un autre côté toutes les femmes qui auraient eû une excelente éducation étaient aussi atentives qu'elles pourraient l'être à ne rien faire, à ne rien dire qui pût déplaire à leurs maris, et à leur procurer au contraire tous les agrémens qui sont en leur pouvoir ; s'ils disputaient ainsi entr'eux à qui aurait au plus haut degré une atention si

désirable et si loüable, l'un à qui serait meilleur mari, l'autre à qui serait meilleure femme, n'est-il pas évident que toutes les principales familles d'un état en seraient incomparablement plus heureuses qu'elles ne sont? Les familles du peuple prenent volontiers par vanité pour modèles et pour exemples les actions de justice, les maximes raisonables et les vertus qu'elles voyent dans les familles nobles et bien élevées ; ainsi elles en deviendraient de leur côté beaucoup plus vertueuses et par conséquent beaucoup plus heureuses[1]. »

Est-il nécessaire de dire que les projets de l'abbé de Saint-Pierre en matière pédagogique n'aboutirent pas plus, de son vivant, que ses projets en matière politique et administrative? On le considéra comme un fécond et inoffensif rêveur, et il semble que tout le monde ait été de l'avis de Saint-Simon, qui disait de lui : « Il a de l'esprit et des chimères. » Des chimères, sans doute ; on en aura reconnu plus d'une à la lecture des pages qui précèdent. L'idée d'interner les filles pendant une longue suite d'années, de les enlever ainsi à l'atmosphère du foyer maternel, et cela sans vacances ni congés[2], n'est pas une chimère simple, c'est une chimère dangereuse, malgré l'avis de Mme de Maintenon, et contre laquelle doit s'élever en

[1] *Id.* t. II, p. 94-95.
[2] *Id.* t. II, p. 125-126 ; t. p. 131.

principe la pédagogie féminine. Mais ce qui n'est pas chimérique, c'est l'idée d'un ministère de l'instruction publique, car le « Bureau perpétuel » n'est pas autre chose ; ce qui l'est encore moins, c'est le principe d'une éducation nationale qu'il a le premier posé, c'est l'appel fait à l'État pour l'accomplissement d'une des plus nécessaires fonctions du gouvernement. Et si l'on avait pu voir cette idée germer déjà dans plusieurs esprits avant lui, personne encore ne l'avait étendue aussi complè-à l'éducation des filles. Voilà le vrai titre de l'abbé de Saint-Pierre aux yeux des historiens de la pédagogie.

Il n'a pas persuadé ses contemporains: cet échec s'explique par une petite et par une grande raison. La petite raison, c'est que le réformateur de l'orthographe, de la langue et de tout le reste est un mauvais écrivain: il écrit en homme pressé de dire ce qu'il pense plutôt que de le bien dire, sans souci du beau et du bon langage, ce qui est un malheur dans notre pays ; la grande raison c'est qu'il est venu trop tôt, ce qui est un malheur dans tous les pays. Il a devancé les magistrats et les parlementaires de 1763 et de 1772, La Chalotais et le président Rolland ; il a devancé Condorcet et l'école pédagogique de la Révolution ; il a devancé tout le monde, jusqu'à nos législateurs de 1880. Il ne suffit pas qu'une idée soit bonne, il faut qu'elle se produise

à propos, qu'elle tombe en bonne terre, que le milieu ambiant la fasse germer, mûrir, éclore. Celle de l'abbé de Saint-Pierre y a mis le temps, mais elle a fini par faire sa trouée ; peu à peu, elle s'est imposée à l'attention, des esprits convaincus l'ont reprise pour leur compte, quelque cinquante ans après lui.

Parmi cette postérité plus ou moins directe, inconnue ou peu connue, nous retrouverons Riballier et la comtesse de Miremont ; mais dans l'intervalle il y eut des tentatives d'un autre genre pour relever l'instruction des filles. Jusqu'alors les réformateurs avaient écrit surtout pour les mères et les institutrices, quelquefois pour les jeunes filles ou plutôt pour les jeunes femmes : on commence à écrire pour les petites filles, lorsqu'elles sont encore sur les bancs du couvent. Le nom de Panckoucke reste attaché à un ouvrage qui a été, sinon le premier, du moins un des premiers composés dans cette intention, *les Études convenables aux demoiselles* [1] ; l'auteur le destinait expressément « aux jeunes pensionnaires des communautés des maisons religieuses. »

C'est un cours non complet mais assez étendu d'études variées. Il comprend la grammaire, « connaissance trop négligée parmi les Dames, dont on

[1] 2 vol. in-12. Lille, 1749.

a souvent de la peine à lire la plus belle écriture, et qu'on devine plutôt qu'on ne lit; » un traité de la poésie « si cultivée parmi nous; » une rhétorique, suivie d'un traité sur « le Commerce des Lettres, » ou préceptes du style épistolaire, « rien n'assurant mieux la réputation d'une dame que de sçavoir arranger noblement et avec justesse ses pensées sur le papier; » un cours de géographie, de chronologie et d'histoire, « rien ne faisant plus d'honneur à une dame que d'avoir sur ces sciences une teinture assez forte pour éviter la confusion des tems et des lieux, et pour lire utilement et méthodiquement quelques ouvrages sérieux; » la mythologie ou fable héroïque, indispensable pour qui veut « entendre le sujet de bien des tableaux et lire sans obstacle les plus beaux ouvrages de littérature; » une sorte de traité de morale pratique, emprunté aux fabulistes; une *Civilité* sous ce titre, « de la Bienséance; » et enfin une arithmétique [1].

La forme adoptée par l'auteur est celle des Demandes et Réponses, mais les Réponses ont souvent toute l'étendue d'un long Exposé. Il y a à remarquer, dans la mythologie, des rapprochements quelquefois inattendus entre les fables païennes et l'Écriture sainte, destinés à montrer que le paganisme à fait à celle-ci de nombreux emprunts; par

[1] T. I. *Préface,* p. viij, xiij; p. 186.

exemple, l'auteur compare Saturne à Noé, Bacchus à Moïse[1]. N'oublions pas qu'il écrit pour les pensionnats monastiques, ce qui ne l'empêche pas en d'autres endroits d'aborder des sujets quelque peu délicats. Ainsi, dans sa morale par la Fable, énumérant les fables « qui ont une application spéciale aux demoiselles », il cite non-seulement *le secret*,

> Rien ne pèse tant qu'un secret,
> Le porter loin est difficile aux Dames...

non-seulement *le Buste et le Renard*, qui apprend à ne pas se laisser prendre aux apparences, le *Cerf se mirant dans l'eau*,

> Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile...

mais encore des fables touchant directement à la question de l'amour et du mariage.

« D. Quelle est la plus redoutable de toutes les passions?

« R. C'est l'amour, parce qu'on en guérit plus difficilement que de tout autre...

> Amour ! amour ! quand tu nous tiens,
> On peut bien dire : adieu prudence...

« D. A quelle chose les demoiselles doivent-elles s'appliquer dans le choix d'un époux ?

[1] T. II, p. 265, 280.

« R. A rechercher la conformité des humeurs préférablement au bien (à la fortune); à ne point faire les précieuses, ni dédaigner les bons partis qui se présentent, lorsqu'on a de bons témoignages de la probité des personnes.

Quoi, moi ! quoi, ces gens-là ! L'on radote, je pense.
A moi les proposer ! Hélas ! ils font pitié.
Voyez un peu la belle espèce.

« Celles qui agissent ainsi, après s'être données en ridicule, se trouvent souvent dans le cas d'épouser le premier venu. Telle est la précieuse de notre fabuliste.

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
Se trouvant à la fin tout aise et toute heureuse
De rencontrer un malotru [1]. »

Pour nous, la leçon n'est pas précisément neuve; en 1749, La Fontaine n'était pas encore devenu un auteur classique, surtout dans les couvents. L'ouvrage de Panckoucke était donc une innovation pour l'époque, c'est pourquoi j'en ai parlé. Sauf les sciences naturelles, qui sont absentes, il répond à un programme assez complet, et qui n'était certainement pas rempli dans la plupart des pensionnats monastiques. Il a dû faire quelque bien, puisqu'il a été plusieurs fois réimprimé au XVIII[e] siècle ; mais il ne pouvait pas suffire pour arrê-

[1] T. II, p. 372-377.

ter la décadence d'un enseignement qu'une réforme radicale aurait seule pu sauver. C'est cette réforme que réclamaient Riballier et Mme de Miremont.

III.

Riballier est un partisan résolu de l'instruction des femmes ; pour un peu il irait, comme Poullain de la Barre, jusqu'à poser l'égalité absolue des sexes[1]. Il réclame la création de collèges publics, surveillés par l'État[2]. Son traité, fort court, parut en 1779. La même année, paraissaient les deux premiers volumes de celui de Mme de Miremont, lequel devait en comprendre douze, et n'a pas été imprimé en entier. On n'y trouve donc pas un cours complet, mais il contient cependant, outre une partie spécialement pédagogique, des opuscules détachés qui donnent une idée de ce qu'aurait été l'ensemble : « 1° Recherches sur le développement de notre être animal et sensible ; 2° Avis sur la

[1] Voir surtout la *Préface*, adressée *aux femmes*. Cette thèse a fait l'objet de plusieurs ouvrages au XVIIIe siècle ; l'un des plus curieux est celui de Mme de Coicy ou Coisy, *Les femmes comme il convient de les voir ou Apperçu de ce que les femmes ont été, de ce qu'elles sont et ce qu'elles pourraient êtres*, 2 vol. in-12, Londres et Paris 1784. Sans nom d'auteur. Mme de Coicy, née en 1746, est morte à 95 ans en 1845.

[2] *De l'éducation*, p. 76 et suiv.

santé, extraits des ouvrages du médecin Tissot; 3° Extraits de physiologie; 4° Extraits détachés de plusieurs ouvrages de M. l'abbé de Condillac et de quelques autres; 5° Lettres sur le danger de plusieurs systèmes (philosophiques); 6° Observations sur les femmes qui nourrissent (appendice aux avis sur la santé). »

Mme de Miremont s'efforce de ramener à des principes l'étude des menus faits de la vie enfantine; ses « Recherches sur le développement de notre être animal et sensible[1] » sont un essai de psychologie pédagogique de la première enfance. Je ne dirai pas qu'elle y ait réussi, qu'elle se soit soustraite à l'influence des théories contemporaines : ainsi elle admet avec Rousseau la bonté originelle de la nature humaine, avec Condillac l'hypothèse de la table rase; sa critique n'est pas toujours sûre, ni sa marche toujours méthodique; elle mêle un peu toutes choses; par-dessus tout, et comme l'abbé de Saint-Pierre, elle n'est pas écrivain. Malgré ces défauts, on peut encore s'instruire en la lisant, et recueillir des observations de détail qui dénotent chez elle le sens et l'aptitude pédagogiques.

Elle voudrait que les mères fussent en mesure d'élever leurs filles, mais cela est impossible dans

[1] A la fin du premier volume.

l'état actuel des mœurs et de la société; il faudrait pour cela refaire l'éducation des mères. « En vain s'efforcera-t-on de réformer l'éducation des hommes, si l'on ne travaille en même temps à créer un autre plan d'éducation pour les femmes : la manière dont on semble les abandonner me persuade qu'on n'a pas encore assez senti combien leurs mœurs influeront toujours sur celles des hommes[1]. »

Les couvents sont au-dessous de cette tâche. Il serait injuste de supposer « une incapacité absolue à tout ce qui habite le cloître ; » il n'y a peut-être pas un seul couvent « un peu renommé, où il ne se trouve des religieuses qui lisent et des filles d'esprit » ; mais « ce ne sont pas ordinairement celles-là qu'on emploie à l'éducation de la jeunesse. » Or, c'est précisément celles-là qu'il faudrait désigner ; « Ce ne sont pas de pieuses pénitentes qu'il s'agit de placer aux pensionnaires; ce sont des filles de mérite[2]. » Il y a donc urgence à réformer l'éducation conventuelle, et la première mesure à prendre c'est de préparer des maîtresses. Que l'on choisisse d'abord dans chaque congrégation les religieuses les plus capables; si elles sont en nombre insuffisant, que l'on fasse appel à des laïques, à qui l'on ouvrirait la carrière de l'ensei-

[1] *Traité d'éducation*, t. I, p. XIX, XXj.
[2] *Id.* t. I, p. 81, 68-73.

gnement sous certaines conditions. « Dans les maisons où les sujets manqueront (et il y en aura beaucoup), combien de filles de condition, sans pain et sans ressources, s'estimeraient heureuses qu'on les reçut sans dot; il serait juste qu'elles fussent assujetties à l'obéissance [1], mais il le serait aussi qu'elles fussent affranchies des austérités de la règle. Une maîtresse de pensionnaires est assez fatiguée du poids de sa charge. Le jeûne, en prenant sur son tempérament, prendrait nécessairement sur son esprit, et affaiblirait ses lumières. Le moral tient de si près au physique qu'il est essentiel de ne l'en jamais séparer. »

Quel que fût le mode de recrutement des maîtresses, elles devraient passer par un noviciat pédagogique, une sorte d'école normale, sous la direction de la supérieure, « pour les examiner et les instruire, s'assurer de la pureté de leurs mœurs, de la bonté de leur caractère, de la justesse de leur esprit, de l'égalité et de la douceur de leur humeur. Toutes ces qualités sont aussi nécessaires à réunir qu'une piété sincère basée sur les principes les plus solides de la Religion. Celle qui ne pourrait offrir ses vertus pour modèle et pour exemple détruirait ses avis par ses actions [2]. »

[1] L'obéissance à la supérieure de la communauté.

[2] *Id.* p. 74.

Cette éducation professionnelle durerait six ans; Mme de Miremont en expose longuement la suite et les détails. « Nous supposons, dit-elle, des religieuses; filles d'esprit, sans autre talent que de savoir lire et écrire passablement; mais très-convaincues de l'utilité des connaissances qui doivent précéder l'emploi important auquel on les destine. Six mois leur suffiront certainement pour apprendre la Grammaire et l'Orthographe ; l'étude de la Géographie et de la Fable, celle de l'Histoire Sainte, dont il est à présumer qu'elles ont déjà une idée, ne leur prendra guère plus que le reste de l'année et la suivante.

« L'Histoire ancienne et moderne demandent environ trois ans, pendant lesquelles elles se fortifieront dans les autres connaissances qu'elles auront acquises; car toutes ces études se tiennent presque par la main. On peut y joindre quelques lectures agréables qui leur donnent une idée juste des mœurs et des usages de ce siècle; il faut qu'elles en sachent apprécier le bon et le mauvais, indépendamment de toutes les opinions premières qu'elles peuvent avoir reçues.

« Les ouvrages de Richardson, pleins de vertu, d'esprit, de sentiment, et qui, par la diversité des caractères, présentent une si grande connaissance du cœur humain, me paraissent très-propres à remplir cet objet. Quelques-uns de nos meilleurs

Théâtres concourraient encore à nos vues, et le goût, qui ne tarderait pas à éveiller le sentiment, amènerait bientôt l'art de bien lire ; quelques conseils de gens instruits en assureraient l'exercice.

« A l'égard de ce qu'elles doivent savoir des loix et des coutumes relatives aux différentes natures de biens, l'Institution au Droit Français, de M. l'abbé Fleury, et quelques cahiers qu'on aurait soin de leur fournir sur les articles principaux du Droit Civil, suffiront pour les instruire.

« Il n'y aura presque rien à ajouter à ce qu'elles auront appris dans l'Histoire du gouvernement Ecclésiastique, Civil et Militaire du royaume.

« Les quatre règles de l'Arithmétique, avec la règle de Trois, ne leur prendront que quelques quarts-d'heure dérobés à leurs occupations. Mais je voudrais qu'on leur donnât quelques éléments de Physique et d'Histoire Naturelle ; cet objet est des plus importants pour élever des Enfants, il faut au moins savoir leur expliquer tout ce qui est à leur portée.

« Si dès les premiers jours de leurs études on a soin de leur apprendre l'art de faire des extraits, dont on trouve de si bons modèles dans plusieurs Journaux ; si elles se sont amusées à lire quelques volumes des lettres de madame de Sévigné et des

ouvrages de madame de Lambert; si elles ont profité des livres de piété, de morale et d'histoire qu'on aura mis dans leurs mains ; elles auront une connaissance suffisante de ce qu'elles doivent montrer aux jeunes personnes, et la sixième année, pendant laquelle elles n'auront presque plus rien de nouveau à apprendre, achèvera de les affermir dans les talents nécessaires à leur profession : en vieillissant dans leurs charges, elles s'instruiront encore, et formeront des sujets dignes de les remplacer...

« Il serait indispensable de leur former une Bibliothèque peu volumineuse, où elles pussent trouver les secours dont elles auront besoin pour leurs Élèves. Je me bornerai à indiquer quelques livres soumis à l'examen de l'Évêque, et auquel il conviendrait qu'il en ajoutât quelques autres. »

Cette bibliothèque comprend quatre-vingts ouvrages rangés (parfois arbitrairement) sous ces titres : Religion, Sciences et Arts, Morale, Physique, Belles-Lettres, Mythologie, Romans, Histoire. Je la cite tout entière, même avec l'orthographe fautive de plusieurs noms propres, pour que l'on puisse juger de ce qu'une mère de famille, femme du monde, croyait pouvoir exiger d'une institutrice, même religieuse, en fait d'instruction et d'études personnelles, il y a juste un siècle.

« Religion. — *L'ancien et le nouveau Testament.*

— *L'Imitation de Jésus-Christ.* — *Le Traité de la Religion*, par Abbadie. — *Le Traité de l'existence de Dieu*, de Fénelon. — *L'Ouvrage des six jours*, par l'abbé Duguet. — *La Vérité de la Religion démontrée par la conversion de saint Paul.* — *L'Année chrétienne*, du P. Griffet. — *Les Mœurs des Israélites, et les mœurs des Chrétiens*, par l'abbé de Fleury. — *Les Sermons* de Bourdaloue et de Massillon. — *Le Catéchisme historique* et celui du diocèse. — *Le Catéchisme sur les fêtes*, par Bossuet.

» SCIENCES ET ARTS. — *Éducation des enfans*, par Locke. — *L'Éducation des filles*, par Fénelon. — *L'Éducation de la Noblesse française.* — *Le Traité des Études*, par Rollin. — Quelques ouvrages bien faits sur les Arts.

» MORALE. — *Considérations sur les Mœurs*, de Duclos. — *Les Offices*, de Cicéron. — *Sénèque.* — *Les Esssais*, de Nicole. — *L'Art de se connaître soi-même*, d'Abbadie. — *Les Caractères*, de La Bruyère. — *Les Maximes*, de La Rochefoucault. — *Les Pensées*, de Montagne, en un volume.

» PHYSIQUE. — *Le Dictionnaire de Physique.* — *Le spectacle de la Nature.* — *Les Élémens*, de l'abbé Nollet. — *Les Mondes*, de Fontenelle.

» BELLES-LETTRES. — *Le Traité de l'Orthographe* en forme de Dictionnaire imprimé à Poitiers. — *La Grammaire*, de Restaud. — *Les Principes de la Langue*, par l'abbé Girard. — *Les Synonymes*, du

même. — *L'Art de parler français*, de La Touche, — *La Logique*, de Port-Royal. — Quelques-unes des œuvres de Fontenelle et de Cicéron. — *Mélanges de Littérature*, de M. d'Alembert. — *Cours de Belles-Lettres*, de l'abbé Le Batteux. — Les œuvres de Mme de Lambert. — Les lettres de Mme de Sévigné. — Les œuvres de Mme de Maintenon. — *Les Variétés littéraires* [1]. — *Essais sur le bonheur*, de Lebeau. — *Essais de logique*, de M. Bertrant. — *Essais sur le goût* [2]. — *Rhétorique française* à l'usage des demoiselles. — Quelques morceaux d'Éloquence, comme les *Oraisons funèbres* de Fléchier et de Bossuet. — Nos meilleurs Théâtres. — *Télémaque*. — *Les Poèmes*, de Gesner. — Celui des *Saisons*, de Tomson. — Celui de M. de S. Lambert. — *L'Art poétique*, de Boileau. — Les meilleures Traductions d'Homère, de Virgile et d'Horace. — Un recueil de Poésies bien choisi.

» Mythologie. — *Le Dictionnaire de Mythologie*. — *Les Métamorphoses* d'Ovide, nouvelle traduction. — *Les Explications de la Fable*, par le même. — *L'Histoire du Ciel*, de l'abbé Pluche. — *Les Fables* de La Fontaine.

[1] 4 vol in-12, 1768, par l'abbé Arnaud et Suard.

[2] Probablement l'ouvrage de l'Ecossais Al. Gérard, trad. en français, et augmenté de dissertations sur le même sujet par Voltaire, d'Alembert et Montesquieu. in-12. 1766.

» ROMANS. — Quelques romans historiques. — *Le Spectateur anglais* [1]. *Le Spectateur français* [2].

» HISTOIRE. — *L'Atlas* do l'abbé Nicole de la Croix. — *L'Atlas* de M. de Mornas, et quelques Abrégés bien faits. — *L'Abrégé de l'Histoire ancienne*, de Rollin. — *L'Histoire de France*, de l'abbé Velly. — *L'Histoire Romaine*, de Laurent Echard. — *L'Histoire du Bas-Empire*, de Le Beau. — *L'Histoire Universelle*, de Bossuet. — *L'Histoire d'Angleterre*, de Hume. — *L'Histoire d'Ecosse*, de Robertson. — *L'Abrégé de l'Histoire de France*, du président Hénault. — *Les Hommes Illustres*, de Plutarque. — *Le Dictionnaire des Grands Hommes*. — Les *Mémoires* les plus estimés. »

Toutes proportions gardées, et en tenant compte des ressources de l'époquo, je ne sais si l'on composerait aujourd'hui d'une manière plus libérale les bibliothèques de nos écoles normales d'institutrices, et il s'agit ici d'institutrices congréganistes. Il est même à croire que l'on y apporterait plus d'une restriction : on n'y admettrait pas, par exemple, la traduction d'un Horace ou d'un Ovide au complet; Montaigne, Duclos et même La Rochefoucauld ne sont pas les moralistes que l'on y introduirait de préférence, non plus que les poésies de Saint-Lambert ; les romans, même « histori-

[1] Revue qui dut en grande partie son succès à Addison.
[2] 2 vol. in-12, 1728, par Marivaux.

ques », même « vertueux », n'y tiendraient pas grande place. Mais sans insister sur ces côtés vulnérables et dont les défauts sautent aux yeux, il convient de remarquer la part faite à la grande littérature, ancienne, moderne, étrangère ; à la science, à l'histoire, à la philosophie, à la pédagogie. Qui avait pensé jusqu'alors, ou du moins qui avait dit qu'une institutrice dût apprendre son métier en étudiant Rollin, Fénelon, Locke surtout, Locke protestant et philosophe ? Les vies de Plutarque avaient pris faveur au temps d'Amyot et après lui, même parmi les femmes ; la mère de Molière avait un Plutarque dans sa bibliothèque. Mais les traités moraux de Cicéron, sauf les *Devoirs* à l'époque de la Renaissance, ceux de Sénèque, le traité philosophique de l'existence de Dieu, de Fénelon, n'ont jamais été pour les femmes une lecture courante, à plus forte raison pour des religieuses ; encore bien moins les ouvrages du janséniste Nicole, du janséniste abbé Duguet, du janséniste abbé Pluche, du sceptique Fontenelle, du protestant Abbadie, du protestant de Latouche, de Hume et de Robertson. Que dire des *Mélanges littéraires* de d'Alembert, qui n'étaient entrés qu'en contrebande de Genève à Paris ? Mme de Miremont ne se fait-elle pas illusion en s'imaginant que les évêques autoriseraient une telle bibliothèque ? A vrai dire, c'était trop demander.

Elle ne se dissimule pas que son projet rencontrera des difficultés, mais ces difficultés ne lui paraissent point insurmontables ; elle croit le succès possible, et si l'on y donnait suite, dit-elle, « en moins de huit ou dix ans on le verrait très-heureusement avancer. » Pour en mieux favoriser la réalisation, on devrait en outre « défendre l'instruction de la jeunesse à toutes les maisons qui n'auraient que des sujets médiocres à présenter [1]. » Indépendamment des maîtresses des classes, il y en aurait d'autres assez instruites pour pouvoir les remplacer en cas de maladie. Il y aurait même des maîtresses d'études : « Une autre maîtresse serait chargée d'assister aux leçons des maîtres ; elle aurait des heures marquées pour faire étudier les jeunes personnes qui en avanceraient plus vite. De même elle leur montrerait la manière d'apprendre par cœur ; elle leur faciliterait l'intelligence des choses que les enfants n'oublient si promptement que faute de les avoir comprises. Que cette maîtresse donne à toutes ses élèves la faculté de venir lui demander ce qu'elles n'entendent pas ; bientôt cette méthode produira tout l'effet qu'on peut en attendre : je préfèrerais pour ce moment d'étude l'heure du soir comme la plus favorable à la mémoire : d'un côté les objets extérieurs ne distraient plus ; de

[1] *Id.* t. I, p. 75.

l'autre la nécessité de retenir, au moins jusqu'au lendemain, oblige les enfants à s'occuper quelquefois de ces objets et ils s'inculquent davantage [1]. » C'est bien là ce qu'on appelle dans les internats l'*étude du soir* ou d'avant-souper.

Dans ces collèges, on recevrait les filles depuis sept ans jusqu'à dix-sept ou dix-huit au plus. Il y aurait deux classes séparées : l'une pour les enfants de sept à douze ans, l'autre pour les enfants de treize à dix-huit ans. L'abbé de Saint-Pierre multipliait trop les classes, Mme de Miremont tombe dans l'extrémité opposée ; il réglementait à l'excès, elle manque de précision lorsqu'elle essaie de tracer un emploi du temps et un plan d'études, ce qu'il appelait dans son singulier langage une « tablature », et ce qu'elle appelle « une sorte de protocole. » La journée commence par une prière commune. La toilette et les soins de propreté, le premier repas qui ne doit pas être retardé, des exercices corporels, il semble que ce soit là le principal emploi de la matinée ; l'après-dîner est « partagé entre les maîtres, les répétitions, le travail des mains et une lecture générale. » Ces indications sont évidemment trop vagues. Les procédés méthodiques sont plus nettement exposés.

Il faut tenir compte en faisant étudier les enfants

[1] *Id.* p. 91.

des tendances de la nature humaine en général, et en particulier des conditions d'âge et de constitution. Qu'on ait soin de « varier l'occupation des jeunes personnes ; une application trop soutenue sur le même sujet nuit à l'esprit et à la chose qu'on veut qu'elles retiennent. » C'est le précepte de Fénelon, de Mme de Maintenon ; diversifier l'instruction. Qu'on se garde des questionnaires, et de la mémoire routinière qui ne sort pas de « l'ordre des demandes et des réponses » ; ce procédé peut aider dans les commencements, mais plus tard il trompe sur les véritables progrès. Une idée vraiment pédagogique est de faire enseigner par la même personne la lecture, l'écriture et les principes de la langue, par ce motif que « ces trois parties ont des rapports qu'il convient qu'une seule personne puisse rapprocher et faire valoir dans chaque leçon au profit de l'intelligence. » La religion doit être le « premier objet d'instruction » ; mais il faut « la dépouiller de ces affectations qui souvent mènent à l'hypocrisie, ou de ces craintes superstitieuses qui insultent au christianisme[1]. »

Les rapports qui unissent l'éducation physique et l'éducation morale n'ont pas non plus échappé à Mme de Miremont ; l'enfant qui se porte bien est, selon elle, disposé aux bons sentiments ; « c'est

[1] *Id.* p. 85-93, 38.

ainsi que le physique décide souvent du plus ou moins de difficultés que semble présenter l'éducation morale[1]. » Celle-ci est le but suprême qu'il faut sans cesse avoir devant les yeux, elle a été de tout temps la préoccupation dominante de tout pédagogue comme de tout moraliste ; mais remarquons la place qu'elle tient dans les œuvres de cette catégorie au XVIIIe siècle. L'état des mœurs s'y reflète, non-seulement par des peintures quelquefois hasardeuses, mais par le soin même que l'on prend pour prémunir les jeunes personnes contre les dangers du monde. On le fait aussi au XVIIe siècle, mais pas de la même manière : Fénelon, l'abbé Fleury, Mme de Maintenon redoutent la coquetterie, la vanité, le jeu, l'écueil du bel esprit ; mais, quelque jugement que l'on ait à porter sur la moralité des femmes à cette époque, on sent qu'elle valait mieux qu'au siècle suivant. On a entendu Mme de Sévigné parler, par exemple, de la lecture des romans : elle y voit bien quelque péril, elle avoue que quelques lectrices peuvent prendre les choses « un peu de travers », mais eussent-elles été « plus droit quand elles n'auraient pas su lire ? » Après tout, mieux vaut encore lire des romans que de ne rien lire du tout, et « quand on a l'esprit bien fait, on n'est pas aisée à gâter. »

[1] *Id.* t. II, p. 92.

Eh bien, précisément, au XVIIIe siècle on était « aisée à gâter. » Mme de Sévigné, si large dans son indulgence d'honnête femme, n'aurait pas eu l'idée de transformer le roman en instrument *direct* d'éducation ; cette idée bizarre, raffinée, plaît aux moralistes pédagogues du XVIIIe siècle.

Nous en verrons plus d'une preuve ; Mme de Miremont nous en fournit une dès maintenant. « Plus ennemie que personne de la lecture des romans, j'en conseillerais difficilement l'usage, dit-elle. Cependant comme un roman bien fait n'est que l'histoire des mœurs et l'application de la morale aux diverses circonstances de la vie, il est peut-être quelques-uns de ces ouvrages dont on pourrait tirer beaucoup de fruit ; il s'agirait d'y joindre des réflexions qui rapprochâssent ces fictions des tableaux de la société. » Et elle cite, comme on doit s'y attendre, le type du « roman vertueux », *Clarisse Harlowe*, si fort en vogue à cette époque[1] : « Une jeune personne verrait dans Clarisse comment, avec les principes les plus ver-

[1] *Clarisse*, de Richardson, romancier anglais (1689-1762). Ce roman paru en 1748, et traduit en français par l'abbé Prévost et Letourneur, agit sur les imaginations avec une prodigieuse puissance, par le naturel et le pathétique. Au fur et à mesure de ces dix gros volumes, l'intérêt croissait, on écrivait à l'auteur pour lui demander ce qu'allaient devenir ses héros, on le suppliait de sauver Clarisse. Le vif et impatient Voltaire s'emportait contre les

tueux, un premier faux pas égare sans retour et conduit au comble du malheur. Lovelace lui apprendrait de quels subterfuges les hommes sont capables pour tromper l'honnêteté, en se montrant plus honnêtes ; pour séduire l'innocence, en paraissant la respecter davantage, pour triompher enfin de la vertu la plus affermie ; elle comprendrait que rien ne les rebute, que rien ne leur coûte, qu'ils immolent tout à leur passion, souvent même au goût et à la simple fantaisie... Après les avoir mises en garde contre le manège, la fausseté et l'artifice, revenons encore à leur persuader de se défier d'elles-mêmes. Faisons-leur considérer d'aussi près l'espèce d'hommes la plus susceptible d'intéresser leur cœur. Grandisson leur en offrirait le plus beau modèle [1]... »

La théorie est discutable ; en tout cas elle atteste que Mme de Miremont voulait, comme Mme de Maintenon, que les filles fussent élevées en vue de la vie réelle, et que le monde ne fût pas pour leur inexpérience un pays absolument inconnu. Elle entend leur éducation morale d'une manière large, peut-être hardie, mais au fond plus digne et plus

longueurs et ne pouvait s'empêcher de lire jusqu'au bout ; l'enthousiaste Diderot pleurait sur « ces pages enchanteresses. » *Grandisson*, du même Richardson, parut en 1753.

[1] T. I, p. 175-178.

décente que les faux ménagements dont on se flatte à tort de protéger leur ingénuité. Je demande la permission de citer encore le passage suivant: « Il est des choses qu'on veut laisser ignorer aux enfans, et qu'ils parviennent à découvrir seuls. Une personne sage en les instruisant, saurait prémunir leur âme contre les écarts de leur imagination. Ces premières impressions sont d'autant plus dangereuses, que forcés d'employer un temps infini à tirer parti des fausses conjectures, toute l'application se tourne de ce côté-là, et les idées bonnes ou mauvaises qu'ils prennent restent empreintes pour toujours dans leur cerveau. La nature n'est jamais neutre, elle semble même parler plus tôt chez les femmes. Ce n'est point à nier témérairement ses effets que consiste l'art, c'est à savoir modifier les uns, tempérer les autres, les diriger tous vers l'honnête : or pour cela il faut les faire connaître, et savoir avouer ce qu'il n'est plus temps de taire... Rendez votre accès facile aux enfans, gagnez leur confiance, inspirez-leur de vous demander en secret tout ce qui les embarrasse. Je conviens qu'il est des questions embarrassantes. Mais la question d'un enfant ne renferme pas toujours tout le sens qu'elle nous présente, ne vous pressez pas d'étendre ses idées. S'il se contente d'une définition vague, il ne faut rien de plus pour le moment; attendez-le. Si au contraire il vous paraît occupé de son objet,

cherchez des expressions décentes, et pressez-vous de le satisfaire ; car l'imagination qui travaille pour trouver des à peu-près peut se dérégler, et les vices, les écarts d'une mauvaise conduite n'ont souvent pas d'autre source. « Quoiqu'on ne parle jamais de ces choses-là dans la société, dirai-je, il est juste, ma chère petite, que vous vous adressiez à moi pour éclaircir vos doutes, puisqu'ils vous inquiètent ; mais actuellement que vous voilà instruite, ne sentez-vous pas que vous auriez honte de vous arrêter à ces pensées ? » Persuadez aux enfans qu'ils aiment la modestie et la pudeur... Je n'étendrai pas plus loin ces détails ; ils doivent persuader suffisamment la possibilité de tout dire honnêtement, et sans danger. Il y a eu, je crois, plus de jeunes personnes perdues par la facilité d'abuser de leur ignorance, que par l'abus qu'elles ont fait du peu qu'elles savaient[1]. » Ce langage ne surprend pas dans la bouche d'une mère ; il n'est pas déplacé non plus dans celle d'une institutrice, l'institutrice fût-elle une religieuse : on sait comment Mme de Maintenon parlait du mariage et voulait qu'on en parlât à Saint-Cyr.

Me suis-je mépris sur la valeur de l'ouvrage ignoré de Mme de Miremont ? Ignoré, je crois pouvoir le dire, car il n'est mentionné, à ma connais-

[1] T. I, p. 108-112.

sance, dans aucune histoire de la pédagogie. Sa valeur n'est pas sans alliage, mais c'est un des anneaux d'une chaîne, un signe et un témoin du travail ininterrompu des esprits sur la question de l'éducation des filles. De même que Mme de Miremont se rattache dans le passé à l'abbé de Saint-Pierre, qu'elle tient dans le présent à J.-J. Rousseaux et aux médecins hygiénistes, elle annonce à quelques égards, par ses vues générales, Mme Campan, Mme de Rémusat, Mme Necker de Saussure, surtout Aimé Martin. Voici une dernière citation que je lui emprunte [1] : si l'on en ignorait l'origine, on pourrait l'attribuer à l'auteur de *l'Éducation des mères de familles ou la civilisation du genre humain par les femmes* : « Les femmes créées pour être aimées, dès qu'elles seront vertueuses, feront aimer la vertu. Heureux les temps où elles firent naître l'idée d'emprunter leur image pour la caractériser ; plus heureux encore celui où toutes les femmes en offriront le modèle ! Une nouvelle forme d'éducation peut seule l'amener ; ce sera l'époque d'une grande révolution dans les États civilisés ; car où les mœurs sont pures, les hommes sont heureux ; où les hommes sont justes, les événemens n'ont que des causes naturelles et supportables ; partout ailleurs règne le désordre : soins justes et prévoyans d'une

[1] *Id.* p. 114.

bonté ineffable qui a voulu que même notre félicité présente dépendît de l'honnetêté de l'âme, et que le bonheur, infaillible prix de la perfection, lui donnât plus d'attrait. »

IV.

Posée par Mme de Maintenon dans le domaine des faits, la question de l'éducation publique pour les filles avait fait du chemin dans les esprits depuis un siècle. Il ne s'agissait pas de moins que de la transformation complète de l'éducation monastique : c'est ce que demandait l'abbé de Saint-Pierre, et aussi Mme de Miremont. Celle-ci allait même un peu plus loin. On se rappelle cette petite phrase incidemment jetée dans l'exposé de son plan, où elle dit qu'à défaut de religieuses en nombre suffisant, on pourrait « faire appel à des laïques, à qui l'on ouvrirait la carrière de l'enseignement sous certaines conditions. » Voilà l'enseignement laïque des filles proposé en 1779, l'idée de collèges laïques de filles mise en avant. Riballier, qui se rencontre avec Mme de Miremont, émet le même vœu, sans dire si ces collèges seraient tenus par des religieuses ou par des laïques. Mais l'idée est dans l'air. Ceux mêmes qui ne s'occupent que de l'instruction des garçons, disent un mot en passant sur celle des filles, et ce mot, c'est qu'il est temps « d'établir des écoles pour les jeunes

demoiselles. » Le président Rolland [1], connu comme adversaire des Jésuites, et comme auteur d'un projet d'éducation nationale, pose cette nécessité en principe. Convaincu que les femmes sont « capables d'aussi grandes choses » que les hommes, qu'il dépend d'elles « de contribuer à l'éducation des hommes, et même de la perfectionner », il est partisan pour elles, comme pour les hommes, de l'enseignement public. Telle est sa foi dans la vertu de ce système, qu'il n'est pas loin de croire à la réalisation du bonheur universel :

« Le ressort commun aux deux sexes, et à toutes les conditions, est l'émulation, ainsi qu'un amour-propre bien entendu et bien conduit ; que les instituteurs persuadent à leurs élèves, de quelque sexe et de quelque rang qu'ils soient, la nécessité de prendre pour règle de leur conduite ce principe précieux que le créateur a imprimé dans nos cœurs, et dont toutes les nations (ainsi que je l'ai démontré dans mon plan d'éducation, Sommaire 75 de l'édition de 1783) ont reconnu la vérité, *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*, — alors tous les hommes seraient

[1] 1734-1794. Son *Plan d'études*, soumis au Parlement de Paris, en 1772, fut refondu et publié en 1783, sous le titre de *Plan d'éducation nationale*. Il publia en outre des *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amours*, etc. 1 vol. in 12. Paris 1787.

heureux ; peut-être même que *la République de Platon* et *l'Utopie*, que le célèbre et malheureux chancelier d'Angleterre a rédigée à peu près sur le même plan, pourraient se réaliser ; au moins on ne verrait plus autant de révolutions, dont un grand nombre ont eu les femmes pour cause ou pour objet [1]. »

Ce rêve, en 1787, n'était pas près de se réaliser, mais c'était celui d'un homme de bien et, comme on disait alors, d'un ami de l'humanité. Un autre ami de l'humanité, Bernardin de Saint-Pierre, proposait également l'éducation publique pour les deux sexes, et commune pendant le premier âge : il aurait voulu qu'elle pût l'être pendant toute la jeunesse, « comme à Sparte, mais nos mœurs s'y opposent. » L'école, telle qu'il la conçoit, est une école mixte jusqu'à douze ans, et voici comment il l'organise [2].

Matériellement, un édifice circulaire, en amphithéâtre garni de gradins : sur les gradins, les enfants ; au centre, les maîtres ; une enceinte formée de larges portiques à plusieurs étages pour recevoir le peuple. Sur le fronton de la porte d'entrée, cette inscription : *Ecoles de la Patrie*. Tout

[1] *Recherches*, p. 8-9.

[2] *Études de la nature*, 4e édit. in-12, Bruxelles 1792. *Étude* XIV, t. IV, p. 286 et suiv. La première édition est de 1784.

autour, de grands parcs avec les plantes et les arbres du pays, « jetés au hasard comme dans la campagne et dans les bois. On y verrait des primevères et des violettes au pied des chênes, des poiriers et des pommiers confondus avec des ormes et des hêtres. Les berceaux de l'innocence ne seraient pas moins intéressants que les tombeaux de la vertu. Les plantes de la patrie nous en rappellent partout l'idée d'une manière plus touchante que ses monuments. Je n'épargnerais donc rien pour les réunir autour des enfants de la nation. Je ferais de leur école un lieu charmant comme leur âge. » Dans l'école, des tableaux plutôt que des sculptures, les enfants ainsi que le peuple étant « plus frappés des couleurs que des formes » ; surtout des portraits d'enfants, ceux des rois dans leur jeune âge, la Vierge avec l'Enfant-Jésus. Des inscriptions : « Laissez les petits venir à moi. — Aimez-vous les uns les autres. — La vertu consiste à préférer le bien public au nôtre [1]... »

Ces écoles seraient ouvertes à tous les enfants, sans exception. On en exigerait seulement la plus grande propreté, » ne fussent-ils d'ailleurs revêtus que de lambeaux recousus. On y verrait l'enfant de l'homme de qualité, conduit par son gouverneur, arriver en équipage, et se placer près de l'enfant

[1] *Étude* xiv, p. 314-319.

d'un paysan, appuyé sur son bâtonnet, vêtu de toile au milieu même de l'hiver, et portant dans un sac ses livrets et sa tranche de pain noir, pour se sustenter toute la journée. Ils apprendraient alors l'un et l'autre à se connaître, avant de se séparer pour toujours. L'enfant du riche s'instruirait à faire part de son superflu à celui qui est souvent destiné à le nourrir toute sa vie de son propre nécessaire. Ces enfants de toutes les conditions assisteraient, la tête couronnée de fleurs et distribués en chœurs, à nos processions publiques: leur âge, leur ordre, leurs chants et leur innocence y présenteraient un spectacle plus auguste que les laquais des grands, qui y portent les armoieries de leurs maîtres collées à des cierges, et sans contredit plus touchant que les haies de soldats et de baïonnettes dont on environne un Dieu de paix[1]. »

Les différents exercices de la journée ne seraient point annoncés par la cloche bruyante, mais par le doux son des flûtes, des hautbois et des musettes. « Tout ce qu'on apprendrait serait mis en vers et en musique : on ne saurait croire qu'elle est l'influence de ces deux arts réunis. » C'est par eux que Lycurgue a policé Lacédémone : que ne pourraient-ils pas « sur nos enfants dans l'âge de l'inno-

[1] *Id.* p. 327-328.

cence ! » Tout concourrait à nourrir les sentiments de patriotisme, d'humanité, de sympathie mutuelle, à étouffer les germes des sentiments bas, étroits et jaloux. La discipline n'aurait pas d'autres bases : « Ni récompense, ni punition, ni émulation, et partant point d'envie. » L'émulation, c'est l'ambition, et l'ambition est la pire des passions ; elle déchaîne tous les mauvais instincts, ou plutôt elle les fait naître, car la nature humaine est bonne dans les enfants : « Il faut de longs apprentissages pour leur faire naître le goût de nos passions et de nos fureurs. » Et quand par nos fatales erreurs d'éducation nous les avons rendus méchants, nous ne savons plus comment les réduire, et nous employons les châtiments les plus cruels et les plus immoraux, le fouet et les verges. Là est la cause de « la corruption physique et morale des enfants, et même de la nation... Le gouvernement doit proscrire ce genre de châtiment, non-seulement dans les écoles publiques, mais dans les couvents, sur les vaisseaux, chez les particuliers, dans les pensions : il corrompt à la fois les pères, les mères, les précepteurs et les enfants. J'en pourrais citer des réactions terribles, si la pudeur me le permettait. » Discipline barbare et inutile pour qui sait gouverner les enfants. Quelqu'un d'eux trouble-t-il l'ordre, on le bannira de l'assemblée, et seulement pour un temps proportionné à sa faute : « Encore

serait-ce plutôt un acte de police qu'une punition, car on n'attacherait à cet exil aucune espèce de honte. » A quoi bon ? Aimés, bien traités, dans une atmosphère physique et morale appropriée à leur âge, à leur nature, comment ne sentiraient-ils pas le bonheur dont on s'efforce de les faire jouir, et comment n'en témoigneraient-ils pas leur reconnaissance [1] ?

Comme l'abbé de Saint-Pierre, Bernardin s'inquiète beaucoup plus de l'éducation morale que de l'instruction proprement dite ; comme lui, il manque d'esprit pratique ; mais, malgré ces traits communs, quelles différences profondes les séparent ! Le premier prend son point d'appui dans l'émulation et l'intérêt personnel, contre lesquels le second n'a pas assez d'anathèmes, ne comptant que sur le sentiment de la conscience, appuyé lui-même sur celui de la Divinité [2]. Il ne confie pas à des religieuses le soin d'élever les jeunes filles, ses écoles sont des écoles laïques, mais une profonde inspiration religieuse anime tout l'enseignement qu'il veut leur donner. Sa religion n'a rien d'effrayant, elle se résumerait volontiers dans le précepte d'aimer Dieu ; elle s'enseigne non par la théologie ou la philosophie, mais par le sentiment de la nature,

[1] *Id.* p. 288, 301, 303, 322, 325, 341.

[2] V. aussi les *Vœux pour une Éducation nationale*, 1789, dans le t. vi des *Etudes*, p. 172.

inséparable de celui de la Divinité. Dès lors les plus jeunes enfants en sont capables ; c'est une erreur de croire, comme Rousseau, qu'il faille attendre jusqu'à l'âge adulte pour leur en parler. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il, que j'eusse conservé le sentiment de l'existence de Dieu et de ses principaux attributs, aussi pur que je l'avais dans le premier âge ! C'est le cœur, plus encore que l'esprit, que la religion demande. Et quel est, je vous prie, l'être le plus rempli de la Divinité, et le plus agréable à ses yeux, de l'enfant qui, plein de son ressentiment[1], lève ses mains innocentes vers le ciel, en balbutiant sa prière, ou du scholastique qui en explique la nature ? Il est fort aisé de donner aux enfants des idées de Dieu et de la vertu. Des marguerites sur l'herbe, des fruits suspendus aux arbres de leur enclos, seraient leurs premières leçons de théologie, et leurs premiers exercices d'abstinence et d'obéissance aux lois. On les fixerait sur l'objet principal de la religion par le récit pur et simple de la vie de Jésus-Christ dans l'Evangile. Ils apprendraient dans leur *Credo* tout ce qu'ils peuvent savoir de la nature de Dieu, et dans le *Pater* tout ce qu'ils doivent lui demander[2]. »

[1] Bernardin de Saint-Pierre, parfois un peu archaïque dans sa langue, emploie ce mot au sens vieilli de *sentiment ou souvenir reconnaissant*.

[2] *Etude* XIV, p. 325-327.

La religion sera donc leur première étude, puis ils apprendront dans la première période de la vie scolaire (de sept à dix ou douze ans) « à bien écrire et chiffrer. » Fussent-ils même arrivés à la fin de cette période sans connaître ces humbles éléments, qu'ils auraient néanmoins « bien profité dans l'école de la patrie », s'ils en sortaient « pénétrés seulement de cette vérité, que lire, écrire et chiffrer et toutes les sciences du monde ne sont rien; mais que d'être sincère, bon, officieux, aimant Dieu et les hommes, est la seule science digne du cœur humain[1]. » A la première période doivent en succéder deux autres, de trois ans chacune, où l'instruction sera complétée pour les garçons, mais où les filles cesseront d'être admises dans l'école; c'est dans la maison paternelle qu'elles achèveront leur éducation, éducation de mères de famille, non de femmes savantes ni même instruites, car ayant appris à l'école mixte, par le seul fait de la vie commune « les premiers éléments de la vie civile, de la religion et de la vertu, » qui sont les mêmes pour les deux sexes, « elles n'apprendraient plus rien de ce que doivent savoir les hommes. » Un mari n'aime pas « à trouver un rival ni un docteur dans sa femme »; il l'instruira lui-même, il sera son maître; l'instruction n'est sans danger qu'à cette

[1] *Id.* p. 328-329.

condition. « Les livres et les maîtres chez nous flétrissent de bonne heure, dans une jeune fille, l'ignorance virginale, cette fleur de l'âme si charmante à cueillir pour un amant. Ils enlèvent aux époux les plus doux charmes de leur union, et ces communications d'une science amoureuse et d'une ignorance naïve, si propres à remplir les longs jours du mariage ; ils détruisent ces contrastes de caractère que la nature a établis entre les deux sexes pour y faire la plus aimable des harmonies [1]. »

Bernardin de Saint-Pierre, réformateur et philosophe, disciple de Fénelon, disciple de Rousseau, est avant tout un poète, et un poète bucolique. Cette admirable idylle de *Paul et Virginie*, qui fait pleurer même des enfants, donne le ton à tout ce qu'il écrit sur l'éducation des deux sexes, sur leur destinée sociale, sur l'amour. Avec lui, on ne sort pas de l'idylle : « L'amour redouble, dans le cœur de deux jeunes amants, le goût de l'étude et celui des travaux domestiques. Quel plaisir pour un jeune homme ravi de la science de ses maîtres, d'en répéter les leçons à la beauté qu'il aime ! Quelle joie pour une fille jeune et timide de se voir distinguée au milieu de ses compagnes, et d'entendre relever par son amant le prix et les grâces

[1] *Id.* p. 346-347.

de sa propre industrie ! Un jeune homme, destiné à réprimer un jour, sur un tribunal, l'injustice des hommes, est enchanté, au milieu du dédale des lois, de voir sa maîtresse broder pour lui les fleurs qui doivent décorer l'asile de leur union, et lui donner une image des beautés de la nature dont de tristes honneurs doivent le priver toute sa vie. Un autre, qui doit porter le feu de la guerre au bout du monde, s'attache à l'âme sensible de son amie, et se flatte que les maux qu'il fera au genre humain seront réparés par le bien qu'elle fera aux malheureux. Les amitiés redoublent dans chaque maison ; de l'ami au frère qui l'introduit et du frère à la sœur. Les familles se rapprochent. Les jeunes gens forment leurs mœurs, et les heureuses perspectives dont ils flattent leur union, les soutiennent dans l'amour de leurs devoirs et de la vertu[1]. »

La critique de Bernardin de Saint-Pierre est trop aisée ; le lecteur l'a déjà faite. Se représente-t-on, avec nos mœurs et dans notre société, au milieu de Paris ou de quelque grande ville, une école installée sur le plan qu'il suggère, la foule envahissant les galeries extérieures, les enfants, garçons et filles, entassés sur les gradins, les maîtres perdus au centre de l'amphithéâtre, le bruit, le mouvement, le désordre, les flûtes et les

[1] *Id.* p. 351-352.

musettes, toute l'instruction mise en vers et chantée? On n'a jamais poussé plus loin la théorie de l'étude attrayante : c'est la suppression de l'étude. Et pourtant il y a dans ces chimères le germe des « Jardins d'enfants »; c'est en vers chantés que nous enseignons aux petits élèves des salles d'asile les premières notions que peut porter leur intelligence et qui doivent ouvrir leur cœur. Nous nous efforçons de décorer nos salles de classe, de les rendre gaies, agréables à l'œil. Mais Bernardin de Saint-Pierre manque de mesure et de sens pratique ; l'imagination l'emporte, il voit ce qu'il imagine, et l'idéal se réalise pour lui. Rien de plus pur, de plus touchant que le tableau qu'il trace de l'amour, de la vie conjugale, mais il serait à sa place dans quelque Arcadie, dans quelque royaume de Salente. Il y avait bien des raisons, à la fin du XVIIIe siècle, de rappeler les femmes aux mœurs domestiques, et de voir dans la restauration des vertus de famille un des plus puissants moyens de « sauver la patrie »; mais il se faisait de singulières illusions en croyant qu'il leur suffirait pour cela de savoir « lire, écrire et chiffrer, » faire de leurs mains « toutes sortes de pâtisseries et de confitures, » imiter avec leur aiguille « sur une grande pièce de tapisserie, des forêts de saules toujours verts ou des ruisseaux de moire, » ou « marier leur voix aux sons d'un clavecin, » en

attendant que leur fiancé ou leur mari complétât leur instruction [1]. A la veille de 89, les hommes avaient autre chose à faire.

L'idée de l'éducation publique pour les filles était donc entrée dans le domaine des vœux dont l'opinion regardait la réalisation comme nécessaire. Ce fait, qui ressort avec évidence de ce qui précède, a une double origine : d'une part, la conception de l'État enseignant s'est fait jour, et les souvenirs de la Grèce et de Rome ne sont point étrangers à cette *Renaissance* d'un nouveau genre, renaissance de l'antiquité non plus littéraire, mais politique ; d'autre part, et pour le plus grand nombre, les vices de l'éducation domestique apparaissent si évidemment, que l'on se tourne vers le pouvoir public pour y porter remède.

[1] *Id.* p. 349.

CHAPITRE IX

L'ÉDUCATION DOMESTIQUE AU XVIIIe SIÈCLE

I. Critique de l'éducation domestique au XVIIIe siècle. L'éducation de Mme de Genlis d'après ses propres Mémoires. Les *Conseils à une amie*, de Mme de Puysieux. La nécessité de réformer l'éducation des filles généralement admise ; elle entraine la réforme de la famille et des mœurs. La question de l'allaitement maternel. L'abbé Pluche. Rousseau.

II. L'éducation des filles d'après Rousseau : le Ve livre de l'*Émile*. La femme mise à sa vraie place ; sa nature comparée à celle de l'homme. Elle ne lui est pas identique, mais égale. But de son éducation, tout entière relative à l'homme ; vue étroite. L'éducation domestique supérieure à toute autre. Principes de cette éducation ; consulter la nature et la suivre. Goût de la parure et de la poupée ; apprentissage du travail à l'aiguille. La religion. L'instruction proprement dite : insuffisante ; pourquoi. Erreur de Rousseau à cet égard, et de la plupart des philosophes du XVIIIe siècle. Prédominance du sentiment sur la raison ; manque d'équilibre. Défauts et beautés.

III. Influence pédagogique de Rousseau. L'éducation de Melle d'Épinay ; *Les conversations d'Émilie*. L'éducation de Germaine Necker. L'éducation de Mme Roland. En général on fait à l'instruction une part beaucoup plus large que ne le voulait Rousseau ; mais Rousseau agit par le sentiment. L'éducation sentimentale dans la famille et dans le monde ; ses bons et ses mauvais effets.

IV. L'école de Fénelon au XVIIIe siècle. Mme Leprince de Beaumont : *le Magasin des enfants*. Mme de Genlis. Ses nombreux ouvrages. Mérites et défauts de sa pédagogie. — La cause de l'instruction des femmes, au moins dans les hautes classes, paraît gagnée à la veille de la Révolution.

I.

Si la critique du XVIIIe siècle n'a pas fait grâce à

l'éducation des couvents, elle n'a pas épargné davantage l'éducation domestique. Gouvernantes incapables, mères insouciantes, mœurs relâchées, vie de famille abolie, tel est le thême habituel de tous ceux qui en ont parlé, et dont plusieurs nous sont déjà connus. Ils sont même moins indulgents pour la famille que pour le couvent, car si l'on a recours à celui-ci, c'est parce que celle-là est trop au-dessous de sa tâche. A en juger par les traits que l'on peut recueillir çà et là dans les Mémoires du temps, cette appréciation est justifiée. Pour nous en tenir à un exemple, il serait difficile de trouver une éducation plus négligée que ne fut celle de Mme de Genlis [1].

A cinq ans, elle apprit à lire près de l'institutrice du village de Saint-Aubin en Bourgogne ; un peu de cathéchisme et beaucoup d'histoires de revenants, près des femmes de chambre de sa mère. A sept ans, on lui donna une maîtresse de musique, Mlle de Mars, fille de l'organiste de Vannes, laquelle lui servit en tout de gouvernante : de l'esprit naturel, de la conduite, de la piété, nulle instruction, et seize ans, telles étaient les qualités de l'institutrice. Encore était-elle sage, ce qui n'arrivait pas toujours. Son plan d'études était peu compliqué : le catéchisme, le clavecin, et un abrégé de l'His-

[1] Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin (1746-1830).

toire du P. Buffier. Au bout de peu de jours, le P. Buffier fut mis de côté pour cause d'ennui, et remplacé par quoi? par la *Clélie* de Mlle de Scudéry, et le théâtre d'une demoiselle Barbier, qui faisait parait-il, des comédies et même des tragédies. Ces livres sortaient de la bibliothèque de M. de Saint-Aubin, qui les avait livrés sans sourciller.

C'était un étrange père. Lettré et savant, ayant le goût des sciences de la nature, capable d'instruire sa fille et l'adorant, il se borna à en « faire une femme forte » par le procédé suivant : il la contreignait à toucher des araignées et des crapauds pour vaincre le dégoût, à élever des souris pour vaincre la peur qu'elle ressentait à cette vue. A cela près, il ne se mêla en aucune manière de son éducation. La mère, femme poète et honnête femme, n'y intervint de son côté que pour lui faire jouer un rôle dans des opéras-comiques de sa composition et dans des tragédies de Voltaire. A huit ans, elle faisait le personnage de Zaïre, mais son triomphe fut un rôle d'Amour, triomphe durable, car le costume lui allait si bien qu'on le lui laissa pendant deux années. Le dimanche, pour la messe, on lui ôtait ses aîles et on l'enveloppait dans une cape brune. Puis on l'habilla en garçon, et alors elle apprit à faire des armes avec un maître à danser qui était en même temps maître d'escrime.

Mais n'anticipons pas sur ses huit ans. Le goût

dramatique s'était emparé d'elle; non contente du rôle d'actrice, elle se fit auteur, et dicta à sa gouvernante des romans et des comédies : elle les dictait, ne pouvant les écrire, car personne n'avait songé à lui donner des leçons d'écriture; un beau jour, à onze ans, voulant écrire à son père absent, elle se mit à la besogne toute seule, et parvint à avoir une écriture lisible. Au reste, nulle contrainte, jamais de pénitences; le plus clair de ses études consistait dans les conversations de sa jeune gouvernante[1].

Mettons à part quelques singularité personnelles; cette existence dans son ensemble n'avait rien de fort extraordinaire à cette époque, en province : « Dans ce temps, on raisonnait fort peu, on faisait avec une grande simplicité beaucoup d'actions étranges, surtout en province, où la bonhomie du voisinage de châteaux était portée au comble. Je ne sais si « bonhomie » est le mot propre; ce qui à coup sûr caractérisait l'éducation, c'était le manque de direction, le décousu, l'incroyable indifférence des parents pour tout ce qui en constitue le côté sérieux. Le monde où vivait Mme de Genlis en fournit d'autres preuves. Ses cousines, filles de Mme de Belleveau, n'étaient pas plus instruites qu'elle, et elle passait

[1] *Mémoires de Mme de Genlis*, in-8. Paris 1825, t. I, p. 11, 24-27, 31, 34-37, 48, 49, 57.

pour exemplaire parce qu'elle donnait quatre heures par jour à la musique, et une heure à répéter des vers. Le reste de sa journée (elle avait alors douze ans et était à Paris) était consacré au salon de sa tante, à la Comédie ou à l'Opéra; l'été, à la campagne, après ses trois ou quatre heures d'études musicales, on la laissait « maîtresse de l'emploi de son temps » qu'elle passait, avec ses cousines, en promenades et en jeux nouveaux inventés par elle [1]. Ce ne fut que plus tard, dans les premières années de son mariage, qu'elle fit elle-même courageusement son éducation par beaucoup de lecture. La plupart des jeunes filles étaient fort ignorantes en se mariant : sa belle-sœur ne savait pas l'orthographe, elle la lui enseigna, ainsi que la musique et le chant [2]. Il semble qu'au XVIII[e] siècle l'éducation féminine ne commençât qu'à seize ou dix-huit ans, après la sortie du couvent, ou, pour celles qui n'avaient pas quitté la maison paternelle, au moment de l'entrée dans le monde. Aussi faut-il étendre le mot « éducation domestique » à cette seconde éducation qui était souvent la seule. Nous avons vu comment l'entendait M[me] de Lambert ; après ses *Avis à sa fille,* lisons les *Conseils à une Amie*, de M[me] de Puysieux [3] : c'est un autre

[1] *Id.* p. 69, 71, 73-75.
[2] *Id.* p. 255.
[3] Madeleine d'Arsant, 1720-1798, romancière moins que

siècle, un autre monde, une autre morale. Ces conseils s'adressent à une jeune fille qui va quitter le couvent, ils s'appliquent à sa conduite, non seulement lorsqu'elle sera mariée, mais surtout avant son mariage ; ils rentrent par conséquent dans l'éducation domestique selon le XVIIIe siècle.

On se rappelle que Mme de Puysieux, élevée à Port-Royal de Paris depuis douze ans jusqu'à seize, y avait été prise en amitié par une dame pensionnaire, qui « joignait à beaucoup d'esprit un grand usage du monde », et qui entreprit de la former par des conversations quotidiennes : « Grâce à ses leçons, dit-elle, je sortis du couvent aussi instruite que s'il y avait déjà dix ans que je fusse dans le monde. » De ces souvenirs est né le petit traité intitulé *Conseils à une amie*[1] ; ce n'est donc pas un ouvrage de pure invention, il peint fidèlement l'état social dans les environs de 1740.

Dans quelles conditions une jeune fille va-t-elle passer subitement de la vie retirée à la vie mondaine ? Elle a une gouvernante, qui peut être « assez bonne fille », mais qui est fort peu propre à la diriger dans ce difficile passage. « L'aveuglement

médiocre, mais moraliste (à sa manière) de quelque valeur.

[1] 1 vol. in-12 : avec une introduction de E. A. Spoll. *Librairie des Bibliophiles*, Paris 1882. La première édition est de 1749.

des mères est étrange à l'égard de celles qu'elles choisissent pour élever leurs filles : elles prennent des femmes sans éducation pour faire celle d'une demoiselle ; elles s'imaginent que des personnes sans mœurs peuvent inspirer de la vertu. » Les mères pourraient y suppléer, mais « elles se croiraient déshonorées si elles élevaient leurs filles près d'elles... et puis il faudrait prêcher d'exemple, et cela ne se peut[1]. » Il faut donc que la jeune personne se gouverne et se conduise toute seule.

Elle donnera d'abord quelque temps à l'étude : « Il vient un âge où les plaisirs nous quittent ; il faut bien des ressources à une femme pour la consoler de cet abandon. » Mais il y a des limites à observer ; la science n'est pas faite pour les femmes, et lorsqu'elles en ont acquis quelque peu, elles doivent le dissimuler modestement. Pas de langues étrangères, ni vivantes, ni mortes : au siècle précédent, on proscrivait l'espagnol, l'italien, comme « langues de l'amour » ; Mme de Puysieux les proscrit tout bonnement comme inutiles. « Que m'importe que madame telle sache le latin ou l'anglais, à moi qui ne le sais pas ? Mais il m'importe que madame telle raisonne bien, parce que je raisonne... Je dirais volontiers comme M. de

[1] *Conseils*, p. 2-3.

M*** à sa femme, qui se cassait la tête à étudier l'espagnol : Eh ! Madame prenez un bon maître de danse, qui vous apprenne à marcher et à vous présenter de bonne grâce, et ne m'étourdissez pas avec votre douzaine de mots espagnols, que vous ne direz jamais bien. » Et puis il y a un autre motif, c'est que l'on n'a point bonne mine, une grammaire à la main, tandis qu'au clavecin l'on est bonne à voir : « C'est là ce qui convient ; voilà l'occupation d'une jeune personne [1]... » A plus forte raison, la politique et la théologie « ne vont point du tout aux femmes : cela demande un sérieux qui les dépare. » Plutôt que de donner à une fille le *Père Quesnel* ou *les Lettres Provinciales*, j'aimerais mieux « lui donner les *Contes de La Fontaine*, dit Mme de Puysieux. Ce qui pourrait en arriver, c'est qu'elle saurait des choses qu'elle se garderait bien de paraître savoir. Mais, dût-on la soupçonner de cette lecture, je l'aimerais mieux que de l'entendre argumenter comme un docteur de Sorbonne. » Je conviens qu'il eût mieux valu que la querelle du Jansénisme restât entre théologiens, mais les Contes de La Fontaine sont un contre-poison trop héroïque, et la morale de Mme de Puysieux trop accommodante.

Elle ne trouve pas la poésie moins « insuppor-

[1] *Id.* p. 13, 14.

table dans une femme » que « les langues, les lois du royaume, et les matières de religion » : faire des vers, cela n'est point de bon goût, et le bon goût est le signe d'une femme bien élevée. Qu'elle juge d'un roman, d'une pièce de théâtre, qu'elle parle musique, bal, fêtes, galanterie, sentiment, caractères, modes, ridicules, « tout cela est de son ressort, mais elle doit s'en tenir là. » Il lui suffit donc de savoir sa langue, de la bien parler et de la bien écrire. On juge d'une femme par sa conversation et par son style ; « parler bien est la marque de la belle éducation, bien écrire marque la femme d'esprit. » La lecture y contribue, et les livres abondent: il faut choisir.« L'histoire de notre pays, les Caractères de La Bruyère, les fables, les généalogies des grandes familles », on peut commencer par là, en faisant des extraits et des remarques. Les livres de dévotion « produisent plusieurs mauvais effets », le mieux est de les laisser de côté; quant aux romans et aux comédies, « le Crébillon, l'abbé Prévost, le Marivaux », cela ne convient point avant le mariage : « Attendez que vous soyez mariée pour les lire. Alors si votre imagination se dérange, tant pis pour votre mari, ce sont ses affaires; mais, tant que vous serez fille, évitez tout ce qui pourrait l'émouvoir[1]. »

[1] *Id.* p. 5, 16, 11, 18-19.

On se demande, sur ce mot, comment Mme de Puysieux va parler du mariage, et si elle n'en fera pas trop bon marché. Au fond, elle sait qu'en penser, et lui rend platoniquement un hommage de politesse : « Si une femme pouvait être unie à un époux qu'elle aimât, et dont elle fût aimée, il est certain qu'avec de la vertu et de la constance elle serait trop heureuse : la vie se passerait dans l'innocence, et l'on mourrait sans avoir que peu de choses à se reprocher. » Malheureusement il n'en va pas ainsi : les parents décident, choisissent l'époux, le présentent ; en un mois le mariage est proposé, arrangé et conclu. On a pensé à tout, sauf aux convenances d'inclination, d'âge, d'humeur. La femme la plus aimable n'est pas garantie contre les mauvais effets d'une union mal assortie, contre les infidélités d'un mari, trop heureuse « si on ne lui associe pas une créature. Les choses en sont au point qu'on doit presque savoir gré à son époux d'un attachement sortable [1]. »

Cependant, que deviendra une jeune femme abandonnée et trahie, entourée de pièges ? Elle est résolue à être sage, elle ne pense pas qu'on puisse cesser de l'être : conservera-t-elle toujours « ce préjugé », n'éprouvera-t-elle jamais « de quel courage et de quelle vertu il faut être armée pour

[1] *Id.* p. 80.

ne pas céder aux occasions qui se présentent de manquer à ses devoirs, et combien il est difficile de ne pas se laisser entraîner par l'exemple ? » On ne s'attend pas que Mme de Puysieux présente la religion comme une sauvegarde, elle n'y songe même pas ; l'idée du devoir lui est étrangère ; elle remplace l'une et l'autre par le sentiment des bienséances, et c'est ce qu'elle appelle la vertu. Elle mesure la qualité d'un acte non pas d'après les jugements de la conscience (ce mot ne se rencontre pas une fois sous sa plume), mais d'après son rapport avec la délicatesse de goût d'une femme bien née et bien élevée. Un exemple : la modération est une vertu des femmes, parce qu'une femme qui s'irrite et s'emporte ressemble aux gens du commun : la colère enlaidit et avilit ; il faut la laisser aux femmes du peuple [1].

Le respect de soi-même a bien des degrés : à Port-Royal et à Saint-Cyr, où on l'inculquait aussi aux jeunes filles, il consistait, là dans le respect de l'âme chrétienne rachetée par le sang de Jésus-Christ, ici dans le désir de la réputation, de « la bonne gloire », et devenait de part et d'autre un principe actif de conduite. Mme de Puysieux le laisse terre à terre, à l'étage le plus infime ; il n'est pour elle que le sentiment aristocratique d'une

[1] *Id.* p. 79, 36.

supériorité de naissance et d'éducation, qui porte moins à bien agir qu'à ne pas agir mal, et surtout à conserver jusque dans la faute certaines convenances extérieures : « Notre sexe est assujetti à des bienséances, et le bonheur de notre vie dépend de les garder. On ne peut être heureuse sans l'apparence au moins de la vertu, et l'étude d'une femme qui cesse d'être vertueuse doit être de le paraître[1] ». L'aveu est sans artifice.

On admet donc qu'une femme, même bien née et bien élevée, peut cesser d'être vertueuse. Alors elle sera décriée ? Cela dépend des bienséances spéciales à cette situation, qu'elle aura respectées ou bravées. « Qu'une femme est malheureuse, si elle joint au remords de s'être écartée de ses devoirs la honte d'avoir fait un mauvais choix ! Car, ne vous y trompez pas, si quelque chose pouvait justifier la passion d'une femme, ce serait le mérite de l'objet. Quelle excuse peut-elle donner de ses attachements avec un homme sans honneur, sans esprit, sans caractère, qui n'a eu pour plaire qu'un peu de figure et beaucoup de suffisance ? Ah ! mademoiselle, si vous aimez jamais un autre que votre époux, du moins que votre choix ne vous fasse point rougir. C'est quelque chose que de se pouvoir demander à soi-même pourquoi l'on aime, et se

[1] *Id.* p. 53.

répondre qu'on en a de bonnes raisons. Le monde parle : Mme telle a un amant, dit-on ; l'on demande : quel est-il ? Alors la réputation d'une femme dépend de la réponse que l'on va faire. Je vous le repète encore : dans le siècle où nous vivons, ce n'est pas tant notre attachement qui nous déshonore, que l'objet ; faites-le donc digne de vous, si jamais vous en faites un. Vous avez de l'esprit, du discernement, du goût : avec ces qualités, on choisit toujours bien, quand on les veut consulter[1]. »

Si l'on songe que ces discours s'adressent à une fille de seize ans, on ne reprochera pas à Mme de Puysieux de la nourrir d'illusions ; Mme de Maintenon avait également des instructions fort pratiques à l'usage des demoiselles de Saint-Cyr, mais elle entendait autrement la vie réelle, elle lui donnait son sens et son prix par le devoir. Le devoir est absent de la morale de Mme de Puysieux, elle le remplace par le bonheur, si le bonheur est possible : « Votre bonheur est le seul but que je me suis promis en vous donnant mes conseils. » A défaut du bonheur, l'espérance : « Qui voudrait de la vie, sans l'espérance ? » Mais l'espérance de quoi ? « Hélas ! il reste peut-être même, à celui qui meurt dans des sentiments qui ne lui promettent ni bien

[1] *Id.* p. 83-84.

ni mal après le trépas, l'espérance qu'il se trompe.» Ainsi sa dernière leçon est une leçon de scepticisme élégant et de bon goût.

« Tenez-vous en à la religion de vos pères : vous ne pourriez y renoncer sans accuser leur discernement et sans offenser leur mémoire... Que ce ne soit pas la crainte du diable qui vous empêche de faire le mal (on croirait qu'elle a lu l'abbé de Saint-Pierre); cette menace est un propos de bonne femme ou de capucin, qui n'intimide que pour un quart d'heure, et qui n'a jamais retenu personne... On oublie son devoir en sortant du sermon si l'on est attendue avec impatience par son amant. C'est le respect humain, mademoiselle, c'est la crainte de ce monde, et non pas de l'autre, et la satisfaction intérieure qu'une bonne conduite ne manque jamais de nous procurer, qu'il ne faut point perdre de vue.

« Je vous ai recommandé cent fois la vertu ; mais n'allez pas attacher à ce mot une foule d'idées puériles et ridicules. Je ne reconnais dans une femme d'autre sagesse que celle qui convient à un honnête homme. La vérité est une pour tout le monde, pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la vertu ? Soyez donc sage, ayez-en même la réputation, mais songez qu'il est une sorte de réputation absolument nécessaire aux femmes ordinaires, mais dont une femme d'un mérite singulier n'a pa

besoin. Les bons ouvrages, la mémoire des belles actions dure; celle des faiblesses passe. Si Mme d'Olonne eût fait des poëmes tels que ceux de Mme Deshoulières, ses galanteries seraient ignorées, ou il n'en serait parlé que par quelques femmes galantes, sans aucun mérite, qui prétendraient en justifier leurs travers.

« Mais Sapho, dira-t-on! Les extravagances de Sapho seraient ignorées, si elle ne se fût chargée elle-même de les immortaliser. Pour imposer silence à la postérité, il fallait aimer Phaon bien tendrement, et se taire. Ou si Sapho ne pouvait non plus s'empêcher d'écrire que d'aimer, il fallait aimer, et faire de beaux vers en l'honneur de Pallas[1]. »

Elle n'est pas d'hier, on le voit, la théorie des immunités du génie et du talent; lorsqu'elle s'est reproduite avec éclat, au temps des *Lélia* et des *Valentine*, elle pouvait se réclamer de Mme de Puysieux, — et peut-être de Diderot, son ami de 1745 à 1750. Non que Diderot, comme quelques-uns l'ont pensé, ait écrit les *Conseils à une amie*, mais il n'y a pas nui; ses avis, son inspiration n'ont pas manqué à l'auteur. De cette quasi-collaboration d'une femme d'esprit brillant et de vie facile, et de l'auteur de *la*

[1] *Id.* p. 106-108.

Religieuse, ne pouvait guère sortir un ouvrage d'irréprochable morale ; quand on a lu Diderot, on s'étonne presque de la pureté relative de celui-ci. A vrai dire, il est un produit du temps : Mme de Puysieux, ou la vieille amie qui avait instruit sa jeunesse, a écrit sous la dictée de la société contemporaine. Elle en a exprimé le laisser-aller, le relâchement, les vices, et aussi les tendances vers quelque chose de mieux : le mot vertu vient souvent sous sa plume, elle ne sait pas ce que c'est que la vertu, elle sait seulement qu'elle se réalise ou doit se réaliser quelque part dans le vaste monde, qu'elle est du moins proposée comme mobile de conduite ; que le monde ne vaut rien, que les femmes y sont fort exposées, mais qu'enfin, par grâce spéciale, il n'est pas sans exemple qu'une femme réussisse à ne point succomber.

Faute de se placer à ce point d'optique, on serait scandalisé de l'éloge décerné à ce petit traité par un critique d'alors, l'abbé de la Borde, qui en qualifiait les principes « d'excellents, capables de former une jeune demoiselle aux vertus et aux bienséances ». Il répondait au goût du temps, car il eut du succès ; et cependant Mme de Puysieux y faisait, sans le savoir, le procès non à l'éducation, mais à la société. Elle a dû fournir à Rousseau, s'il l'a lu, plus d'un argument pour l'acte d'accusation qu'il dressait, douze ans plus tard, contre

l'état social à propos de l'éducation. Ce qu'elle avait fait inconsciemment, et en femme qui prenait sans trop de peine son parti de l'état des choses, il le fit à bon escient, avec une indignation véhémente, et aussi avec la supériorité de vue d'un homme de génie. Avec lui, le débat prend toute son ampleur ; réformer l'éducation c'est réformer la famille, réformer la famille c'est réformer la société.

Il fallait s'en prendre tout d'abord aux mères. Ici reparaît cette question de l'allaitement maternel que la Renaissance avait déjà agitée par imitation de l'antiquité, et que le XVIIIe siècle reprend au nom de « la nature. » Très-simple en apparence, elle l'était moins en réalité : pour qu'une mère donne utilement son lait à son enfant, encore faut-il qu'elle ait de la force et de la santé à lui communiquer. L'un des obscurs antécédents de Rousseau, l'abbé Pluche, dans un opuscule sur l'éducation inséré dans son *Spectacle de la nature*[1], fait observer avec raison que si l'on veut n'avoir « d'autres nourrices que les mères, » ce qui serait fort souhaitable, il faut « commencer par réformer

[1] *Le spectacle de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle.* 9 vol. in-12. Paris 1732. L'édition que j'ai sous les yeux est de 1755. Dans le 6e volume, trois entretiens sont consacrés à l'éducation, (p. 49-362), l'un spécialement à l'éducation des filles (p. 74-114).

l'éducation universelle. » Seulement il va un peu loin dans les moyens qu'il propose. « Obtenez, dit-il, que les filles des nobles et des bourgeois soient accoutumées partout au plein air et aux travaux des champs. Faites par vos remontrances que le public s'entende désormais, et gagnez sur lui que les filles soient accoutumées à un travail sérieux. » Ce travail sérieux aurait consisté, selon le bon abbé, à porter des fardeaux, à endurer le chaud et le froid, à résister à un surcroît de fatigue. Vous pourrez alors, conclut-il, remettre la règle en vigueur et supprimer l'exception. « Dans l'affaiblissement de nos corps comme de nos mœurs, c'est une politique louable, nous osons dire chrétienne, d'associer les femmes de la campagne à celles de la ville dans la première éducation, par la nourriture des enfants, qui est le premier fondement de la société. » Le bon choix d'une nourrice étant supposé, il s'établit des liens d'affection entre les familles aisées et les familles plus pauvres ; en venant en aide à des ménages de la campagne, on contribue au bien-être des populations agricoles dont le travail « est la première racine de la prospérité du commerce intérieur, » et du même coup l'on assure une bonne constitution à des enfants qui dépériraient souvent dans les bras de leur mère[1].

[1] T. VI, p. 53, 57-59, 64.

Rousseau, dominé par des considérations d'ordre moral, passe un peu légèrement sur ce point pourtant si essentiel : « Je penserais bien aussi qu'il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère gâtée, s'il avait quelque nouveau mal à craindre du même sang dont il est formé [1]. » Les médecins ne sont pas de cet avis, et donnent raison à l'abbé Pluche. Mais où la comparaison n'est plus possible, c'est quand l'honnête savant et l'ardent philosophe déroulent leur plan d'éducation féminine. Pluche, ami de Rollin, est son disciple et celui de Fénelon ; la seule vue originale dont il fasse montre, est la prépondérance qu'il accorde aux études historiques : prédilection inattendue chez un physicien et un naturaliste, et d'autant plus étrange qu'il condamne absolument pour les filles l'enseignement scientifique [2].

II.

« Le parlement a fait brûler par la main du bourreau, le onze de ce mois, un livre en quatre volumes in-8°, de J.-J. Rousseau, intitulé : *Emile ou l'Education*, imprimé, est-il dit, à La Haye. Son livre s'est vendu dix-huit livres et se vend à présent deux louis ; on compte qu'il sera réimprimé en

[1] *Emile*, liv. I.

[2] *Le spectacle de la nature*, t. VI, p. 88, 101.

Hollande.» L'avocat Barbier[1] notait en ces termes dans son journal, à la date du 11 juin 1762, l'apparition et le succès de l'*Emile*, publié un mois auparavant. L'objet direct du traité de Rousseau n'est pas l'éducation féminine, mais comme il fallait donner une épouse à *Emile*, Rousseau la lui a façonnée de ses mains. De là, le cinquième livre.

Rousseau a d'abord le mérite de mettre la femme à la place qui lui appartient ; elle n'est pas identique à l'homme, elle lui est égale : « Toutes les facultés communes aux deux sexes ne leur sont pas également partagées, mais prises en tout elles se compensent ; la femme vaut mieux comme femme et moins comme homme ; partout où elle fait valoir ses droits, elle a l'avantage ; partout où elle veut usurper les nôtres, elle reste au-dessous de nous. On ne peut répondre à cette vérité générale que par des exceptions ; constante manière d'argumenter des galants partisans du beau sexe. Cultiver dans les femmes les qualités de l'homme et négliger celles qui leur sont propres, c'est donc visiblement travailler à leur préjudice : les rusées le voient trop bien pour en être les dupes ; en tâchant d'usurper nos avantages, elles n'abandonnent pas les leurs ; mais il arrive que ne pouvant bien mé-

[1] *Journal de l'avocat Barbier*, t. VIII, p. 45.

nager les uns et les autres, parce qu'ils sont incompatibles, elles restent au-dessous de leur portée sans se mettre à la nôtre, et perdent la moitié de leur prix. Croyez-moi, mère judicieuse, ne faites point de votre fille un honnête homme, comme pour donner un démenti à la nature; faites-en une honnête femme, et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous[1]. »

Remarquons ces deux mots, et *pour nous* : d'après Rousseau, la femme doit être élevée pour l'homme encore plus que pour elle; on peut même dire exclusivement pour l'homme : « Soit que je considère la destination particulière du sexe, soit que j'observe ses penchants, soit que je compte ses devoirs, tout concourt également à m'indiquer la forme d'éducation qui lui convient. De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même. Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utile, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les

[1] *Emile,* liv. v. t. III, p. 312-313.

temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance[1]. »

On a justement reproché à Rousseau cette définition de la destinée des femmes, où éclate dans toute sa naïveté l'égoïsme masculin; non qu'elle soit fausse, mais elle est incomplète. S'il ne borne pas le rôle des femmes à *plaire*, dans le sens le moins élevé du mot, il ne leur attribue d'autre raison d'être que les devoirs qu'elles ont a remplir à l'égard des hommes; c'est leur refuser une destinée personnelle, une individualité sans laquelle il n'y a pas d'être moral. Telle est du moins la conséquence logique qu'on serait autorisé en toute rigueur à en tirer, s'il convenait d'user toujours à la rigueur des droits de la logique.

Cette condition de la femme étant donnée, il en résulte que, née pour la famille, elle doit être élevée dans la famille. Malheureusement l'éducation domestique n'existe plus; la famille existe-t-elle encore dans les grandes villes? « La société y est si générale et si mêlée qu'il ne reste plus d'asyle pour la retraite, et qu'on est en public jusque chez soi. A force de vivre avec tout le monde, on n'a plus de famille, à peine connaît-on ses parents; on les voit en étrangers, et la simplicité des mœurs domestiques s'éteint avec la douce familiarité qui en faisait le charme. C'est ainsi qu'on suce avec le lait le

[1] *Id.* p. 316.

goût des plaisirs du siècle et des maximes qu'on y voit régner. » Les filles sont élevées pour le monde : « faut-il s'étonner qu'elles s'y trouvent bien ?... Étudiez un moment ces jeunes personnes; sous un air contraint, elles déguisent mal la convoitise qui les dévore, et déjà on lit dans leurs yeux l'ardent désir d'imiter leurs mères. Ce qu'elles convoitent n'est pas un mari, mais la licence du mariage... Dans les grandes villes, la dépravation commence avec la vie, et dans les petites elle commence avec la raison [1]. »

Pour qu'une fille soit bien élevée dans la maison paternelle, il faut donc admettre l'hypothèse d'une famille préservée elle-même des vices du siècle, et sage au milieu de l'universel aveuglement. Admettons-la. Comment sera conduite l'éducation de la jeune fille, de *Sophie?*

Comme pour *Emile*, Rousseau consulte la nature et la suit. Fénelon l'avait fait avant lui, mais autrement. Tandis que Fénelon saisit d'abord dans l'âme enfantine le premier éveil des tendances intellectuelles et morales, les sentiments de sympathie et d'antipathie, l'instinct d'imitation, la curiosité qui va au-devant de l'instruction, et en particulier l'imagination et la sensibilité féminines à leur naissance, Rousseau saisit le goût de la parure et l'amour de la poupée. « Les petites filles,

[1] *Id.* p. 391-394.

presque en naissant, aiment la parure ; non contentes d'être jolies, elles veulent qu'on les trouve telles... Voyez une petite fille passer sa journée autour de sa poupée, lui changer sans cesse d'ajustement, l'habiller, la déshabiller cent et cent fois, chercher continuellement de nouvelles combinaisons d'ornements bien ou mal assortis, il n'importe ; les doigts manquent d'adresse, le goût n'est pas formé, mais déjà le penchant se montre ; dans cette éternelle occupation le temps coule sans qu'elle y songe ; les heures passent, elle n'en sait rien, elle oublie les repas mêmes, elle a plus faim de parure que d'aliment... Elle est toute dans sa poupée, elle y met toute sa coquetterie. Elle ne l'y laissera pas toujours, elle attend le moment d'être sa poupée elle-même [1]. »

Cela est joliment dit, un peu exagéré peut-être en un sens, et incomplet en un autre, car la fillette ne se contente pas d'habiller sa poupée, elle l'élève, l'instruit, lui fait part des leçons qu'elle reçoit elle-même. Qu'on parte de ce « premier goût bien décidé » pour lui apprendre la couture, la broderie, la dentelle, accessoirement la tapisserie, j'y vois une bonne habitude prise, et certes une habitude de travail est un commencement de moralité ; mais je n'y vois pas aussi distinctement que chez Fénelon, le soin de l'éducation morale elle-même

[1] *Id.* p. 318, 324.

ni de l'éducation intellectuelle. Après tout, elles auront leur tour ; en attendant, Sophie apprend le chant, la danse et les arts agréables, en dépit des sévères instituteurs pour qui « les chansons profanes sont autant de crimes, et la danse une invention du démon. » A les en croire, « une jeune fille ne doit avoir d'amusement que son travail et la prière. Voilà d'étranges amusements pour un enfant de dix ans ! Pour moi, j'ai grand'peur que toutes ces petites saintes, qu'on force de passer leur enfance à prier Dieu, ne passent leur jeunesse à tout autre chose, et ne réparent de leur mieux, étant mariées, le temps qu'elles pensent avoir perdu, filles. J'estime qu'il faut avoir égard à ce qui convient à l'âge aussi bien qu'au sexe ; qu'une jeune fille ne doit pas vivre comme sa grand'mère, qu'elle doit être vive, enjouée, folâtre, chanter, danser autant qu'il lui plaît, et goûter tous les innocents plaisirs de son âge : le temps ne viendra que trop tôt d'être posée et de prendre un maintien plus sérieux [1]. »

On n'attend cependant pas l'âge de raison pour apprendre la religion à la petite fille. Tout au contraire d'Emile, Sophie en est instruite dès l'enfance. Pourquoi ? C'est que l'idée religieuse est et sera toujours « au-dessus de la conception des

[1] *Id.* p. 343-344.

filles : s'il fallait attendre qu'elles fussent en état de discuter méthodiquement ces questions profondes, on courrait risque de ne leur en parler jamais. » L'explication n'est pas flatteuse. Emile à dix-huit ans est capable d'entendre la profession de foi du vicaire Savoyard : Sophie en est incapable à jamais. Rousseau aura beau parler de la raison des femmes, dire qu'elles sont nées pour penser, il se dément lui-même quand il leur dénie la faculté de raisonner la plus importante de leurs croyances : « Ne pouvant tirer d'elles seules la règle de leur foi, les femmes ne peuvent lui donner pour bornes celle de l'évidence et de la raison ; mais se laissant entraîner par mille impulsions étrangères, elles sont toujours en-deça ou au-delà du vrai. Toujours extrêmes, elles sont toutes libertines ou dévotes ; on n'en voit point savoir réunir la sagesse à la piété. » Leur croyance doit donc être « asservie à l'autorité. Toute fille doit avoir la religion de sa mère, et toute femme celle de son mari. Quand cette religion serait fausse, la docilité qui soumet la mère et la fille à l'ordre de la nature efface auprès de Dieu le péché de l'erreur. Hors d'état d'être juges elle-mêmes, elles doivent recevoir la décision des pères et des maris comme celle de l'Église [1]. »

[1] *Id.* p. 354-356.

Il suit de là que si le père ou le mari n'ont aucune religion, la femme ou la fille n'en auront pas davantage, non par un effet volontaire de leurs convictions personnelles, ce qui est l'exercice d'un droit inaliénable pour tout être intelligent et libre, mais au contraire par une abdication de leur liberté de conscience. Autrement, que deviennent et cette « docilité qui les soumet à l'ordre de la nature » et « l'ordre de la nature » lui-même? De toutes les erreurs de Rousseau, celle-ci n'est pas la moins grave.

Au milieu de ces études et de ces occupations, Sophie vers dix ou douze ans sait-elle lire? Pas plus qu'Emile. Elle en a besoin moins encore que lui. « Où est la nécessité qu'une fille sache lire et écrire de bonne heure? Aura-t-elle sitôt un ménage à gouverner? Il y en a bien peu qui ne fassent plus d'abus que d'usage de cette fatale science; et toutes sont un peu trop curieuses pour ne pas l'apprendre sans qu'on les y force, quand elles en auront le loisir et l'occasion. » Si l'on tient à leur enseigner quelque chose dans leurs premières années, que ce soit « à chiffrer, car rien n'offre une utilité plus sensible en tout temps, ne demande un plus long usage et ne laisse tant de prise à l'erreur que les comptes. Si la petite n'avait les cerises de son goûter que par une opération d'arithmétique, je vous réponds qu'elle saurait bientôt calculer [1]. »

[1] *Id.* p. 327.

N'avons-nous pas déjà rencontré chez quelque auteur du XIIIe siècle cet argument contre l'instruction des femmes, que, lorsqu'elles savent lire et écrire, elles appliquent « cette fatale science » à des correspondances amoureuses ? Ne disons pas que dans sa passion pour l'état de nature et sa haine pour l'état de société, Jean-Jacques aboutit à la même conclusion que le plus étroit esprit du moyen âge ; disons seulement qu'il a contre les femmes savantes la même répulsion que Chrysale et même Arnolphe : « J'aimerais encore mieux, dit-il, une fille simple et grossièrement élevée, qu'nne fille savante et bel esprit qui viendrait établir dans ma maison un tribunal de littérature dont elle se ferait la présidente. Une femme bel esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde. De la sublime élévation de son beau génie, elle dédaigne tous ses devoirs de femme [1]. » Garantissez-lui « des mœurs publiques très-simples, très-saines, ou une vie fort retirée, » il ne blâmerait pas « qu'une femme fût bornée aux seuls travaux de son sexe, et qu'on la laissât dans une profonde ignorance sur tout le reste. » Il le blâme, parce que « dans de grandes villes, et parmi les hommes corrompus, cette femme serait trop facile à sé-

[1] T. IV, p. 10-11.

duire ; souvent sa vertu ne tiendrait qu'aux occasions : dans ce siècle philosophe, il lui en faut une à l'épreuve ; il faut qu'elle sache d'avance ce qu'on peut lui dire et ce qu'elle en doit penser. » D'ailleurs elle a des enfants à élever, un mari à honorer et à faire honorer ; rien de tout cela ne peut bien se faire sans cultiver son esprit et sa raison [1].

Par quelles études? « La recherche des vérités abstraites et spéculatives, des principes, des axiômes dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées, n'est point du ressort des femmes ; leurs études doivent se rapporter toutes à la pratique ; c'est à elles à faire l'application des principes que l'homme a trouvés, et c'est à elles à faire les observations qui mènent l'homme à l'établissement des principes. Toutes les réflexions des femmes, en ce qui ne tient pas immédiatement à leurs devoirs, doivent tendre à l'étude des hommes ou aux connaissances agréables qui n'ont que le goût pour objet ; car, quant aux ouvrages de génie, ils passent leur portée : elles n'ont pas non plus assez de justesse et d'attention pour réussir aux sciences exactes ; et, quant aux connaissances physiques, c'est à celui des deux qui est le plus agissant, le plus allant, qui voit le plus d'objets, c'est à celui qui a le plus de force, et qui l'exerce

[1] T. III, p. 374-375.

davantage, à juger des rapports des êtres sensibles et des lois de la nature [1]. »

Pour qui va au fond des choses, cela signifie que Rousseau exclut des études des femmes les sciences mathématiques et les sciences physiques, puisqu'elles sont incapables de généralisation, d'abstraction, même d'attention et de justesse d'esprit à un point suffisant, qu'elles n'ont ni assez d'activité ni assez de force ; il en exclut jusqu'à la haute littérature, puisque les chefs-d'œuvre « passent leur portée. » On ne voit pas en effet que Sophie lise jamais Corneille, Racine, Molière, Bossuet : La Fontaine, cela va sans dire [2] ; elle n'a lu que le *Télémaque*. « Son esprit ne s'est point formé par la lecture, mais seulement par les conversations de son père et de sa mère, par ses propres réflexions et par les observations qu'elle a faites dans le peu de monde qu'elle a vu. » A-t-elle eu des maîtres ? Elle a eu ses parents, peut-être momentanément quelque autre, mais la maxime de Rousseau est : Le moins de maîtres possible. Ce système suppose des parents instruits, tout au moins éclairés, ayant le loisir, la volonté et la capacité d'instruire leur fille : conditions difficilement et rarement remplies, mais que nous supposons

[1] *Id.* p. 386.

[2] Voir au IIe livre la critique que Rousseau fait des fables de La Fontaine.

remplies. Cela suffit-il pour lui procurer un esprit « solide, » même sans être « profond ? [1] » On veut qu'elle réfléchisse, et elle n'a pas de lecture ; on veut que sa raison s'exerce, et on l'enferme dans le cercle banal de la vie quotidienne, sans aliment intellectuel que des conversations de ménage. Je n'en médis pas, mais on sait ce qu'elles sont chez les plus honnêtes gens du monde, quand aucun intérêt élevé ne les anime et ne les renouvelle. Je consens que Sophie soit tenue à l'écart d'un enseignement scientifique, quoique des notions d'hygiène et de physique ne soient point inutiles à une mère de famille ; qu'elle ne sache pas de philosophie, quoique Fénelon en jugeât autrement ; mais la littérature, mais l'histoire, par quoi y suppléera-t-elle ? Qu'elle n'ait pas l'esprit « fort orné, » soit ; mais qu'elle ne l'ait pas vide,

Rousseau est, sur ce chapitre, moins libéral que l'abbé de Saint-Pierre, que l'abbé Pluche, Panckoucke, Rollin, Fénelon, Fleury, Mme de Maintenon elle-même (dont il se rapproche pourtant par certains côtés, l'éducation pratique, l'enseignement oral). On n'en est qu'à moitié surpris, de la part du lauréat de l'académie de Dijon [2]. Mais ce qui

[1] *Id.* p. 414, 348.

[2] On sait qu'en 1749, l'académie de Dijon ayant mis au concours cette question : *Le progrès des arts et des sciences a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs ?* il

surprend tout à fait, c'est que ce sentiment ait été celui de plusieurs des grands esprits du XVIII[e] siècle, non du côté de ce qu'on pourrait appeler les conservateurs et les réactionnaires de ce temps-là, mais du côté des novateurs et des philosophes.

Nous connaissons déjà l'opinion de Diderot : si elle eût différé de celle de M[me] de Puysieux, jamais ce fougueux esprit ne lui eût laissé dire, dans un livre tout au moins revu et prôné par lui, que l'étude sérieuse « ne convient ni à l'âge ni au sexe » d'une fille ou d'une femme. Duclos était du même avis : « Cela n'est bon à rien, » répondait-il à M[me] d'Épinay qui s'était mis en tête d'apprendre l'italien et de traduire la Jérusalem délivrée [1]. Voltaire n'a pas dit autre chose sur l'éducation des femmes que ce que nous en avons rapporté au chapitre précédent ; l'article *Education* de son *Dictionnaire philosophique*, fort court et peu sérieux, n'a en vue que les collèges ; l'article *Femme*, où il est beaucoup question de la polygamie, ne contient pour nous que ces deux lignes : « On a vu des femmes très-savantes comme des femmes guerrières, mais il n'y en a jamais eu d'inventrices. [2] » Montesquieu concède aux

présenta un mémoire où il soutenait éloquemment la première alternative.

[1] *Mémoires de M[me] d'Epinay*, édit. Paul Boileau, in-8 Paris 1863, t. I, p. 279.

[2] *Œuvres complètes de Voltaire*, édit. Beuchot, t. XXIX.

femmes les « agréments, » et un « ascendant » qui « finit avec ces agréments[1]. » Dans l'*Encyclopédie*, il est traité de l'éducation physique et morale des garçons; à peine un mot sur les filles. La plus grande partie de l'article *Femmes*, qui est du poète Desmahis, est consacrée à la peinture de la femme galante, sous le nom de Chloé ; il est terminé par la peinture de la femme honnête, sans aucun trait qui ait rapport à l'instruction, ni même à l'éducation proprement dite[2]. Ailleurs, tous les devoirs de la mère sont résumés dans ceux-ci : « Allaiter ses enfants, prendre soin de leur éducation en ce qui est de sa compétence, et singulièrement pour les filles, auxquelles elle doit enseigner l'économie domestique[3]. » Assurément ce n'était pas des scrupules religieux qui retenaient les auteurs de l'Encyclopédie, et s'ils n'ont rien dit de l'instruction des filles, c'est par d'autres motifs. Les gens du monde, non plus que les gens de lettres, n'étaient ni crédules, ni asservis à l'autorité ; et cependant l'opinion, à un certain moment du siècle, paraît aussi hostile à l'instruction des femmes qu'elle l'avait été du temps de Molière ; à ce point, que le théâtre s'en fait une seconde fois l'écho. Dans sa comédie de

[1] *Esprit des lois*, liv. XVI, ch. 2.
[2] *Encyclopédie*, in-f°. 1755, t. V et VI.
[3] *Id.* t. X, 1765.

L'homme singulier[1], Destouches fait ainsi parler une femme qui aime l'étude :

Une femme savante
Doit cacher son savoir, ou c'est une imprudente.
Si la pédanterie est un vice d'esprit
Que la société de tout temps a proscrit,
Et si contre un pédant tout le monde déclame,
Souffrira-t-on son air, ses tons dans une femme ?
Je me le tiens pour dit ; mon sexe est condamné
A se borner aux riens pour lesquels il est né.
Je sais que, s'il en sort, il paraît ridicule ;
Qu'il faut qu'une savante en public dissimule,
Et s'impose la loi de n'y briller jamais,
Pour contraindre l'envie à la laisser en paix.
Se tenir au niveau des femmes ordinaires ;
Se prêter, se livrer à des sujets vulgaires,
S'asservir à la mode, en parler doctement,
Voilà ce qu'elle doit affecter poliment ;
Au lieu que son savoir la fait passer pour folle,
S'il ne se masque pas sous un dehors frivole.

Ce qui n'empêchait pas cette même société, et au premier rang les femmes, de s'engouer d'études dont l'objet était en apparence plus sérieux qu'au siècle précédent. Quoique les gens de lettres n'aient jamais été plus nombreux, les genres exclusivement littéraires plaisaient moins ; la vogue avait passé des portraits, des caractères, des maximes, aux systèmes scientifiques. La comtesse de Coigny, à dix-huit ans, était folle de l'anatomie ; c'est une femme, une

[1] 1764. — Act. III, scène 7.

demoiselle Biheron, qui fit la première, avec de la cire et des chiffons, des imitations anatomiques d'après le cadavre [1]. Fontenelle avait mis l'astronomie à la mode, ce qui était un goût plus élégant ; on se passionnait pour ou contre Newton. Dans la comédie de Destouches, un père dit de sa fille :

Croyez-vous qu'à son âge elle est physicienne,
Et, pour dire encor plus, grande Newtonienne ?
Newton, à son avis, est un divin esprit,
Et Descartes chez elle a perdu tout crédit [2],

Ce n'est plus le type ridicule de la savante à « l'œil trouble » et « au teint terni », que Boileau montre sur sa gouttière

A suivre Jupiter passant la nuit entière,

essayant un nouveau microscope ou assistant à une dissection. C'est peut-être Mme du Châtelet [3], traduisant les *Principes* de Newton, et concourant pour les prix de l'Académie des sciences ; mais, comme Mme du Châtelet est une exception, c'est simplement une femme du monde, qui, entre la comédie et le bal, curieuse plutôt que savante, amuse sa curiosité non plus sur sa gouttière, mais dans son salon, et même dans un palais. En 1744, l'abbé

[1] *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I, p. 308, 309. Cette demoiselle Biheron, fille d'un chirurgien, faisait un cours d'anatomie ; Grimm en parle avec éloge.

[2] *L'homme singulier*, act. I, scène 4.

[3] 1706-1749.

Nollet[1] faisait des expériences de physique à Versailles, dans le cabinet des médailles, devant la reine et les princesses; en 1746, il en faisait de nouvelles avec la machine électrique. La science à l'usage des dames usurpait sur les lettres, tout au moins leur disputait la faveur. En 1758, on voit *le Mercure*, qui jusqu'alors n'ouvrait guère ses feuilles qu'aux nouvelles littéraires et politiques, faire sous la direction de Marmontel une place beaucoup plus large aux nouvelles scientifiques : l'inoculation, la comète de Halley, l'histoire naturelle de Buffon, les automates de Vaucanson, les progrès de la physique, de la chimie, de la chirurgie. Les femmes assistent aux séances publiques de l'Académie des Inscriptions, et, à partir de 1786, aux cours du Collège de France. La mode le veut ainsi.

Ajoutons à cela les ouvrages des philosophes, des encyclopédistes, des économistes qui se montrent à l'horizon, les écrits en vers et en prose de Voltaire, les romans, le théâtre, la conversation qui roulant sur tous les sujets était alors ce que le journal est aujourd'hui : quel effet devait produire sur les femmes l'instruction qui leur était ainsi offerte, qui s'imposait à leur esprit? Au XVIIe siècle, une abondante matière avait été également fournie à leur seconde éducation, mais d'un autre genre et dans

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, VII, 252.

d'autres conditions. Le caractère de la littérature du XVIIe siècle est essentiellement moral : rarement une plus noble philosophie a porté plus haut le respect de la raison, rarement le culte de la beauté morale et celui de la beauté littéraire ont été associés par des liens plus étroits dans tous les produits de la pensée. Il y a de l'équilibre dans les idées et dans les caractères, et comme un sentiment de plénitude dans le domaine des intelligences : une de ces rares minutes dans la vie de l'humanité où l'esprit humain, ayant la conscience des chefs-d'œuvre qu'il vient d'enfanter, serait presque tenté de dire au temps, comme dans Faust : arrête-toi, tu es parfait. Quelques années plus tard, tout est changé, tout est à refaire, l'équilibre est rompu : les affirmations de la raison oratoire ont fait place aux interrogations, aux négations de la critique militante, le culte désintéressé du beau à l'inquiète recherche des vérités relatives dans l'ordre politique et social ; toutes les idées remuées, toutes les questions soulevées, toutes les autorités ébranlées à la fois donnent d'abord une apparence de confusion et de désordre à cet immense travail du XVIIIe siècle, et en réalité, comme le lui reproche Rousseau [1], il détruit plus qu'il n'édifie.

[1] « La littérature et le savoir de notre siècle tendent beaucoup plus à détruire qu'à édifier. » (Préface de *l'Emile*).

Que cette crise, féconde seulement pour l'avenir, ait été nécessaire dans le présent, cela n'est point en doute : le progrès s'achète toujours, et chèrement ; pour nous, qui l'envisageons sous un point de vue spécial, nous n'avons qu'à nous demander quelles devaient en être les conséquences immédiates par rapport à l'éducation des femmes. « Comme la masse générale des lumières est plus grande, et que par le mouvement elles se communiquent, les femmes sans se donner même aucune peine doivent être plus instruites ; mais, fidèles à leur plan, elles ne cherchent les lumières que comme une parure de l'esprit. En apprenant, elles veulent plaire plutôt que savoir, et amuser plutôt que s'instruire. Elles savent plus la langue des arts que leurs principes, elles ont plus d'idées de détail que de systèmes de connaissances. » Ce que « le sensible et vertueux Thomas[1] », comme l'appelait Marmontel, exprimait ainsi avec des ménagements polis, Jean-Jacques le disait en paysan du Danube à Mme d'Epinay : « Ayant beaucoup lu, beaucoup appris, vous êtes ignorante, vous n'avez point d'idées nettes dans la tête. Des principes, où en auriez-vous pris, en vivant dans un monde qui n'en a point ?[2] »

[1] *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes dans les différents siècles*, in-8. Paris, 1762, p. 99.

[2] *Mémoires de Mme d'Epinay*, t. I, p. 393.

Cela étant, on conçoit que l'instruction n'ait pas inspiré confiance à Rousseau, et qu'il se soit trouvé d'accord avec les philosophes, ce qui ne lui arrivait pas toujours : mais comment n'ont-ils pas vu, ni lui ni eux, que c'était la faute de l'instruction telle qu'elle était donnée et reçue, non de l'instruction en soi? Le XVIIIe siècle est fait de contrastes et de contradictions. Il adorait les femmes, les estimait peu et ne les respectait pas du tout. Il faut entendre de quel ton Duclos parlait à Mme d'Épinay [1]. Diderot, qui disait que « quand on veut écrire sur les femmes, il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel, et secouer sur sa ligne la poussière des ailes du papillon », souillait par d'indignes « polissonneries » (le mot est de lui) toutes ses œuvres, lues par tant de femmes, et jusqu'à ses lettres à Melle Volland. Voltaire, qui dédiait à Mme du Châtelet sa belle épître sur le système de Newton, écrivait de la même plume ce poème trop fameux que je ne veux pas nommer ici. Mais, d'un autre côté, le XVIIIe siècle était sincèrement épris de la vertu, il croyait au bien, à la raison, à la justice, à la perfectibilité de la nature humaine ; il rachetait par la grandeur et la chaleur des sentiments l'immoralité des actions et souvent des principes. Ce même Duclos, personnellement sans

[1] *Mémoires*, p. 300 et suiv.

morale et sans mœurs, était sincère quand il résumait tout son système d'éducation en deux mots : « Trop d'instruction, pas assez d'éducation... Pas de latin, pas de grec ; beaucoup de mœurs, de morale. [1] » Ce même Diderot, effrontément licencieux, était sincère quand, subjugué par le contact de la pureté morale, il demandait pardon « à genoux », à Mme Necker, « de toutes les impertinences » dont étaient semés ses ouvrages et la « suppliait de ne pas le mépriser [2]. »

La morale, les mœurs, tel est donc l'objet de la préoccupation générale au XVIIIe siècle, encore que tout le monde n'attribue pas le même sens à ces mots. Voilà pourquoi quelques-uns sacrifient l'instruction à l'éducation, et pourquoi Rousseau mesure si parcimonieusement le savoir à Sophie. Grave erreur, que de croire que la culture morale peut se passer de la culture intellectuelle, que les femmes n'ont pas besoin d'autre livre que le monde, ni d'autre guide que le sentiment moral. On lit tout ce que l'on veut dans le livre du monde: c'est la meilleure ou la pire des lectures, selon que l'esprit y est plus ou moins préparé. Rousseau n'a pas tort de vouloir qu'il soit ouvert aux yeux des

[1] *Id.* t. I, p. 315. — *Considérations sur les mœurs de ce siècle*, in-12. Paris 1751. ch. II, p. 29.

[2] Lettre citée par M. d'Haussonville, dans *Le salon de Mme Necker*. (Revue des Deux-Mondes, t. XXXVIII, p. 91).

jeunes filles : « le bal, les festins, les jeux, même le théâtre ; tout ce qui, mal vu, fait le charme d'une imprudente jeunesse peut être offert sans risque à des yeux sains. Mieux elles verront ces bruyants plaisirs, plus tôt elles en seront dégoûtées[1]. » Où il se trompe, c'est quand il croit que le devoir n'exige pas autre chose que l'amour de la vertu.

« Sophie aime la vertu, cet amour est devenu sa passion dominante. Elle l'aime, parce qu'il n'y a rien de si beau que la vertu ; elle l'aime, parce que la vertu fait la gloire de la femme, et qu'une femme vertueuse lui paraît presque égale aux anges : elle l'aime comme la seule route du vrai bonheur, et parce qu'elle ne voit que misère, abandon, malheur, opprobre, ignominie, dans la vie d'une femme déshonnête ; elle l'aime enfin comme chère à son respectable père, à sa tendre et digne mère : non contente d'être heureuse de leur propre vertu, ils veulent l'être aussi de la sienne, et son premier bonheur à elle-même est l'espoir de faire le leur. Tous ses sentiments lui inspirent un enthousiasme qui lui élève l'âme, et tient tous ses petits penchants asservis à une passion si noble. Sophie sera chaste et honnête jusqu'à son dernier soupir ; elle l'a juré dans le fond de son âme, et elle l'a juré dans un temps où elle sentait déjà tout ce qu'un tel serment

[1] Liv. v. t. III, p. 390,

coûte à tenir ; elle l'a juré quand elle en aurait dû révoquer l'engagement si ses sens étaient faits pour régner sur elle [1]. »

L'enthousiasme, l'ardeur du sentiment, voilà, en somme, sur quoi repose la morale de Sophie. C'est là le point faible de la pédagogie comme de la philosophie de Rousseau. Il confond l'idée du devoir avec l'amour du bien, le sentiment moral avec la conscience : la conscience n'est plus la raison, c'est un « instinct sublime. » Sophie penche du côté du sentiment, parce qu'elle manque de contre-poids du côté de la raison. Rousseau nous la montre pourtant dans l'exercice de fonctions terre-à-terre, « gouvernant la maison paternelle, appliquée à tous les détails du ménage. » Est-ce vraiment la « ménagère », la femme qui ne craindra pas, le cas échéant, de faire cuire elle-même, s'il le faut, le dîner de son mari et de ses enfants ? Je ne sais, mais Sophie me paraît un peu petite-maîtresse : « Elle laisserait plutôt aller tout le dîner par le feu que de tacher sa manchette ; elle n'a jamais voulu de l'inspection du jardin, par la même raison : la terre lui paraît malpropre ; sitôt qu'elle voit du fumier, elle croit en sentir l'odeur... Bien faire ce qu'elle fait n'est que le second de ses soins ; le premier est toujours de le faire proprement [2]. »

[1] *Id.* p. 417-418.
[2] *Id.* p. 411-412.

Sans doute Sophie est aimable, elle intéresse, elle charme. elle garde même pour nous quelque chose de la séduction visible qu'a exercée sur Rousseau cet enfant de son imagination et de son cœur. C'est qu'elle est vivante, en un sens trop vivante : créée pour réagir contre son temps, elle a une des maladies de son temps, le défaut d'équilibre entre les facultés. Ce qui domine chez elle, c'est une sensibilité d'imagination où le cerveau a peut-être autant de part que le cœur, qui en tout cas soumet le cerveau à de continuelles agitations, et par suite porte atteinte à l'entière possession de soi-même et diminue la liberté de l'être moral, en surexcitant des tendances légitimes en soi, mais en soi aussi opposées au libre arbitre. C'est la première fois que ce type nous apparaît : ni l'élève de Fénelon, ni celle de Mme de Maintenon, ni celle de l'abbé de Saint-Pierre ne lui auraient pu servir de modèle. Sophie est « dévorée » par « le seul besoin d'aimer : il vient la distraire et troubler son cœur dans les fêtes ; elle a perdu son ancienne gaieté ; les folâtres jeux ne sont plus faits pour elle ; loin de craindre l'ennui de la solitude, elle la cherche ; elle y pense à celui qui doit la lui rendre douce : tous les indifférents l'importunent ; il ne lui faut pas une cour, mais un amant ; elle aime mieux plaire à un seul honnête homme, et lui plaire toujours, que d'élever en sa faveur le cri de la mode,

qui dure un jour, et le lendemain se change en huée [1]. »

Pourquoi Rousseau ne s'est-il pas tenu à cette délicate peinture d'un délicat état de l'âme? Un coup de pinceau de plus, il force les couleurs, et son tableau laisse une impression pénible. Faute de rencontrer ce « seul honnête homme » à qui elle veut plaire, elle s'éprend d'un héros de roman, et quel roman! Comme elle n'a point de lecture, elle n'a pas le choix : elle n'a lu que *Télémaque*. Télémaque devient son Dieu, et quand enfin elle ose se confier à sa mère inquiète : « Je cherche, dit-elle, quelqu'un qui lui ressemble, et pourquoi ce quelqu'un ne peut-il exister, puisque j'existe, moi, qui me sens un cœur semblable au sien?...» Cela prouverait qu'il n'est pas bon pour une jeune fille de ne lire qu'un seul livre. Rien ne détourne Sophie de sa passion folle, et si *Émile* ne surgissait à propos, c'en serait fait de sa raison, peut-être de sa vie. Son père ne s'est-il point abusé, lorsqu'en lui adressant sur le mariage ce discours qui commence ainsi : « Sophie, vous voilà grande fille, et ce n'est pas pour l'être toujours qu'on le devient... », il finit par lui dire : « Ma fille, c'est à la raison de Sophie que je vous livre? » La raison de Sophie est fort ébranlée, ou plutôt elle a toujours été beaucoup

[1] *Id.* p. 418, 419.

moins en jeu que « le sentiment intérieur ». Du moins, Télémaque une fois détrôné par Émile, son cœur est-il pour toujours fixé, à l'abri des surprises de la passion ? Ne sera-t-elle jamais une *Julie*, si elle rencontre un *Saint-Preux* ? Hélas ! il semble que Rousseau ait voulu faire lui-même sa propre critique en ajoutant cet étrange dénouement au mariage d'Émile et de Sophie[1].

Ai-je été trop sévère ? J'espère être resté dans la vérité. En jugeant un système, quel qu'il soit, on doit lui appliquer un criterium absolu et un criterium relatif. Absolument, Sophie n'a pas et ne peut avoir la notion rationnelle du devoir, elle n'en a que le sentiment. En fait de savoir, elle ne vaut pas la jeune fille élevée par Fénelon ; en fait de ménage, la jeune fille élevée par Mme de Maintenon ; en fait de morale mondaine et d'esprit de conduite, la jeune fille élevée par Mme de Lambert. Comment donc un philosophe, sévère pour Rousseau, a-t-il pu dire qu'il n'y a « rien de plus vrai et de plus charmant ?[2] » Oui, Sophie est charmante et vraie, si on la compare aux femmes du XVIIIe siècle ; elle leur est moralement supérieure, plus près de la nature et de la vérité. C'est que Rousseau, en la dessinant avec amour, songeait moins à formuler un système d'éducation féminine qu'à tracer le

[1] *Id.* p. 431, 437-441 ; t. IV, p. 257.
[2] V. Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 4.

portrait de la femme tel que le lui inspiraient une imagination toujours éprise d'idéal et de pureté, un cœur toujours capable de nobles tendresses, — malgré Thérèse Levasseur. J'imagine qu'il a commencé son cinquième livre en pédagogue, qu'il l'a continué en romancier, qu'il a terminé en amant, car il a aimé Sophie, Sophie a vécu pour lui, et voilà pourquoi elle vit encore pour nous. Elle personnifiait à ses yeux ce qui lui a manqué beaucoup par sa faute, un peu par celle de la société : un foyer aimable et décent, où l'esprit ne soit pas du bel esprit, ni la liberté du libertinage, ni la politesse de l'afféterie ; animé par une femme agréable plutôt que belle, élégante sans luxe, coquette sans impudeur, enjouée sans licence, réservée sans pruderie, religieuse sans bigoterie, raisonnable sans impiété, aimant son mari, ses enfants, son ménage...

Arrêtons-nous. C'était beaucoup demander, et Rousseau se flattait en attribuant tant de qualités réunies même à la jeune fille élevée d'après ses principes. Mais s'agit-il encore de principes et de pédagogie ? Il est en plein roman ; la seule concession qu'il fasse à la froide réalité est d'aller chercher Sophie en Suisse, désespérant de la trouver en France, dans une société et en un siècle où rien n'était plus ridicule que l'amour et la fidélité conjugale, où Mme Necker seule, en qualité d'étrangère, osait se permettre d'aimer son mari ; où

l'athéisme était déclaré et la dévotion clandestine, où Mme Geoffrin, qui ne voulait se brouiller ni avec l'Église ni avec l'Encyclopédie, « allait à la messe comme on va en bonne fortune[1] » ; où les chansons poissardes de Vadé, les farces grivoises de Collé amusaient les dames chez les princes, chez le duc d'Orléans au Palais-Royal, chez le comte de Provence à Brunoy ; où les soupers finissaient « par une polissonnerie générale.[2] » Les femmes pouvaient tout entendre.

Mme d'Epinay rapporte dans ses Mémoires[3] une conversation tenue à un dîner chez l'actrice célèbre, Melle Quinault. Les convives étaient, avec elles deux, le marquis de Saint-Lambert, Duclos et le prince de *** (le nom est en blanc). « Une heure de conversation dans cette maison, dit-elle, ouvre plus les idées et donne plus de satisfaction que la lecture de presque tous les livres que j'ai lus jusqu'à présent. » Je ne transcrirai pas l'entretien, qui n'est pas de nature à figurer ici ; il roule sur la pudeur, que Duclos appelle une « vertu qu'on attache sur soi le matin avec des épingles », que Saint-Lambert compte au nombre de celles « dont il ne fut jamais

[1] *Mémoires* de Marmontel, t. II, p. 105. *Mémoires* de Mme d'Epinay, t. I, p. 295.

[2] Mme d'Epinay, t. I, p. 381. Mme de Genlis, *Adèle et Théodore* t. II. p. 362.

[3] T. I, p. 217-225.

question dans le code de la nature, et dont le nom ne fut point écrit au traité de la morale universelle» ; sur l'âge heureux où l'espèce humaine était « éparse sur la surface de la terre, toute nue», sans autre vêtement, dit M[lle] Quinault, que celui « qui joint si bien partout et le seul que la nature nous ait donné » ; sur la manière dont on devrait, toujours selon la nature, célébrer et accomplir les mariages. C'est Saint-Lambert qui, sur le ton de l'ode, développe cette «idée sublime.» Nous n'en sommes plus à nous demander comment une femme du monde pouvait dîner en pareil lieu ; mais ce qui passe toute imagination, c'est la réflexion que lui suggère «l'idée sublime» du «poète»: « Je trouvai d'abord ce tableau bien fort pour être crayonné ainsi en présence de femmes qui se respectent ; mais M. de Saint-Lambert y mêla des réflexions si graves et si élevées, que tout ce qu'il y avait de choquant dans cette idée fit bientôt place à l'admiration. Je me mourais de peur que mademoiselle Quinault ne l'interrompît, comme elle avait fait au commencement par une plaisanterie assez déplacée ; mais à mesure que le marquis parlait, il semblait nous communiquer son enthousiasme, et lorsqu'il eut fini, on fut près d'un quart d'heure à l'applaudir... » Décidément, par comparaison, on est tenté de passer à Sophie l'erreur de son *Télémaque*.

III

Quelle a été l'influence de Rousseau dans l'ordre des faits? S'il s'agissait de l'éducation en général, le champ serait vaste : l'Allemagne et la Suisse ont mis sa pédagogie à l'essai dans les écoles de Basedow, de Pestalozzi, de Frœbel ; Kant et Lessing ont adopté ses principes ; en France, toute une littérature en est issue, dont les produits directs, *Emiles chrétiens, Emiles corrigés, Emiles instituteurs, Nouveaux Emiles, Suppléments à l'Émile*, sont fort nombreux, et dont les produits indirects sont innombrables. Mais il ne s'agit pour nous que de l'éducation des filles ; or, dans le retentissement causé par le livre de Rousseau, et dans la mêlée qui s'ensuivit entre des partisans et des adversaires également passionnés, *Émile* paraît avoir absorbé toute l'attention : sauf un ouvrage de Mme de Monbart, publié à Berlin en 1777, *Sophie ou l'Éducation des filles*, on ne voit pas que *Sophie* ait tenu grande place dans la littérature pédagogique suscitée par Rousseau. Nous chercherons donc ailleurs les traces de son action, si elle a existé, en prenant quelques exemples d'éducation parmi les femmes du temps.

Commençons par la fille et la petite-fille de Mme d'Epinay[1]; nous en avons d'autant plus le droit

[1] Louise-Florence de Tardieu d'Esclavelles (1726-1783).

que Rousseau a vécu, depuis 1749, dans la familiarité de cette femme presque célèbre, amie de Grimm, de Duclos, de Diderot. de Voltaire, de Saint-Lambert. de Raynal, de Saurin, de l'abbé Galiani ; l'un des plus fidèles et des plus complets représentants de cette société du XVIII[e] siècle, à la fois futile et amoureuse du vrai, immorale et amoureuse de la vertu, croyant à la perfectibilité et « soumise, comme l'avoue M[me] d'Epinay, aux faiblesses de l'humanité. »

Parmi les goûts à la mode, et dont l'engouement avait fait autant de manies, il faut compter le goût pédagogique. On avait la passion de l'éducation, fort respectable en elle-même, mais quelquefois compromise par d'étranges commerces. M[me] d'Epinay eut un fils, né en 1746, et deux filles nées en 1747 et en 1751. Elle voulut les faire élever chez elle, sous ses yeux et sous sa direction ; le précepteur s'appelait Linant, et la gouvernante, M[lle] Durand ; les détails que fournissent sa correspondance et ses Mémoires concernent surtout sa fille aînée. Dans sa vieillesse, elle fit aussi l'éducation de sa petite-fille, Emilie de Belzunce, née vers 1768 ; c'est pour cette enfant qu'elle écrivit *les Conversations d'Émilie*, publiées en 1774 et couronnées en 1783 par l'Académie française, qui décernait pour la première fois les prix fondés par M. de Monthyon pour les ouvrages utiles aux mœurs.

Au premier abord, on se représente malaisément l'habituée des dîners de Mlle Quinault dans le rôle d'institutrice. Mais au XVIIIe siècle, il faut s'habituer à tous les contrastes. La qualité la plus rare alors c'est l'esprit de mesure et de discernement ; or, le tact appliqué aux choses morales n'est pas autre que le sens moral et, à ce point de vue, le XVIIIe siècle a manqué de sens moral, Parce qu'il est vrai en principe que l'éducation domestique est la meilleure pour les filles, comme l'ont dit Fénelon et Rousseau, Mme d'Epinay décide de garder ses filles auprès d'elle ; mais Rousseau et Fénelon supposent un foyer irréprochable, et le foyer de Mme d'Epinay avait pour principal personnage non M. d'Epinay[1], mais Dupin de Francueil, et après Dupin de Francueil le baron Grimm. Mme d'Epinay ne soupçonne pas un seul instant que ce milieu soit peu convenable. Quant au discernement simple, elle en manque aussi. Ne s'avise-t-elle pas un beau jour d'instituer avec ses enfants, dont l'aîné avait huit ans, un cours d'éducation par lettres? Et quelles lettres! Je ne veux que votre bonheur, écrit-elle à son fils, je veux vous en convaincre, « et c'est vous-même, mon fils, que je prendrai

[1] Par sa propre faute, disons-le ; Chamfort l'a jugé en deux mots : « Un homme qui a dépensé deux millions sans avoir dit un seul bon mot, ni fait une seule bonne action ».

pour juge. » Et elle entame un parallèle entre l'éducation publique et l'éducation privée[1].

Heureusement elle se défiait de ses inspirations, et consultait dans son entourage tous ceux qu'elle jugeait capables de lui venir en aide, Duclos, Grimm, surtout Rousseau. Il y a même quelque chose de touchant dans cette préoccupation constante qu'elle porte avec elle au milieu des plaisirs, des chagrins, des fautes de sa vie. Elle sent qu'étant mère, elle a des devoirs à remplir, et veut les remplir ; les lumières lui font défaut, non la bonne intention. C'était l'histoire de plus d'une mère. Rousseau donc lui dit nettement son fait sur les lettres à des bambins de sept ou huit ans, lettres qui « seraient bonnes pour tout le monde, excepté pour eux », parce qu'ils ne peuvent ni les entendre ni y répondre, et il termine pas ces mots : « Si je ne me suis pas trompé sur votre compte, vous me pardonnerez ma brutalité, et vous recommencerez votre besogne avec plus de courage et de succès que jamais[2]. » En effet, elle recommença, cette fois écrivant à la gouvernante de sa fille pour lui tracer un plan[3]. L'*Emile* n'avait pas encore paru,

[1] *Mémoires*, t. II, p. 6 et suiv.

[2] *Id.* t. II, p. 23-25.

[3] En 1756. *Œuvres de Mme d'Epinay*, nouvelle édition, Paris 1869, t. II, p. 35. V. aussi *Mémoires*, t. II, p. 150.

mais les conversations de Rousseau lui avaient ouvert des vues nouvelles.

Ainsi elle est bien son disciple par le peu de cas qu'elle fait de l'instruction : « Une fille a du temps de reste pour apprendre » ; si elle est inattentive, il ne faut pas la gronder pour cela, « cela n'en vaut pas la peine. » Avant le dîner, une lecture chrétienne et un exercice d'écriture ; dans l'après-dîner, une heure de catéchisme, une heure d'histoire et de géographie, voilà l'étude proprement dite. Comme exercices de mémoire, des scènes de comédie ; pas de fables de La Fontaine, que « les enfants n'entendent point » : ceci est du Rousseau tout pur. L'instruction indirecte devait suppléer aux lacunes de ce programme : des promenades, pendant lesquelles l'enfant doit apprendre « à admirer les beautés de la nature, par exemple, à voir travailler les insectes » ; des conversations avec la mère ou la gouvernante, et l'apprentissage du monde dans la compagnie de la mère. En tout, une discipline douce, basée sur la sensibilité : si elle a fait quelque faute, on doit lui montrer « l'extérieur de quelqu'un qui a du chagrin » ; un emploi des journées ordonné avec beaucoup d'indulgence, et beaucoup de temps perdu. Nulle occupation de ménage, malgré Rousseau : il aurait fait beau voir mademoiselle d'Epinay se piquant les doigts à coudre ses robes, ou tachant sa manchette à la cuisine !

Il y avait donc bien du laisser-aller dans le système de Mme d'Epinay, mais du moins c'est un système. Sa fille était relativement bien élevée, son esprit se développait, son caractère se formait. Sans rien savoir par cœur, elle répondait lorsqu'on lui adressait des questions à sa portée, et savait se taire lorsqu'elle n'avait rien à dire[1]. A huit ans, on la fait assister à un examen passé par son frère devant la famille, avec Duclos, Grimm, Gauffecourt, Rousseau, Saint-Lambert, M. et Mme d'Houdetot. On lui demande à son tour sur quel objet elle montrera sa science ; elle répond avec un peu d'humiliation qu'elle ne sait encore qu'un peu de géographie, mais elle ajoute que si par hasard son frère se trompe, elle pourra peut-être l'aider, car elle n'a pas laissé que de retenir bien des choses de ses leçons. « C'est-à-dire, répond son père, que vous ne retenez que ce qu'on ne vous apprend pas. — Papa, je retiens bien ce que je comprends, et pas le reste. » Réponse qui dut réjouir Jean-Jacques ; mais combien plus cette autre : le petit garçon hésitant sur un endroit de l'histoire romaine, la petite fille se lève et répond pour lui en riant ; c'était l'histoire de Régulus. « Pourquoi avez-vous retenu cela ? — Monsieur, c'est que c'est beau, et que cela me fait plaisir[2]. »

[1] *Mémoires*, t. II. p. 46.
[2] *Id.* t. II, p. 53, 54.

Avec les années, les idées de Mme d'Epinay se mûrirent, se fixèrent ; celles de Rousseau, fixées aussi dans l'*Emile*, durent agir sur les siennes plus profondément. Ce qui paraît l'avoir le plus frappée, c'est l'importance de l'éducation résultant de la communication incessante entre une mère et sa fille ; elle a essayé de mettre en œuvre ce que Rousseau dit de Sophie, que son esprit a été formé par ses entretiens avec ses parents. Tel est l'objet des *Conversations d'Emilie*. Ces conversations sont parfois au-dessus de la portée d'un enfant de cinq à dix ans, âge d'Emilie, et se sentent un peu trop de l'esprit de système ; défaut qui est surtout sensible dans le langage de la mère, tandis que celui de la petite Emilie est plus souvent dans la note juste. La cinquième Conversation [1] présente très-visiblement ce défaut et cette qualité :

ÉMILIE.

« Maman, maman, embrassez-moi !

LA MÈRE.

Très-volontiers. Vous me direz sans doute pourquoi.

ÉMILIE.

Oui, maman, c'est que je le mérite bien, c'est que je suis bien savante à présent : je sais trois choses de plus.

[1] *Les Conversations d'Emilie*, 1 vol. in-12. Paris 1822, t. I, p. 82 et suiv.

LA MÈRE.

Trois choses ! Mais vraiment c'est beaucoup de choses ! Sont-elles belles ? sont-elles utiles ?

ÉMILIE.

Vous allez voir, maman... C'est que je sais qu'il y a quatre éléments : le feu, l'eau, la terre et l'air.

LA MÈRE.

Bon !

ÉMILIE.

Oui, maman, c'est très-vrai. Et puis, élément veut dire principe qui fait agir : vous voyez que je l'ai bien retenu. Mais ce n'est pas tout.

LA MÈRE.

Eh bien ?

ÉMILIE.

Tenez, maman, écoutez. Il y a trois choses encore, qu'on appelle les trois règnes... »

Et la voilà partie, répétant de son mieux. Ce début est naturel ; rien de plus vrai que cet instinct de sympathie intellectuelle qui porte l'enfant à raconter ce qu'il vient d'apprendre : *Je sais trois choses de plus*, est un cri du cœur ; j'ai connu une petite fille qui, au retour de l'école, ne manquait pas de dire en racontant ce qu'on lui avait enseigné : « Encore quelque chose que je ne savais pas ! » Aussi Emilie est-elle étonnée que sa mère ne paraisse pas ravie de sa science : « Est-ce que vous

n'êtes pas bien aise que je sache tout cela ?.. Mais dites-moi donc, ma chère maman, si vous n'êtes pas bien contente de moi ? » Alors la mère lui répond en philosophant : « Je le suis de votre émulation et du plaisir que vous avez en croyant m'en avoir fait. Je vous en sais très-bon gré, je vous en remercie même. Il ne s'agit plus que de voir si, après avoir appris tout cela, il ne vaut pas mieux l'oublier... » Puis elle reprend la leçon, montre à Emilie qu'elle ne comprend pas les mots qu'elle répète, qu'elle n'attache « nulle idée précise » à ce qu'elle dit, et de fil en aiguille arrive aux « éléments du bonheur » :

ÉMILIE.

« Mais, le bonheur c'est une chose... Je voudrais le savoir... Mais non, ce n'est pas une science.

LA MÈRE.

Je crois que c'est la première de toutes les sciences, celle qu'il importe le plus aux hommes de connaître.

ÉMILIE.

Est-elle bien difficile à apprendre ?

LA MÈRE.

Très-difficile et même impossible aux méchants ; mais très-aisée pour ceux qui se servent de leur raison... »

On se rappelle le discours du gouverneur d'Emile : « Il faut être heureux, cher Emile... » Mais

Emile a dix-huit ans, et Emilie n'en a pas dix ; c'est bien matin. Pourtant sa mère lui fait lire une « Méditation des premiers principes de la Morale[1], » et elles en font ensemble le commentaire.

ÉMILIE, *lisant.*

« Qu'il est doux d'exister, de penser, de sentir ! Je sentirai pour aimer la vertu ; je penserai pour connaître la vérité ; j'existerai pour remplir dignement le but de ma destinée. » — Maman, celui-ci n'aime pas plus la dissipation que vous, à ce qu'il paraît. Vous devez être contente de lui.

LA MÈRE.

C'est ce que nous allons voir.

ÉMILIE (*continue*).

« Je ferai le bien, parce qu'il est agréable à faire. Je fuirai le mal parce qu'il me remplit le cœur d'horreur et d'amertume. J'ouvrirai le matin mon cœur à la joie de pouvoir faire le bien. Je me livrerai le soir au sommeil, avec la satisfaction d'avoir vécu dans l'innocence. Je travaillerai le lendemain à faire le bien que je n'aurai pas fait la veille. » — Je parie, maman, que cette vie vous convient.

LA MÈRE.

J'espère qu'elle vous convient aussi.

ÉMILIE (*continue*).

« Je jouirai de tous les biens de la vie, sans or-

[1] *Id.* t. III, p. 200-208.

gueil et sans injustice. Je me passerai de tout ce que je n'ai point, sans humeur et sans murmure. » — C'est juste, car à quoi sert de murmurer? — « O vérité, sois la lumière de mon esprit! O vertu, sois le guide de ma vie! O bienveillance, amour, gratitude, amitié, soyez mes seules jouissances!.. J'aimerai dans les hommes mes semblables... Je serai heureuse du bonheur d'autrui, parce que le bonheur produit et répand la joie, comme une source bienfaisante répand la fécondité. Je plaindrai le malheureux, parce qu'on peut soulager ses maux en partageant ses peines. J'oublierai le méchant et ses actions, parce qu'il faudrait le haïr. » — C'est bien dit, cela, par exemple. »

M. Guizot a dit du XVIIIe siècle qu'il « lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé. » Il a eu en effet la passion de l'humanité, dont la mode aussi s'empara comme de l'amour de la science, et que les femmes trouvèrent moyen d'associer au plus frivole égoïsme ou même à la plus inhumaine curiosité. A l'exécution de Damien, nombre de femmes de qualité, « sensibles et bienfaisantes », soutinrent mieux que les hommes l'horreur de ce spectacle[1]. Le supplice de Lally excita le même affreux empressement, que le poète Gilbert a flétri dans d'assez beaux vers[2] :

[1] *Journal de Barbier*, t. VI, p. 508, mars 1757.

[2] *Satire sur le* XVIIIe siècle, 1775.

Parlerai-je d'Iris? Chacun la prône et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur... c'est l'humanité même;
Si d'un pied élourdi quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien qui jappe épouvanté,
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes;
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes:
Il est vrai; mais aussi, qu'à la mort condamné,
Lally soit, en spectacle, à l'échafaud traîné,
Elle ira la première, à cette horrible fête,
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

Mme de Genlis s'élève également contre ce travers, qu'elle compare à celui des fausses dévotes, et elle demande si les femmes ont moins de luxe, moins de fantaisies, sont plus essentielles, plus sensibles, plus aimables, « depuis qu'elles sont devenues si *philosophes* et si *bienfaisantes*[1]? » Il n'en est pas moins vrai que la morale du sentiment était la morale courante. Au fond, elle se ramenait sans trop de peine à celle de l'égoïsme, dont l'abbé de Saint-Pierre avait fait la base de sa discipline éducatrice. « Je ferai le bien, dit Mme d'Epinay, parce qu'il est agréable à faire; je fuirai le mal parce qu'il me remplit d'horreur. » Mais si c'est la doctrine de l'intérêt, elle est si embellie, si poétisée, que l'on n'en a pas conscience, et que l'on croit n'obéir qu'à de pures et généreuses inspirations: Rousseau complète et ennoblit l'abbé de Saint-Pierre.

[1] *Adèle et Théodore*, ou *Lettres sur l'éducation*, in-8. Paris 1782. t. I, p. 245.

Cette morale pénètre dans l'éducation, et elle lui donne son caractère le plus élevé, car elle remplace l'enseignement religieux. Mme d'Epinay ne prononce pas le mot Dieu, mais elle parle de « l'auteur de la nature » :

EMILIE (*continuant à lire*)

« Je ne murmurerai pas des évènements de la vie, parce que je n'en connais ni la cause ni le but. Je contemplerai l'immensité de l'Univers et ses abîmes, afin de me guérir de l'orgueil de me croire quelque chose. J'observerai les soins de l'auteur de la nature pour le plus chétif et le plus petit des êtres créés, afin de ne me point croire abandonnée.» — Cela est beau, maman. — « J'emploierai mon loisir à considérer l'ordre et la magnificence de ses ouvrages, afin d'avoir des sujets continuels d'admirer et de me réjouir. Tous les êtres vivants et inanimés obéissent à sa loi, et trouvent leur bonheur et leur conservation dans cette obéissance : je serai soumise à sa volonté, afin d'être aussi heureuse. »

En écrivant cette phrase, Mme d'Epinay, vieillie, malade, se souvenait-elle de ce qui lui avait dit Rousseau, aux jours les plus brillants de sa jeunesse : « L'idée d'un Dieu est nécessaire au bonheur, et je veux que vous soyez heureuse [1] ? »

[1] *Mémoires*, t. I, p. 383.

L'était-elle ? ce déisme sentimental et vague avait-il des racines dans sa raison? J'en doute ; tout au moins mettait-il l'éducation laïque de sa fille en dehors de l'athéisme mondain, car il était à la mode : on voyait dans le monde des jeunes filles « se piquer ouvertement d'irréligion, croyant que l'impiété tient lieu d'esprit, et qu'être athée c'est être philosophe[1] ».

Mme Necker[2] ne ressemble guère à Mme d'Epinay, et en passant du salon de celle-ci au salon de celle-là, nous entrons dans une atmosphère morale toute différente ; mais nous restons dans le même monde de gens de cour, d'hommes de lettres, de philosophes et de savants. Il y manque — heureusement — Mlle Quinault. Ce monde eut part à l'éducation de Germaine Necker[3]; la mère y eut plus de part encore. Elle essaya de la nourrir : Germaine était née en 1766, en plein éclat des prédications de l'*Emile*. Obligée d'y renoncer par la faiblesse de sa santé, elle se fit son institutrice, et pendant treize ans continua cette tâche dont elle rendait compte quelques années plus tard à M. Necker et peut-être à elle-même : « Pendant treize ans des plus belles années de ma vie, écrivait-elle à son mari[4], au milieu de beaucoup d'autres soins

[1] Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, t. II, p. 326.
[2] Suzanne Curchod (1737-1794).
[3] Mme de Staël, (1766-1817).
[4] J'emprunte cette citation et les suivantes au livre de

indispensables, je ne l'ai presque pas perdue de vue ; je lui ai appris les langues et surtout à parler la sienne avec facilité ; j'ai cultivé sa mémoire et son esprit par les meilleures lectures. Je la menois seule avec moi à la campagne pendant les voyages à Versailles et à Fontainebleau ; je me promenois, je lisois avec elle, je priois avec elle. Sa santé s'altéra ; mes angoisses, mes sollicitudes donnèrent un nouveau zèle à son médecin, et j'ai sçu même depuis qu'elle exagéroit souvent des accès de toux auxquels elles étoit sujette pour jouir de l'excès de ma tendresse pour elle ; enfin je cultivois, j'embellissois sans cesse tous les dons qu'elle avait receu de la nature, croyant que c'étoit au profit de son âme, et mon amour-propre s'étoit transporté sur elle. »

Rousseau aurait trouvé qu'elle donnait trop d'instruction à sa fille, mais il l'aurait louée de l'élever elle-même ; il aurait demandé que l'enfant ne fût pas si souvent au salon et un peu plus à la cuisine, mais il aurait reconnu qu'elle faisait l'apprentissage du monde aux côtés de sa mère. Seulement c'était un apprentissage excessif et prématuré. Le salon de Mme Necker, de « la belle Hypatie », où l'on raisonnait tous les vendredis « de vertu, de philoso-

M. d'Haussonville, *Le salon de Mme Necker*, d'après des documents inédits.

phie, » où se rassemblaient Marmontel, l'abbé Morellet, l'abbé Galiani, l'abbé Raynal, Grimm, Diderot, Naigeon. Buffon, Thomas, d'Alembert, était une bien haute école pour un jeune esprit, si bien doué qu'il fût. L'atmosphère en était surchauffée. L'enfant y respirait un air capiteux ; l'abbé Raynal écrivait à « sa jeune et belle amie »; les poètes du lieu (et il y en avait à foison) la célébraient sous les noms de Louise, Mélanie, Aglaé, l'appelaient le

Seul rejeton de Numa, d'Egérie ;

Marmontel lui faisait dire dans des couplets composés pour elle :

Si l'on s'étonne de m'entendre
Parler raison, si jeune encor,
C'est que, dès l'âge le plus tendre,
J'eus ma Minerve et mon Mentor.

Les vers ne valaient rien, mais à dix ou douze ans, on n'y regarde pas de près, et le cerveau travaille, et le corps se fatigue. C'est ce qui arriva ; vers la treizième année, Germaine, en proie tantôt à une faiblesse extrême, tantôt à une extrême surexcitation nerveuse, dut cesser toute étude ; on la mit à la campagne, loin des livres et des conversations, avec son amie Mlle Huber; et là toutes deux, vêtues en nymphes ou en muses, elles parcouraient les bosquets, déclamaient des vers, composaient et représentaient des drames de toute espèce, comme Mme de Genlis à huit ans dans le parc de Saint-Aubin.

On s'étonne que Mme Necker n'ait pas prévu les inconvénients de l'éducation qu'elle donnait à sa fille. Celle qu'elle avait reçue elle-même la prédisposait à subir sous certains rapports, et même à son insu, l'influence de Rousseau. Beaucoup plus instruite que celui-ci ne le trouvait bon pour une femme, les connaissances qu'elle possédait elle les devait du moins à son père. Elle n'avait eu d'autres maîtres que lui ; elle avait passé sa jeunesse dans cette libre simplicité qui est inhérente aux mœurs de la Suisse et en général des pays protestants. Fort admirée pour son esprit et sa figure, fêtée, chantée en vers et en prose, brillant au milieu de ses amies de Lausanne dans la petite *Société du Printemps*, créée par les jeunes gens des deux sexes, elle en avait suscité une autre où les danses et les jeux innocents étaient remplacés par des exercices littéraires. On l'appelait l'*Académie des Eaux*; les membres avaient des surnoms qu'on dirait tirés de la *Clélie* ou du *Grand Cyrus* : Céladon, Nizance, Sylvandre, Thémire. Thémire, c'était Suzanne Curchod, présidente de l'Académie. Quelques prescriptions des statuts, dit M. d'Haussonville, rédigés par son ordre, rappellent un peu ceux des cours d'amour : les chevaliers portaient les couleurs de leurs dames, et les dames celles de leurs chevaliers. Ils devaient en outre « défrayer de temps à autre les séances par l'envoi de quelque

dissertation en prose. » N'était-ce pas aussi comme un petit hôtel de Rambouillet, ou plutôt encore un pays de l'Astrée ? La source d'où l'Académie tirait son nom, et autour de laquelle se tenaient souvent les séances, au fond d'une vallée, ne rappelle-t-elle pas le Lignon ? D'Urfé ne l'aurait pas désavouée, ni Mlle de Scudéry la carte du royaume de Thémire, véritable carte de Tendre, où le sentier escarpé de l'*Estime sincère* conduisait, à travers les précipices de l'*Orgueilleuse prospérité* et de la *Brillante ambition*, au Temple de la déesse, situé dans une île de peu d'étendue, au milieu de la mer du *Sentiment*. Et cela en plein dix-huitième siècle, vers 1757, aux portes de la France, — mais à mille lieues de Paris.

Mère de famille, Mme Necker ne redoutait donc pas pour sa fille le contact du monde, et surtout d'un monde lettré ; mais le milieu était différent ; les caractères l'étaient aussi. Quoique d'une nature passionnée et volontiers rêveuse, Mme Necker s'enveloppait dans des dehors de froideur un peu puritaine. Éprise du devoir, elle mettait la conscience au-dessus de tout ; profondément croyante, elle ne séparait pas l'idée de la vertu de l'idée de Dieu. Elle pensait obvier à tout en imposant à sa fille, comme palliatif, l'esprit de règle et même de contrainte morale et intellectuelle qu'elle s'imposait à elle-même [1]. Ici,

[1] M. d'Haussonville, *Ouv. cit.*

elle était plus loin que jamais de Rousseau : le sentiment cède à la raison dans son système. M. d'Haussonville estime qu'elle n'a pas bien compris le caractère de Germaine, et il explique ainsi le désaccord qui existe entre celle-ci, devenue jeune fille, et sa mère. Il n'a pas tort, mais au point de vue de l'éducation en général, Mme Necker fait preuve d'une haute raison dans le langage qu'elle tient à sa fille, et dont les lettres qu'elle lui écrivait durant leurs courtes séparations nous permettent de juger :

« 15 mars 1779... Ta lettre est d'un bon enfant ; je crois que tu es contente de toi-même, et dès lors j'en suis satisfaite aussi, car je n'ai pas besoin d'autre juge entre toi et moi que ton propre cœur ; mais ton style est un peu trop monté. Ne sois point ainsi hors de toi pour me louer et me caresser. C'est un défaut de goût assez commun à ton âge. Quand on a plus vécu, on s'aperçoit que la véritable manière de plaire et d'intéresser est de peindre exactement sa pensée sans charge et sans emphase, alors elle a toujours quelque chose d'original et un caractère de vérité qui se perd dans les comparaisons tirées de trop loin... »

« 10 juin 1779. Je tousse toujours un peu, ma petite, mais j'aimerois bien que tu ne t'exagérasses rien, même en matière de sentiment. Tu sais qu'il faut toujours faire sa cour à cette bonne raison que j'aime tant, qui sert à tout, et qui ne nuit à rien....

La fin de ta lettre est plus tendre et plus raisonnable, et dans toutes ces disparates ma tendresse se flatte d'apercevoir les derniers soupirs de la déraison, et le bon cœur et le bon sens qui combattent contre elle et qui resteront vainqueurs; c'est le vœu continuel de la plus tendre des mères. »

Une enfant de treize ans, surtout quand cette enfant est Mlle Necker et doit un jour Mme de Staël, est fort capable d'entendre ce langage ; je conviens qu'il est sérieux, et qu'il rappelle plus celui de Mme de Maintenon que celui de Jean-Jacques. Au demeurant, Jean-Jacques n'y perdit rien, car Mme de Staël, dès qu'elle put le lire, en fut enthousiasmée, et fit ses débuts comme écrivain, en 1788, par ses *Lettres sur les écrits et le caractère de J. J. Rousseau.* Plus tard elle en rabattit, et finalement elle n'éleva pas son fils « à la Jean-Jacques. »

Si maintenant nous cherchons ce que pouvait être dans une classe inférieure, dans la petite bourgeoisie, l'éducation d'une fille, nous ne saurions trouver un sujet mieux doué ni plus intéressant que Mme Roland, Manon-Jeanne Phlipon[1]. Famille médiocrement aisée ; le père était graveur à Paris, sur le quai du Pont-Neuf, homme assez vulgaire, d'honnêteté moyenne, de sentiments moyens:

[1] 1754-1793. Elle a épousé Roland en 1780.

« Il aurait bien fait payer une chose plus qu'elle ne valait, mais il se serait tué plutôt que de ne pas acquitter le prix de celle qu'il avait achetée. » C'est sa fille qui le juge ainsi. La mère était d'une nature plus délicate et plus fine, une de ces bourgeoises non instruites, mais *liseuses*, aimant les plaisirs de l'esprit plutôt que l'instruction, supérieures à leur situation et à leur mari. Tous deux néanmoins tenaient également à ce que leur fille fût instruite ; à cinq ou six ans, on lui fit donner des leçons d'écriture, de géographie, d'histoire, de musique et de danse. La vie dans ces familles était monotone et sédentaire ; on sortait deux fois la semaine, en toilette, le dimanche pour les offices et la promenade, un autre jour pour des visites entre parents ; le reste du temps, les seules courses étaient le marché avec la mère, en petit fourreau de toile, ou les commissions du matin chez les fournisseurs du quartier ; à la maison, des occupations de ménage, « écumer le pot, éplucher les légumes, faire une omelette. » A huit ans, la petite Manon était une petite femme de ménage assez entendue[1]. A onze ans, on la mit sur sa prière dans un couvent pour y faire sa première communion ; se fut une période de grande ferveur religieuse ; quand elle revint chez ses parents un an

[1] *Mémoires de Mme Roland*, édit. Dauban. in-8. 1864, p. 4-20.

après, on lui rendit un maître à domicile, mais elle s'instruisit dès lors toute seule par des lectures dont l'énumération ne laisse pas d'étonner.

Elle les avait commencées avant cette époque. Avant dix ans, elle avait dévoré, dans l'ordre qu'elle indique elle-même, c'est-à-dire sans aucun ordre et au hasard des occasions, la Bible, Appien, le *Roman Comique* de Scarron, les *Mémoires* de Pontis, ceux de Mlle de Montpensier, les Voyages de Regnard, surtout les *Vies* de Plutarque, « la véritable pâture qui lui convenait » : au carême de 1763 (elle avait neuf ans), elle les emportait à l'église en guise de Semaine-sainte. Avec cela, le *Télémaque*, la *Jérusalem délivrée*, *Condide*, le *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon, et les *Pensées sur l'éducation* de Locke.

A douze ans, elle lit Saint-François-de-Sales et Saint-Augustin, les lettres de Mme de Sévigné, la mythologie, des voyages ; à treize ans, l'abbé Pluche, Rollin, Cuvier, le P. d'Orléans, Saint-Réal, Vertot, Mézerai, le P. Maimbourg et le P. Berruyer, le P. André, Condillac, les Essais de Nicole, des poésies de Voltaire ; les Vies des Pères du Désert et celle de Descartes, de Baillet ; l'Histoire Universelle de Bossuet, les Lettres de Saint-Jérôme, Don Quichotte, Diodore de Sicile, l'abbé Velly, Pascal, Montesquieu, Burlamaqui, l'abbé Bergier, Rolland, Abbadie, Clarke, le Traité de la

Tolérance, le Dictionnaire philosophique et l'Essai sur les mœurs de Voltaire, le Bon sens du marquis d'Argens, le livre de l'Esprit d'Helvétius, Diderot, d'Alembert, Raynal. A quatorze ans, elle lit Buffon, Nollet, Réaumur, Bonnet, Maupertuis, Clairaut. On ne voit rien de Rousseau avant une époque plus avancée de sa vie : à vingt-et-un ans, elle lit la *Nouvelle Héloïse*, avec une impression ineffaçable, analogue à celle que lui avait causée Plutarque [1].

Quel enseignement avons-nous à tirer de là ? C'est que les filles s'élevaient toutes seules. Manon Phlipon était certainement née avec des facultés extraordinaires, mais ses parents étaient des gens fort ordinaires ; ils avaient l'instinct qu'une fille doit s'instruire, cet instinct était général, mais ils étaient incapables de guider la leur. Manon était laissée à elle-même autant que Mme de Genlis l'avait été, un peu plus que Mlle d'Epinay, beaucoup plus que Mlle Necker ; mais au fond elles échappent toutes, plus ou moins, à une direction véritable ; quand cette direction existe, elle est ou insuffisante ou maladroite. Si les parents de Manon Phlipon ont été pour quelque chose dans la formation de son caractère, dans le développement de ses sentiments et de ses idées, c'est, de la part du père, en allant lui chercher au cabinet de lecture les

[1] *Id.* p. 16-17, 66, 81, 133.

livres qu'elle lui désignait et qu'il « n'était pas dans le cas de choisir », ou en la conduisant au salon de peinture ; de la part de la mère, en la laissant faire plutôt qu'en la faisant agir ; une surveillance tendre et dévoué, mais négative plutôt qu'active. Charlotte Corday[1], au sortir du couvent, lisait seule, surtout Raynal, Rousseau, Plutarque ; « sa tête, a-t-on dit, était une furie de lectures de toutes sortes » : son père, intelligent et instruit, aurait pu la guider ; rêveur, cerveau à utopies, il l'abandonnait à elle-même tout en l'aimant beaucoup. Une madame Robert, mariée au cordelier de ce nom, et mêlée activement pour un temps à la Révolution, avait été instruite par son père, le chevalier de Kéralio, fort versé dans les sciences et ami de Condillac, puis toute jeune encore elle avait achevé elle-même son éducation de journaliste, de romancière et d'historien [2]. Les demoiselles Duplay, filles du menuisier de la rue Saint-Honoré chez qui Robespierre logea de 1791 à 1795, étaient bonnes musiciennes, lisaient Racine et Rousseau : ce n'était ni à leur père, « bonhomme ardent et rude », ni à leur mère, « d'une volonté forte et violente, tous deux pleins d'énergie, de

[1] 1768-1793.

[2] Louise de Kéralio, 1758-1820 ; a laissé nombre de romans, une *Histoire d'Elisabeth d'Angleterre*, et une *Collection des meilleurs ouvrages composés par des femmes.*

cordialité », mais tous deux « gens du peuple[1] », qu'elles devaient cette culture et ces goûts ; seulement ils les avaient acceptés, encouragés.

Aussi bien, l'intervention des parents témoignait souvent de plus de bonne volonté que d'intelligence, de plus de frivolité prétentieuse que de capacité. En quatre lignes, Chamfort[2] a peint ce type, plus fréquent qu'on ne le croirait au XVIIIe siècle, et qui n'a peut-être pas tout-à-fait disparu :

« *La bonne à l'enfant.* Cela vous a-t-il amusée ou ennuyée ?

Le père. Quelle étrange question ! Plus de simplicité. Ma petite !

La petite fille. Papa ?

Le père. Quand tu es revenue de cette maison-là, quelle était ta sensation ? »

Comme un sonnet, ce petit dialogue vaut seul un long poème. Ainsi, pas plus après qu'avant Rousseau, la science de l'éducation féminine n'est fixée : elle s'élabore, s'essaie, tâtonne. Mais on est accord sur l'une de ses conditions : la nécessité de l'instruction, nécessité plutôt sentie que raisonnée chez le plus grand nombre. Ce désaccord avec Rousseau ne prouve rien contre son influence : ce n'est pas par le cinquième livre de l'*Emile* que Rous-

[1] Michelet, *Les femmes de la Révolution*, in-12. 1863, p. 290.

[2] *Œuvres complètes de Chamfort*, in-8. 1808, t. I, p. 450.

seau a été le maître de plusieurs générations féminines, c'est par l'*Emile* tout entier, par la *Nouvelle Héloïse*, par *le Contrat social*, par tous ses écrits ; c'est pour avoir réveillé dans le cœur des femmes le sérieux du sentiment maternel, c'est pour les avoir rappelées au sentiment de la nature et par là à celui de la divinité. « Il nous a appris à être mères », disaient-elles dans le langage volontiers excessif de l'époque. « Aimable Meudon ! s'écrie Mme Roland, je contemplais la majesté de tes bois silencieux, j'admirais la nature, j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits. » Les derniers mots de son manuscrit de la Conciergerie sont ceux-ci : « Nature, ouvre ton sein ; juste Dieu, reçois-moi[1]. »

En exaltant l'imagination des femmes, en enchantant leur cœur, Rousseau les a parfois élevées au-dessus même de ses créations idéales : Sophie de Grouchy[2], épousant à vingt-deux ans Condorcet qui en avait quarante-quatre, Manon Phlipon épousant à vingt-six ans Roland qui en avait quarante-huit, n'étaient pas moins passionnées que les *Julie* et les *Sophie* pour le beau et le vrai, et elles avaient plus qu'elles la notion du devoir, ayant une intelli-

[1] Bosc dans l'édition de 1793, et Champagneux dans celle de 1800 ont supprimé les mots *Juste Dieu,* comme malsonnants.

[2] 1765-1822. *Lettres sur la sympathie,* et une traduction du *Traité des sentiments moraux* d'Adam Smith.

gence plus mûrie et une plus ferme raison. Mais en général, ce qui mène le XVIIIe siècle, ce siècle raisonneur et critique, c'est le sentiment autant que l'idée. Michelet, si souvent excessif, est dans le vrai lorsque, comparant le présent à ce passé d'hier, il résume la différence des deux temps par ce mot : *on aimait* : « L'intérêt, l'ambition, les passions éternelles de l'homme étaient en jeu comme aujourd'hui ; mais la part la plus forte était encore celle de l'amour. Prenez ce mot dans tous les sens, l'amour de l'idée, l'amour de la femme, l'amour de la patrie et du genre humain. Ils aimèrent et le beau qui passe et le beau qui ne passe point. » A travers la passion, les femmes entrevirent l'idée : « Elles entrèrent dans les pensées nouvelles par celle de l'éducation, par les espérances, les vœux de la maternité, par toutes les questions que l'enfant soulève dans un cœur de femme, que dis-je ? dans un cœur de fille... La puissance des salons, le charme de la conversation furent alors, quoi qu'on en ait dit, secondaires dans l'influence des femmes. Elles avaient eu ces moyens au siècle de Louis XIV. Ce qu'elles eurent de plus au XVIIIe siècle et qui les rendit invincibles, fut l'amour enthousiaste, la rêverie solitaire des grandes idées, et la volonté d'être *mères*, dans toute l'extension et la gravité de de mot [1]. » Ce qui est vrai, je crois, c'est que, sans

[1] *Les femmes de la Révolution*, p. 7, 8, 19.

les salons, les idées nouvelles seraient restées étrangères aux hautes classes sociales, mais elles auraient pénétré quand même dans le Tiers-État et dans la petite bourgeoisie.

Aussi l'éducation sentimentale, soit celle de la famille soit celle du monde, était-elle universelle à des degrés divers. On vient de voir ses beaux côtés, il faut envisager la contre-partie. Le sentiment, par cela même qu'il est le sentiment, est sujet à plus d'un écueil. Il peut se fausser, soit en s'exagérant, soit en se trompant d'objet. Au XVIIIe siècle, il dévie tout de suite, il porte à côté. Ainsi les rapports entre parents et enfants sont faussés : « Un père est un ami donné par la nature », ce vers ridicule à force d'être banal peint toute une face de l'éducation sentimentale. On se souvient que déjà Mme de Lambert, ce témoin d'un autre âge, prenait avec son fils le ton « d'une amie ». Mme d'Epinay appelle sa petite-fille, âgée de cinq ans, « ma chère amie » ; regardant son fils, âgé de deux ans à peine, qui lui sourit et lui tend les bras, elle écrit sentencieusement qn'il « n'y a pas de plus grand bonheur que de rendre heureux *son semblable* [1] ! »

Dans un autre ordre d'affections, la fidélité est pour l'amant, non pour le mari : Saint-Lambert règne cinquante ans sur le cœur de Mme d'Houdelot, et M. d'Houdelot respecte cette liaison jusqu'à la

[1] *Mémoires*, t. I, p. 111.

fin. Ce qui n'empêche pas les deux époux de célébrer leurs noces d'or, et ce jour-là Saint-Lambert fait une scène à tous deux [1]. N'accusons pas pour cela toutes les femmes du XVIIIe siècle d'avoir de gaieté de cœur violé les lois de la morale : sans croyances et sans instruction solide pour la plupart, vivant au milieu des ruines d'une société qui se désorganisait sans s'en apercevoir, jetées sans éducation antérieure dans un monde en travail, elles croient suivre les impulsions de la nature, et à leurs yeux la nature est un guide infaillible.

De là, un autre caractère que l'on remarque en elles. Ayant les unes de la grâce, d'autres de la grandeur, elles n'ont pas en général cette fleur de délicatesse pourtant si féminine qui est tantôt la pudeur, tantôt le simple tact moral. A cet égard aussi, elles sont filles de Rousseau. C'est Rousseau qui met dans la bouche du père de *Sophie* le conseil de se défier de « ses sens », car « le plus dangereux de tous les pièges, et le seul que la raison ne peut éviter, est celui des sens [2]. » Qu'une mère touche cette corde délicate, passe encore, mais un père ! Le tendre Bernardin de Saint-Pierre, qui proscrit l'instruction comme ternissant « l'innocence virginale, » nous montre l'innocente Virginie, « saisie d'un feu dévorant, » songeant « à la nuit, à la soli-

[1] *Id.* t, II, p. 486, *Appendice.*
[2] Livre V, t. III, p. 431.

tude, » et se plongeant dans l'eau froide d'une fontaine [1]. Eh bien, les femmes du XVIII[e] siècle parlent trop des « sens, » comme certaines héroïnes de George Sand. Racine a su faire exprimer à Phèdre toutes les ardeurs de la plus sensuelle passion, mais dans un autre langage. Il y a dans les Mémoires de M[me] Roland d'étranges récits, soit de certains incidents de son enfance, soit de son « initiation dans la classe des grandes personnes, » soit des débuts de son mariage. Elle dit d'elle-même que peu de femmes étaient plus faites pour la volupté et l'ont moins connue. Fidèle à son mari, qu'elle chérissait « comme une fille sensible adore un père vertueux, » elle lui fait confidence de son amour pour Brissot ou Barbaroux [2]. Elle appelle cela « son ingénuité » : ce n'est pas de l'ingénuité, c'est le contraire.

Quand le sentiment n'est pas faussé, dévié, il est exagéré et déclamatoire. Il semble qu'on ne sache plus exprimer avec simplicité une affection vraie. La même M[me] Roland ne dira pas qu'elle aime les fleurs, elle dira que « la vue d'une fleur caresse son imagination et flatte ses sens à un point inexprimable, réveille avec volupté le sentiment de son existence. » Il ne lui suffit pas, danc ses rêves de

[1] *Etudes de la nature*, t. v, p. 69.
[2] *Mémoires*, p. 22, 67, 73, 172.

jeune fille, de penser au bonheur d'aimer et d'être aimée : son « âme brûlante » a « des transports », comme celle de Sophie ; rendre heureux son mari n'est pas assez, elle veut « abreuver de félicité le mortel qui méritera son cœur[1]. » Un soir, elle venait de relire, dans *La nouvelle Héloïse*, la lettre où Saint-Preux raconte à Julie les effets de la musique sur milord Edouard : tout à coup elle entend un concert dans le voisinage, elle ouvre sa fenêtre, et « dans un saisissement de plaisir », dans un « délire enchanteur, » elle tombe sur une chaise et pleure, « car il faut jeter des larmes sitôt que les sensations acquièrent une certaine vivacité[2]. » Les larmes, voilà une maladie du XVIII[e] siècle : ce qu'il s'en est répandu est prodigieux, tant dans la réalité que dans le roman. *Sophie* pleurait pour un rien. M[me] d'Houdetot, à la fin d'un billet à Germaine Necker, se rappelle au souvenir de ses parents et « les couvre de ses larmes[3]. » M[me] Necker elle-même, si froide et si digne, ne commande pas toujours à ses nerfs : que Grimm, par exemple, s'échappe avec trop de hardiesse contre les idées religieuses, et qu'elle ne puisse l'arrêter, en pleine table devant ses convives embarrassés, elle fond en larmes. On

[1] *Mémoires*, p. 7, 84.

[2] *Lettres aux demoiselles Canet*, édit. Dauban, in-8, Paris 1867. Lettre du 1[er] Janvier 1778.

[3] Lettre inédite citée par M. d'Haussonville.

comprend mieux de la part de sa fille, toute jeune, à seize ans, des transports d'enthousiasme et de larmes, un jour que Mme de Genlis lui lit *Zélie ou l'Ingénue*, une pièce de son *Théâtre des jeunes personnes* ; et pourtant il fallait avoir bien envie de pleurer ! Quand Marmontel fait jouer sa première tragédie, Mme Harenc, sa protectrice, « l'inonde de ses larmes.» A la représentation du *Père de famille*, de Diderot, les femmes ne se contentent pas de pleurer, elles s'évanouissent ; à la vue de Voltaire, elles se trouvent mal. Saint-Lambert, qui ne fait même pas grâce à la religion naturelle, pleure en voyant passer les processions de la Fête-Dieu [1]. Diderot pleure en lisant Clarisse Harlowe. Le vieux Voltaire, moins facile à attendrir, sanglotte en baisant les mains de Turgot, «ces mains qui ont signé le salut du peuple. » Mais ce qui peint au vif ce singulier état de l'âme, est l'incroyable scène entre Rousseau et M. et Mme Dupin de Francueil, les aïeuls de George Sand. Mme Dupin venait de lire *La nouvelle Héloïse*; elle en avait pleuré au point d'en « devenir laide, » et mourait d'envie de voir Jean-Jacques. Son mari, sans la prévenir, va le chercher, réussit à l'amener; elle entre, les yeux toujours rouges et gonflés: « J'aperçois, dit-elle, un petit homme

[1] *Mémoires de Mme d'Epinay*, t. I, p. 377, 379. *Mémoires* de Marmontel. Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*. T. 1, p. 312. *Souvenirs de Félicie*, p. 199.

assez mal vêtu et comme renfrogné, qui se levait lourdement, qui mâchonnait des mots confus. Je le regarde et je devine : je crie, je veux parler, je fonds en larmes. Jean-Jacques, étourdi de cet accueil, veut remercier et fond en larmes. Francueil veut nous remettre par une plaisanterie et fond en larmes. Nous ne pûmes rien nous dire [1]... »

On ne sait si l'on doit soi-même s'attendrir ou sourire, tant il y a mélange de sérieux et de frivolité, de sincérité et d'engouement ! Au fond de ces débauches de larmes, de cette dépense effrénée de sensibilité, est le nervosisme. L'âme, surtout l'âme féminine, y était prédisposée dès avant Rousseau : Rousseau ouvrit toutes les digues, et le flot se précipita. Il y eut une déperdition énorme de sensibilité imaginative ; le système nerveux et cérébral en fit les frais. Les attaques de nerfs se mirent de la partie : rien n'était plus commun parmi les femmes pendant les huit ou dix années qui précédèrent la Révolution, si l'on en croit Mme de Genlis, qui était bien placée pour le savoir [2]. « On était obligé, dit-elle, de matelasser les chambres des malades pour prévoir les graves accidents que leurs sauts merveilleux faisaient craindre. Ces terribles accès prenaient régulièrement deux fois par semaine... les autres jours, les malades allaient, comme de

[1] Vers 1770. *Mémoires de Mme d'Epinay*, t. II, p. 45, *Note*.
[2] *Mémoires*, t. X, p. 345.

coutume, au bal, à la cour, à l'opéra, à la comédie et dans le monde, et cette surprenante maladie laissait si peu de traces sur leurs figures, qu'on aurait cru, à les voir, que ces accès si violents n'avaient rien de réel. Une chose singulière et bien heureuse, c'est que le trouble et le mouvement de l'émigration guérirent subitement tous ces étranges maux de nerfs périodiques. »

IV.

Cependant l'école de Fénelon n'avait point péri. Dans l'ombre depuis l'éclatant avènement de celle de Rousseau, elle avait toujours ses fidèles, dont les deux plus remarquables sont deux femmes, Mme Leprince de Beaumont [1] et Mme de Genlis. Toutes deux *ont exercé*, l'une pendant dix-sept ans en Angleterre comme institutrice dans plusieurs familles, de 1745 à 1762, la seconde comme gouvernante et même « gouverneur » des princes et princesses d'Orléans, pendant quatorze ans, de 1777 à 1791. Toutes deux ont écrit, avec naturel, avec facilité, avec abondance ; mais des soixante-dix ou quatre-vingts volumes que chacune d'elles a laissés, on ne lit plus guère que le *Magasin des Enfants* de Mme Leprince de Beaumont. Le lira-t-on longtemps encore ? Nos enfants deviennent

[1] 1711-1780.

difficiles, au milieu des richesses d'une littérature faite pour eux. Je regretterais de voir disparaître cet utile et agréable livre, où tant de générations ont appris la lecture, et qui n'a pas été surpassé pendant trois quarts de siècle. Passons condamnation sur les erreurs scientifiques, d'ailleurs faciles à corriger ; mais le reste ! Ces conversations d'une institutrice avec ses élèves, bien supérieures à celles d'*Emilie*, dont elles n'ont pas l'allure sentencieuse et philosophique, aux honnêtes ouvrages de Bouilly et de Berquin, dont elles n'ont pas la fadeur sentimentale ; plus substantielles et plus instructives que les Contes du chanoine Schmidt, sont un modèle d'histoires enfantines, de leçons de choses, et de ces « instructions indirectes » que recommandait Fénelon.

Au *Magasin des enfants* font suite le *Magasin des adolescentes* et le *Magasin des Jeunes Dames ;* l'éducation est ainsi continuée depuis le premier âge jusqu'au mariage. Comme il arrive d'ordinaire, les suites ne valent pas le commencement, mais il y a unité d'esprit et de méthode : seulement, le caractère profondément religieux de l'éducation est plus marqué dans les deux derniers ouvrages, ce qui peut encore expliquer, eu égard à l'époque, qu'ils aient eu moins de succès que le premier.

« Mademoiselle Bonne » sait merveilleusement parler aux enfants, elle trouve le langage qui leur

convient, les procédés méthodiques qui peuvent leur rendre l'étude plus facile et moins ennuyeuse. Elle connaît l'enseignement par l'aspect, et pousse l'instruction assez loin, jusque sur le terrain de la philosophie; entendons par là une psychologie élémentaire servant d'introduction à une morale enseignée surtout pratiquement : « La philosophie morale, fait-elle dire à une de ses élèves, est l'art de vivre heureux en vivant vertueusement. Nos fautes viennent parce que nous avons de fausses idées des biens et des maux de cette vie ; et comme nos actions suivent nos lumières, les fausses lumières nous empêchent de vivre vertueusement [1].» Ailleurs elle fait une leçon sur les facultés de l'âme, sur la raison ; et comme cette hardiesse avait sans doute soulevé des critiques, elle s'explique nettement sur l'éducation des filles. On prétend qu'elle a tort d'en vouloir « faire des logiciennes, des philosophes » ; a-t-on raison d'en vouloir faire « des automates ? » « Certainement, dit-elle [2], j'ai dessein d'en faire des logiciennes, et même des philosophes ; je veux leur apprendre à penser, à penser juste, pour leur apprendre à bien

[1] *Magasin des adolescentes, ou dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves de la première distinction.* 2 vol. in-12. Lyon 1768, t. I, p. 82.

[2] *Magasin des enfants,* 2 vol. in-12, 1757. Avertissement, p. XVI.

vivre. Si je n'avais pas l'espoir de parvenir à cette fin, je renoncerais, dès ce moment, à écrire et à enseigner. Il est assez de personnes capables de faire entrer dans la mémoire des enfants quelques milliers de mots qu'ils ignorent, les règles du langage, et plusieurs autres connaissances à peu près aussi importantes : je ne regarde l'étude de la langue française, par rapport à mes écolières, que comme un moyen qui m'est offert par la Providence pour leur former l'esprit et le cœur. »

C'est tout-à-fait l'esprit de Fénelon, de Mme de Maintenon, de Rollin, ce sont les mêmes procédés. Elle ne donne pas une leçon, ne fait pas réciter un morceau, raconter une histoire, lire même un conte de fées sans faire causer les petites filles sur ce qu'elles viennent de dire ou d'entendre. Ainsi, après le conte des *Trois souhaits*, chacune dit son mot :

« Lady Mary (5 ans). — Si j'avais la liberté de souhaiter quelque chose, je souhaiterais d'être tout d'un coup la plus savante du monde.

« Mademoiselle Bonne. — Mais, ma chère, cela ne serait pas assez, il faudrait encore souhaiter de faire un bon usage de votre science ; car, sans cela, elle pourrait servir à vous rendre plus sotte, plus orgueilleuse et plus méchante.

Lady Charlotte (7 ans). — Et moi, je souhaiterais de devenir la meilleure de toutes les filles ; car j'ai beaucoup de peine à n'être plus méchante.

Mademoiselle BONNE. — Il n'y a rien à dire à ce souhait, il est parfaitement bon. Mais, ma chère, il y a encore un autre avantage que vous ne connaissez pas. Je suppose que vous souhaitiez d'être belle, d'être riche, ou quelque autre avantage ; vous aurez beau souhaiter toute votre vie, vous ne serez jamais ni plus riche ni plus belle. Les souhaits que nous faisons ne nous avancent de rien. Mais sitôt qu'on souhaite véritablement d'être bonne et vertueuse, on commence à le devenir. Remarquez, mes enfants, ces paroles, *quand on souhaite véritablement*, c'est-à-dire, quand on travaille à le devenir, et qu'on prend toute la peine nécessaire pour cela : car il n'y a personne, même parmi les plus méchantes, qui ne souhaitât de devenir vertueuse tout d'un coup pourvu que cela ne donnât aucune peine ; mais si l'on souhaite véritablement de devenir bonne, on en prend les moyens. Dites-moi, lady Charlotte, n'est-il pas vrai que vous souhaiteriez d'être bonne tout d'un coup, pour être débarrassée de la peine de corriger vos défauts ?

Lady CHARLOTTE. — Tout justement, ma bonne ; je crois que vous devinez. Quand je pense à la peine que j'aurai à devenir douce, cela m'effraye. Je vous assure que je prends beaucoup de peine, et malgré cela, à tous moments, je fais des fautes ; j'ai peur de ne me corriger jamais.

Mademoiselle Bonne. — C'est la paresse qui vous donne cette peur, ma bonne amie. Retenez bien qu'on se corrige toujours quand on répare ses fautes. Si vous vouliez aller d'ici à Kensington, et que vous tombassiez à chaque pas, vous seriez sans doute bien longtemps à faire le chemin, mais enfin vous y arriveriez, pourvu que vous eussiez soin de vous relever. Si, au contraire, vous disiez : je tombe trop souvent, et cela me donne trop de peine à me relever, ainsi je veux rester à terre, certainement vous n'arriveriez jamais. Il en est ainsi du voyage que nous faisons pour acquérir la vertu ; nous arriverons un jour, pourvu que nous ne restions pas à terre par paresse.

Lady Charlotte. — Je ne croyais pas être paresseuse, ma Bonne ; j'aime à travailler, à apprendre par cœur, et je sais une grande leçon de géographie.

Mademoiselle Bonne. — On peut être paresseuse, quoiqu'on aime à travailler et à apprendre, mais d'une paresse d'esprit qui est bien dangereuse, car elle vous ôte le courage. Voyons donc cette leçon de géographie[1]... »

Avec l'âge les sujets s'élèvent. A propos de l'histoire romaine, on fait des réflexions sur le meilleur gouvernement : « Une liberté également

[1] *Magasin des enfants*, t. II, p. 95-97.

éloignée du despotisme et de la licence. » A propos des femmes célèbres, on discute la prééminence de l'un ou de l'autre sexe, et l'on conclut que les femmes ne sont point inférieures aux hommes, mais différentes des hommes [1]. On parle du mariage, des passions, de la lutte entre les inclinations et le devoir [2].

Mme de Genlis a eu une destinée plus brillante que Mme Leprince de Beaumont, plus de réputation en son temps ; aujourd'hui encore son nom est plus connu, et pourtant on n'a plus le courage de lire ses livres. Outre des romans, ses *Leçons d'une gouvernante*, son *Théâtre d'éducation*, son *Théâtre des jeunes personnes*, ses *Veillées du château*, ses *Annales de la Vertu*, ses *Lettres sur l'éducation ou Adèle et Théodore*, ne sont pas sans valeur pédagogique, mais ils ressemblent à leur auteur, ils ne sont pas assez simples ; on est toujours sur le point de demander à Mme de Genlis si l'on a affaire au cocher ou au maître d'hôtel : est-elle romancière, est-elle institutrice ? Elle a trop mêlé les deux rôles ; *Adèle et Théodore*, son meilleur ouvrage

[1] *Magasin des adolescentes*, t. II, p. 72, 74.

[2] *Magasin ou instructions pour les jeunes dames qui entrent dans le monde et se marient*, 4 vol. in-12. Lyon 1776. — Mme Leprince de Beaumont a aussi écrit *Le Mentor moderne ou instructions pour les garçons et ceux qui les élèvent*, in-12. Paris 1772.

et qui renferme toute sa pédagogie, tient beaucoup trop du roman. Elle a eu la vocation des lettres et la vocation de la pédagogie : la première a fait quelque tort à la seconde, mais celle-ci finalement l'emporte : Mme de Genlis est avant tout une institutrice. A huit ans, elle donnait des leçons du haut d'une terrasse aux enfants du village de Saint-Aubin ; à dix-huit ans, elle en donnait à sa belle-sœur, toute sa vie elle a aimé les enfants ; dans l'émigration, elle se charge d'une petite-fille, puis d'une autre, plus tard d'un petit garçon ; dès qu'il s'agit d'enseigner elle est prête. Son bonheur fut complet, c'est elle qui le dit, lorsque, gouvernante des filles du duc de Chartres, elle fut de plus gouverneur de ses fils[1]. Jusqu'à ses derniers jours, elle ne cessa d'écrire : *La tendresse maternelle, ou l'Education sensitive*, médiocre roman d'éducation, est de 1805 ; *La maison rustique*, pour les jeunes personnes, de 1806 ; enfin elle avait travaillé dans la même intention à un ouvrage sur les plantes usuelles, qui n'a point paru. Sous l'empire, lorsqu'on nomma pour la première fois des dames d'inspection pour les écoles, elle fut comprise dans les nominations faites par Frochot, préfet de la Seine, prit à cœur sa mission, et en profita pour adresser des mémoires à l'empereur qui, paraît-il,

[1] *Mémoires*, t. III, p. 142.

ne les accueillait pas trop mal, et avec lequel elle était réellement en bons termes [1].

Les idées générales de Mme de Genlis sur l'éducation sont fort sages; elle blâme les systèmes absolus : « Un plan d'éducation ne doit être fait ni pour les prodiges ni pour les monstres : la stupidité et l'atrocité sont aussi rares que l'héroïsme et le génie; mais c'est pour la médiocrité (pour les esprits moyens) qu'il faut travailler, car c'est sur elle qu'il faut compter... On doit seconder les dispositions données par la nature et non prétendre les forcer. L'éducation corrige, elle guide, elle développe, elle perfectionne; elle n'a jamais rien créé... Le grand point est de ne pas se presser, de n'apprendre aux enfants que ce qu'ils peuvent comprendre; en même temps de ne négliger aucune occasion de leur enseigner tout ce qui est à leur portée, et de ne leur donner pour premières leçons de morale que des exemples, et non des préceptes. » Elle fait aussi avec bon sens la part de l'attrait dans l'étude : « Vouloir que les enfants ne soient pas assujettis à des études réglées, et que l'instruction ne leur soit jamais donnée que sous des formes amusantes et frivoles, est sans doute un mauvais système; mais c'en est un très-bon d'ôter de leurs études toutes les épines inutiles et

[1] *Mém.*, t. v. p. 258, 272, 367, t. vi, p. 48.

toute la peine qui n'est pas absolument indispensable. Enfin, le soin de les instruire dans leurs jeux mêmes, et de rendre leurs récréations profitables, est si utile, que l'on ne conçoit pas qu'on puisse s'en moquer ou seulement le négliger [1]. » Mais l'art de l'éducation consiste moins à poser des principes, si excellents, qu'ils soient, qu'à en faire une heureuse application : comment Mme de Genlis, a-t-elle appliqué ceux-là à l'éducation d'*Adèle*, son élève idéale [2] ?

Mme de Genlis a fait toute sa vie profession de fidélité au catholicisme et d'hostilité envers la philosophie du XVIIIe siècle, envers les idées de Voltaire et celles de Rousseau. En matière d'éducation, elle s'est défendue avec énergie d'être à la suite de ce dernier, elle l'a combattu, elle a essayé de le réfuter : en fin de compte, on la classe dans l'école de Fénelon. On n'a pas tort, si l'on se place au point de vue des idées générales énoncées plus haut, et, dans un ordre d'idées particulier, au point de vue de la religion. La religion de Mme de Genlis est raisonnable sans excès de pratiques : « Sans doute, dit-elle dans une de ses *Lettres sur l'éduca-*

[1] *Id.* p. 17, 20. *Adèle et Théodore*, in-8. Paris 1782, t. I, p. 57. 76.

[2] Idéale, en ce sens seulement qu'elle a résumé sous ce nom toute sa pédagogie féminine ; en réalité elle l'a appliquée à l'éducation de la princesse Adelaïde d'Orléans.

tion [1], en donnant de la piété à votre fille, vous assurez son bonheur et le vôtre ; mais il me semble que les moyens que vous employez pour ce grand objet sont absolument contraires au but que vous vous proposez. Dans toute éducation, songeons d'abord à quel genre de vie est destiné l'enfant que nous élevons ; votre fille est faite pour vivre dans le plus grand monde, à Paris, à la Cour ; quand elle sera sa maîtresse, à dix-huit ans, croyez-vous qu'il lui soit possible d'aller à la messe tous les jours, à confesse tous les trois mois, et de se mettre en retraite un carême entier ? Non sans doute, mais accoutumée dès l'enfance à regarder toutes ces pratiques comme des devoirs essentiels, elle n'y renoncera qu'en perdant toute sa piété. Revenons toujours à notre principe le plus utile, celui de ne jamais donner à notre élève une idée fausse : ne souffrons donc pas qu'il puisse confondre la perfection avec le simple devoir. D'ailleurs, est-il raisonnable d'exiger d'un enfant de neuf ans le point de la perfection en quelque chose que ce soit ? »

Fénelon aurait souscrit à ces réflexions ; il aurait probablement moins vite adhéré à l'innovation de composer pour *Adèle* des prières meilleures, au gré de leur auteur, que celles du Psautier : Mme de

[1] *Adèle et Théodore*, t. II, p. 96-97.

Genlis, à son insu, est quelque peu philosophe ici, tout au moins disciple du vicaire Savoyard. Son imagination lui joue de ces tours. Dans son désir d'obvier aux erreurs de Jean-Jacques, elle rompt en visière à l'éducation sentimentale : « Cette manière de prendre les enfants comme on dit, *par la sensibilité*, ne vaut rien, lorsqu'on en abuse, ou, pour mieux dire, il ne faut presque jamais l'employer. En répétant toujours pour toute correction à votre fille *qu'elle vous afflige*, *qu'elle vous rend malade*, vous la familiarisez avec une idée qui devrait lui faire horreur, celle de vous rendre malheureuse, elle finira par vous entendre dire cette phrase sans éprouver la moindre émotion : ainsi loin d'augmenter sa sensibilité, vous l'émoussez et vous la détruisez sans retour, si vous ne changez de méthode. Imposez-lui donc les punitions faites pour son âge... »

Elle a raison, mais comme il faut une sanction à toute discipline, elle n'en reconnaît qu'une, la religion : « La conscience n'est qu'un guide peu sûr sans la religion ; donnez à votre élève des sentiments religieux ; persuadez-lui bien que dans tous les moments de sa vie, Dieu la voit et l'entend ; frappez son imagination de cette importante et sublime idée. Je parle souvent à Adèle de son *Ange tutélaire* : je le lui ai peint beau comme il doit être, couronné de fleurs immortelles, ayant des ailes

brillantes, et voltigeant toujours autour d'elle ; cette image douce et riante émeut son cœur et séduit son imagination : elle sait que cet être charmant est aussi pur qu'il est beau, qu'il déteste le mensonge, les détours, la gourmandise, la colère, et que toute bonne action lui plait et l'enchante ; elle craint d'*affliger son bon ange*, et lorsqu'elle est bien raisonnable, elle me dit avec une satisfaction inexprimable : « Dieu me protège et mon bon ange est content de moi [1]. »

Outre que c'est faire retour, sans qu'elle s'en doute, à la morale du sentiment, Mme de Genlis n'aperçoit pas les conséquences de cette doctrine. Mme de Rémusat les a exposées avec force dans son *Essai sur l'éducation* [2] :

« Mme de Genlis pense qu'en fait d'éducation on coupe court à tout en disant : Dieu le veut, Dieu le commande... Être bon, faire le bien, sans doute c'est obéir à Dieu, et sous quelque forme que nous considérions les devoirs, soit que nous les appuyions sur les rapports utiles qu'ils établissent parmi les hommes, soit que nous les réputions une conséquence de notre nature, toutes ces vues remontent également à la volonté de Dieu. Mais je l'avoue, dans la disposition où m'a mise l'expérience de ce monde, je ne commencerais pas par mettre

[1] *Id.* t. I, p. 219, 223-224.
[2] In-8. 1824, p. 219 et suiv.

indistinctivement Dieu lui-même en jeu; attentive déjà à ne pas compromettre ma propre autorité, je serais bien plus jalouse encore de la sienne. La désobéissance d'un enfant est naturelle, et souvent peu importante en elle-même. Donner de la gravité à ses fautes est une maladresse, quand on ne réussit point par là à les rendre moins fréquentes; courir le risque d'intimer la volonté de Dieu sans exciter sur le champ le remords de l'avoir enfreinte et le ferme propos de l'observer, c'est préparer l'insouciance sur ce qu'il y a de plus saint, et peut-être jeter les fondements de l'incrédulité[1]...

« Il est incontestable que la volonté du bien sur la terre est une émanation du créateur, qui ne peut que *vouloir bien*; mais ce qu'il veut peut être présenté à sa créature sous différentes formes. En suivant M[me] de Genlis, on concevrait un plan d'éducation où les devoirs seraient imposés en vertu des commandements de Dieu, commentés et interprêtés par les commandements des parents. Ce système répondrait à celui du gouvernement absolu dans les mains d'un seul homme présumé toujours plus éclairé, plus juste et bien intentionné. Les cas prévus auraient leur solution toute prête, et les nouveaux seraient résolus par une décision équitable, mais arbitraire. L'enfant, soumis à une loi

[1] Ceci rappelle la doctrine de Port-Royal. (V. t. I, chap. V).

positive, prendrait le pli d'une obéissance probablement bien employée. Doux et timide, il ferait peu de fautes ; la loi écrite ou dictée lui tiendrait lieu de conscience, et dans des mains habiles, sous une surveillance minutieuse, il parviendrait à l'âge de l'action avec des habitudes, je ne dirai pas morales, mais régulières... »

Arrêtons-nous un instant sur cette considération éminemment juste. Il n'y a pas moralité quand il n'y a pas responsabilité, et la responsabilité n'existe que pour un être qui choisit lui-même, librement, volontairement, en connaissance de cause, entre le bien et le mal. Ne pas faire le mal ne suffit donc pas pour constituer la moralité ; c'est pourtant à cela que l'on a trop longtemps borné la moralité chez les femmes. « Considérez maintenant, continue Mme de Rémusat, dans quelle inertie une telle direction, suivie exclusivement, aurait tenu la plupart des facultés de l'âme. Représentez-vous cette conscience, qui ne serait que de la docilité ; cette raison, qui ne serait que de la mémoire ; et le danger des fausses interprétations de la loi divine, et, lorsqu'il faudrait agir par soi-même, l'impossibilité de délibérer avec lumière, et de se décider autrement que par l'analogie, la plus trompeuse des inductions dans les questions morales. Ajoutez que tout le plan d'éducation serait renversé, si la directrice venait une seule fois à commander à faux :

car ce serait comme ces erreurs d'un juge qui font jurisprudence. »

Cette réfutation est parfaite ; n'y ajoutons rien, d'autant que Mme de Genlis, par une de ces inconséquences très-fréquentes dans toute théorie systématique, ne s'adresse pas moins à la raison de son élève, substituant le raisonnement à l'autorité. Fidèle au précepte de Fénelon, qu'il faut raisonner avec les enfants, elle l'applique non avec la discrétion de son auteur, mais avec une intempérance dont Jean-Jacques avait parfois donné l'exemple. S'il faut raisonner avec les enfants, ce n'est pas pour en faire des raisonneurs ni des bavards, et raisonner n'est pas sermonner : Mme de Genlis sermonne verbeusement, elle disserte dix pages durant sur une faute qui vaut une réprimande en dix paroles[1] ; mais tout en dissertant, elle permet les explications, les répliques ; j'ai bien peur qu'*Adèle* ne soit une raisonneuse. Mme de Genlis n'aime pas Mme d'Épinay, dont elle tient en médiocre estime la conduite et les principes : elle en a néanmoins le ton sententieux dans ses leçons de morale ; seulement, au lieu de parler de «l'auteur de la nature», elle parle de Dieu et de l'Ange gardien.

Le plus grave des reproches qu'elle fait à Rousseau, c'est d'avoir placé dans un cadre factice et

[1] *Adèle et Théodore*, t. I, p. 261 et suiv.

conventionnel son système d'éducation, pour l'ensemble et pour le détail ; c'en est, en effet, la partie la plus aisément condamnable. Si l'éducation est l'apprentissage de la vie, si particulièrement pour les filles, l'éducation domestique est préférable à l'éducation publique, parce que cet apprentissage ne saurait être mieux fait que sous les yeux et la direction d'une mère, c'est aller contre le but que d'enfermer l'enfant dans un milieu non naturel, créé exprès pour lui ; de l'entourer d'une mise en scène dont les effets, artificiellement préparés, ne l'instruiront qu'au moyen d'impressions dont il ne retrouvera sans doute pas l'équivalent dans la vie réelle. L'art de l'éducation consiste à tirer des menus faits quotidiens de l'existence commune d'utiles leçons, et non pas à faire naître ces faits dans une intention préconçue. Faux en ce qui concerne l'enfant, ce système est irréalisable en ce qui concerne les parents : toutes les mères peuvent-elles se retirer à la campagne, comme la mère d'*Adèle*, subordonner toutes les circonstances, toutes les nécessitée, tous les intérêts de leur existence et de celle de leur mari, à cet unique objet? Mme de Genlis s'était enfermée à Belle-Chasse, dans une espèce de couvent assez agréable, avec ses élèves, mais ses élèves étaient des princes et des princesses, et elle-même se séparait de son mari un peu à la légère. Cela sent un peu le conte de fées, et le conte de

fées en action n'est pas à la portée de tout le monde.

Donc Mme de Genlis est pleinement tombée dans la faute qu'elle ne pardonne pas à Rousseau ; tout son plan d'éducation morale suppose une perpétuelle recherche d'effets, une perpétuelle préparation de scènes dont le moindre défaut est de manquer de naturel. Veut-elle apprendre « l'humanité », la « discrétion », la « modestie » à son élève, elle ne va jamais droit au but. Adèle est jolie, elle le sait : vite, on arrange une petite comédie, avec un ami de la maison, pour lui faire croire qu'elle ne l'est pas. Cet ami, M. de l'Orme, dit en confidence à son institutrice, miss Bridget, qu'il lui trouve « une petite figure sans aucune régularité, un minois de fantaisie extrêmement commun », qu'on a bien tort de lui faire des compliments, « faux et même injurieux pour l'objet auquel ils s'adressent, car on ne les fait qu'en supposant une personne assez stupide et assez vaine pour les prendre au pied de la lettre, et pour en être enchantée ». Cette conversation est interrompue par Adèle elle-même, qui ne manque pas d'arriver, par hasard ; M. de l'Orme montre un air embarrassé, parle bas à miss Bridget, comme pour la prier de ne pas le trahir. Celle-ci, à son tour, ne manque pas de tout raconter après son départ, et Adèle est très-fâchée qu'il puisse croire qu'elle attache tant d'importance à la la beauté. Le père suggère l'idée que miss Bridget

lui écrive, et qu'Adèle ajoute quatre lignes à ce billet pour le désabuser. Aussitôt fait : et M. de l'Orme ne manque pas de lui répondre qu'il la juge incapable de pareille petitesse, qu'elle ne cherchera jamais à plaire que « par les charmes de son caractère, par sa douceur, par son égalité, par son esprit et ses talents », et que « dans huit ou dix ans, quand le hasard lui procurera l'honneur de la rencontrer, ce sera avec un grand plaisir qu'il verra sa prédiction accomplie [1]. »

Sans doute Fénelon conseillait les « instructions indirectes » ; mais les meilleurs préceptes valent par la manière dont ils sont suivis ; tel procédé, excellent et d'un succès certain lorsqu'il est appliqué, en passant, d'une main délicate et légère, devient rebutant et dangereux lorsqu'il est transformé en un instrument de perpétuel usage. Qu'une seule fois l'enfant s'aperçoive de la ruse, tout est perdu. L'abbé de Saint-Pierre voulait qu'on instituât des cours de bienfaisance, de justice, comme des cours de grammaire ou de géographie : Mme de Genlis institue un « cours d'espérience artificielle », dont la durée est fixée : il ne finira pas avant la quinzième année d'Adèle. Et Mme de Genlis s'extasie sur cette admirable invention : « Vous ne sauriez croire combien cette manière de donner des le-

[1] *Adèle et Théod.* t. I, p. 398-403 ; 345, 366.

çons est amusante ; au lieu de ces froids sermons si ennuyeux à répéter et à entendre, et qui fatiguent également les instituteurs et les élèves, nous avons le plaisir d'inventer de jolis plans que nous mettons en action, et de faire jouer les principaux acteurs, sans qu'ils aient la peine d'apprendre leurs rôles ; et je vous assure que ces petites comédies, qui durent souvent dix ou douze jours, ont pour nous un intérêt et nous procurent un plaisir dont vous ne pouvez vous faire une idée.[1] »

En tout se montre le même esprit intempérant, vice capital de la pédagogie de Mme de Genlis. Avec des vues de principe souvent justes, avec des vues de détail souvent ingénieuses, avec un dévouement profond à ses élèves et tous les caractères d'une vocation véritable, il est rare qu'elle s'arrête à la juste mesure qui sépare une qualité du défaut correspondant. L'éditeur de son *Théâtre d'éducation* dit qu'elle s'est imposé de « ne pas dire un seul mot qui ne soit ou n'amène une leçon. » Cela effraie un peu, il semble que ce théâtre moral ne laissera pas respirer ses filles, à qui il est dédié. Il en est ainsi pour tout. Les arts d'agrément étaient alors en faveur et elle avait beaucoup contribué à les mettre à la mode ; la peinture, la musique étaient regardées comme des études de première

[1] *Id.* t. II, p. 213 ; t. I, p. 404.

nécessité, et la musique comprenait, avec le chant, le clavecin, la harpe, la guitare, etc.[1] On y consacrait le temps qu'au XVII[e] siècle on consacrait à la danse : plusieurs heures par jour, et plusieurs années de la jeunesse. C'est de toutes ses erreurs par excès, la seule que M[me] de Genlis ait reconnue dans la suite. Elle a fait un jour l'aveu, en parlant d'elle-même, qu'il lui aurait été bien plus utile d'apprendre quelques notions de droit usuel. Elle avait un procès : « J'appris dès mon enfance, dit-elle, à jouer de huit instruments ; je voudrais bien aujourd'hui que tout le temps que j'ai consacré au *pardessus de viole*, à la *musette*, au *tympanon* et à la *mandoline*, eût été employé à m'instruire un peu des affaires.[2] » Malheureusement, *Adèle* ne pouvait plus profiter de cette tardive résipiscence.

Pénétrée de l'utilité de l'enseignement par les yeux, M[me] de Genlis ne se contente pas de livres illustrés, de globes, de sphères, de cartes géographiques, de plans en relief, de collections de coquilles ou de minéraux ; elle transforme toute la maison en un vaste musée : dans la salle à manger, les

[1] Dans un petit écrit publié en 1789, *L'ami des jeunes demoiselles, suivi d'une Epître aux célibataires, par M. Didot fils aîné* (1 vol. in-16, Paris), toute l'éducation est presque réduite à ces talents, auquels vient s'ajouter celui d'écrire en vers.

[2] *Mémoires*, t. IX, p. 235.

tapisseries représentent les métamorphoses d'Ovide ; dans le salon, l'histoire romaine ; dans la galerie, l'histoire de la Grèce ; dans les chambres à coucher, l'histoire sainte, l'histoire de France, l'histoire de la Chine et du Japon. Tout jusqu'aux paravents et aux écrans de main, est adapté à la même fin. Il y a même une lanterne magique sur les verres de laquelle un peintre a dessiné des scènes historiques[1].

Car les récréations elles-mêmes doivent être instructives. Idée juste ; encore faudrait-il n'en pas abuser. Qu'Adèle cultive un petit jardin, qu'elle apprenne en jouant à manier le tour, à tresser des paniers, à faire des fleurs, rien de mieux ; que ses promenades soient faites en compagnie d'un botaniste qui lui montre et lui nomme les plantes ; que ses jeux dans le parc ou dans la maison soient des dialogues, même des représentations de faits historiques :[2] je le veux bien ; mais ce que je voudrais aussi, et ce qu'Adèle aurait voulu sans doute, c'est qu'elle pût jouer quelquefois moins pédagogiquement, et qu'elle eût permission de ne pas s'amuser dans les règles.

Faire apprendre les langues vivantes par l'usage et dès l'enfance, est une idée vraiment pédagogique, que Mme de Genlis a eu le mérite de concevoir

[1] *Id.* t. I, p. 42 et suiv. 68. *Mémoires*, t. III, p. 154, 155.
[2] *Mémoires*, t. III, p. 156-160. *Adèle et Théodore*, t. I, p. 68.

et de réaliser ; elle donnait aux petites princesses dans la réalité, et elle donne à Adèle dans le roman des femmes de chambre anglaises, italiennes : c'était assez, puisqu'à cinq ans ses petites élèves parlaient trois langues. Mais elle ne s'en tient pas là ; elle règle qu'aux promenades du matin on ne parlera qu'allemand, à celles du soir et au dîner, anglais : « on soupait en italien.[1] » Et le français ?

Le français n'est pas oublié, comme on pourrait croire ; il est même enseigné par une bonne méthode : chaque jour, deux heures de lecture expressive et expliquée, donnant lieu à des extraits, et à des exercices de composition littéraire.[2] Mais si la méthode est bonne, nous n'en dirons pas autant du choix et surtout de la gradation des lectures d'Adèle ; en voici la liste textuellement reproduite,

A 7 ans. — La *Bible*. — Les *Conversations d'Emilie* (par Mme d'Epinay). — Les *hochets moraux*, par M. Mongez, contes en vers dédiés aux princesses d'Orléans.

A 7 ans 1/2. — *Drames et dialogues pour les enfants*, par Mme de la Fite.

A 8 ans. — Les *Annales de la vertu*. — La *Géographie comparée*, de Montelle. — *Traité du blazon*. — Le *Catéchisme historique* (abbé Fleury). — *L'Abrégé de la géographie* de Le Ragois.

[1] *Id.* t. III, p. 133, 134, 152, 154. *Adèle et Théodore*, t. I.
[2] *Mémoires*, t. III, p. 161.

A 9 ans. — *L'Abrégé de l'histoire poétique et l'instruction sur les Métamorphoses d'Ovide*, par Le Ragois.

A 10 ans. — Le *Théâtre d'éducation* (cinq comédies). — *Eléments de poésie française.* — *Robinson Crusoé.* — *The beauties of history.*

A 11 ans. — L'*Histoire ancienne* de M. Rollin. — L'*Imitation de Jésus-Christ.* — *Father's instructions to his children* (Instructions d'un père à ses enfants). — Le *Théâtre de Campistron.*

A 12 ans. — Les *quatre fins de l'homme*, par M. Nicole. — *L'Histoire romaine*, par Laurent Echard. — Le *Théâtre*, de Lagrange-Chancel. — *Macaulay's History of England.*

A 13 ans. — Les *Annales de la vertu.* — La *Princesse de Clèves, Zaïde.* — *Cleveland.* — Le *Doyen de Killerine.* — Les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste.* — Le *Théâtre d'éducation.* La *Mythologie* (par Mme de Genlis). — *The Travels of Cyrus* (Les Voyages de Cyrus). — *Recueil de poésies*, de Bertaut, Godeau, Racan, Pavillon, Desmahis.

A 14 ans. — *Instruction d'un père à ses enfants.* par Tremblay. — L'*Histoire de France*, par l'abbé de Velly et ses continuateurs. — Le *Théâtre*, de Boissy. — Le *Théâtre*, de Marivaux. — Le *Spectacle de la nature*, par M. Pluche. — *Histoire des insectes.* — *Letters of the right honourable lady Montague.* — Les *Lettres péruviennes* (traduction italienne). — Les *Comédies de Goldoni* (en italien).

A 15 ans. — Les *Synonymes,* de l'abbé Girard. — La *manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit.* — *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture,* par l'abbé Dubos. — *Histoire universelle,* de M. de Voltaire. — *Histoire de Pierre-le-Grand.* — *Théâtre,* de Destouches. — *Théâtre,* de La Chaussée. — *Don Quichotte.* — La *Poétique,* de M.Marmontel. —*Histoire d'Angleterre,* par M.Hume (en anglais). — Les *Œuvres de Métastase* (en italien).

A 16 ans. — L'*Énéide, les Géorgiques,* de Virgile (traduction de M. l'abbé « de l'Isle » (Delille). — Les *Lettres de M*me *de Sévigné.* — Les *Fables,* de La Fontaine. — *Traduction du théâtre des Grecs.* — *Théâtre,* de Crébillon ; de Lafosse (le *Manlius*). — *Ariane et le comte d'Essex,* de Thomas Corneille. — La *Métromanie* (de Piron). — *Inès de Castro.* — Les *Traductions,* de Plaute et de Térence. — *Clarisse Harlowe* (en anglais). — *The Thompson's Works* (OEuvres de Thompson). — La *Jérusalem délivrée* (en italien). — L'*Aminta* et le *Pastor Fido.*

A 17 ans. — *Histoire du siècle de Louis XIV,* par M. de Voltaire. — *Histoire de Charles XII,* par le même. — Les *Poésies* de Mme Deshoulières. — Les *Œuvres* de Gresset. — *Théâtre* du grand Corneille. — *Théâtre* de Racine. — *Théâtre* de Voltaire. — Les *Sermons* de Bourdaloue. — *Grandisson et Paméla* (en anglais). — L'*Arioste* (en italien).

De 18 ans à 18 ans 1/2. — Le *Théâtre* de Molière. — Les *Œuvres* de Boileau ; Regnard ; Dufrény. — Les *Poésies* de J.-B. Rousseau. — Les *Sermons* de Massillon. — Le *Spectateur* (en anglais). *Pétrarque* (en italien).

De 18 ans 1/2 à 21 ans 1/2 (pendant les deux premières années du mariage d'Adèle). — *Lettres sur l'éducation*. — *Émile*. — L'*Odyssée*. — *Histoire naturelle*, par M. de Buffon. — *Télémaque*. — *Fléchier*. — *Boileau*. — *Mascaron*. — Les *Caractères* de La Bruyère. — Les *Maximes* de Larochefoucaul. — Locke, Pope (en anglais). — L'*Histoire d'Italie*, de Guicciardini (en italien). — Le *Dante* (en italien).

De 21 ans 1/2 à 22 ans. — Les *Pensées* de Pascal. — *Gil Blas*. — *Quelques mémoires sur l'histoire de France*. — Les *Œuvres* d'Hamilton. — *Traité de la sagesse*, par Charron. — Les *Lettres Persannes*. — L'*Esprit des Lois*. — Shakespeare et Milton (en anglais). — La *Jérusalem délivrée* (en italien).

A 22 ans. — Une série « d'ouvrages modernes qui méritent d'être lus », tout en reprenant ceux qu'elle a lus depuis 16 ans jusqu'à vingt-deux, « ce qui devait la conduire jusqu'à vingt-sept ou vingt-huit ans, en y ajoutant même quelques ouvrages estimables qu'il faut connaître, tels que *les Mondes* de Fontenelle, ses *Discours académiques*, et plusieurs autres[1]. »

[1] *Adèle et Théodore*, t. III, p. 451-461, t. I, p. 316.

Cette bibliothèque, considérée en soi, ne vaut pas celle qu'avait dressée Mme de Miremont et qui a déjà motivé nos réserves ; considérée dans son rapport avec l'âge d'Adèle, elle soulève d'autres critiques. Toujours incapable de discerner l'abus de l'usage, Mme de Genlis part d'une idée juste, que les enfants ne sont pas en état d'apprécier les chefs-d'œuvre de la littérature. Elle en conclut à tort qu'il faut commencer par leur faire lire les écrivains de second et de troisième ordre. Adèle lira donc, depuis onze jusqu'à seize ans, des tragiques tels que Campistron, Lagrange-Chancel, Crébillon, Lafosse, Thomas Corneille; des comiques tels que Boissy : Destouches ne méritait pas d'être confondu avec cet obscur poète, non plus que Marivaux. Marivaux n'est pas au second rang dans son genre; son genre n'est pas au premier rang, mais il y excelle : peut-on admettre qu'une enfant de quatorze ans, même élevée par Mme de Genlis, puisse en apprécier les finesses, les subtilités? Elle saisirait certainement avec moins de peine le sublime de Corneille et de Racine. Ceux-ci n'entrent en scène, avec Molière, Regnard, Boileau, Bossuet, tous les grands noms du XVIIe siècle, que lorsqu'Adèle a dix-sept ou dix-huit ans : Mme de Genlis avait oublié ce mot de Fénelon sur les premières impressions dans l'esprit des enfants : « Il ne faut mettre dans un vase si petit et si précieux

que des choses exquises ». Ils n'en sentiront pas le prix, ils n'en auront pas moins le profit; si ce qu'on y verse est médiocre ou douteux, ils risquent de garder toute leur vie l'empreinte et le goût du médiocre. Si l'aliment est trop substantiel, il les fatiguera sans les nourrir; s'il n'est pas irréprochable, le risque est encore plus grave. Que peut faire une fillette de onze ans des *Quatre fins de l'homme* ? Si elle s'endort, elle manque de respect à Nicole, et si elle ne s'endort pas, son cerveau pâtit sans aucun doute. Pourquoi tant de romans vers la treizième et la quatorzième année? Les traductions, même expurgées, de Plaute et de Térence, m'inquiètent un peu; quant à l'Arioste, Mme de Sévigné, qui n'était pas prude, y trouvait « des endroits fâcheux.»

Il y a cependant d'heureux choix dans la bibliothèque d'Adèle: personne n'avait encore songé, que je sache, à prendre comme classiques quelques extraits de nos poètes du XVIe siècle; Mme de Genlis se borne à Bertaut, mais elle indique une voie où nous nous décidons à peine à marcher aujourd'hui. Racan non plus n'est pas indigne d'être feuilleté. L'histoire est bien représentée par Rollin, l'abbé Velly, Laurent Echard, Voltaire, Hume, Montesquieu; une large part est faite aux littératures étrangères. Les sciences sont peut-être moins bien traitées; toutefois Réaumur, Buffon et Fontenelle tiennent quelque place.

En résumé, Mme de Genlis veut que les femmes soient instruites, et c'est là l'opinion dominante à la fin du XVIIIe siècle. En vingt ans, un grand changement s'était produit : Destouches n'aurait pas fait en 1785 la critique de la femme savante que nous avons citée plus haut, et qui date de 1765. On accorde toujours plus d'importance à l'éducation des garçons, mais celle des filles est devenue aussi l'objet de l'attention publique. En 1766, l'Académie des Inscriptions et belles-lettres avait mis au concours la question suivante : « Quelle éducation les Athéniens ont-ils donnée à leurs enfants, dans les siècles florissants de la République? » Dix ans après, l'Académie de Besançon proposait celle-ci : « Comment l'éducation des femmes peut-elle contribuer à rendre les hommes meilleurs? » Mme Roland, encore jeune fille, concourut, et la manière dont elle comprit la question montre combien l'esprit public avait marché : jugeant « absurde de déterminer un mode d'éducation qui ne tînt pas aux mœurs générales, lesquelles dépendaient du gouvernement, » elle était d'avis qu'il fallait d'abord « améliorer l'espèce par de bonnes lois, » ce qui n'était possible « que dans un autre ordre de choses [1]. ». Le prix ne fut pas décerné.

Dans les quelques années qui précédèrent la

[1] *Mémoires de Mme Roland*, p. 165.

Révolution, les femmes passèrent de la philosophie à la politique, comme elles avaient passé des sciences à la philosophie, et de la littérature aux sciences. Vers 1780, les salons purement littéraires comme avait été celui de Mme de Lambert, plus tard ceux de Mme de Tencin, de Mlle de Lespinasse, de Mme du Deffand, même de Mme Geoffrin, commençaient à perdre leur actualité : ils devenaient politiques, comme celui de Mme Necker. Les femmes, au lieu de se passionner pour la *Nouvelle Héloïse*, pour l'*Histoire naturelle* de Buffon ou pour l'*Encyclopédie*, se passionnaient pour le *Compte-rendu* de M. Necker, comme elles avaient fait déjà dans l'affaire des grains quelques années auparavant. La duchesse de Lauzun, en pleine promenade des Tuileries, prenait fait et cause pour le contrôleur-général contre un promeneur inconnu qui n'en parlait pas avec le respect obligé ; la duchesse de Rohan « s'affligeait comme citoyenne » du renvoi de ce grand ministre ; la marquise de Créquy demandait la permission « d'aller une fois se frotter à la manche d'Aristide [1]; » la comtesse de La Marck, la duchesse d'Enville, la princesse d'Hénin, la maréchale de Beauvau, Mme d'Epinay, lui prodiguaient les témoignages d'attachement à sa personne et d'adhésion à ses principes. Les jeunes

[1] Lettre citée par M. d'Haussonville.

filles mêmes se disaient « citoyennes » : le mot était entré dans la langue du grand monde. Les femmes du Tiers-État n'étaient pas moins attentives à tout ce mouvement de faits et d'idées.

Les unes et les autres avaient besoin de s'instruire, elles le sentaient, recherchaient des secours et des guides. Elles eurent leur journal, le *Journal des Dames*[1], fondé par Campigneulles en 1759, dirigé à partir de 1764 par des femmes, Mme de Maisonneuve, puis la baronne de Princen, qui l'avait placé en 1774 sous la protection de Marie-Antoinette. C'était une Revue mensuelle, divisée en quatre parties : poésies diverses ; livres nouveaux ; spectacles ; avis divers. Le but de cette publication était de tenir les femmes au courant des idées et du mouvement littéraire, même du mouvement scientifique, car il y était question, par exemple, de l'inoculation.

On composait d'ailleurs à leur usage des œuvres plus sérieuses, des *Bibliothèques :* c'était le titre à la mode. Dans une vaste publication de 1779, les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* en 70 volumes par Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, et Contant d'Orville, figure un long catalogue pour

[1] Le prix de l'abonnement était de 12 livres pour Paris, 15 livres pour la province, 18 livres pour l'Allemagne. Le journal, sous format in-12, paraissait à Paris et à La Haye.

une *Bibliothèque historique à l'usage des Dames françaises*. C'est la matière d'un cours d'histoire approfondi et complet, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque contemporaine. En 1784, le marquis de Lezay-Marnesia publiait son *Plan de Lecture pour une jeune Dame*[1] Plein d'admiration pour Mme de Genlis, il ne conseille ni sciences, ni métaphysique, mais la littérature, l'histoire, la morale, les beaux-arts. En 1785, parut la *Bibliothèque universelle des Dames*[2] destinée à faciliter aux femmes l'acquisition de connaissances désormais indispensables, « car la société, est-il dit dans l'Avant-Propos, exige qu'elles soient plus instruites qu'elles ne l'étaient autrefois. » C'est une véritable encyclopédie, comprenant plusieurs parties : 1° Voyages; 2° Histoire ; 3° Mélanges (surtout de la littérature); 4° Théâtre ; 5° Romans ; 6° Morale (un cours de morale d'après les moralistes anciens et modernes) ; 7° Mathématiques ; 8° Physique et Astronomie ; 9° Histoire naturelle, (les trois dernières parties complétées par un Dictionnaire universel des sciences) ; 10° Arts, (musique, peinture, sculpture, gravure, architecture, avec un Dictionnaire des arts). Parmi les collaborateurs étaient des savants de mérite, comme le docteur Roussel, qui rédigea le *Système de la femme*, Roucher l'*Abrégé des*

[1] Un vol. in-16, Paris 1784 (sans nom d'auteur).

[2] 154 vol. in-8. Paris 1785.

Voyages, Mongez l'*Arithmétique et l'Algèbre*; et des savants illustres, comme Lalande qui fit l'article *Astronomie*, et Fourcroy l'article *Chimie.*

La faveur publique accueillit cette entreprise; la cour même l'encouragea, car elle figurait dans la bibliothèque particulière de Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI. Le goût de la lecture s'était introduit jusque chez les princesses et les femmes de leur entourage : Mme Louise, fille de Louis XV, fit un cours complet d'histoire avec Mme Campan sa lectrice, avant d'entrer aux Carmélites [1]. Toutes ne lisaient pas, sans doute, le *Contrat social* ou les *Vies de Plutarque*, mais enfin elles savaient ce que c'était qu'un livre, elles en avaient toujours un « dans leur sac à parfiler » et ce n'était « presque jamais un roman. » C'est Mme de Genlis [2] qui leur rend ce témoignage, et Mme de Genlis, qui avait l'esprit réformateur, ne leur ménageait pas d'ordinaire les vérités, même désagréables. La cause de l'instruction féminine paraissait donc décidément gagnée dans les hautes classes et pour les hautes classes.

[1] *Mémoires*, t. I. p. 23.
[2] *Mémoires*, t. II.

CHAPITRE X

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

I. État de l'instruction primaire des filles en 1789 : l'opinion, plus libérale que les philosophes et les parlementaires en fait d'instruction populaire, est cependant plus préoccupée des écoles de garçons que des écoles de filles.

II. Les doctrines de la Révolution française en ce qui concerne l'éducation des femmes. Le projet et le Rapport de Talleyrand. Opinion de Mirabeau. Projet de Condorcet : communauté de l'instruction ; l'école mixte. Objets de l'instruction : hygiène, enseignement moral, enseignement civique. Projet de Lepelletier de Saint-Fargeau : l'éducation spartiate. Projets de Masuyer, d'Andrieux. Principes posés par la législation.

III. L'instruction des femmes est complètement arrêtée pendant les premières années de la Révolution. Renaissance de quelques petites écoles à partir de 1795. Enseignement libre : pensionnats et institutions pour les jeunes filles des classes aisées ; Mme Campan. Services rendus par Mme Campan à la cause de l'éducation des femmes.

I.

Dans l'œuvre pédagogique de la Révolution française, il faut distinguer les intentions et les faits, les doctrines et les institutions ; pour l'apprécier à ce double point de vue, il faut avoir présents à l'esprit l'état de l'opinion et l'état des choses à la veille de 1789.

En matière d'enseignement secondaire, la révolutions ne fit que transformer en textes de lois les idées mises dans le monde par les philosophes d'une part et les parlementaires de l'autre ; en matière d'enseignement primaire, elle eut le mérite de les dépasser. Si le président Rolland n'était point hostile aux écoles de campagne, La Chalotais[1] ne se tenait pas d'indignation contre les Frères de la doctrine chrétienne, qui étaient venus « tout perdre » en apprenant « à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. » Voltaire[2] le remerciait de proscrire l'étude chez les laboureurs » ; on a besoin pour cultiver la terre, « de manœuvres et non de clercs tonsurés. » Tout deux répétaient Rousseau, qui avait dit[3] : « Le pauvre n'a pas besoin d'instruction ; celle de son état est forcée ; il ne saurait en recevoir d'autre. »

Plus libérale, l'opinion publique se pénétrait de plus en plus du sentiment de la nécessité de l'instruction populaire. La presque unanimité des

[1] *Essai d'éducation nationale*, 1763, in-12, p. 25.

[2] *Lettre* du 28 février 1763.

[3] *Emile*, liv. I.

cahiers des États-Généraux en témoigne ; on en trouve encore la preuve dans les écrits du temps. En 1762, le comte de Turpin de Crissé écrivait : « Si nous considérons les différents endroits où les secours de l'éducation peuvent, et doivent être administrés d'une manière plus ou moins distinguée, nous pourrons les envisager sous deux aspects différents ; dans l'ordre hiérarchique et de dignité, ou dans l'ordre politique et de nécessité. Considérées sous le premier de ces deux points de vue, les villes du premier ordre marcheraient les premières, et parmi elles la Capitale du Royaume les devancerait de quelques pas... Mais dans l'ordre de *nécessité*, qui devrait paraître d'autant moins singulier, qu'il est dans la nature, et non dans la convention, les choses prennent une face bien différente aux yeux de celui qui gouverne. La première place est pour les hameaux, pour les villages et les bourgs.[1] »

Je cite ce texte parmi cent autres : rien de plus commun, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, que les lettres sur l'éducation, les traités, les méthodes, les projets d'éducation ; mais la plupart n'ont trait qu'à l'éducation des garçons ; à peine quelques-uns font mention de celle des filles dans

[1] *Lettres sur l'éducation,* in-12. Paris 1762, p. 77-79. (Sans nom d'auteur).

les classes inférieures de la société. Dans la réalité, les choses se passaient ainsi. On voit, par exemple, en Champagne, le paysan qui place son fils en apprentissage ou en condition, stipuler que le patron ou le maître l'enverra à l'école [1] : on n'a encore découvert aucune stipulation semblable en faveur des filles. Mme de Genlis [2] revendique avec vivacité l'honneur d'avoir élevé la voix pour elles ; il y a en effet, dans *Adèle et Théodore*, quelques pages d'un caractère assez bucolique et d'intentions très-louables ; de plus, son *Théâtre d'éducation* contient trois pièces, *La Rosière de Salency*, la *Marchande de modes* et *la Lingère*, « uniquement destinées à l'éducation des enfants de marchands, d'artisans », et même à des « personnes au-dessous de cette classe, les femmes de chambre, les jeunes filles de boutique. » Elle avait plutôt en vue leur éducation que leur instruction ; c'est dans ce sens que s'était établi un certain courant d'opinion : On couronnait volontiers des Rosières, les Bergeries reprenaient faveur, non plus les Bergeries de Racan, mais celles de Florian. Après tout elles valaient mieux, étant plus sincères, et

[1] *Archives judiciaires de l'Aube*, années 1694, 1758, 1769, etc. Citées par M. Babeau, dans *L'Ecole de village pendant la Révolution*, un vol. in-12. 1881, p. 16.

[2] *Adèle et Théodore*, t. II, p. 59, 84 et suiv. — *Mémoires*, passim. *Théâtre d'éducation*, in-12. t. v.

respirant un sentiment plus ému de la nature, malgré la fadeur ou l'emphase de l'expression.

Si donc on veut avoir une idée exacte de la situation de l'enseignement primaire en 1789, il faut ne pas confondre les écoles de garçons et les écoles de filles ; il faut de plus, pour les unes et pour les autres, examiner à quoi se réduisait l'instruction. C'est une évidente erreur de croire que les écoles primaires datent de la Révolution : il y en avait depuis longtemps, et l'on ne saurait sans injustice contester les efforts tentés dans le but de les faire naître ou de les faire vivre, par les communes, par les seigneurs, au moins dans certaines localités, surtout par le clergé. Mais c'est une erreur non moins grave de s'imaginer qu'elles constituaient une organisation suffisante à la fois pour les deux sexes et pour toutes les parties du territoire. Il faut comprendre que la répartition de ces écoles était fort inégale entre les différentes provinces, et, souvent dans la même province, entre les garçons et les filles. Un système d'instruction capable d'embrasser tout l'ensemble d'un grand royaume, quand la formation de ce royaume a été l'œuvre de plusieurs siècles, suppose une énorme puissance de centralisation, une autorité sans limites : or, malgré le pouvoir absolu, la monarchie rencontrait des résistances. Il suffisait de la mauvaise volonté d'un parlement

pour empêcher l'exécution d'une ordonnance royale dans une province : ainsi le parlement de Rennes, qui pensait comme La Chalotais de l'instruction populaire, s'opposa de toute son énergie à ce que l'ordonnance de 1698, renouvelée en 1724, sur l'établissement obligatoire d'écoles primaires, reçut son effet en Bretagne.

Cette ordonnance était une suite de la révocation de l'Édit de Nantes : le roi voulait que les enfants des deux sexes issus de familles protestantes fussent instruits dans la religion catholique ; accessoirement « ceux qui pouvaient en avoir besoin apprendraient, dans les mêmes écoles, « à lire et même à écrire[1] ». Cela explique l'existence de nombreuses écoles de filles dans les Cévennes et dans une partie du Languedoc ; mais le Dauphiné et la Provence n'en avaient presque pas, d'après le Cahier de l'assemblée du clergé de 1750. Dans la Guyenne et l'Armagnac, les gros bourgs étaient assez bien partagés, les villages étaient au dépourvu. Le Berry, le Bourbonnais, le Nivernais n'étaient pas plus heureux ; l'Auvergne, qui avait des congrégations enseignantes pour les filles riches, les sœurs de la Charité, de la Visitation, les Dominicaines, les Ursulines, n'avait pour les filles pauvres que les Béates. Dans l'Ouest, la Normandie faisait

[1] Déclaration du Roi concernant les Religionnaires, du 14 mars 1724.

contraste avec la Bretagne ; elle avait toujours été très-favorable à l'instruction populaire, et dans le premier quart du XVIIIe siècle elle comptait 855 écoles de garçons sur 1159 paroisses, et seulement 306 écoles de filles, chiffre assez élevé si on le considère absolument, mais faible par comparaison. En Bourgogne et en Franche-Comté, la proportion des écoles de filles était aussi la plus faible. En Lorraine, des régions relativement peu éloignées présentent des disparates frappantes : ainsi le pays de Remiremont n'avait que trois écoles de filles, tandis que celui de Lunéville en avait dix-huit, autant que d'écoles de garçons. D'un côté le clergé montrait un zèle véritable pour l'instruction des filles, mais d'un autre il proscrivait les écoles mixtes : il résultait de là que, l'ouverture d'écoles spéciales étant toujours difficile, souvent impossible, les filles étaient fatalement moins bien traitées que les garçons.

Admettons même qu'elles aient eu à leur disposition un nombre d'écoles plus considérable que nous ne sommes jusqu'ici autorisés à le croire : il est douteux que l'on puisse jamais établir que leur instruction ait dépassé le catéchisme, la lecture, quelquefois l'écriture et un peu de calcul, en dehors du travail manuel. Les écoles de filles étaient pour la plupart des garderies ou des ouvroirs, quelquefois elles participaient de ces deux

caractères ; ainsi les Béates, aujourd'hui encore si répandues dans le Velay, formaient des dentellières et non des lettrées, dans les *assemblées* où elles recevaient, au fond d'une pauvre cabane, les petits enfants, et les filles jusqu'à dix-huit ou vingt ans. En un siècle, il y avait eu progrès sans nul doute : au lieu de 14 femmes sur cent (13.97), capables de signer leur acte de mariage dans la période de 1686 à 1690, on en compte près de 27 (26.88) dans la période de 1786 à 1790. Mais, outre que la capacité de signer son nom n'est pas une preuve infaillible d'instruction, cette moyenne est obtenue par des chiffres extrêmement variables d'une province à l'autre, et qui s'espacent entre 64.99 0/0 dans la Lorraine et 5.94 dans le Nivernais, en passant par une longue série d'intermédiaires [1].

II

La Constituante, il faut le dire à son honneur, n'hésita pas un instant : à peine la loi constitution-

[1] M. Maggiolo, *État récapitulatif et comparatif*, p. 5 ; M. Babeau, *L'École de village*, p. 187. Voir aussi *Dictionnaire de pédagogie*, art. *Auvergne*, *Bretagne*, *Bourgogne*, etc. M. Maggiolo, *L'instruction publique de l'arrondissement de Lunéville*, in-8. 1876. M. Mangeonjean, *Les écoles primaires dans la région des Vosges*, in-8. 1875. Vallet de Viriville, *L'instruction publique en Europe*. p. 272-273.

nelle des 3 et 4 septembre 1791 avait-elle édicté le principe de l'instruction nationale, qu'un projet de loi rédigé par Talleyrand, et précédé d'un rapport célèbre, faisait entrer l'éducation des filles dans le système général d'instruction publique. Le titre XVII était ainsi conçu :

ÉDUCATION DES FEMMES

« Art. 1. — Les filles ne pourront être admises dans les écoles primaires que jusqu'à l'âge de huit ans.

« Art. 2. — Après cet âge, l'Assemblée nationale invite les pères et mères à ne confier qu'à eux-mêmes l'éducation de leurs filles, et leur rappelle que c'est leur premier devoir.

« Art. 3. — Il sera pourvu, dans chaque département, au moyen de former des établissements destinés à procurer aux filles qui sortiront des écoles primaires, ou de la première éducation paternelle, la facilité d'apprendre des métiers convenables à leur sexe.

« Art. 4. — Il sera pourvu aussi, par les départements, à l'établissement d'un nombre suffisant de maisons d'éducation pour les filles qui ne pourront être élevées dans la maison paternelle.

« Art. 5. — Ces maisons seront dirigées par des institutrices nommées par les Directoires des départements...

« Art. 6. — Toutes les instructions données aux élèves dans les maisons d'éducation publique, tendront particulièrement à préparer les filles aux vertus de la vie domestique, et aux talents utiles dans le gouvernement d'une famille. »

Talleyrand a développé les motifs de ce projet de loi dans son Rapport[1]. « L'instruction, dit-il, doit exister pour l'un et l'autre sexe ; cela est trop évident ; car, puisqu'elle est un bien commun, sur quel principe l'un des deux pourrait-il en être déshérité par la société protectrice des droits de tous ?... Puisque l'instruction doit exister pour chaque sexe, il faut donc créer promptement des écoles, et pour l'un et pour l'autre ; mais il faut aussi créer pour elles des principes d'instruction : car ce ne sont pas les écoles, mais les principes qui les dirigent, qu'il faut regarder comme les véritables propagateurs de l'instruction. »

Pour les femmes, ces « principes d'instruction » sont « très-simples ; » ils sont en rapport avec leur destination, laquelle consiste dans « le bonheur domestique et les devoirs de la vie intérieure. » Cependant est-il équitable de leur refuser tous droits politiques et de les confiner dans leur ménage ?

[1] Voir *L'instruction publique en France pendant la Révolution, Discours et rapports*, par C. Hippeau, in-12. Paris 1881.

« Une moitié du genre humain exclue par l'autre de toute participation au gouvernement, des personnes indigènes par le fait et étrangères par la loi sur le sol qui les a cependant vu naître ; des propriétaires sans influence directe et sans représentation ; ce sont là des phénomènes politiques qu'en principe abstrait il parait impossible d'apliquer : mais il est un ordre d'idées dans lequel la question change et peut se résoudre facilement. Le but de toutes les institutions doit être le bonheur du plus grand nombre. Tout ce qui s'en écarte est une erreur ; tout ce qui y conduit, une vérité. Si l'exclusion des emplois publics prononcée contre les femmes est pour les deux sexes un moyen d'augmenter la somme de leur bonheur mutuel, c'est dès lors une loi que toutes les sociétés ont dû reconnaître et consacrer. Toute autre ambition serait un renversement des destinations premières, et les femmes n'auront jamais intérêt à changer la délégation qu'elles ont reçue. Or il nous semble incontestable que le bonheur commun, surtout celui des femmes, demande qu'elles n'aspirent point à l'exercice des droits et des fonctions politiques. Qu'on cherche ici leur intérêt dans le vœu de la nature. N'est-il pas sensible que leur constitution délicate, leurs inclinations paisibles, les devoirs nombreux de la maternité, les éloignent constamment des habitudes fortes, des devoirs pénibles,

et les appellent à des occupations douces, à des soins intérieurs ? Et comment ne pas voir que le principe conservateur des sociétés, qui a placé l'harmonie dans la division des pouvoirs, a été exprimé et comme révélé par la nature, lorsqu'elle a aussi distribué aux deux sexes des fonctions si éminemment distinctes ? Tenons-nous en là, et n'invoquons pas des principes inapplicables à cette question. Ne faites pas des rivaux des compagnes de votre vie ; laissez, laissez dans ce monde subsister une union qu'aucun intérêt, qu'aucune rivalité ne puisse rompre. Croyez que le bien de tous vous le demande... Que sont un petit nombre d'exceptions brillantes ? Autorisent-elles à déranger le plan général de la nature ? »

Il fallait que la question des femmes, que nous avons vu se poser timidement dès le moyen âge, plus nettement à la Renaissance, puis au XVIIe siècle, eût fait son chemin dans le monde pour se présenter ainsi à la barre de la première assemblée de la Révolution française. Sur le terrain doctrinal, Talleyrand répond avec les arguments de Rousseau aux théories de Poullain de la Barre, de Riballier, de l'abbe Fauchet, de Condorcet [1] et de tant d'autres ; sur le terrain des faits, il répond

[1] Condorcet, le 3 juillet 1790, formula nettement la demande de l'admission des femmes au droit de cité. (Michelet, *Les femmes de la révolution*, p. 75).

aux revendications exercées par les femmes de la Révolution, aussi bien celles qui aspiraient à en diriger de haut les destinées, que celles qui marchaient sur Versailles au 6 octobre ou s'associaient au premier noyau de la société Jacobine : il répond tout ensemble à Mme Rolland et à Théroigne de Méricourt.

Il suit de là qu'à ses yeux l'éducation domestique est préférable à toute autre ; c'est encore la doctrine de Rousseau. « Les pères et mères, avertis de ce devoir sacré, sentiront l'étendue des obligations qu'il impose : la présence d'une jeune fille purifie le lieu qu'elle habite, et l'innocence commande à ce qui l'entoure le repentir ou la vertu. Que toutes vos institutions tendent donc à concentrer l'éducation des femmes dans cet asile domestique, il n'en est pas qui convienne mieux à la pudeur, et qui lui prépare de plus douces habitudes. » Ce n'est qu'à défaut de la famille que l'école publique doit être accessible aux filles : en proposant l'établissement de pensionnats pour remplacer les couvents, Talleyrand fait, comme à regret, une concession à des nécessités que la loi doit prévoir. Au reste, qu'il s'agisse de l'école ou de la maison paternelle, il attache peu d'importance à l'instruction proprement dite : que les femmes sachent conduire leur ménage, et se faire une situation indépendante par la pratique des

arts utiles, c'en est assez. Première idée des écoles professionnelles.

Par ce dernier point, Talleyrand dépasse Rousseau ; sur tous les autres, il le répète, et c'est ce que font avec lui Mirabeau, Danton, Robespierre, Saint-Just, plus ou moins hostiles à l'instruction des femmes, mais tous d'accord pour les renfermer dans la vie domestique. La femme, dit Mirabeau, doit règner dans l'intérieur de sa maison, mais elle ne doit règner que là : l'éducation des jeunes filles doit être ordonnée de manière à faire des mères de famille, non des femmes « telles que les imaginent les philosophes égarés par un intérêt qui fait souvent perdre l'équilibre à la raison la plus sure.[1] » Saint-Just est encore plus affirmatif. Lui qui professait que les garçons n'appartiennent à la mère que jusqu'à cinq ans, encore si elle les a nourris, « et à la République ensuite jusqu'à la mort », ne reconnaissait pour les filles que « la maison maternelle » ; j'allais dire le gynécée, car cet admirateur de l'antiquité s'en tenait sur les femmes aux idées antiques, ou peu s'en faut[2].

En opposition avec cette école, la pédagogie

[1] M. Hippeau, p. 12-15.

[2] *Fragments d'institutions républicaines : Sur l'éducation.*

révolutionnaire en a produit une autre, également inspirée de la philosophie du XVIIIe siècle, mais comprenant autrement l'éducation des femmes; Condorcet en est l'interprète le plus élevé. Esprit métaphysique et cœur ardent, il mettait une inflexible raison au service de sa foi philosophique; croyant au bonheur possible du genre humain par la conquête de la vérité dans l'ordre moral, par le règne de la liberté et de l'égalité dans l'ordre social, la culture de la raison par l'instruction en était à ses yeux l'unique et infaillible moyen. Son système de pédagogie générale repose sur cette croyance; son système de pédagogie féminine repose, par application, sur deux principes : l'égalité des sexes, par conséquent l'égalité d'instruction; la liberté de la conscience individuelle, par conséquent, la séparation de l'instruction et de l'éducation.

Condorcet avait réclamé pour les femmes, en 1790, des droits politiques; la constitution ne les leur ayant pas accordés, il ne revendique plus pour elles, dans ses Rapports et Mémoires sur l'instruction publique, que l'exercice de professions dont il les juge aussi capables que les hommes, telles que l'enseignement et la médecine. L'égalité des sexes résulte, selon lui, de l'égalité d'aptitudes intellectuelles d'une part, et d'autre part de l'égalité de droits et de devoirs. Dès lors « rien ne peut empêcher que l'instruction ne soit la même pour les

femmes et pour les hommes. En effet, toute instruction se bornant à exposer des vérités, à en développer les preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ces vérités, ou dans la manière de les prouver. Si le système complet de l'instruction commune, de celle qui a pour but d'enseigner aux individus de l'espèce humaine ce qu'il leur est nécessaire de savoir pour jouir de leurs droits et pour remplir leurs devoirs, paraît trop étendu pour les femmes, qui ne sont appelées à aucune fonction publique, on peut se restreindre à leur faire parcourir les premiers degrés, mais sans interdire les autres à celles qui auraient des dispositions plus heureuses et en qui leur famille voudrait les cultiver. S'il est quelque profession qui soit exclusivement réservée aux hommes, les femmes ne seraient pas admises à l'instruction particulière qu'elle peut exiger, mais il serait absurde de les exclure de celle qui a pour objet les professions qu'elles doivent exercer en concurrence[1]. »

Cette égalité d'instruction est nécessaire pour

[1] *Cinq mémoires sur l'instruction publique et rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique* (1791 et 1792) dans le T. VII des *Œuvres de Condorcet* publiées par A.Condorcet O'Connor et Fr.Arago, in-8°. Paris 1847. 1er *Mémoire*, p. 216, 221 ; 4e *Mémoire*, p. 397.

plusieurs raisons : « 1° Pour que les femmes puissent surveiller l'instruction de leurs enfants. L'instruction publique, pour être digne de ce nom, doit s'étendre à la généralité des citoyens, et il est impossible que les enfants en profitent, si, bornés aux leçons qu'ils reçoivent d'un maître commun, ils n'ont pas un instituteur domestique qui puisse veiller sur leurs études dans l'intervalle des leçons, les préparer à les recevoir, leur en faciliter l'intelligence, suppléer enfin à ce qu'un moment d'absence ou de distraction a pu leur faire perdre. Or, de qui les enfants des citoyens pauvres pourraient-ils recevoir ces secours, si ce n'est de leurs mères, qui, vouées aux soins de leur famille, ou livrées à des travaux sédentaires, semblent appelées à remplir ce devoir ; tandis que les travaux des hommes, qui presque toujours les appellent au dehors, ne leur permettraient pas de s'y consacrer?

« 2° Parce que le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire à leur bonheur... Inégalité marquée, non-seulement entre le mari et la femme, mais entre le frère et la sœur, et même entre le fils et la mère. Or, rien ne serait plus contraire à la pureté et au bonheur des mœurs domestiques. Quelle autorité pourrait avoir la tendresse maternelle, si l'ignorance dévouait les mères à devenir pour leurs enfants un objet de ridicule ou de mépris?

« 3° Parce que c'est un moyen de faire conserver aux hommes les connaissances qu'ils ont acquises dans leur jeunesse, s'ils trouvent dans leurs femmes une instruction à peu près égale; s'ils peuvent faire avec elles les lectures qui doivent entretenir leurs connaissances; si, dans l'intervalle qui sépare leur enfance de leur établissement, l'instruction qui leur est préparée pour cette époque n'est point étrangère aux personnes vers lesquelles un penchant naturel les entraîne.

« 4° Parce que les femmes ont les même droits que les hommes; elles ont donc celui d'obtenir les mêmes facilités pour acquérir les lumières qui, seules, peuvent leur donner les moyens d'exercer réellement ces droits avec une même indépendance et dans une même étendue[1]. »

La communauté d'instruction entraîne la communauté d'école : l'école mixte est pour Condorcet le type de la perfection et elle doit pouvoir être dirigée par des maîtres choisis « indifféremment dans l'un ou l'autre sexe ». Les arguments à l'aide desquels il défend l'école mixte ont été reproduits depuis par les partisans de ce système, en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis et même en France.

Sans insister sur la raison d'économie, il s'at-

[1] *Premier Mémoire*, p. 217-220.

tache surtout aux raisons d'ordre moral et politique. La séparation absolue des sexes est illusoire excepté pour les classes riches; « elle ne peut jamais être réelle hors des écoles, ni pour l'habitant des campagnes, ni pour la partie peu riche des citoyens des villes : ainsi la réunion dans les écoles ne ferait que diminuer les inconvénients de celle que, pour ces classes, on ne peut éviter dans les actions ordinaires de la vie, où elle n'est cependant ni exposée aux regards de témoins du même âge, ni soumise à la vigilance d'un maître. »

La séparation scolaire est contraire à l'égalité. « Dans les institutions d'une nation libre, tout doit tendre à l'égalité, non-seulement parce qu'elle est aussi un droit des hommes, mais parce que le maintien de l'ordre et de la paix l'ordonne impérieusement. Une constitution qui établit l'égalité politique ne sera jamais ni durable, ni paisible, si on la mêle avec des institutions qui maintiennent des préjugés favorables à l'inégalité. Il serait dangereux de conserver l'esprit d'inégalité dans les femmes, ce qui empêcherait de le détruire dans les hommes. »

Mais la réunion des deux sexes dans les mêmes écoles n'est-elle pas un danger pour les mœurs? Loin de là, « elle leur est utile : toujours en public, et sous les yeux des maîtres, elle serait bien plutôt un préservatif contre ces diverses espèces de cor-

ruption dont la séparation des sexes, vers la fin de l'enfance ou dans les premières années de la jeunesse, est la principale cause. A cet âge, les sens égarent l'imagination, et trop souvent l'égarent sans retour, si une douce espérance ne la fixe pas sur des objets plus légitimes ». Plus encore, elle serait une source d'émulation, non personnelle et égoïste, mais bienveillante et féconde. En d'autres termes, l'émulation serait de l'amour ; ici, Condorcet, qui se sépare si manifestement de Rousseau sur le point particulier de l'instruction des femmes, le suit dans des rêves où s'égarait aussi, vers le même temps, l'imagination sentimentale de Bernardin de Saint-Pierre :

« Quelques personnes pourraient craindre que l'instruction, nécessairement prolongée au-delà de l'enfance, ne soit écoutée avec trop de distraction par des êtres occupés d'intérêts plus vifs et plus touchants : mais cette crainte est peu fondée. Si ces distractions sont un mal, il sera plus que compensé par l'émulation qu'inspirera le désir de mériter l'estime de la personne aimée, ou d'obtenir celle de sa famille. Une telle émulation serait plus généralement utile que celle qui a pour principe l'amour de la gloire ou plutôt l'orgueil ; car le véritable amour de la gloire n'est ni une passion d'enfant ni un sentiment fait pour devenir général dans l'espèce humaine... La vie humaine n'est point une lutte

où des rivaux se disputent des prix ; c'est un voyage que des frères font en commun, et où chacun employant ses forces pour le bien de tous, en est récompensé par les douceurs d'une bienveillance réciproque, par la jouissance attachée au sentiment d'avoir mérité la reconnaissance ou l'estime. Une émulation qui aurait pour principe le désir d'être aimé, ou celui d'être considéré pour des qualités absolues et non pour sa supériorité sur autrui, pourrait devenir aussi très puissante ; elle aurait l'avantage de développer et de fortifier les sentiments dont il est utile de faire prendre l'habitude... Celle du besoin de mériter l'estime conduit à cette paix intérieure qui, seule, rend le bonheur possible et la vertu facile[1]. »

Tout en rendant hommage à l'élévation morale de ce langage, à ces illusions généreuses, car ce sont des illusions, nous ne saurions adhérer au principe de l'identité ni à celui de la communauté d'instruction. Parmi les études des hommes, beaucoup sont utiles et nécessaires aux femmes, la littérature, l'histoire, la philosophie morale, les sciences de la nature dans une certaine limite, mais jamais le sens commun n'accordera que les femmes doivent savoir tout ce que savent les hommes. « J'attends, disait un député de la Convention, le médecin Baraillon,

[1] *Premier Mémoire*, p. 221-225.

j'attends qu'on me prouve qu'il importe au sexe de savoir l'arpentage » : combien d'autres connaissances qui sont « de l'arpentage ! » Et même pour celles qui n'en sont pas, la méthode et l'esprit de l'enseignement ne sauraient être absolument identiques, parce que, malgré l'essentielle unité de la nature humaine, les mêmes facultés dans les deux sexes n'ont ni le même équilibre ni la même destination spéciale.

A plus forte raison, Condorcet nous paraît errer dans son admiration pour l'école mixte ; nous ne parlons, bien entendu, ni de l'école maternelle, ni de l'école enfantine. Il se peut que la longue influence de l'usage, les mœurs publiques, l'esprit de l'organisation politique et même celui de la famille atténuent aux États-Unis les inconvénients de ce que les Américains appellent « la co-éducation des sexes » ; que la réunion des garçons et des filles non-seulement à l'école élémentaire, mais à l'école supérieure, à l'école normale, présente même, comme ils le disent, plus d'avantages que d'inconvénients, bien que certains aveux échappés à la bonne foi de juges compétents permettent de penser qu'il y a quelque ombre à ce séduisant tableau [1]. Il resterait à se demander si la jeune fille

[1] La question est exposée et appréciée dans le *Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie*, par M. Buisson, ch. VI, p. 125-146.

américaine réalise l'idéal de la jeune fille, et, ce qui est plus grave, si elle n'est pas par là même involontairement sacrifiée au sexe fort. J'admets, et c'est, je crois, une large concession, que des garçons de quinze à vingt ans puissent subir la plus heureuse influence du contact perpétuel de jeunes filles à peu près du même âge; je vois bien le profit qu'ils en peuvent retirer; je vois moins bien celui dont en retour ils peuvent être les auteurs, et dans cet échange de bons offices, ils me semblent recevoir beaucoup plus qu'ils ne donnent. En fait, la jeune fille américaine, élevée virilement, est un peu plus virile qu'il ne faudrait : a-t-elle trop donné de la grâce féminine à ses compagnons d'études? Je ne sais; en tout cas, elle n'en a pas assez gardé pour elle-même.

Mais l'émulation, dira-t-on? L'émulation, que je ne nie pas, les garçons en recueillent les fruits; les filles, pour parler net, en paient les frais. Les garçons sont capables d'un effort et d'une continuité de travail qu'elles ne peuvent s'imposer sans danger. Toute fatigue mentale est une fatigue cérébrale, et la lassitude du cerveau peut aller jusqu'à « épuiser le reste du corps », comme dit énergiquement Bossuet. Sept ou huit heures d'application intellectuelle ne sont pas excessives pour un garçon bien portant et dont l'éducation physique est bien réglée; cinq ou six heures sont presque trop

pour une jeune fille, dont la constitution plus délicate, la sensibilité plus vive, le système nerveux plus impressionnable exigent des ménagements particuliers. Suppléant à l'énergie musculaire par l'énergie nerveuse, par l'excitation de l'amour-propre, par le désir ardent de réussir et de plaire en réussissant, elle ne s'impose les mêmes efforts qu'au détriment de sa santé. On s'inquiète aujourd'hui aux États-Unis de l'appauvrissement du sang dans la race féminine, et parmi les causes auxquelles il est attribué on compte l'influence énervante du système de la co-éducation. Aussi, soit par ce motif, soit par des considérations purement pédagogiques, l'opinion commence à se modifier sur l'excellence de l'école mixte [1].

Nous devions à Condorcet de discuter la question qu'il avait posée devant l'opinion en 1792. Revenons à l'étude de son projet. L'instruction donnée aux filles, étant la même que celle des garçons, devait comprendre les matières suivantes énumérées aux titres II et III de son projet de loi.

« Dans les écoles primaires des campagnes, on apprendra à lire et à écrire. On y enseignera les règles de l'arithmétique, les premières connais-

[1] Dans son rapport sur l'Exposition universelle de 1878, M. J. Philbrick, commissaire du bureau d'éducation des États-Unis, bat en brèche le dogme de la co-éducation.

sances morales, naturelles et économiques, nécessaires aux habitants des campagnes.

« On enseignera les mêmes objets dans les écoles primaires des bourgs et des villes ; mais on insistera moins sur les connaissances relatives à l'agriculture, et davantage sur les connaissances relatives aux arts et au commerce....

« On enseignera dans les écoles secondaires (établies seulement dans les villes) : 1° les notions grammaticales nécessaires pour parler et écrire correctement, l'histoire et la géographie de la France et des pays voisins ; 2° les principes des arts mécaniques, du commerce, le dessein ; 3° on y donnera des développements sur les points les plus importants de la morale et de la science sociale, avec l'explication des principales lois et les règles des conventions et des contrats ; 4° on y donnera des leçons élémentaires de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle applicables aux arts, à l'agriculture et au commerce. »

Ce programme un peu confus renferme les principaux éléments de l'instruction primaire au degré élémentaire et au degré supérieur ; une de ses parties n'est admise que depuis quelques mois dans notre législation : l'instruction civique ; une autre, l'hygiène, y avait figuré un peu plus tôt, mais à titre facultatif ; une troisième enfin, l'instruction morale, n'y avait pas été jusqu'à présent séparée

de l'instruction religieuse. Nous ne pouvons nous dispenser de rechercher comment Condorcet comprenait ce triple enseignement.

En thèse générale, il voulait que l'éducation des enfants fût dirigée de telle sorte qu'elle les préparât à leur mission future de chefs de famille autant que de membres de la société politique. « Il est nécessaire, dit-il, que les hommes recoivent une instruction méthodique et suivie sur l'éducation physique et même morale des enfants ». L'hygiène était donc au premier rang des connaissances à acquérir dans l'école : « On peut placer l'ignorance des parents et leurs préjugés au nombre des causes qui dégradent l'espèce humaine, diminuent la durée de la vie, et surtout celle de l'âge pendant lequel l'homme, faisant plus que se suffire à lui-même, a du temps et des forces pour sa famille ou pour sa patrie. La durée moyenne de la vie humaine n'approche peut-être, dans aucun pays, du terme auquel la nature lui permet d'atteindre, et on peut regarder cette durée moyenne comme une échelle propre à mesurer avec assez d'exactitude le degré de force des qualités physiques, intellectuelles ou morales. Dans un climat semblable, elle pourrait encore servir à juger de la bonté des lois. Mais lorsqu'on voit que dans un pays, sur un nombre donné d'hommes nés dans un même jour, il en subsiste encore la moitié après quarante ans, tandis que dans un

autre, avant la fin de la troisième, ou même de la seconde année, déjà plus de la moitié a cessé de vivre, et que, dans le reste le même point se trouve placé à des hauteurs inégales entre ces deux extrêmes; lorsqu'il est évident que ces différences ne peuvent avoir pour cause unique ni celles du climat, ni celles du gouvernement; lorsqu'on observe que c'est surtout à la mortalité de l'enfance qu'il faut les attribuer, on ne peut s'empêcher de voir combien le perfectionnement de l'éducation physique peut avoir d'influence sur la durée de la vie, et que, pour l'accroissement de la population, il importe moins de multiplier les hommes que de savoir les conserver[1]. »

M. Herbert Spencer n'a pas signalé avec plus de force l'insuffisance de l'éducation des parents. Passant à la morale, Condorcet n'envisage que la morale rationnelle : « A ces principes d'éducation physique, on joindra quelques principes d'éducation morale, propres à donner aux chefs de famille des moyens de diriger vers le bonheur, la sagesse et la vertu, les habitudes que les enfants contractent à mesure qu'ils avancent dans la vie... Les principes de la morale enseignés dans les écoles seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hom-

[1] 3e *Mémoire*, p. 357 et suiv.

mes. La Constitution, en reconnaissant le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, en établissant une entière égalité entre tous les citoyens de la France, ne permet pas d'admettre, dans l'instruction publique, un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux. Chacun d'eux doit être enseigné dans les temples par ses propres ministres. Les parents, quelle que soit la nécessité de telle ou telle religion, pourront alors sans répugnance envoyer leurs enfants dans les établissements nationaux ; et la puissance publique n'aura point usurpé sur les droits de la conscience, sous prétexte de l'éclairer et de la conduire[1]. »

Il faut se rappeler que le principe de la liberté de conscience venait à peine d'être inscrit dans les lois ; que, quelques années avant la Révolution, M. Necker, marié et établi à Paris, était obligé de faire inscrire la naissance de sa fille à l'ambassade des États de Hollande pour pouvoir lui constituer un

[1] *Rapport*, p. 483 et suiv.

état civil, que les Juifs n'avaient point été admis sans hésitation par la Constituante au bénéfice des droits politiques. On comprend dès lors quelle force de sincérité ce mot de liberté de conscience prend dans la bouche de Condorcet ; peut-être à cette époque la séparation de l'école et de l'église était-elle une conséquence extrême, mais nécessaire, du principe nouveau, qui avait besoin de cette sanction pour se consolider et prendre racine. Quand un droit longtemps violé a été tardivement conquis, on se préoccupe avant tout de le faire vivre ; c'est ainsi que des hommes tels que Mirabeau et Danton reculaient devant l'enseignement obligatoire, par respect pour la liberté. Mais, remarquons-le, le philosophe qui personnellement n'admet aucune religion positive, qui même n'échappe au matérialisme que par sa foi inébranlable à la raison, ce philosophe qui est, si l'on veut, un athée, n'est pas un persécuteur, il respecte les croyances qu'il ne partage pas :

« Et qu'on ne dise pas, s'écrie Condorcet, qu'une telle opinion (la séparation de la morale et de la théologie) est irréligieuse ! Jamais, au contraire, la religion ne deviendrait plus respectable qu'au moment où elle se bornerait à dire : vous connaissez ces devoirs que vous impose la raison, auxquels la nature vous appelle, que vous conseille l'intérêt de votre bonheur, que votre cœur même chérit dans le silence de ses passions : eh bien, je

viens vous proposer de nouveaux motifs de les remplir; je viens ajouter un bonheur plus pur au bonheur qu'ils vous promettent, un dédommagement aux sacrifices qu'ils exigent quelquefois; je ne vous donne pas un joug nouveau; je veux rendre plus léger celui que la nature vous imposait : je ne commande point, j'encourage et je console[1]. »

Ce respect de la liberté de penser, Condorcet le porte non-seulement dans l'enseignement de la morale, mais dans l'instruction civique. La page suivante est à méditer :

« On a dit que l'enseignement de la constitution de chaque pays devait y faire partie de l'instruction nationale. Cela est vrai, sans doute, si on en parle comme d'un fait; si on se contente de l'expliquer et de la développer; si en l'enseignant on se borne à dire : telle est la constitution établie dans l'État et à laquelle tous les citoyens doivent se soumettre. Mais si l'on entend qu'il faut l'enseigner comme une doctrine conforme aux principes de la raison universelle, ou exciter en sa faveur un aveugle enthousiasme qui rende les citoyens incapables de la juger; si on leur dit : voilà ce que vous devez adorer et croire, alors c'est une espèce de religion politique que l'on veut créer; c'est une chaîne que

[1] 2e *Mémoire*, p. 254.

l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir. Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. Ni la Constitution française, ni même la Déclaration des droits de l'homme, ne seront présentées à aucune classe de citoyens comme des tables descendues du ciel, qu'il faut adorer et croire. Leur enthousiasme ne sera point fondé sur les préjugés, sur les habitudes de l'enfance, et on pourra leur dire : cette déclaration des droits, qui vous apprend à la fois ce que vous devez à la société, et ce que vous êtes en droit d'exiger d'elle, cette constitution que vous devez maintenir aux dépens de votre vie, ne sont que le développement de ces principes simples, dictés par la nature et par la raison, dont vous avez appris, dans vos premières années, à reconnaître l'éternelle vérité[1]. »

C'est ainsi que Condorcet s'efforce de séparer l'instruction de l'éducation. L'instruction, qui forme

[1] 1er *Mémoire*, p. 211-212; *Rapport*, p. 455.

les membres du corps social, appartient à l'État, elle est pour l'État « un devoir de justice » ; l'éducation, qui forme les consciences, n'appartient qu'à la famille. Assurément c'est un scrupule généreux autant qu'il est rare, et bien digne du dernier survivant des grands penseurs du XVIIIe siècle ; mais dans la pratique ce divorce est-il possible? Quiconque *instruit*, du même coup *élève* ; quiconque enseigne, ne fût-ce que l'alphabet, est à un certain point un maître de morale. Les grands esprits de la Révolution étaient tout d'une pièce, amoureux d'un idéal plus ou moins élevé, plus ou moins pur, mais également absolu, persuadés que ce qui peut être légitimement conçu par la raison est nécessairement possible dans la réalité, non dans la réalité de demain, mais dans celle d'aujourd'hui, et qu'il suffit à une conception spéculative d'être juste pour être réalisable.

Aussi bien, l'erreur de Condorcet, explicable par la logique de ses idées, est excusable par un autre motif. On sait à quel point était portée l'admiration imitative de l'antiquité grecque et romaine ; Condorcet apercevait très-nettement le danger de fonder les « nouvelles vertus politiques » sur « cette habitude des idées antiques ». Les législations de la Grèce et de Rome absorbaient le citoyen dans la cité, la personnalité individuelle dans la personnalité collective : l'État mettait la main sur l'enfant.

Ce système répondait merveilleusement aux tendances de l'école dictatoriale qui succéda à ce qu'on pourrait appeler l'école doctrinaire de la Révolution ; les projets de Talleyrand et de Condorcet, malgré leurs différences, sont de la première époque ; la Convention devait en faire éclore d'un caractère extrême, comme celui de Lepelletier de Saint-Fargeau. Il semble que Condorcet l'ait pressenti et en ait fait comme une réfutation anticipée[1].

La *République* de Platon et les lois de Lycurgue, telle est la source où Lepelletier a puisé son « Plan d'éducation nationale » : même absolutisme de l'État, même anéantissement de la liberté individuelle, même insouciance des droits de la famille, au point qu'il est exact de dire qu'il les ignore, et non qu'il les méprise ; mais, un intérêt pour l'en-

[1] Condorcet déposa son *Rapport* et son *Projet* le 20 et le 21 avril 1792. Ceux de Lepelletier (qui mourut le 20 janvier 1793) furent présentés à la Convention par Robespierre le 13 juillet de la même année. En 1791, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait mis au concours le sujet suivant : « Examiner en quoi consistait l'éducation publique chez les Athéniens, les Spartiates et les Romains, et s'il peut résulter de la comparaison qu'on en fera un plan applicable à nos mœurs et à notre gouvernement. » Dès 1755, Morelly avait préconisé l'éducation « à la Lycurgue » dans son *Code de la nature*.

fance et pour l'amélioration du sort des pauvres qui manquait absolument à ses modèles.

« Tous les enfants seront élévés aux dépens de la République, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et depuis cinq ans jusqu'à onze pour les filles.

« L'éducation nationale sera égale pour tous ; tous recevront même nourriture, mêmes vêtements, même instruction, mêmes soins.

« L'éducation nationale étant la dette de la République envers tous, tous les enfants ont droit de la recevoir, et les parents ne pourront se soustraire à l'obligation de les faire jouir de ces avantages.

« Les filles apprendront à lire, à écrire, à compter. Leur mémoire sera cultivée par l'étude des chants civiques, et de quelques traits de l'histoire propres à développer les vertus de leur sexe. Elles recevront aussi des notions de morale et d'économie domestique.

« La principale partie de la journée sera employée par les enfants de l'un et l'autre sexe au travail des mains... Les filles apprendront à filer, à coudre et à blanchir ; elles pourront être employées dans les ateliers de manufactures qui seront voisines, ou à des ouvrages qui pourront s'exécuter à l'intérieur de la maison d'éducation.

« Ces différents travaux seront distribués à la tâche aux enfants de l'un et l'autre sexe...

« Le produit du travail des enfants sera employé ainsi qu'il suit : les neuf dixièmes en seront appliqués aux dépenses communes de la maison ; un dixième sera remis à la fin de chaque semaine à l'enfant pour en disposer à sa volonté.

« Tout enfant de l'un et l'autre sexe âgé de plus de huit ans, qui, dans la journée précédente, si c'est un jour de travail, n'aura pas rempli une tâche équivalente à sa nourriture, ne prendra son repas qu'après que les autres enfants auront achevé le leur, et il aura la honte de manger seul, ou bien il sera puni par une humiliation publique qui sera indiquée par le règlement.

« Les moments et les jours de délassement seront employés à des exercices de gymnastique... »

Ces pensionnats ressemblent presque à des établissements pénitentiaires, tout au moins à des ateliers, plutôt qu'à des écoles. C'est vraiment une éducation spartiate : nourriture frugale, ni viande ni vin ; habillement grossier, nulles douceurs, rien qui puisse leur donner même l'idée « des besoins factices. » Une autre disposition portait qu'à l'intérieur ou à proximité seraient placés les vieillards ou infirmes à la charge de la commune, et que les enfants seraient employés « chacun à leur tour, sui-

vant leur force et leur âge, à leur service et assistance. Quelle » utile institution, dit Lepelletier, commentant dans l'exposé des motifs cet article de son projet, « quelle leçon vivante des devoirs sociaux ! Il me semble qu'il existe quelque chose de touchant et de religieux dans le rapprochement du premier et du dernier âge, de l'infirmité caduque et de la vigueur de l'enfance. Ainsi le haut respect pour la vieillesse, la compassion pour le malheur, la bienfaisante humanité, pénètreront dans l'âme de nos élèves avec leurs premières sensations, et s'y graveront profondément; leurs habitudes mêmes deviendront en eux des vertus[1]. » Ne chicanons pas Lepelletier sur les difficultés pratiques et les inconvénients de plus d'un genre qu'offrirait une telle promiscuité; donnons-lui acte du sentiment peu réfléchi, mais respectable qui l'a inspiré. Ce qui doit appeler l'attention dans son plan d'éducation, c'est l'idée d'où il est sorti et non tel ou tel détail. Or, cette idée maîtresse, il l'expose sans réticence :

« Quiconque peut se passer du travail de son enfant pour le nourrir, a la facilité de le tenir aux écoles tous les jours et plusieurs heures par jour. Mais quant à la classe indigente, comment fera-t-elle ? Cet enfant pauvre, vous lui offrez bien l'ins-

[1] M. Hippeau, *Ouvrage cité*, p. 379.

truction ; mais avant il lui faut du pain. Son père laborieux s'en prive d'un morceau pour le lui donner : mais il faut que l'enfant gagne l'autre. Son temps est enchaîné au travail, car au travail est enchaînée sa subsistance... Ainsi l'établissement des écoles telles qu'on les propose ne sera, à proprement parler, profitable qu'au petit nombre des citoyens indépendants de leur existence, hors de l'atteinte du besoin. Là, ils pourront faire cueillir abondamment par leurs enfants le fruit de l'instruction ; là, il n'y aura encore qu'à glaner pour l'indigent[1] »

Lepelletier est en effet le premier qui ait posé la question dans ces termes, et l'on ne saurait l'en blâmer : mais on ne peut approuver la solution qu'il indique. Comme il y a des pauvres et que les pauvres sont les plus nombreux, l'instruction publique doit être organisée pour eux seuls : l'égalité consiste à faire passer les riches sous le même niveau : « Osons faire une loi qui aplanisse tous les obstacles, qui rende faciles tous les plans les plus parfaits d'éducation... une loi toute en faveur du pauvre, puisqu'elle reporte sur lui le superflu de l'opulence, que le riche lui-même doit approuver s'il réfléchit, qu'il doit aimer s'il est sensible. Cette loi consiste à fonder une éducation vraiment

[1] *Id.* p. 346.

nationale, vraiment républicaine, également et efficacement commune à tous, la seule capable de régénérer l'espèce humaine, soit pour les dons physiques, soit pour le caractère moral : en un mot, cette loi est l'établissement de l'*institution publique*... Presque tout portera sur le riche ; la taxe sera presque insensible pour le pauvre. Dans l'institution publique, la totalité de l'existence de l'enfant nous appartient ; la matière, si je puis m'exprimer ainsi, ne sort jamais du moule ; aucun objet extérieur ne vient déformer la modification que vous lui donnez Prescrivez, l'exécution est certaine ; imaginez une bonne méthode, à l'instant elle est suivie ; créez une conception utile, elle se pratique complètement et sans effort... Ainsi se formera une race renouvelée, forte, laborieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière impénétrable aura séparée du contact impur des préjugés de notre espèce vieillie... Ici est la révolution du pauvre [1]... »

C'était, en effet, l'avénement des « prolétaires » que Lepelletier préparait par son plan d'éducation : une nation composée en « presque totalité » d'agriculteurs et d'artisans des deux sexes [2]. Cette conception égalitaire ne ressemblait pas à la concep-

[1] *Id.* p. 248, 366, 381.
[2] *Id.* p. 384.

tion aristocratique de la cité réelle de Lycurgue et de la cité idéale de Platon ; le point d'arrivée était à une grande distance du point de départ. Elle ne ressemblait pas non plus à celle de Condorcet. Avec Condorcet, on aurait eu une nation de libres-penseurs et de savants, reconnaissant non la Déesse Raison, mais le Dieu Raison, des femmes instruites à l'égal des hommes, aussi éloignées du type de la femme mondaine que de celui de la ménagère, idéal abstrait, irréalisable, mais ayant du moins l'ambition d'élever très-haut le niveau de la société nouvelle. C'était, malgré les apparences, une conception plus démocratique que celle de Michel Lepelletier, car l'idéal de la démocratie est de porter graduellement les classes inférieures à un niveau de plus en plus élevé, et non d'établir une égalité brutale et heureusement impossible en abaissant les classes supérieures. Comment Michelet, dont l'admiration est sans bornes pour le projet de Lepelletier, n'a-t-il pas été choqué du sort qu'il aurait fait à la femme ? La femme, selon Michelet, est bien fille du XVIII[e] siècle ; cette « malade », comme il l'appelle, a la maladie du nervosisme ; elle est capable des plus folles, mais aussi des plus nobles passions : elle est « le sacrifice illimité, l'étincelle indestructible, le foyer qui brûlera encore sur les ruines du monde. » Relisez les pages émues, enflammées de Michelet, non dans les étranges livres de *La*

Femme ou de *l'Amour*, mais dans son *Histoire*, toutes les fois qu'il rencontre sur son chemin l'action de l'âme féminine. et comparez la femme telle qu'il la conçoit à celle que formerait le plan de Lepelletier !

Avec celui-ci, l'idéal de la Révolution s'abaisse, la liberté dévie de son but. Mais d'une part, l'admiration de l'antiquité mal comprise, de l'autre, les tendances autoritaires firent le succès de Lepelletier devant la Convention. En vain Thibaudeau, Grégoire le combattirent, en vain ce dernier fit-il observer «la différence immense qui existe entre la petite cité de Sparte, qui contenait peut-être vingt-cinq mille individus et un vaste empire qui en renferme vingt-cinq millions.» Robespierre prononça la parole décisive: «Je vois, dit-il, d'un côté la classe des riches qui repousse cette loi, de l'autre le peuple qui la demande : je n'hésite plus, elle doit être adoptée.» Et elle le fut, le 13 août 1793. Il est vrai que le bon sens eut son tour, et la fit abolir le 20 octobre suivant.

Dans la discussion à laquelle elle donna lieu, Calès, député de la Haute-Garonne, prononça un discours où il reprochait à tous les projets présentés jusqu'alors de ne pas faire une part assez large à l'éducation des femmes. Le reproche n'était pas fondé en ce qui concerne le projet de Condorcet, et ce qu'il aurait dû reprendre à cet égard dans

celui de Lepelletier c'était précisément de n'établir aucune distinction entre les deux sexes. Calès ne se contente pas des écoles primaires, il demande l'établissement de pensions destinées à remplacer les anciens couvents, sans leur ressembler. Pas d'enseignement religieux, puisque l'État admet toutes les religions ; rien de ce qui peut «porter les jeunes républicaines à la frivolité, au luxe, à la paresse, au vice»; pas de toilette recherchée, pas d'afféterie : « la femme d'un républicain, orgueilleuse des charmes que son sexe a reçus des mains du Créateur, ne doit avoir recours à l'art que dans les infirmités.» Une éducation tout utilitaire, la même pour les riches et les pauvres, qui forme de bonnes femmes de ménage, et non «de ces demoiselles dispendieuses du *bel air*, du *bon ton*, qui ne savent qu'embaumer leurs cheveux, placer également des couleurs, une mouche, arranger artistement les plis flottants de leurs habits.» Ce qu'il faut au jeune républicain, c'est « la femme de Curius allant aux champs porter le dîner à son mari.»

La femme de Curius fréquentait peu les classes : Calès ne s'en effraye pas ; s'il n'y avait que des populations agricoles, il ne serait pas éloigné de penser comme Rousseau que les femmes peuvent rester ignorantes : « Ce n'est pas précisément la femme laborieuse qui habite et cultive les champs

qui a besoin d'une éducation soignée : son assiduité au travail l'éloigne du vice, l'épuisement de ses forces la rend propre à la vertu, et d'ordinaire la modestie, la bonté du cœur, les sentiments de sa mère, l'attachement qui convient à une épouse, toutes les vertus qui doivent enfin décorer ce sexe, semblent chez la femme du laboureur être, comme sa santé, le fruit de son travail et de sa sobriété.» Mais la femme qui habite les villes est exposée à plus de périls, et pour elle surtout l'éducation est indispensable.

« C'est ici que l'œil de la réforme découvre un espace immense qui n'a point encore été parcouru : je dirai plus : c'est une terre étrangère sur laquelle personne n'a encore mis le pied. Je sais qu'une fille doit être modeste, décente, retenue : je sais qu'on a pris mille moyens, au sortir de l'enfance, pour entretenir ou pour donner ces vertus à son sexe : mais ces moyens, quels sont-ils ? Le mensonge, l'erreur, l'ignorance ; et quand ces vices n'ont pu alimenter les vertus dont nous parlons, on a eu recours aux menaces, aux châtiments qu'on prodigue aux esclaves, souvent à des prisons plus rigoureuses que celle qu'on destine aux crimes. Quel a été, dans tous les temps, l'effet de cette maladresse qui mettait sans cesse l'esprit en lutte avec le cœur, l'éducation avec la nature ? Les jeunes filles qui ont reconnu qu'on les trompait

ont cédé aux principes prescrits par l'éducation, et ont aidé en cachette aux lois de la nature... Législateurs, il faut détruire le vice moral qui porte dans la société une grande partie des désordres qui l'affligent; il faut qne l'éducation des femmes soit dorénavant, comme notre politique, fondée sur les lois éternelles de la raison et de la vérité.

« Par conséquent, on ne peindra plus aux jeunes filles les penchants de la nature avec les couleurs du crime, ni sous des formes hideuses et rebutantes ; on ne consumera point le temps précieux de la jeunesse à leur faire abhorrer des penchants qui doivent faire bientôt l'objet de leurs plaisirs, de leur bonheur, et devenir la base de leurs devoirs. On laissera tout simplement se développer dans leurs jeunes cœurs les affections qui doivent les rendre heureux. On modérera une effervescence précoce par des peintures délicates, mais vraies, des avantage de la vertu; on mettra entre leurs mains des ouvrages qui leur donneront les sentiments de modestie et de retenue qui conviennent à une jeune fille, par le désir de devenir des épouses chéries ou des mères tendres et sensibles. Tout autre moyen serait iufructueux. Une trop longue expérience en est une preuve aussi complète qu'affligeante [1]. »

[1] M. Hippeau, p. 398-407.

Calès se flattait en croyant ouvrir un horizon fermé jusque-là ; l'abolition des vœux monastiques aurait dû lui donner satisfaction, et à d'autres égards Rousseau avait déjà réclamé en faveur des filles une certaine liberté d'éducation. Mais c'était une liberté relative : le type que Calès entrevoyait, et qu'il dessinait assez mal, n'était pas moins que celui de la femme libre. Mais on ne peut refuser quelque intérêt même à ces élucubrations et à cette phraséologie, lorsqu'on songe que des discussions de cette nature ne semblaient pas oiseuses à la Convention, un mois à peine après la mort de Marat, trois mois après la chute des Girondins, et lorsque la France était envahie sur trois frontières.

D'autres projets furent présentés, en 1795 par Masuyer, en 1799 par Andrieux. Masuyer demandait l'établissement d'une école de filles dans chaque commune, avec ce programme d'études : lecture, écriture, récitation de l'acte constitutionnel et d'instructions morales et pratiques ; ouvrages familiers tels que la couture et la filature de la laine, du chanvre et du lin. Andrieux établissait également des écoles distinctes pour les filles, avec les mêmes matières d'enseignement augmentées du calcul et de « notions premières sur différents objets à la portée des enfants. » Ce sont les leçons des choses. Il réglait l'emploi des jours de congé, le décadi toute la journée et le quintidi au soir : jeux en

plein air et dans la campagne, autant que le temps et la saison le permettront, sous la surveillance de l'institutrice. « Les jeux des filles, en développant leurs forces physiques et les grâces de leur sexe, seront dirigés vers les goûts simples et les vertus modestes qui leur conviennent. » Les institutrices, tenant la place des mères, doivent former « des femmes douces, laborieuses, économes... S'il y a des enfants incapables de faire des progrès dans les sciences, il n'en est point qui ne puisse apprendre la vertu. »

Le ton a changé, la doctrine s'est adoucie ; aux conceptions philosophiques ou révolutionnaires ont succédé des vues sans grande portée, honnêtes et modestes, purement spéculatives, car elles n'ont point passé dans le domaine des faits, pas plus que les projets de Talleyrand, de Condorcet, de Lanthenas et de Romme. Ni l'Assemblée constituante ni l'Assemblée législative ne votèrent de loi d'enseignement ; la Convention pourvut provisoirement au service de l'instruction populaire par les décrets du 22 frimaire et du 11 prairial an I (12 décembre 1792 et 30 mai 1793), puis par ceux du 30 vendémiaire et du 29 frimaire an II (21 octobre et 19 décembre 1793). Les localités peuplées de 400 à 1500 habitants devaient avoir des écoles mixtes ; au-dessus de 1500 habitants, des écoles spéciales pour les filles. Après le 9 thermidor,

Lakanal reprit un projet qu'il avait déjà déposé et que Robespierre avait fait écarter : ce fut la loi du 27 brumaire an III (17 novembre 1794).

Elle édictait l'ouverture d'une école par 1000 habitants, école divisée en deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Dans l'une et l'autre section, on devait enseigner aux élèves : « 1° à lire et à écrire, et les exemples de lecture leur rappelleront leurs droits et leurs devoirs ; 2° la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la constitution de la République française ; 3° des instructions élémentaires sur la morale républicaine ; 4° les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite ; 5° les règles du calcul simple et de l'arpentage ; 6° les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres ; 7° des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus nouvelles de la nature. On fera apprendre le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe [1]. » La seule indication qui puisse faire supposer que l'on enseignait aux filles les travaux de leur sexe est celle-ci, sous une forme générale : « Art. 10. Une partie du temps destiné aux écoles sera employée à des ouvrages manuels de différentes espèces utiles et communes. »

[1] Décret du 27 brumaire an III, chap. IV, art. 2.

Une nouvelle loi du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795) avait oublié les écoles de filles ; l'oubli fut réparé le lendemain, par une disposition additionnelle qui maintenait l'ancienne division de chaque école primaire en deux sections, et formulait un programme d'études plus précis que le précédent, mais fort incomplet : « Les filles apprendront à lire, écrire, compter, les éléments de la morale républicaine ; elles seront formées aux travaux manuels. » Cette addition eut lieu sur la motion de Lakanal ; le rapport avait été rédigé par Daunou. Ce fut le dernier vote de la Convention : le lendemain, 26 octobre 1795, elle déclara sa mission terminée.

L'activité pédagogique de la Révolution était également épuisée ; elle avait produit de grandes créations, les écoles normales, les écoles centrales, l'école polytechnique, l'Institut : sauf le principe de l'instruction des femmes posé dans la loi, elle n'avait produit sur cette question de travaux véritablement remarquable que ceux de Talleyrand et de Condorcet, et elle n'avait créé que des écoles primaires. Il nous reste à voir dans quelle mesure les décrets qui les ont établies ont été exécutés.

III

L'éducation des filles et les communautés qui en

avaient le monopole avant 1789, ont été l'objet de critiques toujours sévères, souvent violentes, de la part des législateurs de la Révolution ; mais tous ont reconnu qu'à tout prendre, elles offraient aux familles une ressource qui leur avait été brusquement enlevée : non-seulement les couvents, mais les petites écoles tenues par des religieuses avaient été fermés ; les moyens d'instruction manquaient partout. Daunou en a fait l'aveu dans son rapport du 27 vendémiaire an VI (19 octobre 1795) : « En 1789, dit-il d'une manière générale, l'instruction était vicieuse sans doute, mais elle était organisée... Elle était liée par trop de chaînes aux abus que vous avez renversés, pour qu'elle pût résister au choc de la Révolution... Les délires de l'esprit public, les divagations de l'opinion, les querelles des partis, les guerres des factions, les distractions continuelles de la pensée ; tout, jusqu'à l'intention même d'améliorer l'instruction publique, en a dû suspendre la marche, en amener la décadence[1]. » Si ce témoignage est irrécusable à propos de l'instruction des garçons, il ne l'est pas moins pour celle des filles.

Lorsqu'il s'agit d'ouvrir des écoles pour elles, on ne trouva point d'institutrices en nombre suffisant, par la raison que les membres des communautés

[1] M. Hippeau, p. 471, 472, 476.

religieuses dissoutes étaient exclus des fonctions de l'enseignement, ainsi que « les femmes ci-devant nobles » et même les maîtresses laïques « qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles[1].» Pour tout l'arrondissement de Chaumont, il s'en présenta cinq; celui de Lunéville n'en avait qu'une seule, celle du chef-lieu, en 1794; celui de Nogent-sur-Seine n'en possédait pas même une, en 1795. Celles qui consentaient à faire la classe étaient d'une ignorance profonde. Aussi bien, malgré les décrets, elles étaient si mal rétribuées qu'à peine pouvaient-elles vivre : l'institutrice de Mussy, dans l'Aube, avait sept élèves qui lui payaient ensemble 35 sous par mois, et l'hôpital lui allouait une indemnité de 7 livres 10 sous pour les enfants indigents[2]. Les statistiques demandées aux préfets et aux conseils généraux sous le Consulat ne permettent pas de douter que ces exemples particuliers soient applicables à la presque totalité du territoire.

Le Consulat et l'Empire rétablirent vigoureusement le système général de l'instruction publique, sans y comprendre l'instruction des filles ou du moins sans rien faire pour la favoriser ; sans l'industrie privée, elle aurait été complètement aban-

[1] Décret du 7 brumaire, an II (28 octobre 1793), art. 22.
[2] M. Babeau, p. 74 ; M. Maggiolo, p. 30, 38.

donnée. Heureusement la loi du 19 décembre 1793 avait consacré le principe de la liberté de l'enseignement, principe que les lois postérieurement votées par le Directoire et par la Convention elle-même n'avaient pas abrogé. Les garanties professionnelles étaient surtout d'ordre politique : un certificat de civisme, au moins aussi indispensable qu'un certificat de moralité, en constituait la condition essentielle. Après le 9 thermidor, il y eut détente relative : d'anciennes religieuses, sans autre précaution que de ne pas porter leur costume, firent comme bon nombre de prêtres et de frères de la doctrine chrétienne ; elles rouvrirent leurs classes, avec la connivence des parents. Le peu d'instruction que reçurent alors les filles de paysans et d'ouvriers vint de là. Pour la bourgeoisie, des pensionnats et des « pensions de jours » ou externats s'établirent. Ainsi, de toutes les dispositions législatives de la Révolution en faveur de l'éducation des filles, une seule porta des fruits et lui survécut : celle qui, en décrétant la liberté de l'enseignement, permit à des institutions privées de se fonder.

L'initiative vint de l'ancienne lectrice des filles de Louis XV, de l'ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, Mme Campan[1]. Ruinée, avec un

[1] Jeanne-Louise-Henriette Genet, 1752-1822.

mari malade, un fils de neuf ans et une mère âgée, elle eut l'idée, quelques jours après la mort de Robespierre [1], d'ouvrir un pensionnat à Saint-Germain. Elle débuta avec trois élèves, en eut vingt-cinq peu après, cinquante au bout de trois mois, cent au bout de l'année. Parmi ses élèves, furent Hortense et Emilie de Beauharnais ; le futur empereur eut ainsi l'occasion de la connaître, et il la plaça en 1808 à la tête de la maison d'Ecouen, destinée à recevoir les filles des légionnaires ; elle la dirigea jusqu'en 1814.

Mme Campan n'avait ni plus d'aptitude, ni plus d'instruction que Mme de Genlis, mais elle était mieux instruite, ayant eu l'avantage d'être soigneusement élevée par son père qui était un esprit distingué. Avec une imagination moins vive et moins brillante, elle avait plus de mesure et de bon sens, qualités d'autant plus précieuses qu'elle inaugurait un genre d'éducation jusqu'alors inconnu pour les filles, l'éducation en commun, mais l'éducation laïque. Sans se réclamer d'aucune école, et tout en tirant profit de ce que l'expérience d'autrui pouvait lui apprendre tant à l'étranger qu'en France, elle se rattachait plus particulièrement à la tradition de Fénelon et de Mme de Maintenon. Dans le règlement de sa maison de Saint-Germain et dans celui

[1] 10 thermidor, an II (28 juillet 1794). — *De l'éducation*, t. II, p. 15.

d'Ecouen, elle reproduisit tout ce que le règlement de Saint-Cyr renfermait d'utile et de pratique ; surtout elle s'inspira de son esprit : élever des femmes qui fussent capables d'élever leurs enfants. Dans chacune de ses petites pensionnaires, elle voyait une mère future.

Comme à Saint-Cyr, les élèves étaient exercées aux soins du ménage : elles faisaient leurs lits, balayaient, servaient à table, aidaient les plus petites dans leur toilette ; instruites dans tous les travaux d'aiguille, couture, raccommodage, broderie, elles confectionnaient leurs robes et leurs chemises, donnaient et recevaient leur linge, le comptaient, le serraient dans une armoire à clef : c'était un honneur envié que d'obtenir la concession d'une armoire et d'une clef. Elles prenaient part au service économique de la maison, en travaillant à la lingerie, en écrivant tous les mémoires de dépenses et tous les inventaires. Mme Campan avait poussé l'expérience plus loin ; elle avait essayé de leur faire apprendre à blanchir et à repasser, faire des confitures et des conserves ; mais elle s'était « promptement repentie de confier à leurs fers chauds et mal assurés des mousselines, et à leur inévitable friandise des fruits, du sucre, etc. » Avant la dix-huitième année, ce genre d'apprentissage est prématuré, et avec le bon sens qui est sa qualité dominante, elle marque la limite dans laquelle cette

éducation *professionnelle* est compatible avec le régime des pensionnats : « Les soins d'un ménage ne peuvent être acquis par la pratique dans nos maisons d'éducation ; on ne peut qu'en démontrer l'utilité, en appelant sur cet important objet l'attention des élèves. C'est uniquement chez ses parents qu'une fille peut se livrer aux détails nécessaires à connaître pour tenir un ménage ; encore faut-il qu'ils aient la sage prévoyance de lui en confier les soins dès la jeunesse [1]. »

Mme Campan attachait une juste importance à l'éducation physique, réalisant tous les progrès qui avaient été demandés par la critique du XVIIIe siècle. Je ne sais si elle avait lu Mme de Miremont, mais à coup sûr elle avait lu Rousseau. « Il y a trop peu d'écoles, dit-elle, où les enfants soient bien nourris ; il en est même où ils ne le sont pas suffisamment : ce n'est pas seulement une faute dans les chefs de ces établissements, c'est un délit ». Pas de mets recherchés : du pain, de la viande, des légumes de bonne qualité, bien assaisonnés et servis avec propreté. Dans un nombreux pensionnat, il faut « une table de régime » pour les élèves d'une santé délicate ; « mais que ces soins ne soient jamais accordés au rang et à la fortune des parents, qu'ils soient réservés à la faible constitu-

[1] *De l'éducation*, t. I. p. 366, 373, 389.

tion des enfants ». La maîtresse de pension doit prendre ses repas avec les élèves. Une propreté minutieuse était exigée : jusqu'à douze ans, pas de cheveux longs; ablutions quotidiennes, grands bains et bains de pieds fréquents; c'était un véritable progrès par rapport aux couvents. Aux récréations en plein air, des jeux de mouvement, les barres, la course, « exercices aussi salutaires qu'utiles au développement de la jeunesse, et qui conviennent aux jeunes filles autant qu'aux garçons[1]. »

L'instruction était assez étendue. La religion y avait sa place, et Mme Campan avait fait preuve d'un certain courage lorsqu'en 1795 elle avait pris avec elle une ancienne religieuse pour l'enseigner. Elle entendait la piété comme Mme de Maintenon, « une piété sincère, profonde, dégagée de toute espèce de momerie, de petites idées, de ces pratiques mesquines qui dégradent la divinité et rétrécissent l'esprit[2] ». La langue française, l'histoire, la géographie, le calcul étaient enseignés avec intelligence ; quant à l'art de bien lire, Mme Campan l'estimait au plus haut degré :

« On doit continuer à faire lire tous les jours à haute voix; on doit faire bien sentir la ponctuation, et suivre, pour la prose, les mêmes règles que pour les vers récités. En faisant répéter les vers

[1] *Id.* t. I, p. 306-312, 317, 322, 325 ; t. II. p. 25.
[2] *Id.* t. I, p. 300, 386.

appris, il faut former dans les enfants le précieux talent de bien dire, faire observer les longues et les brèves, faire suivre la ponctuation, sans s'arrêter à la fin des vers, ce qui rend la poésie rimée si fatigante quand elle est mal débitée ; le lecteur, ou celui qui récite, n'accordera qu'un repos insensible à la virgule quand elle est à la fin des vers, et soutiendra la voix en suivant le sens de la phrase jusqu'au point et virgule et jusqu'au point. Les écoles françaises ne forment point la jeunesse à l'art de bien dire, et cependant le barreau et la représentation nationale en retireraient un grand avantage ; c'est donc rendre un service essentiel aux jeunes garçons de leur donner le goût de la bonne déclamation. Quant aux jeunes personnes, un exercice habituel leur rendra l'art de lire agréable et facile. Le jugement, en se développant, donne plus tard à l'élève les moyens de sentir parfaitement ce qu'elle lit : il faut la former alors aux différents genres de lecture : qu'elle apprenne dans les ouvrages la différence qui doit exister entre la lecture d'un sermon et celle de l'histoire ; celle d'un conte ou d'un recueil de lettres ; que dans la poésie elle sache l'égalité soutenue qu'exige le poème, la variété des intonations qu'exige la tragédie, la gaieté légère de la haute comédie, les inflexions touchantes et sensibles qui conviennent au drame ; les tours variés propres à l'ode, à l'épître en vers,

à la fable, à l'idylle et à l'élégie. Ces variétés sont nombreuses; mais le goût et le sentiment exercés parviennent à les faire saisir. Plus ce talent est rare, car presque tout le monde se borne à savoir lire pour soi, plus on sait de gré aux personnes qui le possèdent et mettent beaucoup de bonne grâce à faire partager aux autres le plaisir qu'il procure [1]. »

On croirait entendre M. Legouvé. De là aux représentations scéniques la transition est aisée. Mme Campan fit ce qu'avait fait Mme de Maintenon : elle fit jouer par ses élèves, avec quelques comédies de Mme de Genlis et d'autres qu'elle avait composées elle-même [2], la tragédie d'*Esther*. C'était la fête des jours gras, préférable, pensait-elle, aux bals et aux amusements ordinaires. Comme à Saint-Cyr, ces représentations firent trop de bruit : « Les moralistes de l'époque se trouvèrent encore plus sévères que ceux du siècle de Louis XIV », et Mme Campan y renonça [3]. Elle garda toujours l'usage d'un concert chaque jeudi, comme moyen d'émulation pour les études musicales.

L'émulation est le nerf de l'éducation publique ; elle est, dit Mme Campan, « aussi nécessaire aux succès de la jeunesse, que l'influence du soleil l'est aux productions de la terre. » Sous le rapport

[1] *Id*. p. 221-222.
[2] Voir le t. ,II de son traité *De l'éducation*.
[3] *Id*. t. I. p. 358, t. II, p. 20.

des études, elle l'entretenait par des moyens fort simples : une inspection à la fin de l'année, en présence des parents et de quelques amis, et des livres donnés en récompense. A Ecouen, l'inspection était trimestrielle, en présence seulement du grand chancelier et de la princesse protectrice ; comme prix, seulement « une carte gravée, ornée d'une vignette où se trouvaient tous les attributs de l'étude et du travail, depuis le fuseau jusqu'au pinceau. » Telle est l'origine, dans les écoles de filles, des distributions de prix, absolument inconnues en France jusqu'alors, et dont Mme Campan avait pris l'idée dans les usages des pensionnats d'Angleterre et de Suisse. L'application qu'elle en fit était sage ; l'abus ne tarda pas à s'introduire dans les nombreuses institutions qui se formèrent au commencement du XIXe siècle. « Cette concurrence, dit-elle, excita des rivalités, qui, à la vérité, dans quelques-unes de ces maisons, firent méconnaître les lois du bon goût et des bienséances. On y dressa des théâtres, on fit couronner les élèves au son des fanfares, au lieu de se borner à les récompenser par le seul don d'un livre. Les inspections se terminaient par des représentations théâtrales, des ballets y furent exécutés, l'innocence y parut sous les costumes des danseuses de l'Opéra. En province, on porta ces excès plus loin ; et, pour se procurer un grand local, des maîtresses de pension

louèrent des salles de spectacle. Les journaux s'empressèrent de remplir leurs feuilles de récits sur les inspections des pensionnats de jeunes filles... En 1807, le gouvernement interdit cet usage : il fit bien[1].» Il faut se rappeler les pensionnats cloîtrés des couvents pour comprendre combien ces innovations durent sembler étonnantes à tout le monde, fâcheuses à plusieurs : pour Mme de Genlis, qui était cependant une novatrice, les distributions solennelles des prix marquent « l'abolissement de toutes les règles du bon goût et des convenances», le bouleversement « de toutes les idées morales[2].»

Sous le rapport de l'éducation morale, Mme Campan appliquait le principe de l'émulation à un système disciplinaire dont les moyens rappelaient les tendances sentimentales du XVIIIe siècle. La plus haute récompense était réservée « aux qualités qui composent les vertus sociales, la soumission, la douceur, l'ordre, la propreté, les soins maternels des élèves les plus âgées pour leurs plus jeunes compagnes, la politesse et les égards envers les dames enseignantes, la bonté envers les filles de service »; et cette récompense était « une rose artificielle portée le dimanche et les jours de fêtes par l'élève qui l'avait obtenue.» Elle était décernée au scrutin, avec

[1] *Id*. t. I, p. 334-339,

[2] *Mémoires*, t. I, p. 300.

un certain appareil ; on y faisait intervenir même les servantes : l'une d'elles « ne manquait jamais de traverser la salle en montrant sa fève blanche, et disait : Voilà pour celle qui est bonne avec ceux qui la servent, qui ne brusque personne et qui sait remercier. »

Ce prix produisit d'abord les plus beaux résultats ; au bout de quelques années, il était devenu si précieux, qu'il fallut le supprimer pour cause d'excès d'émulation. « A chaque nomination de rosières, les pleurs et les sanglots retentissaient de toutes parts ; on pleurait de n'avoir point eu la majorité si désirée. Les amies unissaient leurs larmes aux pleurs et aux sanglots de leurs amies ; et j'eus la douleur, dit Mme Campan, au milieu d'une de ces tristes scènes, de voir une jeune fille de seize ans s'évanouir en apprenant qu'elle n'avait pas obtenu la rose. Je sentis qu'il fallait supprimer dans les prix un appareil qui agissait trop vivement sur de jeunes cœurs. Dans les grandes réunions, tout ce qui excite les crises nerveuses est dangereux ; une imitation involontaire les rend contagieuses. A cette époque, je fus désignée pour organiser la maison impériale d'Ecouen, et je me gardai bien d'y transporter mon scrutin et mes roses. Les élèves qui se distinguaient par la même réunion de bonnes qualités étaient simplement nommées par les dames des douze sections ; et la

récompense, accordée deux fois par an aux quatre élèves de leur choix, fut la plantation d'un arbre dans le parc de cette maison : une inscription attachée à chacun de ces arbres portait le nom de l'élève qui l'avait planté, et la date du jour où elle avait obtenu cet honneur[1]. » Bernardin de Saint-Pierre devait applaudir à cet article du règlement d'Ecouen.

Les punitions avaient le même caractère. Les deux plus redoutées étaient la table de bois et la perte de la ceinture. La « table de bois » voulait dire que l'élève punie dînait sur une table à part, et sans nappe : « Je n'ai jamais vu, observe Mme Campan, de dénomination si simple produire un si grand effet. L'élève en pénitence y était servie comme celles du réfectoire ; mais elle ne mangeait pas et passait le temps du dîner dans les larmes. » La perte de la ceinture était le dernier châtiment : il ne fut appliqué qu'une seule fois à Ecouen, avec la solennité lugubre d'une exécution : « Les trois cents élèves, les cinquante dames, le service, formèrent un carré dans la cour intérieure de ce gothique et beau château : l'élève fut conduite sur l'emplacement même où la croix de la Légion d'honneur est tracée en pavés de marbre noir. J'arrivai ; je dénouai sa ceinture ; je sentis qu'il

[1] *Id.* t. I. p. 340-344.

fallait la soutenir ; ses jambes plièrent ; elle s'évanouit dans mes bras. » L'Empereur avait lui-même ordonné cette forme de punition, véritable pendant de la dégradation militaire. Mais Mme Campan obtint la suppression des circonstances qui la rendaient si douloureuse, comme elle avait retranché du prix accordé au bon caractère ce qui était de nature à provoquer l'exaltation. « Les yeux des spectateurs, dit-elle avec beaucoup de raison, exercent une puissance incalculable ; j'ai cité ces exemples pour faire voir combien la sagesse des instituteurs doit ménager la sensibilité du jeune âge. Il ne faut ni exalter par les récompenses, ni anéantir par les châtiments[1]. »

Je me suis peut-être attardé dans de menus détails qui seraient de peu d'intérêt s'ils s'appliquaient à notre époque, mais qui en prennent eu égard à celle où ils nous reportent. Toutes nos institutions de jeunes filles ont été formées sur le type établi par Mme Campan, avec telle ou telle modification, mais le plan d'ensemble n'a guère changé. Mme Campan, après une pratique de vingt années, a consigné les résultats de son expérience personnelle dans divers écrits, réunis en trois volumes sous le titre général *De l'Education* ; de plus elle a formé de nombreuses élèves, qui ont répandu ses

[1] *Id.* p. 345-347.

idées pédagogiques, les unes, mariées, dans l'éducation privée, les autres, maîtresses de pension, dans l'éducation publique. C'est un témoignage que lui rend Mme de Genlis[1], et qui est conforme à la vérité. Ses lettres à Mlle Fanny Kastner, l'une de ses plus chères et plus dignes élèves, « sur la direction d'un pensionnat de demoiselles[2] », devraient être consultées par toutes les femmes qui dirigent un établissement de ce genre. Elles y trouveraient des idées fort sensées sur la portée de l'éducation, sur l'opinion que l'on doit se faire des enfants, et surtout sur le devoir professionnel.

« Songez bien qu'il est fort naturel de former un pensionnat pour se faire un état, mais que l'on est *coupable* si l'on ne se se sent pas animé d'un *véritable* amour pour le jeune âge ; que l'on ne doit jamais envisager un enfant qu'en pensant à sa mère, qui, par amour pour cet enfant, a eu le courage de s'en séparer. Soit en punissant, soit en récompensant, soit en dirigeant la jeunesse, je puis attester que cette idée ne m'a jamais quittée, et souvent des larmes venaient dans mes yeux confirmer ce qui se passait dans mon cœur. Autrement, lorsqu'on s'efforce de travailler pour ajouter à son sort, il vaudrait mieux prendre le commerce, les ouvrages d'aiguille ou donner des leçons en ville...

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 22.

[2] Dans le t. II, p. 23-54.

Vous avez les moyens du succès : exactitude scrupuleuse dans tout ce qui regarde l'enseignement ; pas une leçon promise qui ne soit donnée ; abondance dans la nourriture : qu'elle soit simple, mais très-bonne ; propreté extrême de la maison ; propreté de détails minutieux sur la personne des enfants... et surtout, surtout un tendre intérêt pour toute cette pauvre petite jeunesse qui vous est confiée. Voyez les enfants avec un œil et un cœur maternel ; dites-vous, en regardant chaque jeune fille : Elle a perdu sa mère, ou sa mère s'est privée d'elle pour son bien ; c'est moi qui la remplace. Si l'on vous en donne de très-petites, ce qui arrive quelquefois, c'est-à-dire des enfants de cinq à sept ans, il faut même des *caresses* : elles n'empêchent pas la juste sévérité ; mais à cet âge la nature indique encore le besoin des bras et des baisers maternels... Vous êtes bonne, vous savez aimer ; Dieu favorise ceux qui aiment beaucoup, et dans ce mot *aimer*, la Divinité ne peut entendre et comprendre que ce sentiment qui se porte vers nos semblables, et vers nos semblables souffrants. »

A ces obligations essentielles, s'en ajoutent quelquefois d'autres, particulières au temps où l'on vit : Mme Campan avait exercé aussitôt après la terreur et sous l'empire ; ses élèves exerçaient sous la Restauration. « Dans l'institution, écrivait-elle à Mlle Kastner, les temps orageux nécessitent l'ab-

négation de tout esprit de parti ; dans les temps ordinaires, l'amour de la patrie et d'une autorité protectrice doit occuper une place dans l'institution de la jeunesse, et principalement dans les écoles fondées par les gouvernements. Dans tous les temps, il faut diriger l'esprit des enfants vers l'amour de Dieu, le respect pour les lois divines, l'amour du pays, le respect pour les lois du gouvernement ; mais il faut éloigner d'eux jusqu'à l'esprit de faction... Tous les gens capables de se laisser influencer par l'opinion ne sont pas dignes d'élever la jeunesse. C'est essentiellement dans les écoles qu'il ne faut pas laisser peser les actions des pères sur leurs enfants : si c'est une maxime sage et juste dans le monde, elle est impérieuse dans l'institution. »

En somme, qu'il s'agisse de l'éducation domestique (qu'en principe elle préférait à toute autre) ou de l'éducation publique, Mme Campan a eu le mérite de concevoir l'idée de la femme moderne, en harmonie avec les besoins d'une société qui n'est plus la société féodale, ni la société monarchique du XVIIe et du XVIIIe siècle. « Dans un régime constitutionnel (elle écrivait en 1822), où la sagesse du souverain et les lumières de son peuple promulguent les lois et les font exécuter, l'éducation des femmes doit être ramenée vers un but utile et plus louable. Les lumières du siècle

présent les privent de l'avantage de régner par la seule puissance de la beauté ; il faut qu'une solide instruction les rende aujourd'hui dignes d'apprécier les talents et les vertus de leurs maris, de conserver leur fortune par une sage économie, de partager leur élévation sans une ridicule ostentation, de les consoler dans la disgrâce, de former leurs filles dans toutes les vertus inséparables de leur sexe, et de diriger les premières années de leurs fils. Leurs noms figureront moins dans l'histoire : puissent-elles, pour leur bonheur, offrir encore moins de sujets aux romans ! Qu'un sentiment, vraiment national, les porte à regarder leur intérieur comme le seul théâtre de leur gloire, et bientôt la morale publique montrera les pas immenses que l'ordre social a faits vers un meilleur ordre de choses[1]. »

A cet égard, on peut dire que Mme Campan appartient non à l'ancien régime, mais à la Révolution ; en tout cas, on peut dire que sans elle la Révolution n'aurait rien produit d'effectif pour l'éducation des filles. La première aussi, sauf les deux ou trois comédies de Mme de Genlis dont nous avons parlé, elle a écrit un livre élémentaire pour les filles du peuple[2]. « On n'a point lieu de craindre, dit-elle, que les filles des gens riches man-

[1] T. I, *Avant-propos de l'auteur*, p. 4, 5.

[2] *Conseils aux jeunes filles*, dans le t. II, p. 83-246.

quent jamais de livres pour les instruire et de gouvernantes pour les diriger. Il n'en est point ainsi des enfants qui appartiennent aux classes laborieuses ; et cependant, parce que les privations y sont plus grandes, les vertus moins faciles, les bons préceptes moins praticables, il faudrait y donner peut-être des soins encore plus assidus à l'éducation de la jeunesse. Les livres qu'il convient de lui mettre dans les mains doivent être appropriés d'abord à l'état des familles, et ensuite aux devoirs que les enfants auront un jour à remplir dans la société. Les filles du laboureur, de l'artisan, du simple journalier même, ne pourraient entendre le même langage, recevoir les mêmes préceptes que les enfants du général, du magistrat, de l'avocat célèbre ou du banquier millionnaire... Le langage doit prendre des formes plus simples ; des préceptes trop nombreux échapperaient à des intelligences peu développées ; et, quant aux exemples, ils doivent être choisis avec discernement dans les mœurs, les habitudes de ceux dont les enfants sont entourés ». Des historiettes, des scènes dialoguées, des conseils directs, le petit livre de Mme Campan contient sous ces formes diverses d'utiles enseignements. La partie la plus nouvelle, peut-être, est celle qui traite des devoirs des filles dans les différentes conditions où elles sont placées pour gagner leur vie : servantes de ferme, cuisinières,

femmes de chambre, bonnes d'enfants, etc. En voici le début[1] :

« On peut, mes chers enfants, dans tous les états, s'attirer la bénédiction du ciel et mériter la considération du monde ; mais il faut, en prenant un état, se pénétrer de tous les devoirs qu'il impose. En servant leurs maîtres avec fidélité, avec respect, avec zèle, les domestiques se préparent un sort heureux.

« Pour parvenir à se faire estimer quand elle est en service, il faut qu'une jeune fille se dévoue entièrement à ses maîtres, qu'elle se dise à elle-même : « Je ne suis plus chez mon père, chez ma mère ; j'ai voulu gagner mon pain et ne leur plus être à charge, je dois respecter et chérir mon maître et ma maîtresse comme je respectais et chérissais mon père et ma mère. Je dois soigner tous leurs effets, conserver, épargner leurs provisions ; je dois aussi ménager leur bourse comme je ménagerais celle de mes parents. Sur la bonne opinion qu'on leur a donnée de moi, ces maîtres ont bien voulu m'ouvrir la porte de leur maison et m'admettre au sein de leur famille ; de ce moment j'en fais partie et je dois leur prouver que je suis digne de leur confiance ». Il faut que, fidèle à tout ce qu'elle doit à ses maîtres, elle le soit aussi à

[1] T. II, p. 241.

tout ce qu'elle se doit à elle-même, et qu'elle fasse preuve d'une excellente conduite, en ne se laissant jamais diriger par de folles et dangereuses compagnes qui l'entraîneraient dans des parties de plaisir où trop de jeunes filles forment de dangereuses liaisons. Il faut, pour éviter les humiliantes réprimandes, qu'elle ne réponde jamais à ses maîtres. Il faut, pour leur plaire, que de jour en jour elle se perfectionne dans tout ce qu'elle est en état de faire au lieu de se négliger et de n'avoir que quelques semaines d'exactitude au moment de son entrée dans la maison, défaut si commun dans les domestiques que les maîtres expérimentés restent toujours six mois ou un an avant de juger leurs nouveaux serviteurs.... »

Les avis à celles qui se marient avec des artisans ou de petits commerçants sont aussi fort sages et d'un caractère pratique :

« La nourriture de son mari doit faire la première occupation d'une bonne ménagère. Un homme qui travaille tout le jour ne peut donner un seul instant à ces détails ; et si la femme les néglige, elle cause la perte de son ménage, en obligeant son mari, par cela même, à fréquenter les cabarets. La propreté de son intérieur est encore un article important. L'économie, le soin de ne faire aucune dépense pour soi, de retenir même son mari sur des dépenses inutiles, quand c'est

pour sa femme qu'il veut les faire, est encore un devoir indispensable. Croyez que ces soins importent à la personne qui veut toujours être aimée, toujours être estimée de l'homme auquel son sort est uni pour la vie.

« La qualité la plus essentielle dans une femme est la douceur et l'égalité de caractère. Ne l'oubliez jamais; il n'y a pas un seul homme qui soutienne les contrariétés; et tous, s'ils sont honnêtes, se rendent à la raison, quand les représentations ne sont mêlées ni d'emportement ni d'aigreur. Qu'une femme attende, pour combattre ce qu'elle croit nuisible aux intérêts de son mari, que le premier moment du désir soit passé; une femme criarde, obstinée, exigeante, emportée, forcerait le meilleur époux et le plus tendre père à déserter la maison. Deux choses dégoûtent aussi beaucoup les hommes de leur vie intérieure ; et ces choses sont la bouderie et les pleurs. Alors ils s'ennuient; ils se déplaisent chez eux, et de perfides amis leur ont bientôt conseillé de se distraire ailleurs. Quand une fois un mari a pris l'habitude de chercher le repos et la gaieté hors de sa demeure, adieu la prévoyance et l'économie, adieu la paix intérieure, adieu tout le bonheur de la vie. Les querelles, la misère, s'emparent du ménage; les mauvaises mœurs s'introduisent au milieu de ce désordre, et tout est perdu....

« Les femmes sont fort utiles à leurs maris dans les commerces de détail et pour la tenue d'une boutique ; la disposition, la propreté des objets qui y sont exposés, en doublent la valeur aux yeux des acheteurs ; la politesse, la douceur et même la patience de la marchande les attirent et les retiennent. Une femme qui a un caractère rude et désobligeant, une femme qui n'est pas soigneuse et propre, qui manque d'ordre et de promptitude pour écrire, enregistrer et compter, rend presque nuls tous les travaux de son mari, et discrédite bien promptement sa boutique. Si le commerce qu'elle fait ne concerne qu'elle, que son mari soit autrement employé, ou qu'elle soit veuve, elle doit, en agissant d'après les principes de la religion et de l'honneur, et même pour ses propres intérêts, borner son bénéfice, et ne jamais oublier que vendre beaucoup et souvent vaut mieux que vendre cher. Cinquante aunes d'indienne vendues 2 francs l'aune font 100 francs : en admettant dix pour cent de bénéfice, la marchande gagnera 10 francs. Si l'on veut vendre au même prix de 2 francs l'aune une indienne d'une qualité inférieure, dans l'intention de gagner vingt pour cent au lieu de dix, il arrivera qu'à ce taux il n'y en aura que dix aunes de vendues au lieu de cinquante, et l'on n'aura retiré que 2 francs de bénéfice. Ce calcul bien simple, bien aisé à faire,

est cependant beaucoup trop négligé dans le commerce[1]. »

Les législateurs de la Constituante et de la Convention avaient senti l'importance des livres élémentaires à placer dans les écoles, et ils en avaient ordonné la composition. Cette sorte de littérature ne se décrète pas plus qu'aucune autre ; il n'en sortit que des *Catéchismes républicains*, des *Morales républicaines*, sans nulle valeur, et qui ne devaient pas survivre aux circonstances qui les avaient fait naître, exclusivement composés d'ailleurs « à l'usage des jeunes sans-culottes. » On avait oublié les filles. Ce n'est peut-être pas Mme Campan qu'on aurait choisie pour combler cette lacune ; toujours est-il qu'elle songea à y pourvoir, et sut donner un bon exemple.

[1] T. II, p. 198-200, 205-206.

CHAPITRE XI

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

I. Les écoles de filles au XIXe siècle. Leur situation légale sous la Restauration. La loi de 1833 ne les concerne pas; mesures prises pour l'instruction primaire et supérieure des filles par le gouvernement de Juillet : Ordonnance royale du 23 juin 1836. Création d'écoles normales d'institutrices. L'enseignement privé. Les ouvroirs. Les salles d'asile. La Révolution de 1848. Le second Empire. La loi du 21 décembre 1880.

II. Les doctrines sur l'éducation des femmes dans leurs rapports avec les systèmes de philosophie pure et de philosophie politique alors en faveur. La philosophie sensualiste : Bonnin. L'école doctrinaire et la philosophie spiritualiste : Mme de Rémusat, Mme Guizot et Mme Necker de Saussure. Aimé Martin. Le P. Girard.

III. Les réformateurs : Saint-Simon, Charles Fourier. Cabet. Comment ils entendaient l'éducation féminine. Les revendications des femmes au XIXe siècle.

IV. L'éducation des femmes et l'Église. Mgr Dupanloup : l'idéal de la femme chrétienne et française ; en quoi il se rapproche, en quoi il diffère de l'idéal de la femme moderne.

I

La loi du 17 novembre 1794, qui établissait une école de filles par groupe de 1,000 habitants, n'avait pas été exécutée ; en droit, elle fut abrogée par celle du 1er mai 1802 (11 floréal an X), puis par les statuts organiques de l'Université impériale (17 mai et 17 septembre 1808), muets sur l'instruc-

tion des filles. Rigoureusement, l'on peut dire que même les écoles primaires pour les filles n'ont existé pendant les cinquante premières années de ce siècle que par grâce administrative, sans aucune garantie légale, car aucun texte de loi ne les a reconnues avant 1850; quant à l'enseignement secondaire, il date légalement de la fin de l'année 1880.

La Restauration avait réglé par voie d'ordonnance, dès 1816, le sort des écoles de garçons : le premier acte administratif concernant les écoles de filles est une instruction du ministre de l'intérieur aux préfets, en date du 3 juin 1819, par laquelle ces fonctionnaires étaient invités à en favoriser la création; la première ordonnance royale relative au même objet est celle du 3 août 1820. Pour tenir une école primaire de filles, il fallait produire un certificat de moralité, un brevet de capacité et une autorisation préfectorale ; pour les congréganistes, le brevet de capacité était délivré, sans examen, sur la présentation de la lettre d'obédience [1]. Les congréganistes ne pouvaient enseigner sans une autorisation du roi : de 1815 à 1830, il y eut 72 autorisations ; il y en avait eu 35 sous l'empire. Les écoles laïques étaient rares; elles reçurent quelque encouragement de la constitution de deux Sociétés pour l'instruction élémentaire, celle de Paris fon-

[1] Instruction ministérielle du 29 juillet 1819.

dée en 1815, reconnue d'utilité publique le 29 avril 1831, celle de Lyon reconnue le 5 avril 1829, et de la Société pour l'instruction primaire parmi les protestants, reconnue le 15 juillet 1829. Indépendamment des institutrices primaires, il y avait des maîtresses libres de pension, soumises aux mêmes conditions d'exercice [1].

Le gouvernement de Juillet, dans un projet de loi présenté le 20 janvier 1831, manifesta l'intention de donner une existence légale aux écoles de filles ; ajourné, ce projet fut remplacé en 1833 par celui de M. Guizot, qui, pour éviter un échec devant les chambres, dut se borner aux écoles de garçons. Il fallut reconnaître que la loi du 28 juin 1833, loi d'ailleurs si recommandable à bien des égards, n'était pas applicable aux écoles de filles [2], et celles-ci furent maintenues sous le régime administratif. Toutefois on tira le meilleur parti possible de ce régime : l'ordonnance royale du 23 juin 1836 a une véritable importance pédagogique. L'instruction primaire pour les filles, y est-il déclaré, est élémentaire ou supérieure : au degré élémentaire elle comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture,

[1] Instruction ministérielle du 4 novembre 1820; Ordonnance royale du 31 octobre 1821.

[2] Décisions du Conseil royal du 23 août 1833, du 4 juillet 1834, etc.

les éléments du calcul, les éléments de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et les éléments du dessin linéaire. Au degré supérieur, elle comprend, en outre, des notions plus étendues d'arithmétique et de langue française, les éléments de l'histoire et de la géographie en général et particulièrement de l'histoire et de la géographie de la France. Elle peut d'ailleurs recevoir, à l'un et à l'autre degré, les développements jugés convenables selon les besoins et les ressources des localités. Les écoles sont privées ou publiques ; dans les deux cas, les institutrices doivent justifier d'un brevet de capacité élémentaire ou supérieur ; parmi les épreuves du brevet élémentaire, figure « l'exposition des principes de l'éducation et des diverses méthodes d'enseignement » ; parmi les épreuves communes aux deux brevets, « une leçon orale d'une demi-heure sur une des parties du programme correspondant au degré du brevet[1]. » Pour les congréganistes, le bénéfice de la lettre d'obédience est maintenu en ce qui concerne les écoles élémentaires, mais supprimé en ce qui concerne les écoles supérieures[2].

En 1837[3], les institutrices furent admises aux

[1] Arrêté du 28 juin 1836, art 1 et 3.
[2] Ordonnance du 23 juin 1836, art. 13 et 14.
[3] Arrêté du 28 avril 1837.

récompenses honorifiques (médailles et mentions honorables) instituées depuis dix-neuf ans en faveur des instituteurs [1] ; en 1842, celles de Paris bénéficièrent de l'établissement d'une caisse d'épargne et de retraite analogue à celles que la loi de 1833 avait instituées et que les statuts du 6 mai 1836 avaient organisées pour les instituteurs. Enfin, cette même année 1842 vit la création, malgré le silence de la loi, de cinq écoles normales d'institutrices : quatre congréganistes, à Argentan, Bagnères-de-Bigorre, Besançon, Nevers, et une laïque à Lons-le-Saunier [2]. Une sixième, dirigée par des congréganistes, fut fondée à Orléans l'année suivante [3].

L'enseignement privé fut aussi l'objet d'une réglementation utile, ne concernant dans l'origine que le département de la Seine, mais applicable selon les besoins à d'autres départements [4]. Les maisons d'éducation de filles, aux termes du Règlement du 7 mars 1837, forment deux ordres distincts d'établissements : les établissements d'ordre inférieur, dénommés pensions, les établissements d'ordre supérieur dénommés institutions. Dans les premiers, l'enseignement comprend l'instruction

[1] Arrêté du 15 juin 1818.
[2] Ordonnances royales du 30 août 1842.
[3] Ordonnance royale du 12 février 1843.
[4] Règlement du 7 mars 1837. Décision du 2 juin 1837.

morale et religieuse, la lecture, l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique, jusques et y compris les proportions et les règles qui en dépendent, l'histoire de France, la géographie moderne, les notions élémentaires de physique et d'histoire naturelle applicables aux principaux usages de la vie, le dessin, la musique, les travaux d'aiguille, les langues vivantes. Dans les seconds, il comprend, outre le programme des pensions, les éléments et l'histoire de la littérature française, avec des exercices de grammaire et de style, la géographie ancienne, l'histoire ancienne et moderne, les éléments de la cosmographie.

Un diplôme spécial était exigé des maîtresses de pension ou d'institution, diplôme constatant que la postulante possédait une instruction suffisante pour tenir un établissement de l'un ou de l'autre ordre, et délivré par une commission d'examen composée de sept personnes, quatre hommes et trois dames. L'autorisation d'exercer était délivrée par le préfet ; la surveillance, exercée par un Comité d'arrondissement nommé par le ministre, et comptant au moins trois dames. En 1845, il fallut supprimer par mesure administrative un abus existant dans beaucoup d'institutions de la Seine, et évidemment renouvelé de la pratique des anciens pensionnats monastiques, l'existence de dames en chambre, « incompatible avec les habitudes tran-

quilles, modestes et studieuses des pensionnats de demoiselles [1]. »

L'attention de l'autorité se porta aussi sur des établissements plus modestes, les ouvroirs et les salles d'asile.

Les ouvroirs furent qualifiés « établissements d'instruction primaire dans lesquels les jeunes filles sont particulièrement exercées aux travaux d'aiguille ou à d'autres travaux manuels, en même temps qu'elles reçoivent des leçons d'instruction morale et religieuse, de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire. » Ils rentraient ainsi dans le système général de l'enseignement primaire, étaient soumis à la même surveillance, et la direction ne devait en être confiée qu'à des institutrices munies d'un brevet régulier [2].

Les salles d'asile, destinées aux enfants des deux sexes, intéressent plus particulièrement l'éducation féminine, en raison de leur caractère essentiel d'écoles maternelles. Si leur première origine remonte au pasteur Oberlin [3], ce sont deux femmes

[1] Arrêté du préfet de la Seine, 6 septembre 1845.

[2] Arrêtés du 30 octobre 1838 et du 20 mars 1840. — L'origine des ouvroirs remonte à l'année 1678, dans laquelle le premier fut créé par Mme de Miramion à Paris ; il y en eut peu après à Versailles, à Fontainebleau et à Saint-Germain.

[3] 1740-1828.

Sara Bauzet, puis Louise Scheppler, qui ont permis à celui-ci de réaliser ses bienfaisantes inspirations: Sara Bauzet mourut à vingt-neuf ans, mais Louise Scheppler continua son œuvre et fit pendant cinquante-cinq années le métier maternel de *conductrice* de petits enfants dans les *Écoles à tricoter* (de 1770 à 1825).

Oberlin, exerçant son ministère au Banc-de-la-Roche, dans une des plus sauvages vallées des Vosges, avait cherché à civiliser les populations incultes qui formaient son troupeau. Trente ans plus tard, en 1801, au cœur de Paris, une femme du monde tenta une entreprise analogue au profit de la population ouvrière d'une grande ville. Touchée de l'abandon où étaient forcément laissés les petits enfants dont les pères et les mères devaient aller gagner leur vie au dehors, Mme la marquise de Pastoret [1] ouvrit la première salle d'asile rue de Miromesnil, dans deux grandes chambres bien chauffées, avec une sœur hospitalière et une femme adjointe. Cet essai n'eut point d'autres suites jusqu'en 1826, où la réputation des salles d'asile récemment créées en Écosse et en Angleterre stimula le zèle de plusieurs dames françaises; un comité, à la tête duquel on retrouve Mme de Pastoret, se forma à Paris, et une salle d'asile fut ouverte rue

[1] 1766-1843.

du Bac sous la direction de deux sœurs de l'ordre de la Providence de Portieux : la tentative était si nouvelle qu'aucune autre congrégation n'avait consenti à y prendre part.

Au même moment, M. Cochin [1] réunissait, dans deux chambres louées rue des Gobelins, n° 3, un certain nombre de petits enfants confiés à deux femmes, une mère et sa fille. Il avait agi isolément tandis que le comité agissait de son côté ; ce double courant d'efforts se rencontra, Mme Millet consentit à aller en Angleterre étudier sur place le fonctionnement de la méthode inventée par James Buchanan, et à son retour M. Cochin et elle inaugurèrent en 1828 le grand établissement qui plus tard devint un asile-modèle et reçut par ordonnance royale le nom de *Maison Cochin* [2]. Toutefois l'existence des salles d'asile n'était encore assurée par aucune subvention régulière, ni réglée par aucun acte de l'autorité publique : les premiers secours du gouvernement ne furent accordés qu'à la fin de 1829 ; la même année, un acte administratif consacra pour la première fois l'œuvre des salles d'asile, mais à Paris seulement : ce fut un arrêté du Conseil général des hospices, approuvé par le ministre de l'Intérieur, et donnant aux salles

[1] 1789-1841.
[2] 22 mars 1831.

d'asile le caractère d'établissements d'utilité publique et de charité.

Elles étaient aussi, dans la pensée de leurs fondateurs, des établissements d'instruction primaire ; M. Guizot les revendiqua comme tels, aussitôt que la loi de 1833 eut été promulguée, et quoique cette loi n'eût pour « objet spécial et explicite » que les écoles [1]. L'ordonnance royale du 22 décembre 1837 fixa les principes de leur organisation. Au début, et sans doute en souvenir de leurs premiers auteurs, Oberlin, Buchanan, Cochin, elles pouvaient être dirigées par des hommes, toujours assistés d'une femme ; la haute direction appartenait en réalité aux Dames inspectrices dont l'intervention devait être incessante. Une École maternelle normale des salles d'asile, point de départ de celle qui porte aujourd'hui le nom de Mme Pape-Carpentier, fut créée le 28 avril 1848.

Ce fut le premier acte du gouvernement provisoire issu de la Révolution de 1848. Le 1er juin suivant, M. Carnot présenta un projet de loi, suivi quelques mois après (15 décembre) d'une autre proposition de M. Barthélemy Saint-Hilaire. L'un et l'autre édictaient l'obligation pour les filles comme pour les garçons, et rendaient les écoles

[1] Circulaire du 4 juillet 1833. V. aussi celles du 9 août 1836 et du 20 juillet 1838.

spéciales de filles exigibles dans les communes de 800 habitants. Le projet ministériel attribuait l'enseignement religieux aux ministres des différents cultes [1]; colui de M. Barthélemy Saint-Hilaire, plus précis, leur réservait l'enseignement du dogme, tout en mettant l'instruction morale et religieuse au rang des matières obligatoires [2]. La loi si longtemps attendue ne fut votée qu'en 1850.

Je sais, non-seulement en théorie, mais par une pratique personnelle de plusieurs années, tout ce que l'on peut reprocher à la loi du 15 mars 1850. Cependant, au point de vue qui nous intéresse ici, il faut reconnaître que la première depuis la Révolution, et après un intervalle de 56 ans, elle a statué sur l'existence des écoles de filles [3]. La première aussi, et cette fois sans aucun antécédent législatif, elle a consacré celle des salles d'asile [4]. Elle n'a attaché aucune sanction à cette dernière disposition, et elle n'a imposé les écoles de filles qu'aux communes de 800 âmes au moins, encore avec des motifs de dispense trop facilement admis dans la pratique; mais l'exemple de 1848 prouve que l'on ne croyait pas pouvoir exiger davantage.

[1] Art. 1.
[2] Art. 13, 24, 25.
[3] Art. 48-51.
[4] Art. 57-59.

La vraie faute du législateur n'était pas là, elle était dans la disposition arbitraire, injuste, qui consacrait légalement l'exemption du brevet de capacité en faveur des institutrices congréganistes; exemption accordée antérieurement, il est vrai, mais par des décisions administratives, aisément révocables et n'ayant pas le caractère qui résulte d'un texte de loi. C'était une aggravation regrettable. La loi du 10 avril 1867 n'y a pas remédié, elle ne le pouvait pas ; mais en abaissant de 800 à 500 âmes le chiffre de la population entraînant nécessité d'une école de filles, elle a obtenu tout ce que l'on devait espérer alors. M. Duruy, à l'honneur d'avoir fait voter cette loi, ajouta celui d'en tirer tout le bien qu'elle pouvait contenir et d'imprimer à l'instruction des femmes une énergique impulsion. Dans l'ordre primaire, il a émis l'idée des classes de persévérance, non pas uniquement, mais très-particulièrement pour les jeunes filles [1] ; dans l'ordre secondaire il a suscité à Paris et dans une soixantaine de villes de province des Cours vivement attaqués par une partie de l'épiscopat, et qui devançaient l'établissement des colléges de filles. Ils avaient été devancés eux-mêmes par les Cours que la Société pour l'instruction élémentaire avait organisés à Paris en 1864, et qui après quinze

[1] Circulaire du 30 octobre 1867.

années d'existence comptaient environ 2000 élèves. Si l'on veut en rechercher les plus lointaines origines, on les retrouvera dans ceux qui ont été célèbres sous le nom de l'abbé Gaultier, et dans ceux que M. Lévi Alvarès institua en 1820.

D'après la dernière statistique du ministère de l'instruction publique [1], il existerait plus de 46,000 établissements scolaires à l'usage des filles (46,129), dont moins du quart appartiennent à l'enseignement libre (10,489) ; dans le total entrent 17,003 écoles mixtes, dont 620 écoles libres. La population écolière féminine inscrite dépasse sensiblement deux millions (2,316,053). Plus de cent mille femmes ou filles sont, en outre, inscrites à des cours d'adultes dont le nombre dépasse cinq mille (5284). Le personnel enseignant se compose de près de 59,000 institutrices (58,992), dont 33,663 pour l'enseignement public et 25,329 pour l'enseignement libre. Ces chiffres sont bien accrus à l'heure actuelle. Si l'on ajoute à cela la création de nombreuses écoles normales d'institutrices, et celle de l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses [2], on aura l'ensemble des efforts réalisés en faveur de l'instruction primaire des filles.

[1] Publiée à l'occasion de l'Exposition universelle, le 1er volume en 1878, le 2e en 1880.

[2] Décret du 13 juillet 1880.

La troisième République a voulu de plus donner une existence légale à l'instruction secondaire pour les femmes; c'est ce qu'elle a fait, quatre-vingt-dix ans après la première, par la loi du 21 décembre 1880. Condamnée par les uns, exaltée par les autres presque avant d'avoir vu le jour et, en tous cas, avant d'avoir subi l'épreuve de l'expérience, cette loi réalise, en principe, un progrès qu'il y aurait injustice à méconnaître ; mais elle est incomplète. Jusqu'ici l'instruction secondaire des filles n'était représentée chez nous, en fait et non en droit, que par quelques cours ou institutions privés, et par les maisons de la Légion-d'honneur. Celles-ci étant mises à part, en raison de leur caractère spécial, l'enseignement libre donnait donc seul l'instruction secondaire : la loi du 21 décembre 1880 renverse la situation. Ce qu'elle a créé, c'est un enseignement d'état, sans concurrence, auquel seul est réservée la sanction officielle d'un examen et d'un certificat d'études ; les établissements libres, à quelque degré qu'ils puissent élever l'instruction de leurs élèves, continuent à n'être légalement que des établissements primaires, et ne peuvent prétendre qu'à des brevets primaires ; les études privées sont frappées de la même incapacité. La loi n'a donc comblé qu'une demi-lacune, la moitié de l'œuvre reste à faire, car si la liberté d'enseignement est de droit

pour les garçons, elle est d'absolue nécessité pour les filles[1].

II

Si l'histoire de l'éducation féminine en France. au XIX[e] siècle, tient en quelques pages sous le rapport des faits, elle est beaucoup plus riche sous le rapport des doctrines. Les premières années du siècle n'ont rien produit de remarquable ; il semble que les travaux de réelle valeur aient attendu le réveil des idées libérales et de la philosophie. Un écrivain oublié aujourd'hui, et qui sous la Restauration a eu son heure de célébrité, même les honneurs de la prison pour délit de presse, « le publiciste Bonnin[1] », a laissé sous forme de lettres un petit traité de l'éducation des filles où tout n'est pas irréprochable ni original, mais d'où l'on peut extraire bon nombre d'idées justes et d'exactes observations.

[1] V. sur cette question deux articles de Mme L. Coignet dans la *Revue politique et littéraire* du 19 avril 1879 et du 1er août 1880 ; un article de M. Beaussire dans la *Revue des deux Mondes* du 1er août 1882; un rapport de M. Vernes dans le *Bulletin pédagogique* du 27 avril et du 4 mai 1882.

[1] 1772-1825. *Lettres sur l'éducation, écrites en octobre et en décembre* 1823 *dans sa prison, par le publiciste C. J. B. Bonnin, sur l'éducation de sa fille.* 1 vol. in-12. Paris, 1825.

Bonnin est disciple de Rousseau, il adopte sa théorie de l'éducation, qui est la culture de l'homme comme le jardinage est la culture de la plante, ses vues sur la destination des femmes, qui sont faites pour la vie retirée et la famille. Toutefois, il demande pour elles une instruction moins sommaire : la langue et la littérature nationale, l'histoire, la géographie, la morale, la politique, l'hygiène : il a lu Condorcet. Il a lu aussi Cabanis, dont la doctrine était alors florissante, et unit l'étude de la physiologie à celle de la morale. « Je baserai les leçons de morale et de politique, écrit-il à sa fille, sur la physiologie, dont je te donnerai les notions nécessaires pour puiser tes leçons à leur véritable source, puisque la physiologie est le fondement de la connaissance morale de nous-mêmes, et il est bon aussi que tu te connaisses : il est honteux et nuisible de s'ignorer... La physiologie explique les phénomènes moraux, et c'est ainsi qu'elle est la clef de la morale... » Et il cite l'opinion de Cabanis : « La médecine et la morale sont deux branches de la même science, qui, réunies, composent la science de l'homme [1] ». Bonnin avait fait, dans sa jeunesse, des études médicales, on s'en aperçoit : « Soyez persuadés, dit-il encore, que si nous avons un jour le traité d'éducation que je conçois, il sera l'œuvre d'un médecin. »

[1] *Lettres sur l'éducation*, p. 54, 55.

Si la philosophie morale doit repousser cette conception, l'hygiène peut s'en accommoder au point de vue de l'éducation physique : c'est la meilleure partie du livre de Bonnin. Il traite successivement de la nourriture, de la propreté, de l'habillement, de l'exercice corporel : les mères et les institutrices pourraient aujourd'hui encore profiter à la lecture de ces pages, dont j'extrais le passage suivant :

« Une nourriture simple, substantielle, et d'une digestion à la fois facile et forte... rien d'épicé, de salé, de délicat ou de recherché... rien qui agisse sur le système nerveux, qu'il est toujours dangereux d'exciter dans les enfants et pendant la jeunesse, et surtout chez les jeunes filles. C'est ainsi qu'on ôte à l'estomac cette virginité des systèmes organiques si précieuse au développement des organes et à leurs fonctions, qui influe tant sur le tempérament dans tout le cours de la vie, et qu'en développant l'irritabilité dans le système nerveux tout en affaiblissant le système musculaire, on prépare et provoque les plus grands désordres dans la vie animale et dans la vie morale. Ainsi il est une haute considération morale qui se rattache à ces raisons d'hygiène, c'est que la nature de nos aliments et de nos boissons, non-seulement modifie notre tempérament primitif, mais ils agissent au point de déterminer nos penchants, nos goûts, nos

habitudes. Tout se tient ici comme en tous les phénomènes naturels, et c'est pour cela qu'il y a homogénéité dans le mal ainsi qu'harmonie dans le bien. C'est notre ignorance ou notre inattention qui nous empêche de reconnaître la loi générale de la sympathie dans les faits moraux qui naissent des faits physiques, ou ce sont nos passions qui nous font rejeter les propriétés de cette loi universelle de la nature. Combien de désordres moraux dans la société proviennent d'un sang échauffé dès l'enfance, d'humeurs âcres qui ont vicié la constitution physique, d'appétits et de penchants déterminés, de passions allumées par le régime alimentaire !

« L'exercice est l'auxiliaire de la nourriture. Je comprends sous cette dénomination tout ce qui est mouvement pour l'enfant et provoque en lui l'action, tel que jeux, course, promenade, danse... Rien de plus contraire, en effet, à la croissance et au développement des forces que la vie casanière à laquelle on condamne les enfants, particulièrement les filles, et surtout la contrainte d'être toujours assises, à laquelle on les oblige... Il est tout aussi important pour la santé d'une jeune fille de prendre de l'exercice, qu'il l'est pour la santé d'un jeune garçon. »

Bonnin est un attardé du XVIIIe siècle : nourri des maximes de la philosophie sensualiste, il n'a aucune croyance religieuse, mais il croit à la raison, au progrès, et il est imbu de cet amour de l'huma-

nité qui a été la plus belle passion du siècle de Voltaire. Par ce côté, ce disciple de Condillac et de Cabanis est aussi de l'école de Fénelon : Fénelon est « le plus vertueux et le plus sage des hommes, le Socrate de nos temps, et qui fut aussi persécuté ». Fénelon, comme pédagogue, est bien supérieur à Rousseau : malheureusement il lui a manqué « la connaissance de l'homme physique[1] ». Sans cela, il serait parfait ; au demeurant, sa « morale sublime » est la plus pure qui ait été offerte aux peuples : « C'est la raison divine de l'homme[2] ».

Le petit livre de Bonnin eut peu d'écho : vers 1825, la philosophie sensualiste était moins à la mode; le libéralisme avait un autre drapeau, et s'inspirait à d'autres sources. De même qu'une renaissance religieuse avait suivi l'apparition du *Génie du christianisme*, une renaissance philosophique renouvelait le spiritualisme entre les mains de Maine de Biran, de La Romiguière, de Victor Cousin. A ce mouvement correspond un mouvement parallèle dans les doctrines de l'éducation et en particulier de l'éducation féminine : il a eu pour premiers agents trois femmes pédagogues d'une haute valeur, Mme la comtesse de Rémusat, Mme Guizot, Mme Necker de Saussure.

Convient-il de les rattacher, comme au premier

[1] *Id.* p. 128-132, 143-145.
[2] *Id.* p. 6, 7 ; *Avertissement,* p. vij.

anneau d'une chaîne, à deux autres femmes d'un non moindre mérite, et qui, dès le commencement du siècle, avaient pris rang dans la science pédagogique, miss Maria Edgeworth [1], par son *Éducation pratique*, miss Élisabeth Hamilton [2], par ses *Lettres sur les principes élémentaires d'éducation*? Quoiqu'étrangères, elles avaient été acclimatées en France par des traducteurs distingués, la première par Pictet, en 1801, la seconde par Chéron, en 1804. Miss Edgeworth a été certainement connue de Mme Campan, qui a mis son ouvrage à profit; mais elle n'appartient pas à l'école philosophique dont procède miss Hamilton. Celle-ci se réclame des philosophes d'Édimbourg, surtout de Dugald Stewart. Si la philosophie écossaise est insuffisante en métaphysique, en éducation elle a tout son prix, le sens commun y suffit : tel est le lien qui nous semble relier miss Hamilton aux femmes françaises dont nous avons à étudier les systèmes.

Mme de Rémusat [3] a bien compris et bien défini le rôle de la femme moderne, et sa place dans la

[1] 1770-1849. A laissé d'autres ouvrages, traduits ou plutôt *adaptés* avec quelques changements par Mmes Louise-Sw. Belloc et de Montgolfier, depuis 1828 jusqu'en 1849.

[2] 1758-1816.

[3] 1780-1821. *Essai sur l'éducation des femmes*, publié par son fils, M. Ch. de Rémusat. 1 vol. in-8°, Paris, 1824.

société. Compagne de l'homme, elle existe cependant pour son propre compte ; elle doit être au second rang, mais elle a un rang ; elle n'est pas un reflet, elle est une individualité, à laquelle le demi-jour convient mieux que la pleine lumière, mais qui n'est pas faite pour les ténèbres. « Elle doit être formée pour l'homme » : si Mme de Rémusat s'en tenait là, elle ne ferait que répéter Jean-Jacques, mais elle ajoute : « Pour l'homme tel qu'il est devenu ». L'homme est devenu *citoyen* : « La destinée d'une femme est à son tour comprise dans ces deux titres non moins nobles, *épouse et mère d'un citoyen*[1]. »

Il y a bien des choses dans ces trois mots. Épouse, elle saura se complaire aux intérêts sérieux dont se compose l'existence d'un homme ; sans tenir les cartes elle-même, elle sera près du joueur « pour l'avertir, lui montrer une chance inaperçue, partager son succès, le consoler surtout si la fortune lui manquait. Elle peut avoir d'elle à lui un avis sur son opinion s'il est membre d'une assemblée, sur son livre s'il est écrivain, sur son vote, s'il n'est que citoyen ; elle doit entrer dans ses projets relativement aux progrès de la science, de l'art ou du métier qu'il exerce. Éclairée et sensible, dévouée et prudente à la fois, presque toujours la raison s'ap-

[1] *Essai*, p. 24, 87.

plaudira de l'avoir consultée, et l'amour lui reportera une part du succès. Son affectueuse approbation affaiblira l'impression des jugements légers ou sévères, et devancera quelquefois aussi par l'enthousiasme, cette estime nécessaire que le plus juste n'obtient jamais des hommes aussitôt qu'il l'a méritée...

« Une femme qui a su découvrir le secret des qualités ou des faiblesses de son mari, parviendra sans le blesser à l'avertir pour le bien de tous deux. Dans l'occasion, elle calmera son impétuosité ou pressera son indolence ; s'il le faut, elle lui inspirera les vertus mêmes qui ne lui manquent qu'à cause d'elle ; elle saura par l'exemple le préserver du repentir, en consacrant d'avance par un généreux consentement le sacrifice d'une situation brillante dont la perte n'afflige souvent un mari que pour sa femme ou ses enfants. Un père, placé entre son devoir et le bien-être de sa famille, pourrait être tenté de transiger ; sa conscience et sa tendresse doivent être en repos, si l'amour maternel a accepté son sacrifice.

« Mais, pour avoir ce droit, il faudra que la vie entière d'une femme ait répondu d'avance au souci d'une affection qui s'alarmait pour elle, que son jugement se soit montré habituellement sage, qu'elle ait su résister à des goûts dangereux, à l'entraînement de l'imagination ; que, par l'habitude de

l'ordre, l'intelligence de l'économie, ayant prévu les privations fortuites, elle se soit montrée capable de réparer la perte de la fortune, de régler les réformes qui doivent la suivre. Je ne sais pas de spectacle plus touchant, qui découvre mieux ce qu'il y a de beau dans le cœur humain, que celui d'un citoyen placé entre le sentiment patriotique et les intérêts d'une famille digne d'être chérie : prêt à braver le malheur ou le danger, il hésite quelquefois, mais non à cause de lui. C'est alors que les paroles courageuses de sa compagne viendront terminer ses incertitudes. Ou le pouvoir de la vertu n'est qu'un rêve, ou dans un pareil moment elle donnera à deux êtres qui s'entendent des émotions si supérieures, si pénétrantes, qu'elle les placera dans une région où le malheur ne porte pas.

« C'est ainsi qu'une femme peut avoir sans inconvénient sa part d'action dans les chances sérieuses de la vie sociale.... On objectera peut-être que les intérêts dont je viens de composer la vie d'une femme, ne sauraient se rencontrer que rarement. Mais, outre que les nouveaux systèmes de gouvernement doivent multiplier, plus que nous n'en avons encore l'idée, les occasions favorables à ces intérêts, les femmes qu'un hasard particulier aurait appelées à donner de tels exemples attireraient sur tout leur sexe une considération dont les plus obscures ressentiraient l'influence. Et puis, quelle

que soit la destinée de chacun, qu'un homme ait à vivre désormais ou dans la capitale ou dans le fond d'une province, s'il est capable d'une industrie, il faudra qu'il se persuade qu'il est de quelque chose pour son pays, qu'il contribue à l'association par les bénéfices qu'il en recueille et les charges qu'il en supporte, et sa compagne aura toujours des devoirs graves ou touchants à remplir [1]. »

Telle est « l'épouse citoyenne », digne de ce nom, « dont il serait heureux que chaque Française comprît l'importance » : que sera la mère? « Certes l'amour maternel est le plus indépendant de tous les amours; nous aimons notre enfant quel qu'il soit, quoi qu'il fasse. Mais tout en respectant l'instinct de la maternité, comment ne pas reconnaître que certaines circonstances peuvent encore le compléter et l'ennoblir? Cette compagne d'un homme public, si tendrement orgueilleuse de la réputation de son époux, désirera, sans doute, que son fils marche un jour sur ses traces; et c'est à elle d'abord que sera confié le soin de semer dans l'âme de ce jeune successeur le germe des sentiments et des opinions dont un père éclairé lui destine l'héritage. Portons-nous nos regards sur ce ménage solitaire dont j'ai aussi parlé; nous le trouverons décorant l'avenir du prestige de tous les succès que l'on

[1] *Id.* p. 90-96.

souhaite toujours un peu pour soi, beaucoup pour son enfant. Le champ de l'espérance s'ouvre à l'imagination devant le berceau d'un fils, et je ne sais pas de mère qui n'aperçoive d'abord en lui les traces des plus grandes qualités. Loin de repousser cette illusion, faisons-la tourner au profit de la patrie; encourageons les parents à développer ce qu'ils aperçoivent, à créer ce qu'ils supposent; même en se trompant, ils auront toujours amélioré l'objet d'une innocente ambition, et leurs efforts parviendront à former un citoyen utile[1]. ».

L'éducation des femmes doit être dirigée dans ce sens : les défauts et les erreurs qu'on leur reproche sont le plus souvent imputables à la société elle-même, qui ne les prend pas au sérieux, qui développe en elles les goûts futiles, qui les traite « comme des idoles ou comme des jouets », au lieu de les traiter comme des créatures raisonnables. C'est leur faire la plus cruelle injure et la plus criante injustice que de les mettre en dehors de la loi commune du devoir et de la raison, mais c'est en même temps faire un tort immense à la société; elles ne demandent pas de privilège; ce qu'elles réclament, au contraire, c'est « le droit au devoir et à la vérité ». Tel doit être le but de leur éducation :

[1] *Id.* p. 100-103.

« La femme est raisonnable, puisqu'elle a la notion du vrai et du faux ; elle est morale, puisqu'elle a le sentiment, sinon la connaissance du bien et du mal ; elle est libre enfin ; et que ce mot si redouté n'excite aucune alarme, puisqu'il ne désigne que cette liberté niée des seuls impies et définie par Bossuet « le pouvoir de vouloir ou de ne vouloir pas. » Pourquoi donc laisserait-on sa raison sans aliment, sa conscience sans lumière, sa liberté sans règle ? Sur quel fondement lui refuserait-on la vérité ? La liberté est la loi de l'âme, et jamais la suppression des lois n'a d'autre effet que l'oppression ou la licence. En effet, nous voyons que ceux qui ont ainsi tenté de dégrader ou de délier la raison des femmes, ont presque réussi à en faire tour à tour des esclaves ou des révoltées C'est le vice des systèmes d'éducation adoptés jusqu'à présent pour elles. Presque toutes les mères préfèrent les préceptes aux principes ; en dictant à leurs filles ce qu'elles ont à faire, elles aiment mieux se servir du mot *il faut*, qui ne s'adresse point à la raison, que du mot *vous devez*, qui n'est compris que d'elle. L'emploi habituel de l'une ou de l'autre de ces expressions peut changer tout un système d'éducation.....

« Qui a donné le premier l'exemple d'imposer silence à toutes ces voix mystérieuses qui parlent si puissamment dans un jeune cœur, d'avoir pour

chaque sensation une règle, pour chaque mouvement un frein, de mettre les femmes en défiance de tout, de hérisser leur esprit de maximes futiles et pédantesques, d'étouffer sous le poids des idées reçues toute liberté d'esprit, toute originalité dans les impressions, et de changer enfin les plus vives et les plus involontaires créatures en machines guindées et factices qui servent de parure à la société, et dont les hommes font un jouet !

« Telle est la position dont il faudrait retirer les femmes : une bonne éducation leur rendrait en quelque sorte la vie avec la raison. Déjà les évènements ont beaucoup fait pour elles ; il s'en faut que depuis quarante ans [1] elles aient été ce qu'étaient leurs devancières. Aujourd'hui que les choses nouvelles se disposent à devenir durables, il faut que l'éducation accomplisse méthodiquement ce que tendaient de soi-même à faire les circonstances et le temps [2].... »

Les conditions sociales dans le présent et dans l'avenir exigent que les femmes sachent penser et sachent agir, dans la limite des devoirs de leur sexe. Tout, dans leur éducation, doit tendre à relever en elles le sentiment de la responsabilité personnelle et à fortifier l'énergie du caractère. Affaiblir les âmes est chose mauvaise en soi ; c'est de

[1] Mme de Rémusat écrivait en 1820.

[2] *Id.* p. 108-111, 165.

de plus un mauvais calcul : « Dans l'éducation non plus que dans le gouvernement, le dernier siècle n'a point négligé l'autorité absolue, et la licence de penser n'a point connu de bornes, d'autant plus dangereuse qu'elle marchait de front avec l'amollissement des caractères. Jamais nation n'a eu à lutter contre de plus terribles vicissitudes, et, pour me rapprocher de mon sujet, jamais les femmes moins préparées n'ont eu à subir une révolution plus complète et plus dure dans leur situation; qu'a-t-on gagné à leur donner une éducation toute de montre, toute d'étiquette, sans sérieux et sans morale [1] ? »

La tendance contre laquelle il faut réagir, c'est celle qui porte la mère à substituer sa volonté à celle de sa fille, en prenant pour point d'appui l'autorité, et non la raison ; non qu'il faille « exclure absolument l'autorité, mais c'est un moyen qu'il faut ménager, parce que son effet se borne au présent, et qu'il satisfait celui qui l'emploie plutôt qu'il n'avance celui qui en est l'objet... Dans l'éducation, il s'agit moins de faire faire le bien que d'apprendre à le vouloir et à le faire. En commandant toujours, nous vaquons seulement au présent. Sans doute une mère a titre pour commander, et l'obéissance aux parents est un devoir qu'il ne faut

[1] *Id.* p. 232-233.

pas laisser sans exercice ; mais il n'est pas le seul, il faut songer au temps où l'enfant sera séparé de ses parents, indépendant du moins, supérieur peut-être ; que fera-t-il de croyances et de maximes qu'il ne se sera point appropriées, et dont la vérité ne lui sera garantie que par le témoignage de ceux qu'il respecte toujours, mais enfin qu'il juge? Pour sa sûreté comme pour sa dignité, il vaut donc mieux, dès les premières années, lui inspirer le devoir que le lui dicter. Il s'agit de donner à l'enfant une moralité active, pour le guider dans les difficultés et les nouveautés de la vie, pour l'occuper tout entier et satisfaire à toutes ses facultés. Pour cela il faut combattre directement ses erreurs, ses faiblesses et ses passions, et le point d'appui ne manque pas; c'est la conscience... C'est à la raison de l'homme qu'on s'adresse lorsqu'on veut obtenir de lui quelque chose. On peut également s'adresser avec confiance à celle de l'enfant, si l'on proportionne ce qu'on exige de lui à ce qu'il peut donner... Je ne sais pas de loi qui donne à une créature humaine, même quand cette créature est une mère, le droit de fixer l'époque, la journée, l'instant où elle permettra à une autre créature humaine, fût-ce sa fille, de commencer à recourir aux lumières de la conscience. Il faut l'épier, et lui répondre dès qu'elle parle. »

Les occasions ne manquent point. Une petite

fille, en regardant agir sa mère dans les mille circonstances de la vie quotidienne, verra que les grandes personnes ont, comme les enfants, à faire des choses qui ne leur sont pas toujours agréables, et qu'elles les font parce qu'elles *doivent* les faire. Apprendre qu'il y a des devoirs, pour elle c'est voir sa mère en accomplir tous les jours de très-nombreux et de très-apparents : la mère n'a qu'à les lui faire remarquer, « lui montrer alternativement le plaisir ou la peine qu'ils rapportent à qui veut les remplir, les victoires qu'on gagne sur la paresse pour ne les pas négliger, l'état d'activité où ils nous mettent, et le bon ordre qui résulte de leur accomplissement; tout cela, étant de pure pratique, peut être saisi à demi-mot et exécuté journellement avec succès; cela peut entrer dans la tête d'un très-jeune enfant, d'une petite fille surtout, si naturellement curieuse de tout ce qui se passe autour d'elle; mais tout cela, je le sais, impose une extrême régularité de conduite, une grande observation des discours et des actions. L'habitude de voir une mère régulière dans sa manière de vivre, faisant les mêmes choses de la même manière, et ces choses produisant autour d'elle de l'ordre et du bonheur, avancera la réflexion d'une petite fille. Je suis convaincue que d'elle-même elle finirait par conclure qu'il existe un motif pour ce retour des mêmes actions à l'é-

gard du mari, des enfants, des domestiques ; on peut facilement aider et hâter cette conclusion, et faire naître ainsi l'idée du devoir, avant que le mot en soit prononcé, de manière que le jour où enfin il le sera, il représente une notion déjà familière [1]. »

C'est ainsi qu'à propos de tout, et comme en passant, familièrement et sans sermons, mais avec une persévérance infatigable, une mère ou une institutrice peuvent faire l'éducation morale d'une jeune fille. Je citerai un exemple de la manière de procéder de Mme de Rémusat : c'est à propos de la beauté et de la coquetterie.

« La beauté a ses avantages et ses charges, ses défauts et ses qualités : c'est ce qu'il faut savoir quand on est fille et dire quand on est mère... Comme les petites filles sont très-éveillées sur leurs avantages extérieurs, il faut les suivre de bien près pour aller aussi vite qu'elles, et toute l'activité maternelle aura beaucoup de peine à devancer leur coquetterie. Aussi le meilleur parti pour une mère est de dire de bonne heure comme tout le monde, et de convenir, avec un accent fort simple, de la beauté de la petite, comme de sa bonne santé. Dans la suite, comme il est impossible qu'un tel aveu ne soit pas pris pour un éloge, on peut en

[1] *Id*. p. 250-259.

atténuer le danger en le mêlant avec un autre éloge.

« Il ne s'agit point de faire une belle femme humble, la nature l'a dévouée à l'orgueil ; il faut s'en servir et l'appliquer bien. Dans la première enfance, des parents qui ne se pressent point ont peu d'occasions de punir : il serait habile de laisser croire à la petite fille que cette indulgence systématique n'est qu'un résultat de sa bonne conduite. On lui fournirait des occasions de bien faire, on vanterait d'une manière sentie ce que son caractère offre de louable, et on ne laisserait échapper aucune occasion de lui démontrer quelquefois qu'il vaut mieux être *bien sage* que *bien belle,* car la beauté qui fait qu'on reçoit un compliment dans les rues, n'empêche point d'être mise en pénitence et de s'aller coucher triste et mécontente de soi ; ainsi voilà de premières idées sur l'effet de la beauté, sur le blâme qu'excite la mauvaise conduite, représenté par la punition ; enfin sur l'action de la conscience.

« De cette façon, il n'arriverait guère qu'une petite fille fût exclusivement occupée des charmes de son visage. Un peu plus tard, mais toujours d'aussi bonne heure que possible, on s'appliquerait à lui montrer comme liées ces deux harmonies, soit des qualités, soit des traits, qui font la vertu et la beauté. L'expérience du monde peut bien contra-

rier l'assertion, mais cette expérience viendra tard, *le pli sera pris* ; il n'est pas ordinaire de voir la vertu se renier soi-même. Cette alliance est d'ailleurs vraie de vérité morale ou plutôt spéculative...

« La beauté incline à l'égoïsme. Une belle personne est ordinairement bienveillante, mais il est rare qu'elle soit sensible. On est peu occupé des autres quand il y a tant de plaisir à se contempler soi-même ; on ne se hâte guère d'aimer quand on est sûr de plaire. Une morale sèche ne suffirait pas seule pour combattre ce penchant, et puisqu'en telle occasion il s'agit moins de détruire l'orgueil que de l'exploiter, ne craignons pas d'invoquer l'imagination.

« Représentez vivement ce qu'il y a de noble et de charmant dans l'union de la beauté de l'âme avec celle des formes; dites que dans le monde l'envie s'obstine à les prétendre toujours séparées. Exaltez le désir de réunir tous les mérites à la fois ; passionnez votre fille de l'idée qu'elle est spécialement chargée de séduire au profit de la vertu ; enfin par un mélange adroit de louanges et de conseils, de reproches et d'encouragements, détournez sa coquetterie, en excitant chez elle une tendance habituelle à la perfection. C'est ainsi qu'en lui préparant des succès moins dangereux, vous aurez mis en réserve des consolations pour le temps où cette beauté doit aussi disparaître ; car

cette déchéance, unie à celle de la jeunesse, double la perte et la douleur.

« C'est ainsi qu'on arrive à confondre dans une jeune âme la conscience de son devoir avec le sentiment de son droit. Beauté, richesse, naissance, bonheur, autant de circonstances qui imposent des obligations : là où elles manquent, les vertus et les qualités de l'esprit seront offertes en consolation. Les mérites spirituels ont cet avantage, qu'ils conviennent également à toutes les fortunes. Ils constituent la vraie distinction de l'homme, sa plus certaine existence ; ils commencent son immortalité ; le reste périt à chaque pas [1]. »

Cette façon d'entendre un sujet si capital aux yeux de toutes les femmes vaut bien les petites comédies imaginées par Mme de Genlis pour corriger « Adèle ». Les moralistes religieux de tous les temps ont, eux aussi, leurs arguments contre la vanité de la beauté : c'est qu'elle est périssable, qu'elle dure un jour, comme ces fleurs qui s'épanouissent le matin et qui le soir sont flétries et foulées aux pieds ; c'est que ce visage, ces traits, ce corps dont on s'enorgueillit ne sont que poussière et retourneront en poussière. Mais quelle contraste entre cette doctrine ascétique et le « doux orgueil, le naïf entraînement » d'un âge où tout est joie,

[1] *Id.* p. 182-186.

confiance, expansion, ce que Mme de Maintenon appelait si bien « le pétillement de la jeunesse et le bonheur de vivre ! » Nier la beauté, c'est nier la vie. Mme de Rémusat s'y prend autrement, elle sécularise en quelque sorte son argumentation, en lui conservant le caractère spiritualiste qui marque tout son système. Elle est philosophe à la manière de Platon : la beauté physique lui sert de point de départ pour amener l'âme à la contemplation de la beauté morale. C'est rehausser singulièrement et ennoblir le chapitre « des jupes et des rubans », comme disait dédaigneusement l'abbé Fleury.

On voit à quelle hauteur se place Mme de Rémusat. Son livre, malheureusement inachevé, et qui n'est qu'une introduction à un traité de pédagogie, porte la double empreinte des idées libérales et des idées spiritualistes qui faisaient, depuis les premières années de la Restauration, l'honneur de l'école doctrinaire et de l'école philosophique française. Mme Guizot[1] est de la même famille. Le traité de pédagogie qu'elle a laissé est complet ; les observations pratiques, les vues de détail, les menus faits de la vie enfantine y servent de base à une psychologie ordinairement fine et sagace ; les idées générales et les vues théoriques, s'y mêlant à propos, fortifient les données empiriques de toute la

[1] 1779-1827. *Education domestique ou Lettres de famille sur l'éducation*, 1826.

puissance des principes. Comme Mme de Rémusat, elle estime que le but de l'éducation n'est pas de comprimer, mais de diriger et de redresser. L'enfant, comme l'homme lui-même, doit obéir, sans quoi il n'y aurait ni éducation ni gouvernement possible ; mais, en vertu de sa nature d'être intelligent et libre, il doit obéir librement. L'obéissance à laquelle il faut l'amener c'est l'obéissance morale, c'est-à-dire l'obéissance dans la liberté, ou l'abandon de sa volonté à une volonté qu'il reconnaît supérieure : « La soumission sans motif moral est aussi contraire à la nature de l'obéissance que le commandement sans justice à la nature de l'autorité. » En d'autres termes, le véritable mobile de l'éducation, c'est l'idée du devoir, et « la loi morale est la seule base sur laquelle puisse reposer une éducation complète,[1] » parce que seule elle est en complet accord avec la nature humaine.

Le vieux système de l'éducation coërcitive est ici pris à partie par Mme Guizot, et discuté avec une vigueur philosophique bien remarquable : « Ne trouvez-vous pas étrange, dit-elle, que pendant des siècles l'éducation ait été en quelque sorte un système d'hostilité contre la nature humaine, que *corriger* et *punir* se soient trouvés synonymes, et qu'on n'ait parlé que de caractères à rompre, de

[1] *Education domestique*, 6e édit, 1882. T. I, p. 29, 46, 197.

nature à dompter, comme s'il se fût agi d'ôter aux enfants celle que Dieu leur a faite pour leur en donner une de la façon de l'instituteur? Tout le monde n'y a pas renoncé; il y a encore des gens pour qui *de bonnes verges sont très-bonnes*, et qui regardent toute tentative de substituer les encouragements aux punitions comme une de ces innovations nées de l'immoralité du siècle, et aussi contraires à toute religion qu'à toute discipline. Pauvres enfants! pauvre raison de l'homme qui se croit en droit de faire naître le bien là où Dieu avait semé le mal, de rendre sain ce que le créateur nous avait livré corrompu[1]! »

Écartant la question théologique du péché originel, où n'est pas, croit-elle, la vraie difficulté, Mme Guizot se demande si le mal, réel et incontestable, qui se mêle habituellement à nos actions, a aussi sa place dans notre nature, si pour être coupables nous sommes mauvais, s'il est vrai que « dominés par le goût du mal, nous soyons forcés de reconnaître dans nos penchants un principe de mal inhérent à notre condition sur la terre? Et d'abord, qu'est-ce que le goût du mal? J'ai vu régner dans quelques âmes le pur goût du bien; j'ai vu des vertus cherchées et chéries pour leur seule beauté de devoir; la passion du bien a surmonté

[1] *Id.* T. I, p. 95.

des répugnances inouïes ; l'impossibilité d'y renoncer s'est trouvée plus forte que les joies les plus enivrantes. Sans parler même de ces grands sacrifices, tous les jours des êtres ordinaires sentent en eux un certain goût du bien écarter sans peine les penchants de la paresse, des fantaisies d'amour-propre, quelques désirs de malice ou quelque émotion de colère. Et moi, ne vois-je pas des enfants, déjà sensibles au goût du bien, y trouver le motif et la récompense de leurs efforts? Le zèle de Sophie s'animera pour une leçon où elle ne peut trouver d'autre plaisir que celui de bien faire, et Louise sait aussi réprimer le désir de battre la petite camarade qui lui renverse son château de cartes, contente de pouvoir me dire : « N'est-ce pas, maman, que j'ai bien fait? » Que ferais-je sans un pareil secours? Comment ferions-nous en ce monde si un certain plaisir honnête ne s'attachait à l'accomplissement de cette foule de petits devoirs que nous commande la nécessité de vivre avec nos semblables? Le goût du bien, la conformité à la règle est la condition nécessaire de la vie sociale, comme la santé est celle de l'accomplissement de la vie physique. » Mais le goût du mal pour le mal, où est-il? Où le voyons-nous? Les mauvaises actions ne procèdent pas du goût du mal, elles procèdent de passions dont le mal est le résultat et non la source. « Partout, en examinant l'état moral de

l'humanité, nous voyons l'ordre troublé par le mal effectif, des actes coupables, des délits répréhensibles, sans pouvoir découvrir en nous-mêmes un principe actif et positif du mal, auquel nous puissions attribuer ce qu'il y a dans nos actions d'activement et de positivement mauvais ; et quoique le mal nous apparaisse plus souvent et plus fortement que le bien, nous sentons distinctement en nous-même une cause de bien sans pouvoir y démêler également une cause de mal. »

Etre sensible, l'homme a des penchants ; ces penchants l'entraînent souvent au mal, sans être pour cela mauvais : « Ils sont en eux-mêmes ce qu'ils doivent être. C'est là qu'on a voulu placer le prineipe du mal. On a dit : L'homme ne saurait être vertueux, s'il ne dompte ses penchants ; donc ses penchants sont mauvais, donc ils le conduisent nécessairement au mal. L'arbre ne saurait produire de bons fruits, si, en l'élaguant, on n'arrêtait l'essor déréglé de la sève ; la sève est-elle pour cela mauvaise à l'arbre ?... Nos penchants sont en nous comme la vie, bons ou mauvais seulement par leur emploi ; dans celui qui vit mal, ce qu'il y a de mauvais, ce n'est pas la vie, c'est l'usage qu'il en fait ; dans le penchant déréglé, ce n'est pas le penchant qui est mauvais, c'est le dérèglement... Quel que soit un penchant, soumettez-le à la règle, il va au bien ; ôtez la règle, il se révèlera par le mal. Après

le dévouement au devoir, il n'est pas de penchant plus élevé, source de plus de vertus, que le dévouement à une affection : dira-t-on qu'il puisse plus qu'un autre se passer de la règle? Heureuse celle qui, portée à se dévouer pour ce qu'elle aime, a pu commencer par mettre son devoir en sûreté : le renoncement à soi-même a de grands dangers, et plus d'une femme est arrivée à la faute par le sacrifice. »

La règle est la condition générale et essentielle de toute existence : le mal, c'est le dérèglement, le désordre; et comme il n'y a rien au-dessus de l'ordre moral, le mal moral ou violation de la règle morale est le plus grand des maux. « Quand le devoir, dernière fin de l'homme sur la terre, a été violé; quand son être moral, le point le plus élevé de son existence en ce monde, a été détérioré, alors et seulement alors nous pouvons affirmer qu'il y a mal, c'est-à-dire déchéance réelle et positive dans la somme du bien; nous pouvons, nous devons croire qu'il a été réellement porté atteinte, non pas seulement à l'ordre particulier de quelque existence destinée peut-être à périr dans l'ordre général, mais à l'ordre général lui-même, à l'impérissable loi du bien moral, règle souveraine et définitive de toutes les existences dévolues à son empire. Alors un seul besoin se fait sentir, celui d'aller chercher dans le cœur du coupable, non le mal pour le dé-

truire, mais le bien pour le réveiller; et le châtiment extérieur, image de la douleur morale que nous voudrions porter au fond de son âme, s'adresse à cette possibilité de vertu qui subsiste toujours dans une âme humaine. »

Appliquée à l'éducation, cette théorie se ramène à l'art d'opposer au mal le goût du bien, de faire croître une vertu pour extirper un défaut, et d'employer plus volontiers l'encouragement fortifiant qui porte au bien que la stérile compression qui se flatte d'étouffer le mal[1]. On a pu suivre, depuis le XVIII[e] siècle, comme un mouvement de détente dans les rapports de parents à enfants, surtout de mère à fille, mouvement non général, mais déjà visible, chez M[me] de Lambert, chez M[me] d'Epinay, chez M[me] de Genlis, plus instinctif que réfléchi, et valant moins par le fait que par l'intention : M[me] Guizot en donne les raisons, en explique la nature et la portée. En s'inspirant de ces hautes idées, la mère sera véritablement l'amie de sa fille, sans rien sacrifier de la supériorité d'état qu'elle ne doit compromettre à aucun prix.

Il va de soi que l'éducation préférée par M[me] Guizot est l'éducation domestique [2]; celle des pensionnats, pleine « de petits intérêts, de petites intri-

[1] *Id.* T. I, toute la Lettre XII.

[2] Pour les garçons, au contraire, elle se prononce énergiquement en faveur de l'éducation publique (T. II, p. 326-337).

gues, de petits mystères, de petites confidences, de babil et de commérages de toutes les sortes », lui paraît sans « rapport avec la vie réelle et raisonnable d'une femme. » Une femme a moins besoin de savoir beaucoup, que d'être capable de comprendre ce qui intéresse le monde où elle vit et de s'y intéresser elle-même. L'histoire, la géographie, quelques notions d'histoire naturelle, la littérature, une langue étrangère, la musique, le dessin, voilà ce que commandent les exigences ordinaires de la situation des femmes, ce qu'elles apprendront aisément dans l'espace des dix ou douze années que dure l'éducation d'une jeune fille, et ce dont elles augmenteront le profit par l'habitude de la lecture. Mais si le cercle de leurs études n'est pas fort étendu, les études doivent être sérieuses : l'instruction ne s'attrape pas « à la volée », et rien n'est plus dangereux pour elles que « ce demi savoir auquel les dispose la nature de leur esprit, plus prompt qu'exact, et plus pénétrant que conséquent [1]. »

Mme Guizot porte en tout, avec un esprit de mesure et de bon sens, une sincérité de conscience qui ne lui permet d'éluder ou d'oublier aucune des questions, souvent délicates, que soulève son sujet. Celle de l'enseignement religieux est du

[1] *Id.* T. II, p. 11. 27, 44.

nombre. Faut-il le donner aux enfants, et ici spécialement aux jeunes filles? Qu'on ne s'étonne pas d'entendre plaider ce procès par une mère de famille, pendant les années de la Restauration. En 1826, quand Mme Guizot écrivait son livre, il restait encore, malgré l'orthodoxie officielle, bien des survivants des générations qui avaient fait ou vu faire la révolution, et qui gardaient entière la haine de la religion mêlée à celle des abus dont elle avait été l'occasion ou la cause. Quant aux générations qui avaient été ou qui auraient dû être sur les bancs des écoles pendant la période de 1793 à 1802, l'enseignement religieux leur avait presque complètement fait défaut; et enfin, pour les philosophes et les politiques, le principe de la liberté de conscience, inscrit dans la Charte, se trouvait en cause.

Les parents peuvent-ils disposer de la conscience de leur enfant? N'est-ce pas en disposer que de lui inculquer des idées religieuses à un âge où il ne peut ni les comprendre ni les discuter? Il ne s'agit donc plus ici de reculer, dans l'intérêt même de la religion, le moment où l'on en parlera pour la première fois à l'enfant, comme le veut Rousseau : il s'agit de savoir si on lui en parlera jamais. Et encore Rousseau laissait les filles en dehors du débat : Mme Guizot les y fait entrer comme les garçons. Mais c'est une illusion, dit-

elle, de croire que les enfants, garçons ou filles, puissent être maintenus à cet égard dans un état d'indifférence ou plutôt d'ignorance absolue. A défaut d'un enseignement particulier, ils reçoivent de leurs communications avec le monde extérieur des idées, des impressions qui, n'étant ni contrôlées, ni dirigées, se tournent aisément en préjugés et en préventions. Leur esprit ne reste pas vide; acceptant tout de confiance, il se meuble d'erreurs s'il ne se meuble de vérités, et l'effet qui en résulte est précisément d'empêcher qu'il ne conserve pour l'avenir la faculté de juger librement, et l'indépendante option qu'on prétend sauvegarder chez lui. L'éducation de l'intelligence a pour objet véritable de nous mettre en état de nous approprier un jour, par un travail personnel, les opinions que nous avons d'abord empruntées, et dont le mérite est d'occuper la place de l'erreur, en attendant que nous puissions y substituer des vérités qui nous appartiennent. « Les opinions religieuses sont du nombre de ces opinions de confiance que reçoit un enfant. Loin donc que vous deviez prétendre à lui donner des idées religieuses qu'il gardera toute sa vie, vous devez éviter que les opinions auxquelles vous allez l'assujettir plutôt que l'instruire ne s'emparent d'avance d'un avenir qui ne leur appartient pas encore. Contentez-vous de ce qu'il lui faut pour le moment ; qu'il vous suffise que les

idées que vous allez introduire dans son esprit occupent la place sans l'envahir, et maintiennent sa liberté en le préservant des préventions qui ne lui permettraient plus l'examen [1]. »

Comment s'y prendre pour rester dans ces limites? Spécialement pour les filles, comment éviter que le sentiment religieux, une fois éveillé, ne revête, comme il arrive si souvent, un caractère « d'âpreté, d'intolérance, de susceptibilité inquiète, d'exigence jalouse, incommode au moins pour la liberté des autres, et par conséquent contraire à la justice? » Selon Mme Guizot, cet inconvénient tient à la manière dont on enseigne ordinairement ces matières, et à la confusion que l'on fait entre les deux objets de l'enseignement religieux : Dieu et la religion. Ce sont « deux objets différents, car l'idée de Dieu est universelle, et les religions sont spéciales. » Tous les hommes ne se font pas de Dieu la même idée, mais tous, « soit qu'ils l'ignorent, la nient ou la reconnaissent, vivent et agissent dans l'idée de Dieu telle qu'il nous l'a donnée... Le sentiment religieux n'est pas en nous un accident, non plus qu'aucun de ces sentiments naturels qui périront peut-être sans avoir vécu, mais qui n'en existent pas moins en germe, prêts à répondre à l'appel des circonstances et aux besoins

[1] *Id.* T. II, p. 301-304.

de notre destinée. » C'est ce sentiment qu'il faut cultiver et diriger tout d'abord [1].

Si la première notion de Dieu qu'une mère donne à sa fille est enfermée dans la formule d'une religion positive, « elle perdra son caractère de généralité et de vérité universelle, et deviendra une vérité spéciale, applicable seulement à une croyance particulière et à un certain nombre d'individus. Pour l'esprit formé de cette sorte, Dieu ne sera plus le principe unique de tout bien, principe empreint dans toute créature qui vit selon l'ordre éternel, manifeste partout où se montrent la force et la vertu. Non, il y aura des vertus qui ne viennent pas de Dieu, car Dieu les rejette lorsqu'elles ne sont pas unies à une certaine croyance ; il se fera du bien où Dieu n'aura point de part, car il le réprouve ; il y aura une foi en Dieu que Dieu déteste et condamne ; l'homme en priant, en humiliant son cœur devant Dieu, pourra être impie et sacrilège, et sentir pour lui des élans d'amour dignes de sa haine et de sa colère. Toute communication sera donc rompue entre Dieu et des millions de créatures humaines... Songez-vous aux terribles effets que peut avoir sur la raison cette étrange manière d'envisager et de comprendre le spectacle de l'univers ? »

[1] *Id.* p. 248, 250, 284.

Le premier soin que l'on doit apporter dans l'enseignement religieux est donc « celui d'empêcher que la religion n'usurpe la place de Dieu, que l'esprit courbé sous le joug de certaines formes ne perdre la puissance de s'élever à Celui qui les domine toutes, qui a placé au-dessus de toutes une région où monte la prière, et communique à travers les erreurs de l'esprit avec le cœur sincère qui s'exhale vers lui dans l'ardeur de son amour. Parlez beaucoup de Dieu à vos enfants, lorsque vous aurez rendu leur attention assez sérieuse pour que cette parole ne les frappe pas comme un son indifférent ; mais que l'idée de Dieu soit pour leur esprit un ressort qui l'étende, non une chaîne qui le comprime. Ainsi formés à vivre en la présence du Dieu de l'univers, ils pourront recevoir les dogmes dont vous ferez l'objet de leur foi comme un bienfait du maître qui les approche plus intimement de sa personne, non comme le gage exclusif de leur admission à sa présence en ce monde, et ne s'imagineront pas que Dieu cesse là où se posent les limites d'une croyance. Ils verront dans les pratiques dont vous les instruirez à composer un culte, un moment de relâche aux soins de la vie, un temps choisi pour s'approcher de Dieu avec plus de recueillement et de liberté d'esprit, et recevoir de lui le renouvellement des forces dont nous avons besoin au milieu de la

presse du monde ; mais ils ne se feront pas des habitudes de la piété un état à part du reste de la vie, ayant certaines fonctions déterminées qui ne s'étendent pas au-delà de l'époque où l'on est en exercice. « Ainsi sera garantie la liberté de penser tout à la fois contre l'ignorance et l'intolérance ; ainsi sera assuré dans l'éducation l'accord de la religion et de la morale, accord nécessaire, car « il y a nécessairement une lacune dans toute morale formée indépendamment des idées religieuses, et un grand danger s'attache aux idées religieuses qu'on ne ramène pas sans cesse aux lois de la morale et de la justice [1]. »

Mme Guizot discute la question de l'éducation religieuse, Mme Necker de Saussure [2] n'admet pas la discussion : pour elle, la religion est la base absolue de l'éducation. La perfection est en Dieu, elle est Dieu même : or le but de l'éducation est non pas le bonheur, comme l'a dit l'antiquité païenne et comme Rousseau l'a répété avec tout le XVIIIe siècle, mais la perfection, ou tout au moins le perfectionnement, comme le proclame le christianisme et comme l'a compris la philosophie spiritualiste. Elle ne discute

[1] *Id.* T. II, p. 254-262, 307.

[2] 1766-1841. *L'éducation progressive ou Etude du cours de la vie.* Les deux premières parties, traitant de l'éducation des deux sexes, parurent en 1828 et en 1832 ; la troisième, consacrée à l'éducation des femmes, en 1838.

pas davantage la question du bien et du mal dans la nature humaine : protestante orthodoxe, elle ne saurait s'écarter un seul instant du dogme de la corruption originelle. Mais la foi, chez elle, n'est pas l'abdication de la pensée individuelle ni de la libre volonté ; tout au contraire la volonté et à ses yeux le principal ressort de l'éducation, parce que le perfectionnement ne peut être que le prix d'un énergique et perpétuel effort ; par suite, le grand œuvre de l'éducation, c'est la formation de la volonté. Volonté chez l'instituteur, volonté chez l'élève, tel est le concert indispensable. Rousseau laissait tout à faire à celui-là, et tout faire à celui-ci : Mme Necker de Saussure substitue sagement aux exagérations de l'éducation négative la juste mesure d'une éducation active où l'enfant a sa part de collaboration, part graduée selon le développement naturel de ses facultés. C'est la mise en œuvre du principe de l'éducation progressive.

Ce principe avait été posé par Rousseau, mais il l'avait mal appliqué. La progression ne consiste pas, comme il le pensait, à passer de l'éducation des sens à celle de l'intelligence, et de celle-ci à celle de la volonté. L'unité vivante de l'âme ne se scinde pas plus chez l'enfant que chez l'homme. Il n'y a pas en lui trois êtres distincts, un être sensible, un être intelligent, un être moral, que l'on puisse évoquer l'un après l'autre, comme le maître appelle

successivement plusieurs écoliers devant lui ; il n'y a pas d'un côté un corps de l'autre une âme. On ne peut donc pas distribuer la tâche de l'éducation, dans la réalité, comme on distribue les chapitres d'un livre. Si l'on distingue l'éducation physique de l'éducation intellectuelle et et celle-ci de l'éducation morale, c'est par une nécessité de méthode : il faut diviser pour apprendre ; mais on n'en conclut pas qu'elles n'ont aucun lien entre elles ou qu'elles s'adressent à trois êtres distincts. Au contraire elles, se supposent mutuellement, l'une quelconque ne peut aller sans les deux autres ; car, si l'on divise les questions pour les mieux étudier successivement, on ne divise pas la personne humaine, qui est une et reste une malgré la diversité de ses facultés et de ses actes. Sans l'intelligence, la volonté ne serait pas éclairée; sans les sens, l'intelligence ne serait pas éveillée ; sans le corps, l'éducation n'atteindrait pas l'âme. Prenez l'acte le plus simple de la vie d'un enfant, son corps, son esprit, son cœur, son caractère y sont intéressés plus ou moins directement, mais à la fois. Il est impossible de lui enseigner quoi que ce soit qui n'ait un intérêt pratique et un intérêt moral par les applications qu'il en pourra faire. La progression consiste à proportionner le mouvement et les procédés du système éducateur au mouvement spontané de la nature enfantine. C'est ainsi que Mme de Saussure l'a comprise ; et de plus elle

l'a étendue à un développement que Rousseau ne lui avait pas assigné, et qui comprend tout le cours de la vie :

« Tout est éducation dans la vie humaine. Chaque année de notre existence est la conséquence des années qui précèdent et la préparation de celles qui suivent ; chaque âge a une tâche à remplir pour lui-même, et une autre relative à l'âge qui vient après lui. Et si, à mesure que nous avançons dans la vie, la perspective de la vie même s'abrège devant nous ; s'il paraît moins nécessaire de se préparer pour une route toujours moins longue, il est un autre point de vue inverse de celui-là. Il est un autre intérêt qui s'accroît avec les années. Moins il nous reste de temps à vivre, et plus aux yeux de l'homme religieux chaque moment acquiert de valeur. Celui qui vise à obtenir le prix de la course sent, à mesure qu'il approche du terme, redoubler son courage et son espoir.

« Sans doute l'enfance diffère des autres âges à plusieurs égards. Il y a un temps de faiblesse et d'inexpérience où la jeune âme acquiert la première notion des choses, et se met en rapport avec un monde inconnu ; alors elle n'a pas la responsabilité d'elle-même ; le soin de son éducation ne lui est pas confié ; mais, si l'œuvre de l'éducation consiste dans le développement des facultés, on ne saurait lui assigner aucun terme fixe. L'esprit peut toujours

s'étendre, le cœur toujours s'améliorer ; le sentiment religieux, le plus élevé de nos mobiles, tend même à augmenter d'activité. Tous les ressorts qui agissent sur l'enfant ont encore de la prise sur l'homme ; au dehors, les circonstances et les évènements ; au dedans, nos penchants les plus universels, ceux qui nous font aimer, haïr, imiter, espérer, craindre, exercent éternellement de l'influence sur notre âme. Comment donc pourrait-on assigner aucune borne à la durée de l'éducation ? Le caractère et l'esprit se modifient constamment, voilà ce qui rend toujours l'éducation possible ; non seulement, elle est possible, mais elle existe, il y en a une qui est sans cesse en activité : savoir si nous pouvons la diriger est la seule question douteuse.

« A la vérité, le développement du caractère ne dépend entièrement ni de la volonté des instituteurs dans l'enfance ni de celle de l'élève lui-même dans un âge plus avancé ; mais s'ensuit-il de là que ces volontés n'avaient aucun pouvoir ? Plusieurs causes agissent à notre insu et malgré nous, je l'avoue ; mais il est des influences régulières et bienfaisantes dont l'emploi est à notre disposition. C'est parce qu'il y a dans tous les temps une éducation accidentelle, qu'il faut en balancer les effets par une éducation préméditée [1]. »

[1] *L'éducation progressive*, 3e édit. in-12, 1856. T. 1er, p. 2-3,

Ces considérations sont applicables aux deux sexes ; Mme Necker de Saussure, comme Mme Campan, comme Mme de Rémusat, comme Mme Guizot, envisage le rôle de la mère par rapport aux fils aussi bien que par rapport aux filles ; mais même dans les parties de son ouvrage où elle traite de l'éducation des garçons, elle n'oublie jamais celle des femmes ; c'est de celle-là qu'elle s'occupe principalement [1], et c'est lorsqu'elle aborde finalement ce terrain spécial, qu'elle déploie le mieux ses rares qualités pédagogiques.

Les femmes n'ont pas, à vrai dire, de « facultés d'une nature particulière ; les dons de l'âme et de l'esprit sont essentiellement les mêmes dans les deux sexes : il n'y a de différence que dans les proportions. » Leur destination dans ce monde est appropriée à leur nature : elle consiste « à perfectionner la vie privée, l'animer, l'embellir, la sanctifier. » Les femmes « sont institutrices-nées, car tandis qu'elles ont immédiatement entre leurs mains la moralité des enfants, ces futurs souverains de la terre, l'exemple qu'elles peuvent donner, le charme qu'elles peuvent répandre sur la destinée des autres âges, leur fournissent des moyens d'amélioration de tous les moments. Sous le toit domestique se forment ces opinions et ces mœurs qui soutiennent les institutions ou qui en préparent la

[1] *Id.* T. I, p. 69.

chute. Tout ce qui, dans l'organisation politique, ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes; comme ils le sont d'autant plus que l'attention des hommes s'est portée ailleurs ; comme dans l'ordre matériel c'est aux femmes que sont dévolus les soins de la santé et les soins de la conservation des fortunes, et que dans l'ordre spirituel, ce sont elles qui communiquent et raniment les sentiments, vie de l'âme, mobiles éternels des actions. il leur est assigné un rôle obscur peut-être, mais immense dans les vicissitudes de la destinée qui se déploient sous nos yeux. Il y a donc action et réaction continuelle entre la vie publique et la vie privée, et de là peut résulter un double avantage dans la civilisation : car tandis que le mouvement du dehors fait sans cesse pénétrer de nouvelles lumières au sein des familles, ces familles peuvent offrir l'exemple d'une ordonnance plus parfaite, moins sujette à être troublée par le vice sous toutes les formes, en sorte qu'une administration domestique généralement mieux entendue verserait par mille canaux un élément plus pur dans la société. La femme qui remplira le mieux sa destination sera celle qui exercera l'influence la plus heureuse dans la sphère d'activité que les circonstances lui ont assignée [1]. »

[1] *Id.* T. II, p. 263-264.

Cette shère d'activité est d'abord la famille, mais elle s'étend au delà : « la moitié peut-être des femmes existantes n'est pas mariée ou ne l'est plus. » Heureuse la femme qui a à remplir les devoirs d'épouse, de mère, et qui en est capable ! Mais n'est-elle donc au monde que pour ce rôle, et, s'il lui est refusé, n'est elle plus qu'une inutile créature sans raison d'être et sans destinée? Mme Necker de Saussure s'élève avec force contre le programme étroit de Rousseau; elle dépasse même l'horizon de Mme Guizot et de Mme de Rémusat, qui n'ont guère considéré la femme que sous cet aspect. Sans souhaiter pour elle aucune fonction publique, elle ouvre à son activité la voie de la charité, qui est devenue une institution dans nos sociétés modernes, celle de l'enseignement : « le métier d'institutrice est fait pour elle ; » enfin celle de l'étude et même de la science. Pourquoi les femmes ne seraient-elles pas employées « comme ouvriers dans le vaste champ de la science? » Fort capables des minutieuses et intéressantes observations qu'exige la botaniqne, l'insectologie, la météorologie, elles seraient pour les savants tout au moins « des aides intelligents, actifs, assidus, charmés et flattés d'être unis à l'œuvre : » on reconnait là la fille du savant de Saussure. Elles ne sont pas moins aptes à d'autres recherches dans l'ordre des sciences morales, par exemple, « l'observation

des signes extérieurs au moyen desquels les affections morales se manifestent[1]. »

Ce n'est pas que Mme Necker de Saussure conseille aux femmes « le métier d'auteur » ; celles mêmes « qui croient entendre l'appel du talent feraient mieux de ne pas écouter cet appel trop vite » ; à plus forte raison celles qui se lanceraient en aveugles dans le roman. Toutefois la carrière intellectuelle leur est ouverte : si elles s'y engagent, elles ne sauraient mieux employer leur talent qu'à la composition de livres d'éducation, destinés aux enfants et à la classe pauvre tout entière[2]. C'est encore une manière de procurer le bonheur d'autrui, de faire rayonner du foyer intérieur jusque dans la vie publique la bienfaisante influence que les femmes peuvent et doivent exercer.

Ce haut idéal suppose des âmes fortes, des cœurs dévoués, des esprits éclairés, et aussi des corps sains. Mme Necker de Saussure réclame en faveur de l'éducation physique ; pour la première fois depuis le XVIIIe siècle, un avertissement nécessaire est donné :

« Nous ne voulons pas former des Clorindes, de fières amazones, non assurément ; mais l'extrême opposé, dans lequel les femmes de nos jours sont

[1] *Id.* p. 255, 302, 514, 521-530.
[2] *Id.* p. 532-534.

tombées, prouve que la race féminine a dégénéré. C'est de quoi on se plaint partout, en Angleterre, en Suisse et en Amérique même plus qu'ailleurs. Les victimes de la maternité se multiplient; des veufs, jeunes encore, attristent souvent nos regards; les médecins ne conseillent plus l'allaitement aux mères, tant elles-mêmes et leurs nourrissons resteraient faibles. De nombreux établissements orthopédiques, tristes et incertains, correctifs d'une éducation défectueuse, en attestent les funestes suites. Comment se fait-il que dans un siècle où les sciences médicales ont fait d'étonnants progrès, l'hygiène soit si retardée à l'égard des femmes, de cette moitié du genre humain de qui dépend surtout la santé de l'espèce entière? A elle sera due l'existence d'une génération saine, active, vigoureuse, ou molle, vacillante, énervée, soumise à l'empire de nerfs trop mobiles, comme les femmes les ont si souvent.

« Dans les villes surtout, l'inaction, l'immobilité physiques ont des effets bien déplorables; on croit avoir beaucoup fait quand on mène les jeunes filles à la promenade, si le temps est beau. Mais quel essor, je le demande, peut leur donner une marche compassée où il est de rigueur de se tenir bien droite, de veiller sur sa contenance, sur ses vêtements, de parler très-bas? A peine la circulation du sang est-elle assez accélérée pour répandre dans les

membres quelque chaleur. Les muscles des bras, des épaules, des reins, restent inactifs ; ces muscles si nécessaires qui unissent les os ensemble et les empêchent de fléchir, qui contiennent par leur jeu l'épine dorsale et la maintiennent dans une bonne position, ces muscles ne prennent aucune force ; l'épine, restée molle et flexible, succombe sous le poids de la tête et des bras, et se courbe bientôt dans l'endroit le plus faible. Nous ne saurions trop exhorter les parents à destiner au moins une heure et demie de chaque journée aux moyens de développer les forces physiques des jeunes filles [1]. »

Ces conseils ont plus de quarante ans de date ; depuis combien d'années la réforme qu'ils indiquent, et qu'ont prescrite postérieurement des hygiénistes comme le docteur Fonssagrives [2], des philosophes comme M. Herbert Spencer [3], est-elle entrée dans nos mœurs scolaires ? On a eu moins de peine à élever le niveau de l'éducation intellectuelle des jeunes filles, sans atteindre peut-être celui que Mme Necker de Saussure lui assignait.

Le programme d'études qu'elle propose em-

[1] *Id.* T. II, p. 370-373.

[2] *L'éducation physique des jeunes filles*, in-12. Paris, 1868.

[3] *De l'éducation intellectuelle, morale et physique.* Trad. de l'anglais, in-8. Paris, 1872.

prunte sa valeur moins aux matières enseignées qu'à la méthode et à l'esprit de l'enseignement. Pour éviter une application mentale excessive, elle n'attribue que quatre heures par jour au travail intellectuel, et elle fait marcher en général les études de front. Il en résulte une grande division du travail, avec une apparence de décousu, de manque d'intérêt résultant d'un enseignement où les impressions se succèdent trop vite et s'effacent l'une l'autre. Mais comme le but de l'instruction est le développement à la fois simultané et progressif des facultés diverses, et que d'autre part tout doit tendre à donner aux femmes des habitudes de persévérance dans l'action et de tenue dans l'esprit, ce système offre, selon elle, plus d'avantages que d'inconvénients.

On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, dit Nicole dans le premier discours préliminaire de la logique de Port-Royal, et on devrait au contraire se servir des sciences comme d'un intrument pour perfectionner sa raison. Le plan d'études de Mme Necker de Saussure est la mise en pratique de ce précepte : quelles sont les études les plus propres à développer chez une jeune fille les facultés de jugement et de raisonnement, les facultés de sentiment et d'imagination, et enfin l'intelligence toute entière ?

« La condition nécessaire pour le véritable exercice du raisonnement, c'est que l'esprit soit dans un état calme et qu'il puisse examiner impartialement les côtés opposés d'une question. Mais cela même exclut la plupart des sujets de morale, car qui peut être impartial entre le bien et le mal? Comment réfléchir de sang-froid quand tous les sentiments se soulèvent?.. Ne sait-on pas que pour ce travail d'esprit qu'on appelle le raisonnement, il faut des objets précis, bien indépendants des conventions sociales, des exemples bons ou mauvais qui ont pu s'offrir, qu'il faut enfin des objets sans rapport avec les affections du cœur ou les susceptibilités de l'amour-propre? Tout ce qui tient au sentiment répond à des idées personnelles chez les jeunes filles ; il y a toujours des images et des noms propres dans leur esprit : ne suit-il pas de là que les questions, pour elles les plus importants, ne peuvent donner un véritable exercice à la faculté du raisonnement? Nous en sommes intimement convaincue, pour que cette faculté parvienne à un certain degré de justesse, il faut longtemps occuper l'esprit des jeunes filles de choses étrangères à leurs intérêts. Il faut obliger leur esprit à sortir de la sphère des discussions journalières et des sujets constants de nos recommandations ; l'étude de la nature morte, celles des lois éternelles de Dieu dans l'ordre matériel, sont

les seules études qui exercent leur pensée sans la troubler. C'est là seulement qu'un examen tranquille peut les amener à un résultat qui n'est ni prévu ni désiré, c'est là qu'elles apprendront à mettre du prix à la vérité en oubliant elles-mêmes et les autres... [1]. »

Les sciences exactes et les sciences expérimentales remplissent ces conditions : les mathématiques, sans craindre un peu de géométrie et d'algèbre, l'histoire naturelle, la physique, la chimie doivent donc figurer pour une part dans les études journalières. Quand par ce moyen l'esprit de la jeune fille aura pris une solidité nécessaire, on n'aura pas à redouter la prédominance des facultés qui semblent plus particulièrement propres à la nature féminine, on pourra même les laisser s'épanouir en leur offrant un aliment sérieux. Si l'exact et froid raisonnement est la condition des études scientifiques, dans les sciences morales tout doit être « esprit, vie, mouvement, tout doit répondre à des cordes sensibles dans l'âme. »

« C'est à l'imagination de la jeune fille que nous nous adressons d'abord pour l'intéresser à l'étude de l'histoire, le goût nous paraissant ici plus essentiel que le savoir. Il sera si heureux qu'elle prenne du plaisir à la narration des faits historiques, cette

[1] *Id.* T. II, p. 335-344.

lecture en pourra remplacer de si dangereuses, et si bien rehausser la portée de son esprit, que rien n'est à négliger poue lui inspirer le goût d'une telle étude. Et comment y mieux réussir qu'en s'adressant à cette imagination dramatique qui ranime les siècles passés, évoque les hommes d'autrefois, et les fait voir avec leurs passions, leurs croyances, et leurs mœurs diverses ?.. Une suite de narrations dramatiques et un sec exposé de faits et de dates ne sont pas toute l'histoire. Il y a un sens général à saisir ; il y a une instruction pour l'âme et le cœur qu'il faut recueillir... Quelle instruction que celle-là, quelle manifestation de la Providence ! Et quand l'explication de l'histoire du monde vient à révéler à la jeune fille les mystères de son propre cœur, quand elle a compris que les nuages épais de l'ignorance s'étaient peu à peu dissipés chez elle comme chez les peuples enfants, et qu'une nouvelle lumière l'avait éclairée, quelle impression profonde et salutaire ne peut-il pas résulter de là ! »

La géographie, inséparable de l'histoire, s'adresse à l'imagination pittoresque, comme l'histoire à l'imagination poétique. L'étude des langues et des littératures s'adresse à l'intelligence tout entière, elle est le véritable instrument de l'éducation intellectuelle. Quoique les femmes aient avant tout besoin de connaître l'idiome maternel, l'étude

comparée d'autres idiomes ne leur est pas inutile. Le latin leur servirait même à en mieux pénétrer les lois, et de plus à suivre leurs fils dans les éléments d'une étude sans laquelle Mme Necker de Saussure ne comprend pas l'éducation libérale. Les langues étrangères vivantes doivent être connues ; les beautés originales de la littérature allemande seront vivement appréciées par un esprit déjà cultivé ; l'italien, « cette musique parlée, réveille chez les jeunes filles un sentiment d'harmonie bien précieux » ; l'anglais, d'une grande utilité pratique, procure par sa littérature à une femme « des ressources infinies pour son âme et pour son esprit ». Mais sous le rapport grammatical et au point de vue supérieur de l'étude approfondie de la langue maternelle, rien ne vaut le latin, comme terme de comparaison [1].

Dans ces conditions générales, la culture de la mémoire viendra en aide à chacune des facultés déjà en jeu. Il y a, dans chaque branche de connaissances, des parties et des nomenclatures qui doivent être mécaniquement retenues ; mais en outre, il s'agit d'établir entre l'imagination et la mémoire des rapports qui tourneront au plus grand bien de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale. Les œuvres des grands écrivains, surtout

[1] *Id.* T. II, p. 345-351.

des grands poètes, sont éminemment propres à produire cet effet : « La poésie nous fait voir d'en haut toutes choses... A sa voix, l'existence s'élève et se dilate. Les femmes chargées de tant de soins de détail, et dont l'esprit pourrait aisément se rétrécir par l'occupation de minuties, les femmes ont surtout besoin de cette source de grandeur. Il leur faut une sorte d'élan pour sentir la beauté du devoir, même sévère, même dépouillé de ces témoignages d'estime qui aident à en supporter la rigueur[1]. »

Quant aux beaux-arts, il y a une alliance naturelle entre eux et les facultés des femmes, mais doit-on leur demander de venir favoriser des dispositions qui ne dominent que trop dans leur sexe? Il ne s'agit pas de porter les beaux-arts à leur plus grande hauteur, de leur faire déployer toute leur puissance, mais de procurer à la jeune fille un plaisir, une ressource, peut-être un charme de plus,surtout de développer le sentiment du beau[2].

L'ouvrage de Mme Necker de Saussure est un des plus beaux traités d'éducation que je connaisse. Ce qui domine chez elle, c'est l'inspiration du spiritualisme le plus libéral et le pur, avec une teinte religieuse plus prononcée que chez Mme Guizot et surtout Mme de Rémusat, toutes les trois ayant ce

[1] *Id.* p. 354.
[2] *Id.* p. 357 et suiv.

rapport commun qu'elles assignent à la vie des femmes un double but : un but en elle-même, ici-bas, un but hors d'elle-même, là-haut. Elles professent que la vie terrestre vaut la peine d'être vécue, qu'elle ne doit pas se consumer dans l'inerte et stérile contemplation de la vie éternelle, mais que la pensée de la vie éternelle doit lui fournir son plus pur mobile : *Excelsior* ! A ce groupe, se rattachent plusieurs écrivains d'inégal mérite, M. Théry dont il ne faut pas trop oublier les *Conseils aux Mères* ; Mlle de Lajolais, dont l'Académie française a couronné le *Livre des mères de famille et des institutrices*[2] ; Mlle Sauvan, qui l'une des premières, la première peut-être, écrivit pour les maîtresses d'école un *Cours normal des institutrices primaires*[3], mais surtout Aimé Martin et le P. Girard.

Aimé Martin[4] est plus que religieux, il est mystique, en même temps qu'il procède de Rousseau en passant par Bernardin de Saint-Pierre. Dernier écho de l'école sentimentale du XVIIIe siècle, il reflète aussi les préoccupations politiques et sociales

[1] Publiés de 1837 à 1839 dans le *Cours complet d'éducation pour les filles*.

[2] 1843.

[3] 1832.

[4] 1786-1847. *Éducation des mères de famille ou de la civilisation du genre humain par les femmes*, 1834.

du XIXe. Le problème moderne l'inquiète, mais ne lui paraît pas insoluble : la solution est aux mains des femmes. Rousseau ne leur a confié que l'éducation physique, il reste à leur confier l'éducation morale. L'avenir de la société est dans la famille ; la mère est l'agent de la révolution morale qui, depuis longtemps commencée, n'a pas encore abouti : « Pour changer les destinées du monde, pour réunir les familles, pour ressouder les nations pour renouveler toutes les législations, que faut-il ? Il faut qu'une génération entière nous arrive avec l'intelligence de ces vérités ; il faut qu'un grand peuple les reçoive sur son berceau.

« O femmes ! Si vous pouviez seulement entrevoir quelques-unes des merveilles promises à l'influence maternelle, avec quel noble orgueil vous entreriez dans cette carrière que la nature vous ouvre généreusement depuis tant de siècles ! Ce qui n'est au pouvoir d'aucun monarque, d'aucune nation, il vous suffit de le vouloir pour l'exécuter. Seules sur la terre, vous disposez de la génération qui vient de naître, et seules vous pouvez en réunir les membres dispersés et leur imprimer le même mouvement. Ce que je n'ai pu mettre que sur ce froid papier, vous pouvez le graver dans le cœur de tout un peuple. Je vous offre une faible image de la vérité, et la vérité elle-même vous pouvez la léguer au monde. Jeunes filles, jeunes épouses, tendres

mères, le sceptre vous appartient, c'est dans votre âme bien plus que dans les lois du législateur que reposent aujourd'hui l'avenir de l'Europe et les destinées du genre humain [1]. »

Assurément Aimé Martin est excessif; on ne peut, sur sa parole, attribuer aux femmes « toute la civilisation du genre humain », ni aux mères toute l'éducation des enfants ; mais il ne se trompe pas quand il sent, quand il affirme la tendance nécessaire à ramener de plus en plus l'éducation sous l'influence de la famille. Si l'action de la mère sur les fils est forcément limitée par le partage qu'exige leur instruction, elle peut rester entière sur les filles. Aussi bien, pour être indirectement les éducatrices du genre humain, les femmes ne le sont pas moins sûrement, elles le seront d'autant plus que la civilisation progressera davantage, et par une réciprocité bienfaisante elles aideront elles-mêmes à ses progrès. Aimé Martin comble ici une lacune dans les systèmes dont nous venons de nous occuper : il ne parle pas seulement des femmes de la classe aisée, mais des femmes de la la classe laborieuse, surtout dans les campagnes. Amant de la nature, il veut améliorer le sort des populations agricoles, et propose deux moyens : relever la condition des femmes, en faire des ménagères et non des bêtes de somme ; rendre l'ins-

[1] *Ouvrage cité*. 3e édit. in-8. 1840, p. 23, 476-477.

truction primaire universelle, en commençant par fonder avant tout des écoles de filles. Instruites, les femmes pourront diriger les affaires intérieures de la maison, reprendre leur influence et leur dignité dans l'association domestique, civiliser les hommes, car « le meilleur moyen d'adoucir la brutalité d'un sexe est de donner de la délicatesse à l'autre » ; mais surtout élever leurs enfants. « Jamais l'instruction ne jettera de profondes racines dans les campagnes, si elle n'arrive aux enfants par les mères, et aux hommes par les femmes. L'instituteur public n'est qu'un instrument aride qui fait répéter l'alphabet ; la mère de famille est une puissance morale qui féconde la pensée, en même temps qu'elle ouvre les cœurs à l'amour et les âmes à la charité [1] ». Peut-être y a-t-il, chez ce disciple de Bernardin de Saint-Pierre et de Fénelon, quelques illusions de félicité bucolique qui relèvent du royaume de Salente plutôt que des réalités de ce monde ; mais il a le sens très-net des besoins de l'époque lorsqu'il dit que « instruire les jeunes filles, c'est faire une école de chaque maison », et qu'il reproche à « nos fabriques législatives » d'avoir fait à peine mention des filles « dans les trente lois d'instruction primaire qui, depuis cinquante ans, en sont sorties [2]. »

[1] *Id.* p. 313.

[2] *Id.* p. 111. Il écrivait en 1834.

La figure de la mère, institutrice-née, domine toute la pédagogie féminine du XIXe siècle : nulle part elle n'a pris plus de relief qu'entre les mains du P. Girard[1]. La mère est, dans la famille, la première maîtresse de langue ; en apprenant à son enfant à parler, elle lui apprend à penser, à se conduire, elle est une maîtresse de logique et une maîtresse de morale. La conception première appartient à Pestalozzi, mais le P. Girard eut le mérite de l'adapter à une forme moins raide, moins mécanique, plus simple et plus naturelle. C'est bien la nature saisie sur le vif, et fournissant les principes de la méthode dite intuitive : « Depuis un certain temps, on a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur les *connaissances intuitives*, par où l'instruction de l'enfance doit commencer. Les mères n'ont rien lu et ne liront rien de pareil ; cependant elles savent, et, ce qui vaut beaucoup mieux, elles pratiquent la chose pour le fond. Ne voyez-vous pas tous les jours qu'elles rendent leurs jeunes élèves attentifs à ce qu'ils voient, à ce qu'ils entendent, à ce qu'ils touchent, à ce qui s'annonce chez eux au goût et à l'odorat ? Elles montrent l'un après l'autre les objets sensibles ; elles en prononcent en même temps le nom et le prononcent souvent, ajoutant ainsi le signe de rapport

[1] 1765-1850.

à la chose, afin que tous deux s'unissent étroitement dans l'esprit de l'élève, et qu'en l'absence de l'objet le mot puisse le remplacer. Voilà pourtant de la psychologie. Elle n'est pas due à la science ; elle n'est due qu'à la bonne nature, qui ne manque pas de génie, quand elle ne manque pas de charité. »

En instruisant son enfant, elle l'élève, elle forme son cœur, éveille sa conscience : « Elle ne s'avise pas de dire ce que son élève ne comprendrait pas, et probablement ce qu'elle ne sait pas très-bien elle-même; mais elle entend les ordres de la conscience au fond de l'âme et en fait part à l'enfant qui l'écoute. Ses deux grands préceptes, celui qui nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait, et celui qui nous ordonne de traiter nos semblables comme nous voudrions qu'ils nous traitent : voilà l'esprit de la morale qui se montre en détail dans les exhortations et les remontrances qu'amène la conduite de son cher disciple... Elle a encore à sa disposition d'autres ressources dont elle use dans sa méthode foncièrement éducative. Elle-même sent au fond de son âme une sympathic uaturelle pour ce qui est beau, juste, grand et honnête dans les sentiments et la conduite, ainsi qu'un éloignement instinctif pour tout ce qui a des qualités contraires. Elle suppose les mêmes dispositions dans son cher

élève, et elle les met à profit dans son éducation. Il va sans dire que la première maîtresse de langue s'exprime en tout cela comme il le faut pour être bien comprise, et qu'elle finit toujours par l'être.

« Elle est vraiment admirable dans ses moyens, comme dans son double but, cette méthode que j'appelle *maternelle*, parce que je la vois naître de la maternité même, qui l'inspire à la femme, à l'aspect de l'enfant qu'elle a mis au jour et qu'elle a nourri de sa propre substance. Avez-vous bien compris cette parole du divin Maître : « La femme, lorsqu'elle enfante, est dans la douleur, parce que son heure est venue; mais après qu'elle a enfanté, elle ne se souvient plus de tous ses maux, dans la joie qu'elle a d'avoir mis un HOMME au monde ! » Oh ! la mère attache un prix inestimable à cet être sorti de son sein, et qui lui a tant coûté. Elle y voit son image, elle voit en esprit toutes les nobles facultés qu'elle se sent en elle-même, l'éminente dignité de l'homme et les hautes destinées dont elle a le pressentiment au fond de l'âme, elle qui vient de se trouver aux portes de l'éternité. Voilà ce qui lui inspire cette tendresse, ce zèle et cette persévérance qui n'ont rien de semblable sur la terre, et voilà encore la source de ce génie maternel que l'on ne saurait trop admirer[1]. »

[1] *Ouvrage cité*, p. 13-25.

III

Il en est des doctrines sociales comme des doctrines philosophiques : elles ont ou doivent avoir logiquement une contre-partie dans les doctrines de l'éducation. Quiconque rêve une forme de société idéale, doit vouloir façonner sur ce modèle les générations naissantes ; et plus l'influence de la femme se révèle, plus s'affirme l'importance de l'éducation féminine. Les réformateurs n'ont pas manqué à notre siècle ; le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme, autant d'écoles qui, sans nous retenir longtemps, ont cependant à nous dire un mot sur notre sujet. Malgré des divergences parfois très-accusées, elles ont ce caractère commun de poursuivre pour l'humanité la réalisation du bonheur matériel ici-bas. Saint-Simon[1] croit pouvoir y parvenir par la réhabilitation de la chair sacrifiée à l'esprit dans le dualisme religieux, étant entendu que la réhabilitation de la chair c'est sa sanctification dans le travail uni au plaisir ; Charles Fourier[2], par une organisation sociale dont l'harmonie résulterait du concours de toutes les tendances passionnelles de la nature humaine s'épanouissant dans un libre essor ; Cabet[3], par

[1] 1760-1825.
[2] 1772-1837.
[3] 1788-1856.

l'absorption des libertés et des intérêts individuels dans l'unité de l'État. La femme a un rôle à tenir dans l'ensemble des efforts communs ; c'est le saint-simonisme qui lui assigne le plus considérable.

L'affranchissement des femmes est, avec une constitution nouvelle de la propriété, l'un des deux pivots du système. Le christianisme les a tirées de la servitude, mais il les a laissées dans la subalternité : pour assurer leur émancipation complète, il faut qu'elles deviennent dans le mariage les égales de l'homme, non-seulement en théorie, mais en fait, qu'elles lui soient associées « dans l'exercice de la triple fonction des temples, de l'État et de la famille ». L'individu social, qui, jusqu'à ce jour, a été l'homme seulement, doit être désormais l'homme et la femme. La femme elle-même, et elle seule, doit révéler « tout ce qu'elle sent, tout ce qu'elle désire, tout ce qu'elle veut pour l'avenir : tout homme qui prétendrait imposer une loi à la femme n'est pas saint-simonien ». Il n'est pas aisé de définir ni même d'entendre ce que peut être « l'individu social, à la fois homme et femme » ; mais ce qui est d'une absolue clarté, et le point qui nous touche directement, c'est que l'éducation des femmes selon cet évangile nouveau serait précisément l'absence de toute règle, et laisserait à leur moralité une latitude peu édifiante [1].

[1] Louis Reybaud, *Etudes sur les réformateurs ou socialistes modernes*, in-18, 1849, t. I, p. 120-133.

C'est aussi à la femme libre qu'aboutit le fouriérisme, par d'autres chemins et en vertu d'un système assez minutieusement détaillé. L'éducation a pour but, non de redresser ou d'atténuer les mauvais penchants en développant les bons, mais de leur lâcher la bride à tous indistinctement et de les utiliser tous en les laissant s'exercer conformément à leur nature. Les enfants des deux sexes (l'éducation est commune) sont partagés en *Petites Hordes* et en *Petites Bandes*. Les *Petites Hordes* (2/3 de garçons, 1/3 de filles) reçoivent les enfants «qui inclinent à la saleté et à l'impudence, qui aiment à se vautrer dans la fange, hargneux, mutins, orduriers;» elles sont affectées aux fonctions immondes ou dangereuses, les filles y étant chargées des fonctions répugnantes dans les boucheries, les cuisines, les appartements et les buanderies. «Elles marchent au beau par la route du bon.» Des *Petites Bandes* (1/3 de garçons, 2/3 de filles) «marchent au bon par la route du beau.» Elles sont les «conservatrices du charme social», elles ont le département de la politesse, du luxe, du beau langage, des beaux-arts, des sciences[1]. Le sexe féminin devant être «le contrepoids et non le valet du sexe masculin», cette balance est établie dès l'enfance par la création des *Petites Bandes*, et

[1] Ch. Fourier, *Traité de l'association domestique agricole*, 1822. T. III, p. 338 et suiv.

assurée dans la jeunesse par les institutions destinées à garantir les droits de la femme dans le mariage. Nous disons le mariage : entendez que c'est « le mariage progressif », qui ne contrarie pas la mobilité des goûts et des passions, où les conjoints se prennent à l'essai, et où « les titres conjugaux ne s'acquièrent que sur des épreuves suffisantes », sans jamais devenir « exclusifs[1]. »

En Icarie[2], l'État, qui se charge de tout, même des mariages, tient la main à la conservation des bonnes mœurs, à l'éducation des deux sexes, obligatoire, identique et commune. Les femmes sont égales aux hommes, elles brillent dans la médecine, le professorat, l'éloquence, les beaux-arts, et même dans l'astronomie. Elles suivent, pendant leur grossesse, « des cours de maternité faits par des mères de familles instruites à cet effet » ; les maris y sont admis. Je ne sais quel pédagogue allemand, Basedow, je crois, prenait pour texte de « leçon de choses » une femme sur le point d'accoucher : à tout prendre, l'école obligatoire de Cabet pour les gens mariés vaudrait mieux que l'école trop « expérimentale » du naïf pédagogue pour les enfants.

On a quelque scrupule à relater, si brièvement

[1] Id. *Théorie des quatre mouvements*, 1808, p. 169, 170.

[2] *Voyage en Icarie*, par M. Cabet, 1842. Nouvelle édition, 1848, p. 73, 75, 82.

que ce soit, ces étranges utopies (et celles de Cabet ne sont pas les plus étranges) ; mais elles appartiennent à l'histoire philosophique et sociale de ce siècle, et, par un côté, à celle de la pédagogie féminine. Faut-il le dire? Elles sont peut-être moins loin de nous qu'elles ne l'ont été de nos pères. A leur apparition, elles n'ont fixé l'attention que d'un petit nombre, elles ne sont pas descendues dans les masses, mais elles n'ont pas péri pour cela. Les idées ne périssent jamais. Après être restées en quelque sorte dans l'air, elles ont insensiblement pénétré dans les profondeurs, et, après un demi-siècle d'un travail latent, nous les voyons tout-à-coup surgir d'un milieu infime. N'entendons-nous pas chaque jour, sur le rôle et l'éducation des femmes, des fantaisies qui, tout insensées qu'elles sont, trouvent des organes pour se produire et des oreilles pour se faire écouter?

C'est la forme inférieure, poussée à l'extrême et quelquefois au grotesque, des revendications féminines. Mais elles ont rencontré des interprètes d'une tout autre valeur: raison de plus pour ne pas omettre ce côté de notre sujet. Pour n'en citer que deux, Mme Caroline de Barrau[1] n'est pas un esprit vulgaire, et si la cause pouvait être victorieusement soutenue, elle aurait quelque droit d'y prétendre. John Stuart Mill[2] ne saurait toucher à une

[1] *La femme et l'éducation*, in-8. Paris, 1870.

[2] *L'assujettissement des femmes*, trad. Cazelles, in-18, 1869.

question sans y mettre la marque de sa vigoureuse intelligence. Lorsqu'il s'efforce de prouver « que les relations sociales des deux sexes doivent faire place à une égalité parfaite », que « la subordination sociale des femmes est le seul vestige d'un vieux monde détruit partout ailleurs », et qu'il réclame pour elles l'admission complète aux emplois et aux fonctions du sexe fort, il s'impose à l'attention sans forcer la conviction. Combien nous paraissent plus près de la vérité et de la nature d'autres penseurs, eux aussi partisans déclarés des femmes, mais pas au point de les vouloir mettre hors de leur place ! L'égalité n'est pas l'identité, et « il arrive à cette égalité, comme à l'égalité civile et à l'égalité politique, de se concilier très-bien avec beaucoup d'inégalités. » Les femmes aspirent avec raison, et dans la plénitude de leur droit, à quelque chose de meilleur dans leur condition sociale ; mais ce progrès, elles ne le réaliseront pas en sortant de leur nature propre, de leur individualité personnelle : de ce qu'elles valent autant que l'homme, il ne s'ensuit pas qu'elles doivent avoir la même mission [1].

IV

Les doctrines que nous venons d'étudier sont

[1] M. Jules Simon, l'*Ecole*, 1865. M. Legouvé, *Histoire*

toutes, à quelque degré, des doctrines philosophiques, quoique de philosophies fort diverses; elles portent toujours, quoique fort diversement aussi, le caractère de la pensée séculière. L'Église aussi a une doctrine : ce ne sera pas lui faire tort que de la ramener à celle de son plus brillant et plus infatigable interprète dans la question, Mgr Dupanloup. La femme dont s'occupe Mgr Dupanloup est la femme du monde, l'instruction qu'il lui destine est l'instruction classique, il est et il reste un lettré. Dans ces limites, je ne connais personne qui ait défendu cette cause avec plus d'ardeur, avec plus de conviction, qui ait signalé avec plus de sévérité les dangers de l'ignorance, les vices de l'éducation vulgaire, l'urgence de parer à un danger réel ; — personne, pas même M. Duruy, M. Jules Simon, M. Legouvé, ces apôtres de l'instruction des femmes, pas même M. Camille Sée, l'auteur de la loi du 21 décembre 1880.

« Les droits des femmes à la culture intellectuelle, ce ne sont pas seulement des droits, ce sont en même temps des devoirs. Voilà ce qui les rend inaliénables. Si ce n'étaient que des droits, les femmes pourraient les sacrifier, mais ce sont des devoirs. Le sacrifice n'est pas possible, ou ce serait la ruine. Voilà le point de départ de tout ce que

morale des femmes, 7e édit. M. A. de Gasparin, *Les réclamations des femmes*, in-8. Paris, 1872.

j'ai à dire ici. Et c'est ce que je déclare sans aucun détour... Quoi ! vous voulez détruire l'épanouissement de l'œuvre divine, d'une âme dans laquelle Dieu a déposé un germe de vie idéale !... Pour ma part, je n'ai jamais rien rencontré de plus dangereux que des facultés étouffées, des besoins inassouvis, une faim et une soif sans pâture ! De là ce tourment de savoir, qui, à défaut du bien et du vrai, se jette sur le mal et le faux ; de là ces passions, nées bonnes et généreuses, qui se retournent contre la vérité et la vertu ; de là ces voies détournées, mauvaises et perverses, où entraîne une ignorance qui ne sait ni choisir, ni juger, ni se contenir. De là enfin le secret de tant de chutes, de tant de scandales, ou du moins de tant et de si misérables frivolités parmi les femmes ! Si ces facultés riches et ardentes avaient été mieux dirigées, on n'aurait pas eu à déplorer la ruine : on ne gémirait pas sur ce triste et injuste niveau d'esprit, sur cette faiblesse d'intelligence de tant de femmes d'une nature distinguée, appelées à être l'ornement du monde, l'honneur d'une famille, et dont l'éducation, arrêtée dans ses développements, a fait des femmes élégantes peut-être jusqu'à trente ans, mais à jamais frivoles, médiocres et inutiles...

« Il y a des moments de vide, et quelquefois de grand vide, dans l'existence d'une mère de famille.... Une femme peut très-bien se trouver, à

vingt-huit ou trente ans, tout à fait isolée, et dans un isolement qui augmentera avec les années. C'est l'âge des grands dangers. Plus que jamais alors, il faut que le travail, des études convenables, des lectures utiles, remplissent le vide de l'âme et conjurent les périls. Qu'on veuille bien excuser ici l'austérité de mon langage, il m'est inspiré par les motifs les plus sacrés. Avant tout, je suis pasteur, et ma charge est celle des âmes. Eh bien! j'ai vu des âmes splendides tomber du ciel, et la chute avait commencé, dans l'isolement du cœur, par l'engourdissement de l'esprit... »[1]

Et il trace un programme d'études tel qu'il paraîtrait devoir satisfaire les plus exigeants ; je ne parle ici que des études profanes : latin, littérature, histoire, philosophie, langues vivantes, beaux-arts, sciences usuelles, agriculture, histoire naturelle, économie sociale. La femme ainsi instruite sera à la fois « ce qu'on appelle la *femme essentielle*, celle qui entend le ménage et les affaires ; la *femme agréable*, celle qui plaît dans le monde ; la *femme d'esprit*, celle qui sait lire et causer[2] » Ces trois types associés constituent à ses yeux « la femme chrétienne et française », l'idéal féminin. Il faut lire ce portrait dans son entier :

[1] *La Femme studieuse* (1866), 3e édit. in-16, 1875, p. 31-32, 151, 168-169.

[2] *Id.* p. 47-82, 250.

« Il y a une créature ici-bas que le mal à moins touchée, qui reste pure encore au milieu de nous, et qui a pour mission de préserver le foyer domestique, d'écarter les nuages de la vie, de contenir et de purifier l'homme lui-même : c'est la femme chrétienne, la femme telle que le christianisme nous l'a faite, et c'est son œuvre la plus belle. Créature d'une exquise beauté morale, inconnue avant Jésus-Christ, son expression la plus haute et la plus pure fut une femme incomparable, tout à la fois vierge et mère, qui s'appela Marie ; et depuis dix-huit siècles, la femme chrétienne est là, au milieu du monde, contemplant ce type sublime, et demeurant elle-même sous nos yeux le type aimable et touchant de toute décence et de toute vertu : devant elle s'arrêtent les fougues du mal, et de son cœur s'épanchent sur la terre les saintes et profondes joies de la famille...

« Et de là un renouvellement de l'âme humaine, qui devait renouveler la famille, et allumer enfin une flamme pure au foyer domestique.,. Et de là l'autorité, la dignité de la femme, la sainteté du lien conjugal, les réserves de la pudeur, et le sentiment profond et conservateur de la famille. De là le noble et pur ascendant de l'épouse et de la mère, protégé par le respect universel des peuples chrétiens : figure délicate et généreuse, en qui la beauté s'allie avec la vertu, la douceur avec l'énergie, la

tendresse avec le courage, et qui aide l'homme lui-même à combattre contre les instincts vils et grossiers, contre les appétits brutalement désordonnés de la nature humaine. Qui n'a rencontré, au moins une fois dans sa vie, sous un toit béni de Dieu, une femme chrétienne ? Qui n'a vu, comme dit admirablement l'Église dans sa liturgie, cette modestie prudente, cette sagesse aimable, cette beauté grave, cette liberté chaste, cette douceur, cette patience silencieuse, cette fidélité, ces longs et héroïques dévouements, tout ce qui caractérise, en un mot, ces femmes fortes, dont le christianisme seul a révélé le type à la terre ? Le paganisme, à cette apparition, fut ébloui... Qui donc la remplacerait au foyer domestique ? Et qui dans la société ? Ne voyez-vous pas tout ce qui disparaîtrait du milieu de vous tout à coup, si avec elle disparaissait tout ce que sa vertu maintient encore, tout ce que cette dignité, tempérée par la grâce, conserve pour votre honneur, dans les mœurs publiques si attaquées, de réserve, de bienséance et de respect ! Chaque jour vous en subissez le charme ; elle n'apparaît pas au milieu de vous, cette créature admirable, elle ne se mêle pas à vos entretiens, sans y apporter avec elle je ne sais quoi de décent et de pur qui vous porte vous-même au respect. Son regard, son sourire, ou son dédain même le plus doux, vous impose et vous arrête soudain sur la route de l'indélicatesse.

L'Évangile a mis sur son front ce je ne sais quoi d'inexprimable, qui est plus que la beauté, plus que la grâce, et qui vous parle au cœur, quand toute autre voix est devenue impuissante. Au milieu même de vos ruines morales les plus lamentables, vous n'êtes pas insensibles à cette douce rencontre de la vertu : devant elle, sans que ses lèvres vous aient adressé une parole, vous sentez votre misère et la dignité du bien ; et cette confusion salutaire, ravivant quelquefois dans votre conscience l'étincelle éteinte, vous châtie à la fois et vous relève, et vous apprend que vous pouvez encore retrouver l'honneur dans le repentir. Voilà ce qu'est au milieu de vous la femme de l'Évangile [1]. »

Ne nous défendons pas contre la séduction du langage : ce style ardent, ému, sied à la conviction de nobles et touchantes pensées ; ne nous demandons pas si l'idéal féminin du moyen âge, la Vierge, est bien encore celui de nos jours, si « la femme chrétienne et française » de Mgr Dupanloup est bien encore « la femme de l'Évangile, » si elle ne serait pas plus près de la femme du XVII[e] siècle. Ne marchandons pas ses avantages à l'éloquent évêque : telle qu'il nous la présente, la femme chrétienne n'est pas loin de ressembler, par ses traits les plus expressifs et les plus purs, à la femme

[1] *La Femme chrétienne et française*, in-8, 1868, p. 102-106.

moderne, telle que le philosophe aime à la concevoir. Pourquoi donc le philosophe hésiterait-il à admettre cet idéal ?

Pourquoi? Parce qu'il y a un correctif à cette libérale doctrine, parce que Mgr Dupanloup reprend d'une main une partie des dons qu'il prodigue de l'autre. L'instruction ne vaut que si elle est donnée dans un certain esprit et dans l'intérêt d'une certaine cause : lisez, dit-il aux femmes, vous ne lirez jamais assez, — mais ne lisez pas les livres que l'Église condamne ou simplement écarte ; étudiez la philosophie, — mais chez les grands génies chrétiens, et non chez les philosophes rationalistes ; étudiez l'économie sociale, — mais dans les ouvrages d'économie chrétienne ; ne restez pas étrangères « à ce qui se dit et à ce qui s'imprime, aux idées qui circulent, » — mais ne prenez pas vos informations dans la *Revue des deux Mondes* [1]. Enfin, et tout est là, « les jeunes filles sont élevées sur les genoux de l'Église » : il faut à tout prix qu'elles y restent, et ne passent pas « dans les bras de l'Université [2]. »

J'appelle les choses par leur nom, dit Mgr Dupanloup. Cela est vrai : la question de l'éducation des femmes au XIXe siècle était ainsi posée dans les termes les plus nets. L'Université, c'était, dans

[1] *Id.* p. 60, 82, 212.

[2] *M Duruy et l'éducation des filles*, in-8. Paris, 1868, p. 27-28.

sa pensée, l'expression du courant moderne, scientifique, laïque, et il prétendait en écarter absolument la jeunesse féminine. Il était dans son rôle et dans son droit en revendiquant pour l'Eglise la mission d'instruire les femmes ; il manquait au respect du droit et de la liberté en revendiquant cette mission pour elle seule. De quel droit reprocher à l'État de s'attribuer un privilège, si l'on réclame ce privilège pour l'Église? Ce n'est pas le privilège qu'il faut réclamer, c'est la liberté.

CONCLUSION

I.

Nulle part peut-être plus que dans l'histoire de l'éducation ne se vérifie la vérité de cette parole de Leibnitz, que le présent est fils du passé et gros de l'avenir ; nulle part la solidarité humaine à travers les âges ne s'affirme avec plus de force. De même que tout se tient dans la succession des phénomènes de la nature physique, de même dans la vie morale aucun fait, aucun individu n'est isolé : c'est comme une chaîne continue dont les anneaux se soudent les uns aux autres. Le progrès est à cette condition. L'idée de progrès est tout l'opposé de l'idée de génération spontanée, puisqu'elle signifie dans toutes les langues la résultante d'une série d'efforts dans le temps et dans l'espace. Par là même, la tradition contribue à la possibilité du progrès ; elle représente une influence comparable à celle de l'hérédité physiologique et morale. Si, parvenu au terme de cette étude, et cherchant à en dégager une conclusion, nous reportons nos re-

gards en arrière, nous voyons que tous les éléments de la question de l'éducation féminine existaient dans le passé, et que le présent n'en a ajouté aucun qui fût essentiellement nouveau ; le problème est resté le même : ce qui a changé, ce qui changera probablement encore, c'est la valeur relative des termes, leur position respective, leurs rapports, non leur caractère ni leur nature. Tout a été dit sur l'égalité ou l'inégalité des sexes, sur la nature et la destinée des femmes, sur le genre et le degré d'instruction qui leur convient, sur les mérites comparés de l'éducation privée et de l'éducation publique, de l'éducation séculière et de l'éducation monacale; toutes les solutions ont été proposées avant nous. Le XIXe siècle n'a pas plus inventé les collèges de filles qu'il n'a inventé la femme de lettres ou la femme libre.

Tout a été dit, mais tout n'a pas été fait, à beaucoup près. Il ne s'en suit pas que rien n'ait été fait. Plus d'un monastère de religieuses a été, au moyen âge, une savante école; la Renaissance a vu, parmi les femmes, des érudites égales aux plus érudits ; les grands génies du XVIIe siècle les ont formées au goût du vrai et du beau, Port-Royal et Saint-Cyr à la raison et à la piété tout à la fois ; le XVIIIe siècle lui-même, qui est certainement celui où leur éducation a été le plus négligée, le plus abandonnée à toutes sortes d'influences sans direction et

sans contrôle, n'est pas sans ajouter quelque appoint au brillant héritage de ses aînés. Mais l'éducation des femmes n'est point assurée tant qu'elle n'existe pas comme institution ayant son rang et son fonctionnement dans l'ensemble des organes de la vie nationale, tant que les moyens d'instruction ne sont pas à la portée de toutes les jeunes filles, à tous les étages de la société.

Or, ce caractère de stabilité et d'universalité, nous le cherchons vainement dans les siècles qui ont précédé le nôtre, et c'est à peine si le nôtre sera en droit de le revendiquer pleinement à son déclin. Comme cela devait être, hélas! la femme du peuple a été la plus sacrifiée, et plus encore dans le peuple des campagnes que dans celui des villes. On ne peut songer sans douleur à son misérable sort. Qui a pâti plus qu'elle des famines, des pestes, des guerres surtout? Elle était pourtant une partie, non la moins vibrante, de « la grande âme, » comme disait Michelet : l'âme de la France a toujours été dans le cœur de ses enfants, — puisse-t-elle y rester toujours! Et cela, du haut en bas de l'échelle, depuis la grande dame jusqu'à la plus humble paysanne. Paysanne, Jeanne d'Arc l'était. Elle a sauvé la France sans savoir lire : l'eût-elle moins sauvée si elle l'avait su? Et cette population féminine, dont elle est la plus touchante comme la plus haute image, condamnée aux ténè-

bres de l'esprit comme aux misères du corps, n'aurait-elle pas trouvé moins rude la montée de la vie, si elle avait été soutenue par un peu plus de lumière ? N'aurait-elle, en retour, rien éclairé autour d'elle ? Sauf l'Église, qui donc y songeait? L'Église seule a été son institutrice ; elle n'en a pas fait une savante, mais elle lui a appris la science dont elle avait le plus besoin : à ne pas désespérer. C'était bien quelque chose ; ce n'était pas assez.

Quant aux classes élevées, l'Église les a instruites aussi, non sans partage. On a vu naître, dès le XII[e] siècle, un courant mondain parallèle au grand courant religieux, et coïncidant avec le premier et timide réveil de l'indépendance philosophique. C'est la première apparition de l'esprit séculier dans l'éducation féminine ; il devient tout à fait l'esprit laïque sous le souffle de la Renaissance, au point de n'avoir jamais été plus maître de l'éducation, même au XVIII[e] siècle. Enfin le travail de sécularisation de la pensée est achevé par le cartésianisme, qui pénètre de ses principes tout le mouvement intellectuel du XVII[e] siècle, et se fait sentir jusque dans l'éducation des femmes. Mais en même temps, une puissante Renaissance chrétienne restaure l'esprit religieux ; l'éducation monastique brille d'un dernier éclat, qui va s'éteignant dans la période suivante : la science, la philosophie et l'incrédulité prennent possession du XVIII[e] siècle ; si la

foi religieuse y est défendue avec éloquence, ce n'est plus par le dogme, c'est par le spiritualisme du « Vicaire Savoyard. » La Révolution détruit les écoles existantes et n'a pas le temps d'en réédifier de nouvelles. Le XIXe siècle, à son aurore, assiste à une nouvelle floraison du sentiment religieux, l'Église ressaisit l'éducation des femmes ; mais la science, car c'est la forme que revêt dès lors l'esprit de la société laïque, la science la lui dispute avec une persévérance que ne décourage pas la défaite et qui paraît aujourd'hui sur le point de triompher.

Tel est dans sa nue simplicité le mouvement des faits. L'antagonisme séculaire qu'il représente entre deux tendances n'a jamais été formulé avec plus de netteté et de précision que de nos jours : jusqu'ici, malgré des alternatives diverses, l'éducation des femmes n'a guère été faite que par la religion ; l'heure est venue où elle doit être faite par la science, car la société moderne n'entend mettre à cet égard aucune différence entre les deux sexes : « la France n'est pas un couvent [1]. » A cette fin, deux lois ont déjà été votées, l'une sur l'enseignement secondaire des jeunes filles ; l'autre, celle du 28 mars 1882, sur l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire pour les deux sexes. On aurait

[1] M. C. Sée. *Rapport au sujet de la proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles*, 1879, p. 120.

tort de ne voir là qu'un fait législatif, participant du caractère essentiellement contingent et mobile des choses politiques. Derrière ce fait, il y a une doctrine philosophique professée en théorie par des esprits de premier ordre, à commencer par Condorcet. Un philosophe contemporain l'exposait, il y a quelques années, avec une ampleur et une indépendance dignes d'un maître[1]. S'il est vrai que les générations naissantes seront ce que les mères les auront faites, et que les mères seront ce que va les faire l'éducation nouvelle, il n'est pas de question plus vitale pour l'avenir de la patrie; elle vaut donc la peine qu'on s'y arrête.

La religion est, par essence, autoritaire : comment ne le serait-elle pas ? Son objet suprême est le salut, et comme le salut est exclusivement subordonné à une doctrine révélée, elle impose cette doctrine, elle doit l'imposer. Sa discipline asservit les âmes pour les sauver. La science est désintéressée par son objet, qui est la vérité en soi, émancipatrice par sa méthode, qui est la libre recherche. Sa discipline affranchit les esprits en les éclairant. Voilà, très-brièvement résumée, mais non affaiblie, l'argumentation des partisans d'une éducation exclusivement laïque.

Il est vrai que la science pure a un caractère dé-

[1] M. Vacherot, *La Religion*, in-8, 1869, p. 431-456.

sintéressé ; elle ne fait pas la vérité, elle la découvre : quand la vérité a lui, l'intelligence est tenue de s'incliner devant sa lumière, sans s'inquiéter des conséquences qui en peuvent découler au profit ou au détriment des croyances et des dogmes. La terre tourne autour du soleil : cette vérité acquise est tout ce qui importe à la science, ne lui parlez pas de Josué, elle n'a point à le connaître ; elle ne dédaigne ni ne discute la Bible, elle l'ignore. A ce compte, elle est plus que désintéressée, elle est indifférente comme la nature elle-même. C'est son privilège et sa force, mais dans le seul domaine des vérités mathématiques ou des lois de la nature, parce que cet ordre de vérités ne s'adresse qu'à l'intelligence. Dans le domaine des idées morales, le sentiment, la volonté, l'être tout entier sont en cause : la science y garde-t-elle le même caractère d'indifférence ou de désintéressement ? Elle le garde si peu, que souvent il lui suffit d'effleurer ces questions pour devenir aussi intolérante que la plus intolérante des religions. Les preuves sautent aux yeux.

Est-ce un grief contre elle? Elle n'existerait pas sans les savants, et les savants sont des hommes. Allons plus loin : serait-il désirable, quand ce serait possible, que l'éducation fût désintéressée comme la discipline scientifique ? Peut-être, si elle ne consistait qu'à *instruire*; mais elle consiste aussi

à *élever* : éclairer l'esprit n'est que la moitié de sa tâche ; former le cœur, le caractère et la volonté en est le nécessaire complément, et même la fin la plus haute. Ce n'est pas assez pour elle d'étaler sous les regards curieux les merveilles du monde physique, si elle n'ouvre aussi les portes du monde moral, si elle ne fait contempler et aimer le beau, le bien, le devoir : la vérité ne lui suffit pas sans la vertu, et la vertu ne se démontre pas, elle s'inspire.

Sans doute la science prépare les voies à la vertu autant qu'à la vérité, en affranchissant les âmes du joug de l'erreur, du préjugé, de la superstition, en faisant obstacle aux excès de l'imagination et du sentiment. C'est même rendre aux femmes un service encore plus précieux qu'aux hommes, puisqu'elles versent plus facilement de ce côté-là. Mais prenez garde que ce bienfait n'aille au-delà du but, que l'imagination et le sentiment ne soient réglés au point d'être éteints, que l'affranchissement ne soit si absolu qu'il entraîne dans une ruine commune les vérités éternelles, éternellement nécessaires à l'âme humaine, et dont l'âme féminine a deux fois besoin ; prenez garde, en un mot, que les femmes, selon une ingénieuse antithèse de M. Legouvé [1], ne perdent « leurs croyances » en

[1] *Histoire morale des femmes*, 1882, p. 60.

même temps que « leurs crédulités. » Si elles sont les institutrices du genre humain par la maternité, par l'enseignement, par l'inspiration des grandes choses et des belles choses; si la mère est la première maîtresse de morale, si elle est seule capable, même avant que son enfant sache parler, de « développer dans sa jeune âme tout ce que la nature humaine peut porter de généreux instincts, et de lui rendre chères pour toute la vie les maximes sacrées de l'honneur et du devoir [1]; » si l'épouse est vraiment la compagne de l'homme dans toutes les vicissitudes de l'existence commune, son soutien et son encouragement dans les épreuves, moins par le conseil particulier que par une manière fortifiante d'entendre le devoir en général; si, ayant perfectionné la vie privée, elle étend ce perfectionnement à la vie sociale, par un incessant appel aux nobles idées, aux actions généreuses, aux grandes œuvres dans la politique, dans les arts, dans les lettres, surtout par ce ministère de charité et du dévouement qui est son privilège héroïque: — s'il en est ainsi, et c'est à quoi s'accordent les esprits diversement éminents dont ce livre relate le témoignage, comment remplira-t-elle ce haut office, quand le vide aura été fait dans son âme, et que la science positive en aura arraché, avec la notion

[1] M. J. Simon.

de Dieu, la croyance à l'immortalité, c'est-à-dire le principe et la sanction de la loi morale ?

Toute morale dont le principe n'est pas antérieur et supérieur aux conceptions changeantes de la pensée humaine, et dont la fin ne dépasse pas l'horizon de la vie terrestre, n'est pas la morale du devoir ; elle est celle de l'égoïsme et du plaisir. Les esprits cultivés peuvent accepter l'intérêt pour guide et en observer les calculs compliqués ; les esprits incultes, la masse longtemps déshéritée, dont les instincts sont indomptés parce qu'ils sont inassouvis, ne peut qu'aspirer à la jouissance immédiate : *Buvons et mangeons, car nous mourrons demain.* Le jour où le monde en sera là, même au milieu des plus éclatants triomphes d'une civilisation toute matérielle, la décadence sera complète, parce que l'homme ne vit pas seulement de pain ; et ce jour viendra, lorsque les femmes n'auront plus d'autre idéal ni pour elles ni pour les autres. Se peut-il qu'elles ne rendent pas à l'esprit public ce qu'elles en ont reçu, et que leur influence sur la société ne soit pas de même nature que les principes dans lesquels la société les a élevées ? C'est une réciprocité inévitable, et dont la responsabilité ne doit pas leur incomber tout entière. Il est vrai, heureusement pour elles et pour nous, que les effets n'en sont pas mesurés d'après une égale proportion, et que, rendant le bien au cen-

tuple, elles ne causent pas toujours autant de mal qu'elles en ont souffert. N'ont-elles pas fait pour le christianisme, en l'aidant à conquérir le monde et en le lui gardant, plus que le christianisme n'avait fait pour elles en les relevant spéculativement de la servitude païenne ? La société féodale leur a permis de sortir de l'ombre, la Renaissance de s'abreuver aux sources pures de l'antiquité classique, le XVIIe siècle d'établir leur empire dans le domaine de la vie sociale et dans celui de l'esprit : elles ont donné à la féodalité la chevalerie et la poésie, à la Renaissance une force d'expansion plus grande, au XVIIe siècle un éclat incomparable de politesse et de grandeur. Le XVIIIe siècle semble avoir pris plaisir à leur enlever tout sérieux, tout respect, toute moralité, toute foi : il a vu la fin d'une société incurablement frivole et corrompue. Et pourtant quelques figures féminines plus pures y apparaissent, comme une protestation et une réparation ; elles semblent dire : Nous valions mieux que nos maîtres, nous méritions d'en avoir de plus dignes. C'est que les femmes n'avaient alors d'autre éducation que celle du milieu ambiant ; or, quelque puissante que soit ce que Mme Necker de Saussure appelle « l'éducation accidentelle », elle l'est beaucoup moins que « l'éducation préméditée. » L'enseignement de la vérité morale a manqué aux femmes du XVIIIe siè-

cle par le fait des choses : s'il venait à manquer à celles du XIXe, ce serait de parti pris.

Il ne faut pas qu'il leur manque. « Sous quelque forme qu'elle se produise, dit avec force M. Vacherot, la vérité morale sera toujours pour les individus et les sociétés une vérité vitale, dont l'enseignement ne cessera jamais d'être nécessaire. C'est pourquoi la science de cette vérité a plus de prix encore aux époques où les traditions religieuses perdent leur empire sur les masses ; car il est impossible qu'une société se conserve autrement. » La religion, qui en a eu le monopole, doit admettre désormais le partage avec la philosophie, elle doit même le souhaiter. La philosophie ne lui abandonnera certes pas l'éducation féminine ; mais, une fois réservés les droits de la raison inséparables de ceux de la société moderne, elle ne fera pas difficulté « de reconnaître la haute mission de moralité populaire que tout enseignement religieux a eu à remplir jusqu'ici » ; elle défendra en même temps qu'elle, avec ses armes propres, la cause de ce spiritualisme dont la flamme ne saurait s'éteindre sans un irréparable dommage. Si elle « ne doit point connaître les entraînements de la foi, elle doit encore moins céder aux calculs de la politique. Ce qui convient à la dignité de ces deux nobles puissances de l'âme humaine, ce n'est point une alliance contre nature, mais l'entière liberté pour chacune

d'elles de suivre sa voie et de faire son œuvre. C'est le meilleur moyen pour toutes deux de servir l'humanité, qui profite également de l'œuvre conservatrice de la religion et de l'œuvre révolutionnaire de la philosophie [1]. »

Un tel enseignement est le plus élevé de tous ; le demander pour les femmes, c'est supposer que leur intelligence a reçu par une instruction solide et forte une préparation suffisante. Mais la cause est entendue : instruction générale sérieuse, instruction professionnelle en rapport avec les divers emplois ouverts à leur activité, personne n'oserait y contredire. L'excès d'un zèle réparateur serait plutôt à craindre ; tout au moins convient-il de considérer quelques inconvénients possibles.

II.

L'application mentale est dans un rapport étroit avec l'état général de la santé. Les effets d'une culture forcée sont plus pernicieux chez les filles que chez les garçons ; cultiver les facultés intellectuelles au point d'amener la dégénérescence physique, c'est aller contre le but même de l'éducation, c'est détruire l'avenir des jeunes filles, leur infliger les tristesses, les incapacités qui accompagnent

[1] M. Vacherot, *La Religion*, p. 435, 439.

une santé détruite; c'est souvent les condamner au célibat, ou, si elles se marient, compromettre leur vie et la viguour des générations à venir. » Qui a poussé ce cri d'alarme? Un homme qu'on n'accusera pas d'être hostile au progrès et à la lumière, M. Herbert Spencer[1]. Le nervosisme, la maladie du xviiie siècle, a reparu, produit par d'autres causes, et il est devenu la maladie du xixe, l'anémie. Il faut donc absolument du mouvement, de l'exercice, des jeux, de la gymnastique. Le corps et l'esprit y gagneront.

Dans un corps affaibli, en effet, le cerveau est moins lucide, l'intelligence moins saine, la volonté moins droite, l'âme entière moins valide. Une instruction mal ordonnée, mal digérée, peut déformer l'esprit, comme une mauvaise habitude du corps peut faire dévier la taille. L'essentiel est donc de mettre l'instruction des jeunes filles en équilibre avec leurs besoins et leurs aptitudes : la quantité importe moins que la qualité, la matière de l'enseignement moins que la méthode, les résultats immédiats moins que les habitudes à venir. Leurs capacités intellectuelles ne sont pas en discussion, non plus que leurs droits à un complet développement d'intelligence ; mais quelle est la meilleure manière de le procurer? Est-ce de leur imposer la

[1] *De l'éducation intellectuelle, morale st physique,* p. 289-299.

même éducation qu'aux garçons, à la même dose, par les mêmes procédés? On comprend une femme professeur, écrivain, artiste, médecin ; encore faut-il que la femme ne disparaisse pas sous la fonction, car c'est en tant que femme et dans son rapport avec son sexe qu'elle peut l'exercer ; comprend-on une femme ingénieur, je ne dis pas une femme avocat, une femme député ? Réglons donc là-dessus leurs études et les conditions de leurs études. Nos traditions et nos mœurs préservent les jeunes filles des fâcheux effets de la co-éducation comme en Amérique, mais nous ne nous défions peut-être pas assez de ceux que produirait l'assimilation des sexes, — dont Dieu nous garde !

L'assimilation scolaire en serait le premier degré : nous sommes obligés de la subir dans quelques-unes de ses conditions, mais il dépend de nous de ne pas nous laisser entraîner par des analogies purement extérieures. Il faut bien s'en rendre compte : l'éducation privée pour les jeunes filles, accessible aux seuls privilégiés de la fortune ou du loisir, sera de plus en plus l'exception ; l'éducation en commun, la seule accessible à tous, deviendra la règle ; et même l'internat est probablement destiné à prendre une extension plus grande. C'est une conséquence forcée de la diffusion de l'instruction parmi les femmes de toutes

les classes. Les écoles ne suffisant plus, l'État crée des collèges, des lycées; l'enseignement libre ne restera certainement pas en arrière, dans la mesure de ses moyens d'action. Voilà donc les jeunes filles au collège, comme leurs frères : ne poussons pas l'analogie plus loin. Que de reproches n'a-t-on pas adressés à notre système classique, qui jette toutes les intelligences dans le même moule, sans souci des aptitudes individuelles, qui les condamne à un régime excessif où les notions les plus diverses s'entassent hâtivement et pêle-mêle dans des cerveaux surmenés, pour aboutir à grand'peine à la consécration illusoire d'un diplôme! La critique est plus aisée à formuler que le remède à découvrir; il y a plus de trente ans que l'Université marche de réforme en réforme.

Cet exemple doit en tous cas nous servir à préserver des mêmes défauts l'éducation des jeunes filles; nous serions sans excuse de ne pas les éviter. Pourquoi instruit-on les jeunes filles? Est-ce pour les faire passer toutes sous le niveau, au moyen d'une certaine somme de connaissances acquises en cinq ou six ans, et de les nourrir, elles aussi, dans l'ambition finale de quelque baccalauréat, après quoi elles n'auront plus, comme leurs frères, qu'à fermer livres et cahiers? Si leurs frères, une fois hors du collège, reviennent rarement aux études désintéressées, dont le seul mobile est

une noble curiosité de l'esprit et la culture de l'être moral, la vie leur impose du moins des occupations plus ou moins sérieuses ; les hommes ont toujours à dépenser dans quelque fonction, dans les affaires, dans la politique, une part plus ou moins considérable de leur temps et de leur activité. Une jeune fille sortie de pension, une femme après son mariage, n'en trouvent l'emploi, lorsqu'elles n'ont pas à travailler pour vivre, que dans les devoirs de la vie saine, mais un peu étroite, du ménage, ou dans les dissipations de la vie plus large, mais futile, du monde. Des habitudes sérieuses de travail intellectuel peuvent seules les sauver des vanités de celle-ci et des vulgarités de celle-là. Ce sont ces habitudes qui doivent être le principal gain de leur éducation scolaire. Si, étant sur les bancs, elles ont appris à aimer l'étude pour toute leur vie, si elles ont acquis le goût de l'application, le désir de poursuivre et de compléter le développement intellectuel commencé mais non achevé, elles n'ont perdu ni leur temps ni leur peine : hors le cas de nécessité professionnelle, l'aptitude au savoir plutôt que le savoir en est un prix suffisant, et, disons-le, trop rare.

S'il est rare, c'est que l'on ne comprend pas bien ce que doit être la première instruction, que Mme Necker de Saussure appelle « instrumentale, parce qu'elle se borne à fournir des instruments

pour la véritable instruction. » Autrement dit, sa valeur est surtout dans la méthode. Cette méthode ne doit pas être exclusivement la méthode scientifique. Il y a dans la nature féminine une puissance de spontanéité difficilement réductible, non à une règle, mais à la sèche rigueur de cette discipline. Les femmes ne comprennent pas moins que les hommes, mais elles comprennent autrement ; la plus exacte démonstration ne vaut pas pour elles l'espèce de divination qui leur fait saisir d'emblée une vérité sur le chemin de laquelle on les a mises. La science abstraite ne leur est pas fermée, elles peuvent y pénétrer avec un effort plus onéreux que profitable; mais cette sagacité innée, cette finesse et cette rapidité d'aperçus, ce bon sens divinatoire qui sont les dons distinctifs de leur esprit, ne prennent leur pleine valeur que lorsqu'elles éprouvent de l'intérêt. Ce qui les intéresse, c'est le monde invisible et immatériel des sentiments, des mouvements du cœur, des pensées intimes ; par l'imagination et la sensibilité elles s'établissent dans l'âme d'autrui, et elles y voient clair par des raisons que la raison ne sait pas toujours expliquer, mais qui n'en sont pas moins bonnes. Voilà pourquoi elles sont institutrices-nées, bonnes conseillères, meilleures consolatrices; voilà pourquoi les beaux-arts, la littérature, l'histoire, la philosophie morale, leur sont si vite, si aisément et si utilement fami-

lières ; pourquoi, spiritualistes et non stoïciennes, elles éclairent instinctivement des splendeurs de l'idéal les austérités du devoir ; pourquoi enfin l'assimilation des sexes par l'identité d'éducation serait une hérésie pédagogique.

Le plus grand tort que l'éducation puisse faire aux femmes, c'est de ne pas les amener au point de perfection que comporte la nature féminine, et qui leur confère la dignité d'un être ayant une existence et une destinée personnelle. Ce tort, il y a deux manières de le leur infliger : en restant en deçà ou en allant au-delà de leur nature, en les effaçant devant l'homme ou en essayant d'en faire des hommes. Dans les deux cas, c'est les réduire au rôle de reflet, oserai-je dire de doublure ? mais le préjudice n'est pas égal. A tout prendre, et s'il fallait absolument choisir entre elles, qui est moins femme, de la ménagère selon le cœur de Chrysale, de la pédante selon le type de Philaminte, de la femme libre selon certaines formules du XIXe siècle ? Celle-ci n'est encore qu'en voie d'élaboration incertaine, sans doute, mais qui sait ? les idées qui vienent d'en bas ne sont peut-être pas celles qui ont le moins de chance de se réaliser. Aussi bien, il y a un fait certain, c'est que le pédantisme pur est mort ou à peu près, et que, s'il devait refleurir, ce serait avec un caractère nouveau.

Aux époques où la femme compte peu dans la

vie sociale, où les hommes d'État, les moralistes, tout comme les Arnolphe et les Gorgibus, la renvoient à ses enfants, à sa cuisine, tout au moins à son fuseau, il n'y a guère que l'étude qui lui permette d'élargir un horizon si borné : l'étude pour l'étude l'enchante, lui suffit, elle ne lui demande pas autre chose que les joies personnelles de l'intelligence. C'est ce qui est arrivé à la Renaissance. Lorsqu'elle vient à s'apercevoir que la beauté de l'esprit rehausse celle du visage, et que la culture intellectuelle est une grâce de plus, elle la recherche dans l'intérêt de sa domination mondaine. C'est ce qui est arrivé au XVII[e] siècle. Dans l'un et dans l'autre cas, elle peut dépasser la mesure et tomber dans la pédanterie, qui est la caricature du savoir. Mais quand les conditions de la vie publique sont profondément modifiées, que la nation se gouverne elle-même et que les femmes y sont indirectement engagées dans la personne d'un mari, d'un fils, d'un frère, la tentation est séduisante d'y intervenir de leur propre personne : pour peu qu'elles y soient encouragées par quelque courant d'idées ambiantes, elles rechercheront alors le savoir non comme un plaisir de l'esprit ou une décoration gracieuse, mais comme un moyen de soutenir des prétentions politiques et sociales. Lorsque ces prétentions ne sont pas contenues par les bienséances du monde et par le respect des lois morales qui

régissent les sociétés — et ce double frein est le plus souvent sans force là où il serait le plus nécessaire — elles prennent corps dans ce type à la fois inquiétant et ridicule pour lequel la langue contemporaine a créé le néologisme de « femme libre. »

Ne serait-ce pas là la forme moderne du pédantisme féminin, la déformation de la femme, la fin d'un sexe, si elle venait jamais à prévaloir ? Mais c'est précisément à cette éventualité que doit parer une éducation forte et bien équilibrée, libérale et prudente, tenant compte de la nature féminine tout entière et de la destination complète de la femme. La femme la mieux élevée est celle qui est le plus femme et le moins homme, parce qu'elle est le plus capable d'être, dans la plus belle et la plus haute acception du mot, la compagne de l'homme dans la vie, et son associée dans l'œuvre de la civilisation.

Est-ce trop attendre de cette fin d'un siècle usé par tant de secousses? Non, pour l'honneur de la nature humaine et de la providence, ne craignons pas que tant d'efforts tentés, d'énergie déployée, de luttes soutenues, et aussi, hélas ! de revers essuyés, aient épuisé sa force et sa vertu. Je sais tout ce que l'état présent des esprits offre de sujets d'incertitude et d'anxiété, mais il ne faut jamais désespérer de son pays ni de son temps. Et puis-

que nous voici à la dernière page d'une histoire de l'éducation des femmes, fermons-la, comme sur une parole de bon augure, sur cette pensée d'une femme pédagogue, Elisabeth Hamilton : « Toutes les fois que l'éducation devient l'objet de l'attention et de l'intérêt universels, on peut prononcer avec assurance que la société est dans un état d'amélioration progressive. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

Laval. — Imp. et Stér. E. JAMIN, quai d'Avesnières, 49.